

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE
DU VENDÔMOIS

Fondée en 1862

Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877

2004

Publié avec le concours des Archives de France

Subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles

SOMMAIRE

Hommages à Henri Mésange prononcés lors de ses obsèques, <i>par Philippe Rouillac et le chanoine André Couffrant</i>	3
Actes de la Société.	5
Motion : défense du Patrimoine	7
Compte d'exploitation, <i>par Pascal Foreau</i>	9
Activités de la Société.	11
Droit de réponse, <i>par Mme Vidal</i>	20
Sortie annuelle : Préhistoire en vallée de la Cisse, <i>par Jackie Despriée</i> . .	21
Bibliothèque de la Société, <i>par Jacques de Saint Salvy</i>	24

Colloque du 140^e anniversaire de la Société

Programme du Colloque « Les Saint Venant. Deux cents ans en Vendômois »	
Bibliothèque de la Société : fonds Barré de Saint Venant, <i>par Jacques de Saint Salvy</i>	32
Revue de presse.	35
<i>Présentation de l'ouvrage d'André Neveu :</i>	
Allocution du préfet de Loir-et-Cher, <i>M. Marc Cabane</i>	40
L'aventure du livre sur les Saint Venant, <i>par André Neveu</i>	41
Compte rendu du livre à l'Institut lombard des Sciences, <i>par le P^r Giannantonio Sacchi-Landriani</i>	43
La Société Archéologique : 140 ans d'activités, <i>par Paul Couvrat</i>	44
Les hommes de la Société Archéologique en Vendômois, 140 ^e anniversaire (1862-2002), <i>par Michel de Sachy de Fourdrinoy</i>	48
Les Saint Venant... du Théorème au Dictionnaire, <i>par Aymar Barré de Saint Venant</i>	59
Saint Venant : <i>Linceo</i> , <i>par le P^r Giannantonio Sacchi-Landriani</i>	61
Les conceptions de Barré de Saint Venant (1779-1886) en matière de théorie de la connaissance, <i>par Konstantinos Chatzis</i>	70
Raoul Barré de Saint Venant et l'érudition vendômoise au tournant des XIX ^e et XX ^e siècles, <i>par Jean Vassort</i>	79
Adhémar de Saint Venant, un chrétien convaincu, <i>par Mgr Philippe Verrier</i>	86
Les Saint Venant et la politique, <i>par Philippe Rouillac</i>	97

Varia

Grandes manœuvres pour une petite élection. L'élection cantonale de Montoire en 1874, <i>par Jean-Jacques Loisel</i>	101
Les propriétés de la Société Archéologique	118
Deux nouvelles associations	120
Bureau de la Société Archéologique depuis 1862	121



Illustration de la page 1 de couverture

« *Villeporcher* », *berceau des Saint Venant*, par Mathilde de Dienval,

Aquarelle, vers 1850, collection particulière

(Photo Serge Dupré)

Illustration de la page 4 de couverture

Dolmen de La Chapelle-Vendômoise,
propriété de la Société Archéologique du Vendômois

(Photo Serge Dupré)

Hommages à Henri Mésange prononcés lors de ses obsèques

Bagdad, cette semaine des statues ont été renversées...

À Villiers, en Vendômois, aujourd'hui, on peut réfléchir et proposer de donner à un lieu public le nom de l'un de ses enfants : Henri Mésange, en témoignage de reconnaissance et d'estime.

Il revient à M. le député de lui rendre l'hommage de la Nation, au responsable, à l'élu, au serviteur du Pays, qu'il fut.

Chère Madame, chers Enfants et Petits-Enfants, qu'il nous soit permis – en votre nom à tous ici réunis venant d'horizons divers – de souligner son engagement associatif et de saluer l'homme qu'il était.

Engagé dans la vie associative, il l'était. Henri Mésange vivait la vie associative avec présence et action.

Office du Tourisme du Vendômois, Généalogie vendômoise, train touristique de la vallée du Loir, Confrérie de la Puette et du Franc Pinot, Cercle philatélique, Arts et Traditions populaires du bas Vendômois... et combien d'autres associations auxquelles il apportait sa pierre, modestement mais sûrement – discrètement mais efficacement.

Écouté, consulté ; ses avis étaient recueillis. Deux ouvrages majeurs sous sa plume aux Éditions du Cherche-Lune : *Villiers, un village au fil des siècles* (1995) et *Troglos et Pereyeux* (2002), ont réjoui les chercheurs et un vaste public.

Reconnu comme un spécialiste de l'habitat troglodyte, à partir de ses travaux sur le coteau Saint-André, il venait d'être sollicité pour participer comme intervenant à un prochain colloque.

Il n'amassait pas documents et références pour des études indigestes, mais savait avec pédagogie transmettre ses recherches pour le bien commun. Les chroniques dans le bulletin municipal de Villiers, dont il fut l'initiateur, l'instigateur, l'illustrent exemplairement.

Sa méthode était parfaite, consciencieuse : s'appuyant sur les travaux antérieurs, il les prolongeait par des études sur le terrain, faisant recoupements et relevés même, recueillant témoignages et anecdotes, apportant ainsi précisions et éclairages nouveaux.

Puissiez-vous, chère Famille, trouver, dans ses papiers et dossiers si bien rangés, matière à d'autres publications. Nous savions qu'il travaillait sur l'épisode de la guerre de 1870...

Ses animations, ici à Villiers, étaient toujours très suivies, notamment lors des Journées du Patrimoine. Il chérissait cette église, celle qui possède le plus d'objets classés du département, du diocèse, Monseigneur, et avait – avec le chanoine André Couffrant – su les sauvegarder, mieux les présenter, et donc les faire aimer par tous.

Féru d'histoire locale, la vie culturelle du Vendômois en général lui doit beaucoup, et la Société Archéologique en particulier pleure son dévoué et affectionné vice-président.

Vous nous l'avez confié Madame, chers Enfants que la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois était pour lui comme une « seconde famille » : de nombreux liens nous unissaient, même comme dans les familles si nous ne nous épanchions pas beaucoup : pudeur et réserve mutuelles ; mais nous étions ensemble, et bien ensemble. Comptant l'un sur l'autre, nos diversités font nos richesses, notre force comme notre présence aux autres en Vendômois depuis nos origines en 1862.

Henri Mésange est rentré voilà près de quarante ans à la Société ; il avait été accueilli par le chanoine Henri Gaulandeau qui lui avait fait « découvrir les richesses de notre histoire locale » comme il l'écrivit en hommage et en exergue à son ouvrage sur Villiers.

Vice-président depuis 1985, j'avais plaisir de le voir siéger depuis 1986, le plus souvent à ma gauche lors des nombreuses réunions publiques notamment à la Porte Saint-Georges ou à nos animés conseils d'administration place Babeuf. Assidu, il nous est resté fidèle totalement ; rien n'a pu nous séparer, même quand le vent soufflait : c'est un homme de parole, de fidélité, de constance. Notre estime lui était grande. Il nous faisait partager avec mesure, et empreint de modération, ses conseils et réflexions. Un peu comme un Sage. C'est pourquoi nous savons qu'il nous manque déjà.

Tenant permanence chaque semaine, montant des dossiers compliqués, notamment auprès de la DRAC à Orléans, il nous était extrêmement précieux. Notre reconnaissance n'est pas un vain mot.

Son premier article dans le *Bulletin de la Société Archéologique* remonte à 1978 : 17 pages sur « La guerre de 1870. Faits et anecdotes vécus à Villiers », et le dernier, cette année, relatif aux « Cercueils en pierre dans la vallée du Loir ». Ce bulletin lui a été remis sur son lit à l'hôpital, une de ses dernières joies, empreinte d'émotions vraies et de fraternité vécue.

Nous nous réjouissons de l'entourer le 13 mai prochain à la sous-préfecture où le préfet Cabane en personne devait lui remettre la décoration, ô combien méritée, de chevalier des Arts et des Lettres. Merci M. le député, cher Ami, d'avoir le geste qu'il faut ce matin, en déposant cette médaille sur son cercueil. Votre émotion est partagée, mais ne sommes-nous pas tous là entre amis ? Et je suis sûr que, là-haut, Henri doit s'en réjouir et vous – et nous – sourira.

Henri Mésange laissera le souvenir d'un homme, chère Madame, chers Enfants et Petits-Enfants, extrêmement humain, aux qualités rares et précieuses : ouvert, disponible, généreux. Il savait écouter chacun, se rendre disponible à tous : on pouvait compter sur lui. D'une intégrité totale, d'une rigueur exemplaire, il était à l'image de son écriture : consciencieuse, appliquée, sans rature, nette, droite.

Son goût, son attention pour les autres se voyaient dans ses yeux.

Puisait-il cette force dans ses violons d'Ingres ? On rappellera l'harmonica de son enfance dont les dispositions dont il faisait preuve auraient pu le conduire à une carrière professionnelle – ou encore l'égyptologie dont il suivait assidûment des cours hebdomadaires à Paris pendant deux longues années. Quelle ouverture d'esprit et de curiosité intellectuelle !

Mais nous pensons qu'avant tout – que c'est ici, dans la foi – et auprès des siens qu'il se ressourçait, qu'il se retrouvait. Toujours discrète, Madame, toujours à ses côtés, vous l'avez accompagné jusqu'au bout, chère Madame, admirablement entourée des vôtres. Nous partageons votre peine, et mesurons avec vos chers Enfants et Petits-Enfants votre désarroi.

Mais sachez qu'il y au fond de chacun d'entre nous ici, réunis pour vous entourer, vous reconforter, une petite lueur de votre Mari, Père et Grand-Père qui brille au fond de notre cœur. Hier, il vous, il nous a tant apporté. Aujourd'hui il nous précède, et demain il va continuer à sa façon de nous éclairer et de veiller sur vous.

Philippe ROUILLAC,
Villiers-sur-Loir, la veille des Rameaux 2003.



Henri Mésange et Jean-Claude Pasquier aux « Rendez-vous de l'histoire », vendredi 18 octobre 2002

(Photo : M. Renvoizé)

Au moment du dernier geste de l'À-Dieu,
pour vous...

pour la communauté chrétienne en particulier...

j'ajouterai cette petite touche au tableau si riche qui a été brossé, à tout ce que vous avez dit ou qui aurait pu être évoqué...

Henri, avec qui j'ai marché pendant trente-quatre années, devenu un ami ; je voudrais ajouter :

* l'HOMME À L'HARMONICA un symbole. Jeune garçon, il allait dans les fêtes et les kermesses où on le demandait pour un festival... J'ai souri. Alors il est allé chercher son harmonica pour une démonstration magistrale.

Et j'ai découvert l'AUTODIDACTE, doué en musique, comme en dessin ou en peinture...

« TOUT M'INTÉRESSE », me disait-il, l'histoire, les vieilles pierres, les archives...

et les hommes, ses concitoyens ; alors il s'engage dans les Associations variées, la liste est longue et riche... il s'engage au service de la Cité et de l'Église.

Les curés le savent, qui lui ont confié les Finances du Secteur. Mais, pour ma part, j'ai surtout apprécié son jugement éclairé, son conseil avisé, sa discrétion.

Témoin aussi, ce petit Musée que j'ai réalisé avec lui, dans la sacristie, et que j'ai laissé, le sachant en de bonnes mains... L'homme à l'harmonica.

* un HOMME DE PAIX j'ai admiré, dans toutes les situations les plus délicates, au cœur des différents inévitables, son sens de l'équilibre. Jamais il n'a envenimé une situation. Toujours il a cherché l'apaisement, et, en chacun, ce qu'il y a de bon, dans toutes les situations, le côté positif.

Depuis 1996, nous nous sommes souvent retrouvés autour du Musée diocésain d'Art religieux et nous avons vécu « une équipe d'amis » qu'il a beaucoup appréciée à cause de cet esprit d'amitié paisible. Il reposera à côté d'un autre homme de paix, son voisin et cousin, Pierre Guellier, dont nous n'avons pas oublié le souvenir.

*un CHRÉTIEN simplement, profondément.

En son nom, je voudrais évoquer deux visages qui l'ont profondément marqué :

— L'abbé Gay, curé de Villetrun :

« J'étais enfant de chœur et entassés dans sa petite voiture, il nous emmenait pour les Offices, à Faye, à Rocé, Renay... J'ai découvert, avec lui, tout un monde et de nouveaux horizons. »

— Le chanoine Gaulandau, aumônier du Lycée Ron-sard – Henri le rencontre et ce fut son père spirituel – :

« Il m'a initié aux études, à l'histoire, à l'art... je lui dois tout... »

Durant sa maladie, il m'a répété souvent : « À la grâce de Dieu, que sa volonté soit faite ! »

Et, quelques jours avant sa mort, il a voulu le redire devant Jeannine son épouse, gravement, sereinement : « Que la volonté de Dieu soit faite. »

Quelques heures avant sa mort, il a dit avec nous, distinctement, les premiers mots du NOTRE PÈRE, avant d'aller LE rencontrer.

Homme de FOI, sincère, modestement, comme en tout ce qu'il faisait, simplement, avec précision et droiture.

« Personne, dit Saint Paul, ne vit pour soi-même, personne ne meurt pour soi-même... c'est pour le Seigneur. »

Chanoine André COUFFRANT.

366^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle s'est tenue le 9 mai 2003, en présence d'une très importante assistance – plus de 130 personnes – réunie salle d'honneur de la Porte Saint-Georges, parmi laquelle on reconnaissait M. Maurice Leroy, député, M. Hubert Bretheau, conseiller général du canton de Montoire, les présidents de diverses associations... Le président de la Société Archéologique Philippe Rouillac ouvrait la séance en rendant hommage au vice-président de notre association, Henri Mésange, récemment décédé. Il rappela que ce dernier co-présidait notre dernière assemblée générale ; il fut un grand serviteur de la Société Archéologique et un collaborateur fidèle, il s'engagea également auprès d'autres associations comme Généalogie vendômoise, les Amis de Trôo, le Musée d'Art diocésain et sa paroisse. Malgré sa maladie, il a assuré sa tâche jusqu'au bout. Le président a fait observer une minute de silence à sa mémoire, en y associant celle des autres membres de l'association, disparus cette année : Jacques Aubert, Marcel Guiard, Jean Martin-Demézil.

Il a présenté le nouveau membre du bureau : Emmanuel Durand, délégué à l'informatique.

Mme Bourdin, secrétaire-adjointe, a fait un bref rapport sur l'activité de la Société depuis la dernière assemblée générale.

M. Pascal Foreau a donné lecture de son rapport financier, précisant que la trésorerie était maintenant serrée à cause du remplacement du matériel informatique et de la publication de l'ouvrage d'André Neveu. Il a souhaité que les adhérents majoraient spontanément leurs contributions.

Le président a soumis ce rapport au vote de l'assemblée qui l'a approuvé à l'unanimité.

M. Emmanuel Durand a fait le point sur l'informatisation de la Société qui a diversifié son matériel informatique, permettant une grande capacité de stockage ; elle a acquis un graveur DVD et créé un site Internet. Notre patrimoine sera ainsi mieux géré, ce qui donnera la possibilité de consultation à distance par tout le monde à travers ce site.

Le président a repris la parole pour préciser que notre Société savante était la première de la vallée de la Loire à faire connaître le contenu de ses bulletins et de sa bibliothèque sur le Net, ces sociétés prétendant encore jouer un rôle notamment en faisant connaître les fonds importants dont elles disposent.

Il a continué en rappelant l'inscription sur l'Inventaire supplémentaire du manège et des écuries du Quartier Rochambeau et le retour au Musée de Vendôme des six tableaux de Nicolas Prevost, d'une grande beauté, qui avaient émigré au Musée des Beaux-Arts d'Orléans ; il s'agit d'œuvres majeures que le président se réjouit de voir revenir ; il en sera fait une présentation spécifique au Musée de Vendôme lors des Journées du Patrimoine. La Société est attachée au Musée dont elle voudrait voir la fréquentation, aujourd'hui bien faible, à la hauteur de ses collections.

Après avoir indiqué qu'il n'y aurait pas de colloque cette année, le président a entretenu l'assemblée du projet établi en concours avec les associations « Résurgence », les « Amis du Pays Natal de Ronsard » et « L'Amicale des

Anciens Élèves du Lycée Ronsard », dans le cadre d'une nouvelle association déclarée à la sous-préfecture de Vendôme, dénommée « Ronsard de retour », de faire refaire à l'identique la statue de bronze de Ronsard, œuvre du sculpteur vendômois Irvoy, installée en 1872 dans la cour de ce qui était à l'époque le Musée et le siège de notre Société, et détruite par l'occupant en 1942. Cette démarche sera faite en coordination avec le Maire et le Député ; pour le moment, la nouvelle association se préoccupe d'obtenir des patronages illustres.

Le secrétaire Paul Couvrat a présenté le projet de la sortie organisée pour le dimanche 25 mai, sous la direction de notre président d'honneur M. Jackie Despriée, vers le dolmen de La Chapelle-Vendômoise, le menhir de la Grand-Pierre à Averdon (avec les sépultures de l'âge de pierre, de bronze, du cuivre, et de la pierre taillée), ces deux mégalithes étant propriété de la Société, les mégalithes de Landes-le-Gaulois ou bien l'église restaurée de ce village, avec repas au restaurant *Le Concorde* au terrain d'aviation du Breuil.

Enfin, le président a donné la parole au D^r Kurzenne, de Beaugency, pour la présentation de son ouvrage en cours de souscription : *L'abbatiale Notre-Dame à Beaugency et le clocher de la Trinité de Vendôme : identité de leur patrimoine médiéval sculpté*.

Après une brève suspension de séance, le président a rappelé que notre conférencier n'avait pas été appelé pour remplacer l'intervention sur le patrimoine de l'adjointe au maire de Vendôme, Mme Marie-Hélène Vidal, intervention acceptée, reportée puis annulée, mais qu'il souhaitait accueillir l'homme de l'art, le chef d'orchestre qui participe au cadre et à la qualité de vie de notre région ; il a présenté le conférencier, Jean-Lucien Guenoun, Architecte des Bâtiements de France, en résidence à Blois.

Celui-ci a tout d'abord exposé que la volonté de protection du patrimoine remontait à la Révolution française. Certes, François I^{er} avait souhaité relever les édifices de l'Antiquité, mais pour les conserver comme modèles. La nationalisation des biens de l'Église et de la noblesse, avec des ventes faites souvent à des acquéreurs qui ne cherchaient qu'à revendre les pierres, n'a pas compensé la réutilisation des édifices à des fins administratives qui a permis d'en sauver certains, pour recevoir de nouveaux services (préfectures, etc.). Est apparue alors la nécessité d'une protection. En 1793, Alexandre Lenoir a créé le Musée des Monuments français, mais il ne s'agissait encore que de collectionner divers objets ; c'est l'abbé Grégoire qui a fait prendre conscience du vandalisme. Les Romantiques ont fait apparaître la nécessité de légiférer. Le conférencier cite des lettres de Chaptal, ministre de l'Intérieur, au ministre des Finances, de frimaire an X, au sujet de Cluny, demandant, vainement hélas, de concourir à la conservation de ce monument. Après la révolution de 1830, à la suite d'une importante campagne d'opinion, menée notamment par Victor Hugo, est décidée la création d'une Inspection générale des Monuments historiques, chargée du recensement des édifices les plus intéressants. Ludovic Vitet est nommé premier Inspecteur des Monuments historiques. Prosper

Mérimée lui succédera et exercera cette fonction de 1834 à 1860. En 1837, est créée la Commission supérieure des Monuments historiques dépendant du ministère de l'Intérieur, commission dont fait partie Félix Duban, le restaurateur du château de Blois, et qui est chargée de répartir les subventions entre les monuments. Ses travaux permettent de publier la première liste des Monuments historiques en 1840. Être classé sur cette liste a donné son nom au « classement » parmi les Monuments historiques.

Dans le Loir-et-Cher, l'église de la Trinité, la tour Saint-Martin et les ruines du château de Vendôme font partie des dix monuments classés du département, avec les châteaux de Beauregard, Blois, Chambord, Chaumont-sur-Loire, les ruines romaines de Thésée, la fontaine Louis-XII, et l'église Saint-Nicolas-Saint-Lomer de Blois.

À la suite de l'accident survenu en 1847 à la flèche de Saint-Denis, il est décidé de confier les travaux à un groupe d'architectes spécialisés dans le patrimoine. Viollet-le-Duc et Boeswilwald se partagent la France et permettent d'instruire de jeunes architectes qui vont se former au contact des maîtres. En 1887 (30 mars), est votée la première loi sur les Monuments historiques, mettant en ordre les circulaires qui constituaient la doctrine jusqu'à cette date. C'est alors que le service des Monuments historiques est rattaché au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Enfin, la loi du 31 décembre 1913, toujours en vigueur, renforce la loi de 1887 et organise le *classement* pour les monuments les plus importants, d'intérêt public national, permettant à l'État de se substituer aux propriétaires défaillants, après des procédures juridiques, et d'octroyer des subventions généralement de l'ordre de 50 %, et l'*inscription* pour les biens qui méritent conservation.

En 1930, est instaurée la protection des sites et paysages, sur le modèle de celle concernant les monuments historiques (loi du 2 mai 1930). Ces lois confortent la notion de patrimoine, comme étant de caractère supérieur, pouvant entraîner une certaine restriction du droit de propriété, au nom de l'intérêt public. Une loi de 1943 a élargi la protection dans un rayon de 500 m autour des Monuments historiques ; en 1946, a été créé le corps des Architectes des Bâtiments de France. En réaction aux processus de rénovation urbaine, la loi Malraux du 4 août 1962 crée les *secteurs sauvegardés* (Blois en a un, Vendôme le mériterait). Citons, pour terminer, la loi du 29 décembre 1979 sur la publicité (protection autour des Monuments historiques et contrôle des enseignes), celle du 7 janvier 1983 instituant les ZPPAU, devenus ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) en 1993, et la loi dite SRU de décembre 2000 sur les documents d'urbanisme.

Il s'agit là d'un panel dense et complet pour la protection du patrimoine sous ses formes multiples, allant des monuments aux quartiers anciens, et jusqu'aux paysages, ouvrant ainsi le champ de Monument historique au cadre de vie et à la préservation et mise en valeur de notre environnement.

Le confrencier est ensuite passé aux acteurs de cette protection :

— Dépendant de la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles), la Conservation régionale des Monuments historiques gère les autorisations de travaux, les subventions et assure la protection des édifices ; elle comporte la cellule des marchés et travaux et celle du recensement des Monuments. Le Service régional de l'Archéologie et le Service régional de l'Inventaire complètent au sein de la DRAC les compétences de la CRMH vis-à-vis du patrimoine. La protection des objets mobiliers est à la charge des conservateurs du patrimoine et est initiée au niveau départemental.

— L'Architecte en chef des Monuments historiques travaille sur les monuments classés nécessitant des études préalables (recherches historiques, documentaires) et l'Architecte des Bâtiments de France est chargé de la conservation

des Monuments historiques appartenant à l'État (Chambord, Chaumont-sur-Loire, cathédrale) et de l'entretien des bâtiments ne nécessitant pas ces études préalables, du contrôle des monuments, des édifices et de leurs abords, des sites et quartiers protégés, des Secteurs sauvegardés et des ZPPAUP ; enfin, le Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine créé en 1979 est chargé de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité sur l'ensemble du département ; il a un rôle de conseil.

M. Guenoun a ensuite projeté et commenté un certain nombre de diapositives illustrant des travaux faits ou à faire sous l'autorité de ses services.

Puis le président Philippe Rouillac a donné la parole à la salle pour des questions portant particulièrement sur le patrimoine à Vendôme.

M. Guenoun a répondu tout d'abord que le patrimoine de Vendôme était très riche ; il y a eu des campagnes de travaux concernant la chapelle Saint-Jacques, la Trinité, aujourd'hui le château. Des dossiers sont en cours de mise au point financière avec la DRAC pour la pile de la nef, la couverture de la Trinité et le château.

Le problème est résolu pour le manège et les écuries puisqu'ils sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques ; l'État y installera un musée lapidaire ; il avait en effet besoin d'un lieu propice pour un dépôt. Il en assurera l'entretien : les travaux de couverture ont été chiffrés ; il y aura lieu à consolidation des fermes cette année : trois fermes et demie sont à étayer. Il sera fait une couverture provisoire, la consultation des entreprises est en cours pour mettre le bâtiment hors d'eau.

Dans le Vendômois, l'Architecte des Bâtiments de France s'est occupé ou s'occupe actuellement du manoir du Tertre à Lignières et du château de Droué pour lequel protection est demandée, de l'église de Huisseau-en-Beauce pour laquelle une belle restauration a été effectuée, de l'église de Mazangé où des travaux sont programmés, de même que du couvent des Augustins à Montoire dont la restauration est en cours. L'église de Vievy-le-Rayé, la maison de Florent Tissard à Lavardin sont également en cours de restauration ; le château de ce village donne des inquiétudes (fissures à contrôler).

La région, qui possède beaucoup d'atouts, mérite d'être mise en valeur ; la vallée du Loir mériterait d'être « Pays d'Art et d'Histoire » ; on pourrait développer les ZPPAUP qui ont fait la preuve de leur efficacité ; Montoire et Mondoubleau le mériteraient, et Vendôme, bien sûr, qui a lancé une telle étude, et mériterait un Secteur sauvegardé. Les projets de mise en valeur et de zones de protection constituent des investissements relativement rentables, créant une dynamique pour les habitants.

Plusieurs questions sont posées sur l'état de l'abbatiale de la Trinité. En ce qui concerne le pilier étayé, M. Guenoun répond qu'il ne présente ni danger ni urgence ; les travaux urgents ont été faits, la sécurité étant assurée. Le coût de la réparation est estimé à 150 000 €. L'urgence pour ce monument est au niveau des couvertures ; un budget a été établi, d'environ 250 000 € (chapelles du chœur). En ce qui concerne la fente de la voûte latérale, pour laquelle les pierres dangereuses paraissent avoir été enlevées, l'évolution est à surveiller ; un dossier est en cours à la DRAC. Concernant les gouttières et gargouilles bouchées, entraînant des dégradations au bâtiment, il s'agit d'un travail de débouchage normalement à la charge du propriétaire : la Ville.

D'autres questions concernent le château : au vu des travaux exécutés à Saumur avec l'aide de l'État, il est demandé qui devait faire la demande de « catastrophes naturelles » ; il est répondu : le propriétaire, à savoir la Ville, à l'État. Il est demandé également pourquoi le château n'est plus éclairé depuis un an. Le confrencier ne peut répondre, cette question étant dépendante de la Ville. L'état alarmant d'une courtine et d'une tourelle du château dans des propriétés privées donnant sur le faubourg Saint-Lubin suscite inquiétude ; l'un de ces terrains étant à vendre, la solution

proposée par l'intervenant est l'acquisition de ce terrain par la collectivité.

Pour le clocher de l'église de la Madeleine, interdit d'usage des cloches et entouré d'un échafaudage depuis dix ans, une personne affirme qu'il n'a pas été fait d'autre intervention qu'une réhabilitation de l'échafaudage. M. Guenoun ne conteste pas, mais ajoute qu'il a cependant été effectué une petite opération de rescelllement de pierres et de fixation de la croix, atteinte par la rouille ainsi que des abat-son qui étaient sur le point de tomber.

Quelqu'un présente les zones artisanales périphériques comme des espaces de non-droit. L'Architecte des Bâtiments de France n'est pas aussi pessimiste, tout en reconnaissant qu'il s'agit de problèmes délaissés par les règlements d'urbanisme, et qu'il faut en parler aux élus responsables de ces secteurs.

La question est posée des rapports des services de l'Architecture avec le CAUE : il y a partage du travail, le CAUE intervient en dehors des espaces protégés et l'Architecte des Bâtiments de France pour le patrimoine et la réhabilitation.

Enfin, il est précisé que cette administration offre un service de conseil aux particuliers, mais il faut prendre rendez-vous un ou deux mois à l'avance, après avoir fait parvenir un dossier complet avec photos.

Le président Philippe Rouillac clôt la séance en demandant que soit fait un état des lieux des trois monuments de Vendôme déjà cités, avec enveloppe financière et calendrier et qu'à la prochaine réunion sur la Trinité avec la DRAC et la Ville les associations intéressées soient invitées, même avec participation silencieuse. Il termine en disant au conférencier : « Merci et à bientôt ! »

Cette conférence qui, malgré les difficultés du sujet, s'est déroulée dans un climat de parfaite courtoisie, s'est terminée vers 23 h 30.

Elle sera un document de travail essentiel pour tous ceux qui s'intéressent au patrimoine.

Paul COUV RAT
(texte de sa communication revu
et rectifié par M. Guenoun).

367^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le vendredi 21 novembre, dans la salle d'honneur de la Porte Saint-Georges, vers 20 h 30, le président Philippe Rouillac, entouré du vice-président Bernard Diry, des secrétaires Paul Couvrat et Monique Bourdin, et du plus jeune membre du bureau, Emmanuel Durand, ouvrait la 367^e assemblée générale de notre Société.

Il remerciait les personnalités présentes parmi lesquelles Mgr Philippe Verrier, qui fut l'un des plus jeunes adhérents de la Société, et aujourd'hui un des plus anciens et des plus fidèles ; il présenta les excuses des élus locaux, retenus par une réunion du Conseil municipal, celles de MM. Fauchon, sénateur, et Leroy, député (représenté par M. Pascal Brindeau), retenus à Blois, celles de M. Mouline, nouveau sous-préfet, souffrant, de même que celles de notre trésorier, Pascal Foreau, malade. Puis il donna la parole à notre secrétaire-adjointe, Mme Bourdin, qui présenta son rapport relatant les très nombreuses activités de la Société et des membres de son bureau pour l'année 2003. Il n'en sera pas davantage fait mention ici, puisque ce rapport est publié par ailleurs.

Philippe Rouillac entretint ensuite l'assemblée du difficile problème posé par la dégradation des monuments de Vendôme ; sans esprit polémique ou politique, il était nécessaire de réagir, ajoutant que nous aimons notre ville et nous souffrons avec elle quand le patrimoine s'effrite. À l'occasion d'une rencontre au Musée de Vendôme, il avait averti Mme Vidal, maire-adjoint, de son intention d'évo-

quer le sujet lors de la présente assemblée générale. Et il a demandé à M. Emmanuel Durand de donner lecture d'un projet de motion préparée.

Le président a invité l'assemblée à s'exprimer sur ce texte (seule une modification de style a été proposée), puis il l'a invitée à se prononcer. La motion a été approuvée à l'unanimité, par un vote à mains levées.

Il a été ensuite procédé aux élections. Quatre membres du bureau sont sortants, dont trois en raison de leur fonction. Mmes Bourdin et Chidaine, M. Diry ; sont rééligibles, M. Fauvinet ne l'étant pas, pour le remplacer est proposé M. François Houdebert, ingénieur informaticien, que le président présente. En outre, le siège d'Henri Mésange décédé est à pourvoir pour la durée subsistante de son mandat et Mme Paulette Lhommeau, qui effectue un travail discret à la Société en assurant les permanences, est proposée. Par un vote à mains levées, ces cinq personnes sont élues à l'unanimité.

Sur invitation du président, Mgr Philippe Verrier intervient pour annoncer le déplacement à Vendôme de l'association « Rencontre avec le Patrimoine religieux » le 4 décembre prochain avec présentation des vitraux de l'abbatiale de la Trinité, par Karine Boulanger, docteur en Histoire de l'art, membre du Corpus Vitrearum, qui sera suivie de la visite des vitraux de l'église de Cour-sur-Loire et de celle de Suèvres.

Le président fait part de l'éventualité de l'organisation de visites, guidées par ses soins, d'expositions, telles que Marie de Médicis à Blois, Cocteau ou Gauguin à Paris. Il rappelle aussi la possibilité de visite individuelle, dans le magasin Distripap, place de la République, de la porte Renaissance, classée et sauvée sur l'intervention de Paul Dujardin en 1945. Il fait un appel aux conférenciers pour les prochaines réunions. Il a aussi fait part de l'emprunt envisagé, pour une exposition à Paris, du vitrail « Majesté Notre-Dame », qui devrait revenir restauré. Il a également annoncé une prochaine émission de télévision de France 3 sur Vendôme à laquelle il a participé en faisant présenter les monuments de Vendôme sous le meilleur angle et sans montrer les multiples échafaudages.

Après une brève suspension, il présente le conférencier M. Jean-Jacques Loisel, ancien professeur d'histoire, auteur et co-auteur de quantité d'ouvrages historiques, qui va entretenir un auditoire attentif et passionné d'une élection cantonale à Montoire en 1874, dont les préparatifs ont donné lieu à plusieurs retournements de situation et à des interventions diverses du préfet en faveur du candidat officiel. Il a même fait un sondage dans la salle sur les résultats prévisibles du vote à la suite de la campagne électorale ; ils se sont révélés bien différents de la réalité. Cette conférence a été suivie de plusieurs questions et interventions des auditeurs, notamment de M. Michel de Sachy qui a parlé de la généalogie et des rapports familiaux des candidats à l'élection et de divers personnages connus de l'époque, avec la famille Saint Venant.

Paul COUV RAT.

MOTION : DÉFENSE DU PATRIMOINE

« Réunie lors de sa 367^e assemblée générale, le 21 novembre 2003, à la Porte Saint-Georges à Vendôme, la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendôme, en sa 142^e année, tire solennellement la sonnette d'alarme.

On constate que les principaux monuments chargés d'histoire de Vendôme sont en péril, tels : le château, l'abbaye de la Trinité, l'église de la Madeleine, le manège

Rochambeau. Il en va de même du mur parc Ronsard et de celui des ex-établissements FMB, ancien fleuron économique de la ville.

Échafaudage permanent au château, après éboulements ; pilier à l'église-abbatiale de la Trinité toujours sous bardages, cour du cloître derrière de hideuses barrières de protection, végétation envahissant des toitures, tour de l'Islette fermée au public, délabrement pitoyable et accentué du toit du manège, clocher de la Madeleine avec échafaudage depuis plus de dix ans, cloches silencieuses et nef désormais sous protection, bourdon de la Trinité pareillement réduit au silence, carillon de la tour Saint-Martin détraqué...

Devant cet état de délabrement, Vendôme, ville d'Art et d'Histoire, risque de perdre son label, son attrait, sa fréquentation touristique, les traces de son passé prestigieux, comme son âme d'ailleurs.

Vendôme se hérissé d'échafaudages, de barrières de protection, de périmètres de sécurité. La Société Archéologique, Résurgence et de nombreux Vendômois ont souhaité, il y a deux ans, un état des lieux, afin d'opérer des choix, fixer un calendrier. Où en est-on ? Aucune annonce, aucune concertation avec les associations, comme aucune programmation hardie, et le mal gagne... Location (coûteuse, comme au château), achat d'échafaudages (dispendieux, comme à la Madeleine), ne font pas une politique.

Que fait-on pour transmettre à nos enfants le patrimoine monumental de cette ville, garder le nom et le renom de Vendôme ? Si ce n'est des réparations dans l'urgence, des actions dans la précipitation ! Mercurochrome et sparadrap, alors qu'un scanner s'impose, le malade étant toujours en proie à des convulsions répétées...

Le patrimoine est la fierté de tous les Vendômois. Il nous rassemble. Nous sommes prêts, avec d'autres associations, à « apporter notre pierre », à monter des dossiers avec les collectivités. L'effort consenti par Vendôme reste trop limité. La participation de la Ville depuis 1989 est d'environ 100 000 € ou 700 000 F par an pour la restauration du patrimoine... Honnêtement – et ce depuis quatorze ans – est-ce suffisant, est-ce proportionnel à sa fragilité, comme à la hauteur de notre passé ? La contribution de l'État et du Département est de plus du double (245 000 €). Si Vendôme privilégiait des efforts, en montant des dossiers pertinents, l'État comme le Département accompagneraient de façon plus efficace encore !

Certes, nous comprenons fort bien que l'on ne peut tout faire, mais, de grâce, que nos Élus nous disent ce qu'ils comptent faire et dans quels délais. Nous avons trop l'impression que le patrimoine n'est plus l'une des priorités et qu'il est laissé à l'abandon ; Vendôme inexorablement s'effrite... Touristes français comme étrangers, journalistes comme responsables, spécialistes comme néophytes, et Vendômois, tous nous interrogent légitimement, avec perplexité, et nous ne savons quoi répondre...

Il ne s'agit pas de se substituer aux Élus ; depuis son origine, la Société Archéologique du Vendômois n'entre pas dans une logique politique. Notre seul drapeau est le patrimoine : fierté d'un passé glorieux de Vendôme et gage d'un avenir culturel prometteur. Notre rôle est de veiller, de sensibiliser, d'informer : « aiguillon » comme le rappelait dernièrement la voix la plus autorisée du département. Qui peut contester notre sérieux, nos expériences, nos travaux, comme notre désintéressement depuis 1862 ?

Il est de notre devoir, conformément à nos statuts, comme à notre mission, conformément à l'idée que nous nous faisons de la chose publique, d'intervenir quand il y a urgence et péril.

C'est pourquoi, en toute sérénité, nous demandons solennellement et respectueusement au premier Magistrat, comme à tous les Élus de Vendôme, précisément ceux en charge du patrimoine :

- d'établir avec l'État et les associations, partenaires naturels, l'état des lieux de nos principaux monuments ;
- de fixer les priorités nécessaires ;



Perspective sur l'abbatiale de la Trinité, depuis la rue Antoine-de-Bourbon, avant...

(Photo : Damoye)

Perspective gâchée, après un permis de construire signé en Mairie... Construction d'une habitation rue du Prieur

(Photo : Serge Dupré)



- de définir les programmes ;
- et de s'engager sur un calendrier.

« Il y a urgence à faire plus. Tous ensemble, mobilisons-nous.

« Vendôme le mérite, les Vendômois l'attendent ! »

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'ANNÉE 2002

I - RECETTES

Crédit au 1 ^{er} janvier 2002	10 816,87
Caisse d'Épargne	453,50
Cotisations	
Cotisations 2001	126,54
Cotisations 2002	6 296,32
Vente livres	2 253,62
Voyage annuel	3 672,00
Colloque	2 140,00
Saint Venant	4 595,12
Subventions DRAC (1 700) + Ville de Vendôme (763) + Abandon charges (1 218,36)	3 681,26
Obsèques de Balzac	324,36
Report des ressources non utilisées	
	8 164,43
Produits financiers	307,38
TOTAL RECETTES	42 831,40

II - DÉPENSES

Frais de bureau	1 142,54
Téléphone/Internet	518,01
Adhésions	136,41
Poste	1 488,88
Achat livres	154,97
Frais de banque	9,10
Colloque	7 982,41
Voyage	2 780,50
Entretien locaux	53,35
Livre Saint Venant	9 461,35
Bulletin 2002	7 883,75
Abonnements	585,90
Frais de manifestation	1 993,83
Assurances	369,85
Mécénat	629,77
TOTAL DÉPENSES	35 190,62

Crédit au 1^{er} janvier 2003 7 640,78

Représenté par :

CCP	7 325,47
Caisse d'Épargne	315,31

TOTAL 7 640,78

Le Président,
Ph. ROUILLAC.

Le Trésorier,
P. FOREAU.

ADMISSIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE 2003

M. VERRIER Jean-Pierre, Fontaine des 3 Rois, 41160 Fréteval.

M. BERNARDIN Georges, 3, rue Saint-Exupéry, 41170 Mondoubleau.

M. CHAILLOU Jean, La Fosse-Courtin, 41100 Mazangé.

Mme GRAILLOT Régine, « Rougemont », 6, rue de la Verrerie, 41160 Saint-Jean-Froidmentel.

M. et Mme MAGNANT Pierre, 4, rue du Cardinal-Lemoine, 75005 Paris.

Mme CABRÉRA Jacqueline, 57, rue Victor-Guichard, bât. D, 89100 Sens.

M. l'abbé GALLIZIA Bernard, 1, rue des Écoles, 41100 Vendôme.

M. et Mme BORDEAUX-MARTELLIÈRE Jean, 17, rue Edgar-Faure, 75015 Paris.

M. VINGRIEF Stéphane, 4, square Henri-Sellier, 92290 Châtenay-Malabry.

M. ROMANGER Pascal, La Poulinière, 41360 Savigny-sur-Braye.

Mme LOYER Marlène, 4, chemin des Rottes, 41100 Saint-Firmin-des-Prés.

Mme MARTIN Monique, 8, rue de la Flèche, 92330 Sceaux.

Mlle LAMBRECK Christelle, 8, rue des Perrais, 41100 Naveil.

M. MARTIN Pierre, résidence « Les Ombrages » n° 3, 14, avenue de Creully, 14000 Caen.

Mme BARLA Claudine, La Huchepie, 387, rue de Huchepie, 41100 Vendôme.

Mme REVOL Claude, Le Presbytère, 41800 Artins.

Mlle ROUDIÈRE Aurélie, 20, rue de la Fontaine, 41330 Champigny-en-Beauce.

M. et Mme SALMON Pierre, 98, rue Chardon-Lagache, 75016 Paris.

Mme CHAPELAIN Liliane, résidence « La Bretonnerie », 18 bis, rue Honoré-de-Balzac, 41100 Vendôme.

M. et Mme GUINAMARD Thomas, 4 bis, rue de l'Abbaye, 41100 Vendôme.

M. RENARD Jean-Pierre, 19, rue du Coudray, 41100 Villiers-sur-Loir.

M. LEMAIRE Jean-Pierre, 11, rue de Naples, 75008 Paris.

M. FOREST Matthieu, 166, rue du Maréchal-Leclerc, 94410 Saint-Maurice.

M. BINSSE Claude, 5, avenue Foucault, 92700 Colombes.

M. et Mme BENOIST Roger, 13, rue Alphonse-Saunier, 41370 Marchenoir.

DISTINCTIONS

M. Gérard Ferrand a obtenu la médaille de bronze du Tourisme.

M. Bernard Hallopeau a été fait Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres.

M. Edmond-Maurice Pérot a reçu la cravate de Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres.

Nous leur adressons nos vives et sincères félicitations.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 2003

Nous avons appris avec peine, cette année, les décès :

Mme Denise MARTELLIÈRE, 75016 Paris.

M. Hubert VINAULT, 41100 La Ville-aux-Clercs.

Comte Antoine de ROCHAMBEAU, 37390 Chanceaux-sur-Choisille.

Colonel Michel BARRÉ DE SAINT VENANT, 37210 Chançay.

M. Henri MÉSANGE, 41100 Villiers-sur-Loir.

M. Jacques BOURGEOIS, 41800 Montoire-sur-le-Loir.

Mme Jeannette MONTANARO, 41100 Vendôme.

M. Marie-Joseph MARTIN, 37000 Tours.

M. l'abbé Marcel RIVARD, 41500 Mer.

Mme Denise PERROT, 75001 Paris.

M. Jacques DUJARDIN, 41100 Vendôme.

M. Daniel CLOVIS, 41100 Vendôme.

M. Daniel COUSIN, 41800 Montoire.

M. Pascal CORRON, 41800 Artins.

Romane GORON, 45200 Montargis.

Que leurs familles veuillent bien trouver ici l'expression de notre respectueux souvenir.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE POUR L'ANNÉE 2003

Dimanche 23 février :

Sortie exceptionnelle de la Société Archéologique : une Première réussie !

Quatre-vingt-deux personnes se sont rendues au château de Blois, sous la houlette de notre président, Philippe Rouillac. Elles ont eu droit à une visite très brillante. En effet, c'est M. Thierry Crépin-Leblond, conservateur en chef du patrimoine, directeur du château et des musées de Blois, en personne, qui a conduit, de façon magistrale, la visite du château, jetant à bas au passage les légendes qui s'attachent à cette demeure, mais, lorsqu'il entend les commentaires de certains guides étrangers, M. Crépin-Leblond



M. Crépin-Leblond donne des explications sur l'architecture du château de Blois

se dit que les mythes ont la vie dure. Cependant, le conservateur en chef veut apporter « une vision critique lucide » du monument, ce qui n'exclut pas de « véritables réalités tout aussi poétiques ».

Les visiteurs, déjà éblouis, ont bénéficié, ensuite, d'une démonstration de M. Jacques Devigne, artiste médailleur, Premier Grand Prix de Rome, qui leur a expliqué précisément comment se créaient les médailles, à la différence des monnaies.

L'enchaînement était tout trouvé avec la visite de la très belle exposition présentée par le château de Blois, *L'Histoire en pièces*, visite conduite de façon claire et compétente par le vice-président de la Société, M. Bernard Diry, numismate reconnu, correspondant de la Société française de Numismatique.



M. Bernard Diry commente l'exposition *L'Histoire en pièces*
(Photographies : Serge Dupré)

Au passage, Philippe Rouillac a commenté *Crésus et Solon*, tableau du XVII^e siècle de Frans Francken le Jeune.

Les visiteurs sont rentrés chez eux, enchantés de cette journée très enrichissante.

Du lundi 3 au lundi 31 mars :

Session de printemps de l'Université du temps libre consacrée à « L'Art gothique », conçue et organisée par notre secrétaire honoraire Jean-Claude Pasquier.

Notre président et notre vice-président y ont fait des conférences passionnantes et très brillantes. Philippe Rouillac a traité de « La peinture gothique à partir du retable de l'église de Villedieu-le-Château » ; quant à Bernard Diry, il nous a fait découvrir un aspect méconnu de la monnaie : « Le monnayage d'or gothique ».

Samedi 12 avril :

L'église de Villiers-sur-Loir était trop petite pour contenir les nombreuses personnes venues rendre un dernier hommage à notre regretté vice-président Henri Mésange. Il



M. Jacques Devigne fait une démonstration sous le regard bienveillant de son épouse

y avait une foule recueillie, encore plus importante, à l'extérieur de l'église. En début de cérémonie, très ému, Philippe Rouillac, au nom de la Société Archéologique, lui a rendu hommage et en fin de cérémonie, cela a été le tour du chanoine André Couffrant.

Vendredi 2 mai :

Cette année, le cycle d'été des conférences du Vendredi, au manoir de la Possonnière, s'est déroulé du 2 mai au 21 septembre. C'est Jean-Claude Pasquier qui l'a inauguré avec une très intéressante conférence, « Les comtes et ducs de Vendôme à l'époque de Loys et Pierre de Ron-sard ».

Vendredi 9 mai :

36^e assemblée générale de la Société Archéologique. Après son allocution, Philippe Rouillac a rendu un vibrant hommage à son vice-président Henri Mésange, disparu depuis un mois, puis notre président a fait observer une minute de silence à sa mémoire.

L'invité d'honneur de la soirée était M. Jean-Lucien Guenoun, Architecte des Bâtiments de France, chef du Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine. Il a fait une très intéressante communication, « Le rôle et les missions des Architectes des Bâtiments de France et des services départementaux de l'Architecture et du Patrimoine : des paysages aux quartiers anciens et aux Monuments historiques » ; il a, ensuite, répondu aux nombreuses questions du public, « sans langue de bois », comme l'a souligné Philippe Rouillac.

Mardi 13 mai :

Philippe Rouillac a présenté le *Bulletin* 2003 à la sous-préfecture, en présence de diverses autorités politiques, dont

M^e Paul Martinet, 1^{er} vice-président du Conseil général, et Pascal Brindeau, représentant le député Maurice Leroy. Philippe Rouillac a rappelé que le bulletin de la Société, par le compte rendu de ses Actes et de ses Activités, est « l'un des baromètres de la vie culturelle vendômoise », que « ce bulletin, fait avec beaucoup de sérieux et de probité intellectuelle et qui paraît depuis 1862, est une mine de renseignements ». Les articles bénéficient d'une rigueur scientifique et ont recours à des sources vérifiées. Diffusé à l'étranger et ouvert à tous, il bénéficie du soutien de la DRAC et des Archives départementales.

Mme Marianne Bondaz, sous-préfète, se souvient que la présentation du *Bulletin* 2001 a été sa première manifestation publique, peu de temps après son arrivée à Vendôme. Elle a rappelé que la présentation du *Bulletin* 2003 aurait dû se dérouler différemment, avec la présence du préfet, absent, car retenu par la présence d'un ministre à Chambord. Par ailleurs, bien que les travaux de la demeure ne soient pas achevés, Mme Bondaz a avancé la date de présentation du bulletin, à la demande de Philippe Rouillac, pour que soient remis à Henri Mésange les insignes de chevalier des Arts et des Lettres, ce que n'a pas permis sa disparition et, a-t-elle ajouté : « Je souhaiterais donc associer M. Mésange à notre manifestation. Certains d'entre nous pensent qu'il nous regarde. Il est en tout cas parmi nous par tout ce qu'il a réalisé au sein de votre Société Archéologique ou de l'Association du train touristique de la vallée du Loir.

« Ses écrits témoignent également de son activité et, notamment, cet article sur les cercueils de pierre datant de l'époque gallo-romaine de votre dernier bulletin.

« Cette dernière édition de votre Société révèle une fois de plus l'immense travail collectif effectué par chacun d'entre vous au service de l'histoire et du patrimoine. J'ai

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

En pleine forme à 142 ans

Philippe Rouillac, président de la Société archéologique scientifique et littéraire du Vendômois, vient de présenter l'édition 2003 du bulletin de la société, présentation qui s'effectue, comme le veut la coutume, à la sous-préfecture.



Philippe Rouillac a présenté le nouveau bulletin de la Société archéologique à la sous-préfète.

A EN juger par l'assistance qui se pressait dans les salons de la sous-préfecture, la sortie du bulletin de la Société archéologique scientifique et littéraire du Vendômois suscite toujours autant d'intérêt. Un intérêt qui dépasse d'ailleurs largement les frontières du Vendômois,

puisque le bulletin est demandé à l'étranger, notamment pour cette édition 2003, en Allemagne et au Japon, « Et que l'on peut trouver au kiosque de la gare Montparnasse » assure le président. Édité à plus de 750 exemplaires, le bulletin est un centenaire – le premier numéro a été publié en 1862 – qui

se porte bien.

« C'est un baromètre de la vie culturelle qui reflète les débats dans la cité et sur la cité, insiste Philippe Rouillac, en présentant l'édition 2003. Sa vocation est de divertir, mais aussi de nous enrichir avec sérieux. » Il traduit le dynamisme de la société archéologique, qui

compte quelques 450 membres venus de tout horizon, politique comme philosophique.

Le président n'a pas manqué d'évoquer le manège du quartier qui se détériore encore, « même classé et sauvegardé ». Il y consacre d'ailleurs un article et même s'il évoque « une hache de guerre entermée », qu'il concède « être prêt à fumer le calumet de la paix », il s'inquiète de l'état de délabrement de la toiture. « Nous sommes invincibles parce que nous sommes une bande de rêveurs », insiste-t-il en citant le sous-commandant Marcos.

La sous-préfète Marianne Bondaz a tenu pour sa part à évoquer la mémoire d'Henri Mésange : « Il est toujours présent parmi nous grâce à ses écrits. » Elle a également mis l'accent sur l'immense travail mené avec la bibliothèque « qui s'enrichit d'année en année » et a joliment conclu sur le dernier article du bulletin : la colombe de Goudji, la paix qui a trouvé sa place au-dessus de l'autel de la Trinité.

J.B.

La Nouvelle République, jeudi 22 mai 2003.

Présentation du nouveau bulletin

C'est une tradition qui perdure... Le président de la Société archéologique est reçu chaque printemps à la sous-préfecture de Vendôme, pour présenter et commenter le nouveau bulletin annuel de l'association.

En présence d'un auditoire composé de plusieurs membres de la société ainsi que de Paul Martinet, conseiller général, et M. Brindeau, représentant Maurice Leroy, député, le président Philippe Rouillac a présenté à Marianne Bondaz le contenu de la revue. L'ouvrage comprend les actes de la société et des constitutions scientifiques. Les actes sont nombreux, témoins de l'intensité de la vie culturelle en Vendômois, ainsi que de la part prise par l'association. C'est ainsi que la société a voulu attirer l'attention de l'opinion publique sur l'état de plusieurs monuments en péril, que ce soit l'abbatiale de la Trinité, le clocher de l'église de la Madeleine, le château ou le manège de Rochambeau. Pour ce dernier, Philippe Rouillac a rappelé que l'action conjuguée de plusieurs associations, dont la Société archéologique, avait permis d'aboutir, avec l'aide de la préfecture, au classement du site en juillet 2002.

Rayonnement culturel

Les auteurs des recherches scientifiques présentées travaillent toujours avec une grande probité intellectuelle et leurs contributions traitent des sujets d'intérêts très ouverts. Figurent notamment au bulletin une étude de J. Arnould sur le château de Montmarin à Sargé et l'histoire de la famille, enracinée en Vendômois depuis plusieurs générations, ainsi qu'une présentation du cours du Loir, poétique et riche en évocations historiques, par Paul Dujardin. On peut aussi mentionner un article sur la colombe

de Goudji, remarquable pièce d'orfèvrerie, symbole de la paix et de l'Esprit Saint qui orne depuis juin 2000 le transept de l'abbatiale de la Trinité.

Le président a rappelé que le bulletin contribuait au rayonnement culturel du Vendômois, la brochure avec 120 pages et tirée à 750 exemplaires est diffusée en France et à l'étranger, notamment en Allemagne et au Japon.

Marianne Bondaz, sous-préfète, a souhaité évoquer la mémoire d'Henri Mésange, ancien vice-président de la société, récemment disparu. Elle a souligné la qualité de l'immense travail collectif rassemblé par l'association ainsi que l'intérêt de la bibliothèque de la société dont les possessions ne cessent d'augmenter. Particulièrement sensible à l'art de Goudji, elle a salué la beauté dépouillée de la colombe « qui permet de s'élever vers l'essentiel ».

C. de WILJES

La Renaissance du Loir-et-Cher, 23 mai 2003.

pu constater que les tâches d'un sous-préfet étaient déjà très diverses en 1934 puisque mon auguste prédécesseur Robert Milliat avait procédé au scellement du mystérieux morceau d'étoffe évoqué dans votre bulletin.

« J'ai peur que les fonctions du sous-préfet n'aient évolué vers des fonctions beaucoup moins archéologiques et scientifiques.

« Nous nous heurtons en ces matières à des questions beaucoup plus terre à terre de budgets à mettre en place, de procédures à respecter et de soucis matériels souvent bien loin de vos études. À vous les rêves, aux élus et à l'État la dure tâche de faire tourner le quotidien en préservant les intérêts de tous, qu'il s'agisse de la préservation du passé, du présent ou de l'avenir.

« C'est pourquoi j'ai aimé fixer au dos de votre couverture l'œil paisible de la colombe de Goudji dont la beauté simple permet d'élever l'esprit à l'essentiel. »

Dimanche 25 mai :

La sortie annuelle organisée par le secrétaire Paul Couvrat, sur le thème de la Préhistoire, a réuni 48 participants. Par un temps tout à fait acceptable qui tranchait avec celui des jours précédents, notre président d'honneur, Jacky Despriée, qui dirigeait la visite, a présenté le dolmen de la « Pierre-Levée » ou « Table du Diable » de La Chapelle-Vendômoise, puis, sur la commune de Landes-le-Gaulois,

une autre sépulture du néolithique ancien, la « Pierre-Levée de la Garenne », enfin, la carrière de « Maison Rouge », où il a clairement montré et expliqué les traces et les conséquences des glaciations.

Après un excellent déjeuner au restaurant *Le Concorde*, au Breuil, face aux pistes du terrain d'aviation, notre guide nous entraînait dans une longue marche à travers petits chemins et vallées sèches dans le secteur boisé, réserve naturelle protégée du « Grand-Vitain », commune de Marolles, où il nous présentait successivement, avec sa compétence et son talent pédagogique bien connu, les ornières d'un chemin ancien, une cabane de berger en pierres sèches, une sépulture collective (Ciste) de l'âge du cuivre, une sépulture individuelle néolithique et, à la fin d'un parcours un peu plus difficile, une digue ancienne, vraisemblablement gallo-romaine.

Tous les participants ont gardé un excellent souvenir de cette sortie, grâce à la compétence et à la clarté des exposés du conférencier dont on connaît les qualités.

Monique BOURDIN.

Samedi 14 juin :

La Société française d'Archéologie avait choisi Vendôme, ville d'Art et d'Histoire, pour visiter quelques-uns de ses plus prestigieux monuments. Cette sortie culturelle était

organisée par M. Thierry Crépin-Leblond, conservateur en chef du patrimoine, directeur du château et des musées de Blois, et Valérie Coiffard, animatrice du patrimoine local. À la soixantaine de participants s'étaient joints, sur invitation, notre président Philippe Rouillac, accompagné de Jean-Claude Pasquier, secrétaire honoraire, ainsi que de plusieurs guides-conférenciers.

La matinée fut consacrée à la Trinité. Mlle Isabelle Isnard, préparant une thèse de doctorat sur cette ancienne abbaye, déjà venue travailler à la Société Archéologique, sut intéresser d'entrée son auditoire. Après un bref rappel historique des lieux et une étude chronologique de la construction de l'édifice, elle commentait ses dernières recherches en matière d'architecture, concernant, notamment, la construction du chœur. En alternance, Mlle Karine Boulanger nous faisait part de ses travaux sur les vitraux, en particulier ceux des fenêtres hautes du sanctuaire. Le vitrail de la Vierge à l'Enfant, dans la chapelle rayonnante axiale, communément daté de 1145, pourrait être, quant à lui, plus vieux de quelques années.

L'heure avancée et la pluie battante devaient empêcher la visite des Grands Greniers de l'abbaye. Aussi M. Pasquier retraçait-il brièvement leur histoire depuis le portail occidental de l'église.

Après le déjeuner, tout le monde se retrouvait dans le parc du château. Grand fut l'étonnement des visiteurs devant l'état délabré de l'enceinte sud. M. Mesqui, président de la Société française d'Archéologie, résumait à l'extrême, sans aucune précision, l'architecture de la partie écroulée ; il y associait, sans plus de détails, la tour de Poitiers attenante, laissant même entendre que des éboulements s'étaient déjà produits sur cette même levée de terre. Mlle Valérie Coiffard devait rappeler, à son tour, la chronologie des catastrophes successives, survenues depuis mars 2001.

Assurément, la vue sur la ville, depuis la terrasse du château, attirait davantage l'attention du groupe que les ruines alentour. C'est donc de là que Mme Crépin-Leblond (DRAC) fit un bref commentaire des plus neutres, notamment sur le manège de cavalerie dont on aperçoit tout juste la toiture et qui ne reflétait pas, de toute évidence, le long combat de sauvegarde mené par les associations culturelles locales. Philippe Rouillac prenait alors la parole et rappelait, en toute sérénité, l'exact déroulement de cette « affaire » qui dure maintenant depuis près de quinze ans.

La Porte Saint-Georges, deuxième étape de l'après-midi, fut bientôt livrée au regard inquisiteur de M. Nicolas Fauchère. S'intéressant uniquement à son architecture qu'il datait, d'origine, peut-être seconde moitié du xv^e, il inclinait fortement à croire pourtant que ses fenêtres à meneaux et ses mâchicoulis crénelés, ornements, n'étaient en fait que du xix^e siècle, en apportant, toutefois, de preuves. Quant aux multiples trous bien visibles dans la pierre, concentrés autour de la canonnière ouest, pas de doute pour lui : ils datent bien de 1589, lors de la prise de la ville par Henri IV, là encore sans références.

De la porte fortifiée à la cour du cloître, il n'y eut qu'un pas, qui fut vite franchi, non sans avoir contemplé, au passage, la porte « Poterne », la halle du Marché couvert et la façade nord du château.

Les fresques de la salle capitulaire, très bien conservées, furent brillamment commentées par M. Crépin-Leblond. Puis, sur proposition de Philippe Rouillac, les participants furent alors invités à se rendre au musée municipal tout proche. Malgré son intervention incitant le musée à la gratuité, l'entrée resta payante ; aussi quelques personnes seulement se résignèrent-elles à en franchir la porte.

Peu après 17 heures, le car reprenait la route de Paris, avec la plupart des participants. Une enrichissante journée, bien remplie, se terminait, à la plus grande satisfaction de tous, semble-t-il.

Tandis que Mme Crépin-Leblond et Nicolas Fauchère

montaient dans le clocher roman de la Trinité en compagnie de Valérie Coiffard, Jean-Claude Pasquier invitait M. Crépin-Leblond et la nouvelle guide-conférencière, Christelle Lambreck, à se rendre à la salle des Greniers du monastère. Un commentaire des plus succincts sur cet ancien chantier animé par l'association Résurgence mettait en valeur sa restauration. Puis un rapide coup d'œil sur l'ensemble des bâtiments, tant du côté cour de l'abbaye que place de la République, ainsi qu'une approche de la porte Renaissance quelque peu oubliée, mais toujours bien visible depuis un magasin de la dite place, intéressaient vivement M. le Conservateur. Ces dernières « visites officieuses » ravirent, à n'en pas douter, les quelques personnes encore présentes.

Jean-Claude PASQUIER.

Vendredi 27 juin :

Philippe Rouillac a fait partie du jury du Festival du film d'Histoire à la Commanderie d'Arville.

Après une journée bien remplie et toujours dans le cycle des conférences de la Possonnière, Philippe Rouillac a brillamment évoqué « Les arts décoratifs au xv^e siècle ». Selon le qualificatif attribué par André Malraux à la Renaissance, « Le Beau », Philippe Rouillac a montré qu'au xv^e, il y avait une hiérarchie des objets, une place donnée à la matière, que le rôle de la femme y était déterminant et qu'il y avait une recherche de la beauté, au contact de l'Antiquité, avec la flamboyance des couleurs.

Dimanche 7 septembre :

Stand de la Société Archéologique au Pèlerinage à la Vierge de Villethiou.

Mercredi 17 septembre :

Dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine, consacrées, cette année, au Patrimoine spirituel, vernissage de l'exposition de la Société Archéologique, qui a retrouvé dans ses cartons deux bulles pontificales inédites du xv^e siècle et des documents relatifs à La Sainte-Larme, en présence de nombreuses personnalités (une quarantaine), dont le préfet Marc Cabane, très intéressé par ces documents.

Après une introduction de Philippe Rouillac, Jean-Claude Pasquier, notre secrétaire honoraire, a présenté la Sainte-Larme, réalité et légende ; puis Christophe Marion, agrégé d'Histoire et médiéviste, détaché à l'Université François-Rabelais de Tours et membre de notre société, a rappelé les circonstances d'édiction de la bulle du pape Pie IV, le 17 avril 1565, attribuant l'abbaye de la Trinité de Vendôme, laissée vacante par résignation du cardinal de Bourbon, son neveu, fils de l'une de ses sœurs, Marcus Sittico, cardinal d'Altemps – bulle accompagnée d'un mandement du roi Charles IX du 30 novembre 1565, ordonnant au bailli de Vendôme de mettre le cardinal d'Altemps en possession des revenus de l'abbaye.

Pour les différents documents, le doyen François Brosier, professeur à l'Institut catholique de Paris, a ajouté des précisions, notamment quant à un autre neveu du pape, Charles Borromée (saint Charles Borromée), « cardinal à vingt-deux ans, archevêque de Milan, véritable évêque dans l'esprit du Concile de Trente », qui a fondé les tournées pastorales et les séminaires de prêtres, pour assurer leur formation. Artisan de la restructuration des diocèses pour mieux annoncer l'Évangile, il a été l'un des moteurs de la Réforme catholique.

Exposition si intéressante que le président l'a prolongée jusqu'à Noël.

Puis Emmanuel Durand et Pascal Foreau ont fait faire un bond de cinq siècles aux personnalités, pour passer de la Renaissance à notre site Internet, qui permet une consultation en ligne du fonds local ancien de notre bibliothèque riche de plus de 12 000 volumes.

Après la conclusion de Philippe Rouillac, la séance s'est terminée par un verre de l'amitié.

Bulles et larmes au vu de tous



Philippe Rouillac présente à Marc Cabane, la bulle émanant de Pie VI.

La Société archéologique scientifique et littéraire du Vendômois ouvre ses portes et propose une exposition présentant des bulles pontificales inédites, ainsi que des documents et objets relatifs à la Sainte Larme.

DANS une salle, des bulles pontificales des XVI^e et XVII^e siècles ; dans la salle voisine, on surfe sur le net. La Société archéologique scientifique et littéraire du

Vendômois se nourrit d'un patrimoine des plus anciens ; pour mieux s'ancrer dans le présent et se projeter dans l'avenir.

Le thème des Journées du patrimoine consacrées à notre héritage spirituel tombait à pic pour la société vendômoise. L'occasion était trop belle pour exposer aux yeux de tous des bulles pontificales inédites des XVI^e et XVII^e siècles, et des documents concernant le monument de la Sainte Larme, objet ramené par Geoffroy Martel de Constantinople au XI^e siècle, ainsi que des livres, documents et objets, notamment des « bimbelots », représentant cette Sainte Larme.

La relique valut à la Trinité et à Vendôme, un rayonnement remarquable durant plusieurs siècles. C'est ce qu'a rappelé mercredi Jean-Claude Pasquier dans une riche intervention, au cours de laquelle il a dégagé des brides de vérité au

cœur des légendes qui maquillent cette Sainte Larme.

Peu avant, Philippe Rouillac président de la société, avait accueilli Marc Cabane, préfet du département, et de nombreuses personnalités, inaugurant l'exposition qui se tiendra lors des journées du patrimoine (aujourd'hui et demain), mais également tous les mercredis et vendredis jusqu'à Noël.

Puis venait le temps des bulles, des bulles pontificales inédites offertes à la société archéologique par la famille de Trémault. L'une date de 1562 : il s'agit d'une bulle de nomination d'Innocent X adressée à Marguerite de Harlay de Chanvallon, moniale du monastère de la Trinité. La seconde, émanant du pape Pie VI en 1565, fit l'objet d'une brillante présentation par Christophe Marion. Par cette bulle, le pape conférait l'investiture canonique de l'abbaye de la Trinité au cardinal

Marc-Sitique Altiempi qui remplaçait Charles, cardinal de Bourbon, nommé la même année légat du pape à Avignon.

Christophe Marion a bien montré comment cette bulle apportait un éclairage sur l'église de ce siècle : une institution menacée en Europe par les attaques des protestants, analysé qui fut d'ailleurs appréciée par le père Brossier.

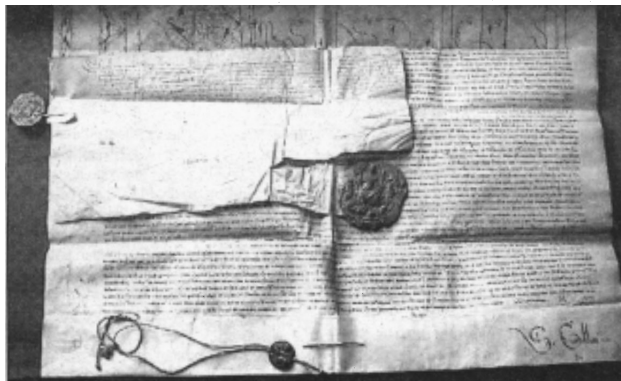
Restait à Philippe Rouillac et aux invités de retrouver le XXI^e siècle et les travaux informatiques menés par la société qui a intégré ses 12.000 volumes et qui vient d'ouvrir un site internet.

Joël BOYELDIEU.

■ *Exposition visible cour du cloître, place Babeuf, samedi et dimanche, et tous les mercredis et vendredis après-midi jusqu'à Noël. Site internet de la société archéologique : socar cheovendomois.free.fr*

Bulles pontificales et Sainte larme à l'ère de l'Internet

La Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois s'ouvre au public pour une exposition unique présentant bulles pontificales, objets et documents relatifs à la Sainte larme, et son site Internet constamment enrichi...



Bulle de Pie IV.

Comment répertorier durablement ses trésors et en faire partager la « substantifique moëlle » avec le plus grand nombre ? C'est le nouveau défi que s'est donné la SASLV à l'occasion des Journées du patrimoine placées cette année sous le signe de la « spiritualité ».

Dans une grande salle du quartier Rochambeau de Vendôme, le visiteur peut découvrir avec émerveillement, les mercredis et vendredis, ce sur plus de trois mois, d'authentiques bulles pontificales des 16^e et 17^e siècles. La plus ancienne, remarquable tant pour unicité que pour son contenu, est l'œuvre du pape Pie IV et est datée du 17 avril 1565. Déchiffré globalement par Christophe Marion, professeur à l'Université

Lazare. Objet de dévotion durant plus de quatre siècles, la Sainte larme aurait été rapportée par le comte Geoffroy Martel qui reçut cette relique de l'empereur Michel de Constantinople pour avoir chassé les Sarrasins de la Sicile. Déposée à l'abbaye de la Trinité de Vendôme, la Sainte larme a accueilli moult pèlerins qui ne manquaient pas de se procurer sur place de petits objets d'orfèvrerie populaire, les « barillez », lesquels, remplis d'eau du Loir ou de terre prise dans l'enceinte même de l'abbaye, étaient frottés au reliquaire contenant la précieuse larme.

Confiée à l'évêque d'Orléans après la Révolution française, la Sainte larme aurait été reprise par Mgr Caprara, légat du pape.



Présentation détaillée du nouveau site internet.

de Tours et médiéviste chevronné, ce document attribue l'abbaye de la Trinité à Marc Sitique Altiempi, cardinal d'Altemps, en remplacement du cardinal Charles de Bourbon, nommé la même année légat du pape à Avignon. Placé dans son contexte historique, cette bulle pontificale témoigne hautement du Régime concordataire, lequel ne prenait pas vraiment en compte les préoccupations quotidiennes des communautés religieuses : les abbés directement nommés par le pape, parfois sur plusieurs abbayes, n'étaient à l'époque que rarement sur les lieux et privilégiaient le plus souvent une présence auprès de la cour pontificale...

Sainte larme et pèlerinages

L'exposition ne pouvait avoir lieu sans l'évocation du souvenir de la Sainte larme que le Christ aurait versée sur le tombeau de

À l'ère de l'Internet

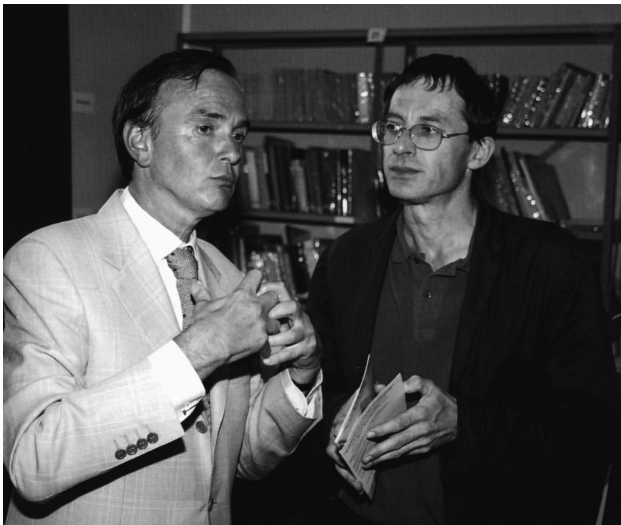
Après ce fabuleux voyage dans le passé, il est possible d'accéder par l'Internet au fonds bibliothécaire de la Société archéologique qui compte 12000 ouvrages de référence. Emmanuel Durant, internaute assidu, saura vous expliquer le principe de la recherche sur un site qui, de jour en jour, ne cesse de s'enrichir de nouvelles références, heureuse initiative qui permet à tout un chacun de s'enquérir de ce patrimoine livresque dont le caractère spirituel n'est plus à démontrer !

S.R.

Site internet de la Société Archéologique :
socarchovendomois.free.fr
Exposition ouverte les mercredis et vendredis
après-midi, place Babeuf.

Samedi 20 et dimanche 21 septembre :

Journées du Patrimoine. En plus de l'Exposition, qui a reçu plus de 120 personnes en deux jours, et de la visite traditionnelle des stalles des moines du xv^e siècle de la Trinité, animée par notre vice-président Bernard Diry et qui a



Philippe Rouillac et M. Guenoun
au vernissage de l'exposition

reçu une soixantaine de visiteurs, la Société Archéologique offrait, cette année, trois nouveautés, toujours en rapport avec le thème du Patrimoine spirituel, trois animations qui ont rassemblé plus de 500 visiteurs : une promenade conduite par le chanoine Dominique Dupont, vice-recteur du Séminaire d'Orléans, sur les lieux « où vivaient les religieux et religieuses de Vendôme » ; la découverte de « la représentation symbolique de la Sainte-Trinité », l'aspect théologique exposé par le doyen François Brossier et l'aspect esthétique présenté et analysé par Philippe Rouillac ; enfin, l'animation à l'église Notre-Dame des Rottes, en présence de Mme Marianne Leygue, femme du sculpteur Louis Leygue, de M. Marconnet, architecte du bâtiment, de Mme Anne Huet, maître d'œuvre des vitraux, et, naturellement, de l'abbé Pascal Gonin, curé de l'église des Rottes.

Un succès incomparable de ces deux journées pour la Société Archéologique, qui ont attiré près de 700 personnes.



Philippe Rouillac, le préfet, M. Marc Cabane,
Mme Guillou-Herpin



Jean-Claude Pasquier raconte la Sainte-Larme,
devant le doyen François Brossier, le préfet,
Philippe Rouillac, Pascal Brindeau

(Photos : Serge Dupré)

Dimanche 28 septembre :

Salon du Livre de Beauregard. Une fréquentation très fournie d'un public qui comptait beaucoup de Vendômois.

Vendredi 17, samedi 18

et dimanche 19 octobre :

La Société Archéologique tenait son stand, comme d'habitude, au Salon du Livre des « Rendez-vous de l'Histoire », de Blois.

Philippe Rouillac y a fait une très intéressante communication, « L'Afrique dans la peinture, les Africains dans la sculpture ».

Vendredi 24 octobre :

Inauguration de la restauration et de la mise en valeur du magnifique portail Renaissance, protégé par une verrière à l'intérieur, du magasin Distripap de Vendôme, reste d'un hôtel particulier, construit entre 1520 et 1530, selon Philippe Rouillac. Notre président a commenté cette belle porte, en présence de M. et Mme Daniel Noblet, propriétaires des lieux, M. Guenoun, Architecte des Bâtiments de France, et Mme Geneviève Guillou-Herpin, maire-adjoint.

Dimanche 9 novembre :

En présence de Monique Bourdin et Jean-Claude Pasquier, Bernard Diry a fait faire au réalisateur de cinéma Claude Pinoteau et son épouse une très intéressante visite de l'abbatiale de la Trinité, de son cloître et du mobilier de la sacristie. Nos invités sont repartis très contents de cette découverte.

Vendredi 21 novembre :

367^e assemblée générale. Après le rapport d'activités de l'année 2003 par la secrétaire-adjointe et l'allocution du président, on procéda aux élections. Ont été réélus Mmes Monique Bourdin, secrétaire-adjointe sortante, Geneviève Chidaine, bibliothécaire sortante, M. Bernard Diry, vice-président sortant ; M. François Houdebert, ingénieur informaticien, a été élu ; quant à Mme Paulette Lhommeau, bénévole à la Bibliothèque de la Société, elle a été élue pour un an, pour remplacer le poste laissé vacant par la disparition de notre regretté vice-président Henri Mésange. Tous ont été élus ou réélus à l'unanimité

Après la pause, une très intéressante communication de M. Jean-Jacques Loisel, historien local et écrivain, très

Une porte renaissance en lumière

« C'est le monument le plus significatif que nous ait laissé Marie de Luxembourg », dixit de Saint-Venant dans son Dictionnaire du Vendômois.

Au fond du magasin Distripap à Vendôme, désormais protégé par une verrière, un gracieux portail renaissance marque l'entrée d'un hôtel particulier construit entre 1520 et 1530 selon Me Rouillac, président de la Société archéologique. Ce bel ensemble qui se situe au sein du magasin Distripap, place de la République, est sorti de l'oubli dans lequel il était plongé depuis une cinquantaine d'années (il avait été en 1948 par le Bâtiments de France le 17 janvier 1997, à la suite d'un incendie place de la République).

Les Bâtiments de France, opposés à un éventuel déplacement, notamment en raison de la fragilité du tuffeau et arguant que cette porte faisait partie d'un ensemble comprenant un escalier à vis et une cheminée, demandèrent alors que le portail ne soit pas refermé et préconisèrent une couverture en verre.

" Art de cour très raffiné "

Ces souhaits ont été respectés et l'on peut désormais admirer cette belle porte, au cœur du magasin déjà cité. Elle est flanquée de deux pilastres ornés d'arabesques et de feuillages stylisés et de cartouches empruntées à la Renaissance italienne.

La Renaissance française s'y manifeste à travers des chapiteaux à feuilles d'acanthé. Les pinacles sont réunis par des cornes d'abondance. « Il s'agit là d'un art de cour particulièrement raffiné », signale Philippe Rouillac. Le tympan est particulièrement remarquable. « Un véritable épitomé de l'histoire de France qui rejoint l'histoire de Vendôme. C'est Marie de Luxembourg qui a fait édifier cette porte », affirme-t-il.

Et de désigner les deux visages en médaillon, de part et d'autre du linteau : « Celui de Charles, fils de Marie de Luxembourg à droite et à gauche, celui de François 1^{er}. Le tympan supérieur révèle deux anges, attributs personnels de la maison de France. Charles, co-régent du royaume de France lors de la captivité de François 1^{er} en Espagne, avait la possibilité d'accéder à la couronne après la mort de son cousin le connétable Antoine de Bourbon. Charles mourut en 1537 et Antoine de Bourbon abandonna Vendôme et les armes de France, pour prendre celles de Navarre. On ne trouve qu'ici ce rappel des armes de France. » Voilà qui permet donc à Philippe Rouillac d'affirmer que cette porte a été édifée entre 1530 et 1540.

Ces commentaires furent attentivement suivis lors d'une inauguration dans les locaux vendômois de Distripap proposée par Daniel Noblet et son épouse, propriétaire des lieux, à laquelle assistaient notamment Geneviève Guillou-



Jean-Lucien Guendon, architecte des Bâtiments de France, Philippe Rouillac et Daniel Noblet devant la porte retrouvée.

Herpin, maire adjoint, Jean-Lucien Guendon, architecte des Bâtiments de France, Jean-Claude Pasquier de la société archéolo-

gique et Raphaël Duchêne, directeur commercial de Distripap.

Joël BOYELDIEU

La Nouvelle République, octobre 2003.

connu dans la région, qui est également président de l'association Foi, culture et laïcité, vice-président de l'association des Amis du Pays natal de Ronsard, et secrétaire des Éditions du Cherche-Lune, conférence qu'il a dédiée à Henri Mésange, avec lequel il a collaboré pour l'élaboration des deux livres d'Henri Mésange publiés aux Éditions du Cherche-Lune. Pour le plus grand plaisir des auditeurs, Jean-Jacques Loisel a fait une savoureuse incursion dans les coulisses d'une élection cantonale, à Montoire, en 1874, au moment où la France hésite entre république et royauté. Et son intervention était si passionnante qu'elle a suscité beaucoup de questions.

M. Michel de Sachy a rajouté un élément, rattachant le baron de la Tournelle à la famille Saint Venant, donc cette communication aux Actes de notre Colloque du 140^e anniversaire de notre Société.

Jeudi 4 décembre :

Monique Bourdin, secrétaire-adjointe, a représenté la Société, dans les Salons de la Présidence du Sénat, à la remise de la cravate de Commandeur des Arts et des Lettres à M. Edmond-Maurice Pérot par le président du Sénat, M. Christian Poncelet.

M. Poncelet a retracé la carrière de l'artiste protéiforme à la « vie à la fois si simple et si cohérente », dans ce « foisonnement d'activités » et ce « chatoiement de couleurs ».

Le peintre, très ému, a répondu qu'en sixième le professeur remettait chaque semaine la croix du mérite aux bons élèves, mais que la croix de Commandeur des Arts et des Lettres était celle du mérite d'« une semaine de quatre-vingt-seize ans ».

Monique BOURDIN.

COMMÉMORATION

Félicitations commandeur !

« Il est des vies qui se déploient en un foisonnement d'activités et dans un chatoiement de couleurs. » En quelques touches d'écriture, le président du Sénat, Christian Poncelet, a débuté l'esquisse d'une vie, celle d'Edmond Maurice Perot.

C'est dans le jardin d'hiver de la présidence du Sénat qu'une petite réception a été organisée pour la remise du grade de commandeur dans l'ordre des Arts et Lettres du peintre E.-M. Perot. Ce dernier est bien connu du vendômois, dont quelques habitants avaient d'ailleurs fait le déplacement à Paris pour l'occasion.

Un atelier au prieuré de Longpré

En effet, Edmond Maurice Perot, travaillait très souvent, et jusqu'il y a peu de temps, dans l'atelier de sa propriété du prieuré de Longpré, sur la commune de Saint-Amand. L'artiste, qui est

âgé de 96 ans, fut décorateur (Galeries Lafayette, Métropole de Bruxelles, Rio de Janeiro, des ambassades et des palais à Dubaï, à New York ou Paris, parfums Lancôme), artiste peintre, illustrateur de livres, graphiste (première affiche d'Air France). Il fréquenta Blaise Cendrars, Marcel Aymé, Maurice Genevoix, Giono, Sacha Guitry, Max Jacob, etc. Une vie bien remplie !

Le Vendômois, terre d'adoption

Tout ce parcours fut retracé par Christian Poncelet, qui souligna les liens de l'impétrant avec le Loir-et-Cher et le vendômois, sa terre d'adoption, avant de lui remettre les insignes de commandeur des Arts et Lettres. Edmond Maurice Perot, ému, a répondu aux compliments, avant de recevoir les félicitations de l'assistance.

I.R



Christian Poncelet (à gauche) remet la distinction à Edmond Maurice Perot.

La Nouvelle République, jeudi 11 décembre 2003.



COMMUNAUTE
du PAYS de
VENDÔME

CULTUREL ET PATRIMOINE
Culture-Civisme
Direction Culture-Tourisme
Direction Services - Jean-Marie BOURBONNE
Tél. 02 54 89 41 00

Vendôme, le 16 septembre 2003

Monsieur Philippe ROUILLAC
Société Archéologique du Vendômois
Place Gracchus Babeuf
41100 VENDÔME

OBJET : Droit de réponse

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint mon droit de réponse à publier dans le bulletin 2004 de la société archéologique :

« Dans le bulletin 2003 de la société archéologique scientifique et littéraire du vendômois a été publié le compte rendu d'une rencontre ayant eu lieu le 25 janvier 2002 entre la Ville de Vendôme représentée en ma personne, et le bureau de la société archéologique. Il n'avait jamais été envisagé que cette rencontre, semblable aux nombreux rendez-vous que j'accorde aux associations culturelles vendômoises, fasse l'objet d'un compte rendu détaillé, et j'ai été très étonnée de recevoir ce document qui me prêtait des propos déformés et sortis de leur contexte. Pour toutes ces raisons, j'ai indiqué à Philippe Rouillac que je ne validais pas ce document. La publication dans le bulletin 2003 de la société archéologique a donc été pour moi une désagréable surprise et la confirmation de l'impossibilité d'avoir des relations autre que vainement polémiques avec le président de cette association.

Je n'ai pas l'intention de reprendre par le menu les propos qui m'ont été prêtés indument, ni de mettre en situation de devoir justifier auprès d'une association quelle qu'elle soit, les orientations et les choix de la municipalité en matière culturelle.

Siège social : 2, avenue des Cités Unies d'Europe - 41100 Vendôme
Tél. 02 54 89 41 00 - Télécopie : 02 54 89 41 01 - E-mail : info@cpvendome.com

Néanmoins, il me semble important que chacun ait en mémoire l'importance des crédits consacrés depuis 12 ans à la restauration de patrimoine auxquels s'ajoutent une politique importante de valorisation du patrimoine menée par la Ville puis par la CCPV dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire.²⁷ C'est pourquoi je joins à ce courrier le récapitulatif des chiffres précis, que Mme GUILLOU-HERPIN vous avait communiqués verbalement en décembre 2001. »

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Marie-Hélène VIDAL
Vice-Présidente
de la Communauté du Pays de Vendôme
Chargée de la Culture et de l'Animation du Patrimoine
Conseillère Régionale
Membre de la Commission Supérieure des Monuments Historiques
Membre de la Commission Régionale
Du Patrimoine et des Sites

Récapitulatif des investissements en restauration du patrimoine de Vendôme

* De 1989 à 1995, investissements	* De 1995 à 2001, investissements
Etat: 1 244 462,52 euros (8 163 139F)	Etat: 760 676,08 euros (4 989 708F)
Ville: 657 718,57 euros (4 314 351F)	Ville: 607 155,19 euros (3 982 677F)
Département: 632 509,91 euros (4 148 993F)	Département: 354 668,83 euros (2 326 475F)
TOTAL: 2 534 691,00 euros (16 626 483F)	TOTAL: 1 722 500,10 euros (11 298 860F)

GLOBAL	
* De 1989 à 2001, investissements	
Etat: 2 005 138,60 euros (13 152 847F)	
Ville: 1 264 873,76 euros (8 297 028F)	
Département: 987 178,74 euros (6 475 468F)	
TOTAL: 4 257 191,10 euros (27 925 343F)	

Par monuments	Ville	Etat	Département	TOTAL
TRINITE ABBAYE église, clocher, grenier, musée	420 664,46 euros 2 759 378	784 603,41 euros 5 146 661 F	416 845,31 euros 2 734 326 F	1 622 113,18 euros 10 640 365 F
TOUR SAINT MARTIN	330 204,57 euros 2 166 000	660 409,14 euros 4 332 000 F	330 204,57 euros 2 166 000 F	1 320 818,28 euros 8 664 000 F
CHAPELLE SAINT JACQUES	303 283,14 euros 1 989 407	481 186,57 euros 3 156 377 F	185 307,42 euros 1 215 537 F	969 777,13 euros 6 361 321 F
CHATEAU	143 673,90 euros 942 439	89 364,09 euros 586 190 F	54 821,43 euros 359 605 F	287 859,42 euros 1 888 234 F
Eglise de la MADELEINE	56446,69 euros 370 266,00 F	0 F	13 251,20 euros 69 538 F	69 697,89 euros 457 188,17 F

Observations du Bureau de la Société Archéologique à ce courrier :

Quant à la forme :

La Ville de Vendôme communique avec la vie associative, en l'espèce l'association la plus ancienne regroupant le plus grand nombre de membres de Vendôme – par le biais de l'article 13 de la loi de presse révisant le droit de réponse... c'est pour le moins choquant !

Un élu, en la personne de Mme Vidal, s'abritant derrière ses responsabilités et fonctions, discrédite le responsable bénévole d'une association, en la personne de Philippe Rouillac ayant la confiance de ses membres depuis 1986 – ce n'est pas acceptable !...

Mais il faut raison garder.
Chacun appréciera...

Quant au fond :

Il ne s'agit pas, pour nous, de demande de justification, mais de simple information, à défaut de concertation. Les Vendômois ont une autre conception de la vie associative : dialogue, échanges, bases d'une indispensable confiance.

Voici le problème :

« L'importance des crédits consacrés depuis treize ans » par la seule Ville de Vendôme (1,2 million d'euros) est à rapprocher du prix moyen d'une transaction immobilière à Vendôme : guère plus de 100 000 € par an (1).

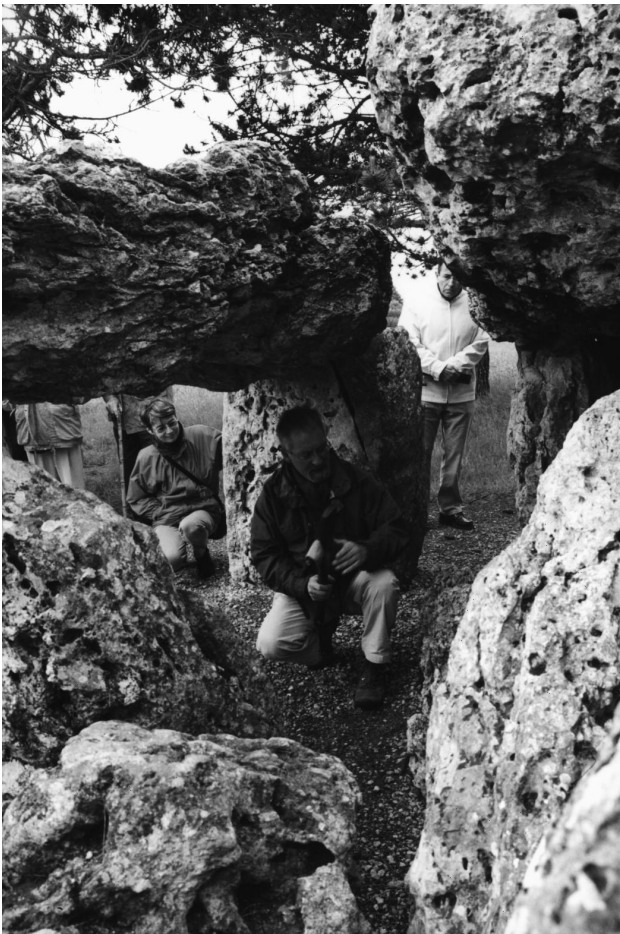
En d'autres termes, l'effort consenti par la Ville, chaque année, depuis 1989, est inférieur au prix moyen d'une maison...

Chacun appréciera...

(1) Source communiquée par la Chambre des notaires de Loir-et-Cher.

SORTIE ANNUELLE DU DIMANCHE 25 MAI DANS LA VALLÉE DE LA CISSE

Notre sortie annuelle sur le thème des sépultures mégalithiques de la vallée de la Cisse a amené une cinquantaine de membres de la Société au dolmen de La Chapelle-Vendômoise, à divers monuments antiques de Landes, puis dans la nécropole protohistorique de la réserve naturelle de Marolles-Averdon. L'abondance des matières et les impératifs horaires du chauffeur du car ne nous ont pas permis de nous rendre, comme prévu, au menhir de la « Grand-Pierre ». Cette sortie, placée sous la présidence du vice-président Bernard Diry, en l'absence du président, retenu par ses obligations professionnelles, a été guidée par notre éminent président d'honneur Jackie Despriée, dont la compétence en la matière est reconnue nationalement.



Jackie Despriée en action
(Photographie : Bernard de Sachy)

Celui-ci a bien voulu fournir, pour notre bulletin, les lignes qui suivent, résumé de ses observations sur place. Nous l'en remercions vivement.

Paul COUVRAT.

L'objectif de cette sortie, sous la conduite de Paul Couvrat, était de visiter les monuments mégalithiques dont la Société est propriétaire. Deux d'entre eux étant situés dans la vallée de la Cisse, il était facile d'organiser une visite d'une journée axée sur la concentration mégalithique de cette vallée, et d'observer comment ces monuments s'inscrivent dans la géographie créée par cette unique rivière du plateau calcaire de la Petite Beauce.

La vallée de la Cisse

Son cours est guidé par la géologie et la topographie particulière de la Petite Beauce, dépôt calcaire lacustre (*Aquitainien*) qui s'est effectué dans une dépression entre deux anticlinaux qui ont soulevé les craies et les argiles à silex du Crétacé. Ces deux anticlinaux, d'orientation parallèle sud-est/nord-ouest, sont actuellement occupés par les forêts de Marchenoir et de Blois.

La Cisse prend naissance sur le rebord de l'anticlinal de Marchenoir. Portant d'abord le nom de Sixtre, elle se dirige vers le sud, s'enneige dans des marais (Conan, Maves...) et s'échappe dans les réseaux karstiques du calcaire. À partir d'Averdon, la Cisse s'oriente vers l'ouest, rejoint à Sudon la Cisse landaise, issue de l'anticlinal de Blois et de divers Cisereau(x), et qui coule évidemment en sens contraire vers le centre de la dépression synclinale. À Sudon, à la faveur d'une faille, la rivière se dirige vers la vallée de la Loire, qu'elle atteint à Chouzy. Elle suit parallèlement le fleuve – c'est le cas pour tous ses affluents – jusqu'en Indre-et-Loire, où elle conflue à Pocé.

Elle a, en creusant sa vallée dans le plateau calcaire de la Petite Beauce, créé des paysages remarquablement complémentaires, très favorables à l'installation des premiers éleveurs-agriculteurs. Aux V^e et IV^e millénaires avant J.-C., les premiers colons néolithiques ont d'abord défriché la forêt mixte aux feuillus très variés (tilleul, chêne, charme...) avec leurs haches aux lames de pierre polie : le silex abondant dans les argiles à silex a été extrait dans d'immenses minières, aussi bien autour de Marchenoir que dans la vallée du Loir (Pezou, la « Chenevière-Dieu », Fréteval, Morée...), et les milliers de lames taillées ont été ensuite polies sur des blocs de grès dans de véritables ateliers de polissage dont certains sont encore très bien conservés (Villerville...). Les plaques de calcaire silicifié qui affleurent sous le limon de Beauce ont également été exploitées pour la fabrication des lames de haches.

Les premiers paysans ont ensuite cultivé le blé, l'orge, le millet et des légumineuses (pois, lentilles, fèves...) après avoir travaillé à la houe de pierre le plateau limoneux fertile. Les lames des pioches étaient généralement importées de Bretagne, échangées sans doute avec les lames de silex, matériau absent dans le Massif armoricain. La vallée de la Cisse apparaît d'ailleurs comme une zone relais dans la diffusion, vers l'est de la région, des dolérites exploitées en ateliers dans les Côtes-d'Armor : des blocs ont été retrouvés à Averdon.

Les versants étaient propices à l'installation de villages couvrant plusieurs hectares : à la charnière entre le plateau fertile et la rivière, on y trouvait : des pelouses calcicoles pour les parcours à moutons ; des marais humides propices à l'élevage des petits bœufs des tourbières, à la chasse et à la fourniture de végétaux pour l'habitation ; des sources pérennes très nombreuses en pied de coteau ; la présence de silex de qualité dans les argiles mises au jour en fond de vallée. On chassait le cervidé et on élevait des porcs dans les massifs forestiers non encore défrichés à proximité. Le village remarquablement conservé de « La Vallée-aux-Fleurs », à Fossé, illustre parfaitement cette situation géographique très favorable à l'installation de nos ancêtres paysans. C'est à cette époque que sont créés les paysages beaucerons que nous allons observer tout au long de la journée.

Les premières communautés paysannes, au mode de vie radicalement différent de celui des groupes de chasseurs qui les ont précédées, ont connu une expansion démographique rapide : la nourriture est plus équilibrée et plus copieuse car la phase climatique de cette période, dite « Atlantique », plus chaude et plus humide qu'aujourd'hui, favorable au développement de la forêt, l'est aussi pour l'agriculture et l'élevage ; d'autre part, les Néolithiques ont vite maîtrisé les techniques de conservation des récoltes : stockage des graines en silos (céréales, noisettes, glands...), préparation des viandes, utilisation de récipients en poterie, en vannerie, en

bois... Les terres s'épuisant, les fermiers se déplacent ; la Petite Beauce est, probablement, totalement défrichée vers 3500 avant J.-C.

Comme le faisaient les chasseurs avant eux, les néolithiques inhumèrent une partie de leurs morts dans des sépultures en fosse individuelle regroupées ou non en nécropole à proximité du village. Ces fosses pouvaient être recouvertes par une grosse dalle de calcaire ou de grès. Vers 4500 avant J.-C., apparaissent dans la vallée de la Cisse les premières sépultures collectives limitées par des grosses pierres, les mégalithes. Vers 4000-3500 avant J.-C., apparurent des monuments généralement plus vastes, au plan bien défini, à l'orientation plus précise, les dolmens, qui seront utilisés comme nécropoles pendant près de deux millénaires, avec peut-être, pour certains, une fonction de « temple ».

On peut encore trouver dans la vallée de la Cisse l'une des plus importantes concentrations régionales de ces sépultures collectives (avec celles des vallées de la Brisse et de l'Aigre dont les caractéristiques géographiques sont très voisines). Parfois très maltraités depuis leur abandon, il est aujourd'hui difficile de retrouver le plan et la date de construction des monuments dont certains présentent toutefois un indéniable intérêt archéologique et permettent de comprendre certaines préoccupations de nos ancêtres devant la mort.

La sépulture sous dalle de la « Pierre-Levée de la Garenne » à Landes

Dans cette commune, sur les versants de la Cisse landaise ont été retrouvés 4 sépultures collectives et un menhir indicateur.

La sépulture de la « Pierre-Levée de la Garenne », menacée par l'avancement d'un front de taille dans une carrière de calcaire de Beauce au sommet duquel elle se trouvait, a été soigneusement fouillée par Louis Doustin en 1966 et a été reconstituée sur le plancher de l'exploitation.

La fosse de 3 × 2 m, creusée dans le limon, reposait sur le calcaire était limitée par 6 dalles de calcaire posées sur chant et recouvertes par une dalle massive de 2 × 2 m sur près de 1 m d'épaisseur, également prise sur place. L'entrée, à l'ouest, était soulignée par 3 petits blocs. Environ 500 fragments d'os humains, dont certains brûlés, appartenant à environ une trentaine d'individus, accompagnés de parures en coquillages, confirment le caractère funéraire de cette fosse qui apparaît comme l'une des plus anciennes sépultures collectives : en effet, des outils de silex et des tessons de poterie identiques à ceux du village de « La Vallée-aux-Flours » à Fossé permettent d'avancer une date de 4500 avant J.-C. pour sa construction.

Le dolmen de la « Pierre-Levée de la Glandée »

Vu rapidement depuis le car, à la sortie de Landes, ce dolmen d'une longueur de près de 6 m est aujourd'hui enfoui dans l'ancien fossé de la route qui mène à Lancôme. Son plan, bouleversé par les travaux routiers, peut toutefois être rapproché de celui de La Chapelle-Vendômoise. L'une des dalles de couverture a été conservée : ses dimensions de 3,50 × 2,40 × 1 m posent le problème de son transport et de sa manipulation, même si ces blocs tabulaires ont été pris sur le versant proche.

Le dolmen de la « Pierre du Diable » à La Chapelle-Vendômoise

Actuellement, ce monument appelé aussi la « Pierre-Levée » ou la « Caillotte à Gargantua » mesure environ

8 m de long sur 5 m de large. C'est le plus grand dolmen du Loir-et-Cher, et le plus grand de la région Centre avec celui de Saint-Antoine-du-Rocher en Indre-et-Loire. Ils sont tous deux construits selon un plan très répandu en Anjou, plan qui s'est ensuite répandu vers l'est jusqu'en Loiret (Tavers) et en Eure-et-Loir (vallée du Loir) : chaque monument est constitué d'une grande chambre généralement rectangulaire (4,50 × 2,50 m pour la « Pierre du Diable ») construite au-dessus du sol et entourée par des orthostates verticaux de grande taille (2 m au moins) fiché dans les fissures du plateau calcaire affleurant. L'entrée de cette chambre, soigneusement orientée à l'est, est encadrée de deux orthostates qui lui donnent une étroitesse permettant de la masquer par une porte dont la moitié inférieure, naturellement perforée, a été retrouvée. Cette entrée est précédée d'un « portique » constitué de deux orthostates écartés seulement de 2 m et surmontés d'une dalle horizontale.

Ces monuments paraissent avoir été construits vers 3500 avant J.-C. Ils dérivent des sépultures collectives monumentales qui ont été érigées dès le V^e millénaire sur le pourtour atlantique et notamment en Armorique où des chambres funéraires circulaires à dalles gravées sont enfouies dans de gigantesques tumulus ou cairns de pierre.

Le dolmen angevin à portique de La Chapelle-Vendômoise était lui aussi, d'après une photo prise par E.-C. Florance vers 1904, enfoui dans un tumulus de terre et de pierrailles aujourd'hui disparu. Grâce aux recherches récentes, on sait que ce type de monument avait un usage funéraire collectif et qu'on y a déposé les morts de la communauté paysanne au fur et à mesure de leur décès, pendant au moins un millénaire et demi. Son orientation plein est, en liaison avec la position du soleil au solstice, indique que ces populations qui prenaient soin de la dépouille de certains de leurs proches avaient déjà une idée religieuse de la vie dans l'au-delà et un certain espoir de renaissance, comme le soleil qui réapparaît à certains points précis, la source pérenne proche et les bois de cerf déposés en offrande, qui repoussent chaque année... Que dire de la présence, assez constante dans notre région, de la coquille Saint-Jacques accompagnant le viatique du mort, outils de pierre ou poteries entières ou brisées.

On sait aussi qu'à la fin de leur utilisation ces monuments furent condamnés par les Néolithiques eux-mêmes, qui renversèrent le portique, colmatèrent les interstices entre les orthostates et enfouirent le monument dans un terre de pierrailles ramassées dans les alentours. C'est sans doute à cette occasion que furent posées, en utilisant le tumulus comme une rampe d'accès, les deux grandes dalles arrachées à une centaine de mètres et pesant une bonne vingtaine de tonnes.

Pour la « Pierre du Diable » on a longtemps cru que les dégâts observés résultaient d'une tentative de destruction du propriétaire en vue de fournir des matériaux à la construction de la route de Blois à Vendôme, tentative qui aurait été à l'origine de son acquisition et du don à notre Société en 1864. Les fouilles préalables à sa restauration menée en 1988 par J. Desprie et R. Albert ont montré que cette destruction résultait bien d'une condamnation par les néolithiques. Il n'empêche que à la fin du XIX^e siècle, deux autres dolmens auraient bien été détruits à proximité immédiate : l'un d'eux serait celui qui a été reconstruit dans le parc du château de Cheverny. On notera qu'il existe encore à proximité du confluent des deux Cisse le très beau dolmen sous tumulus du « Petit-Vitain » d'Averdon, et, à Sudon, au confluent même, la base en place d'un menhir brisé à la poudre noire. Cette situation topographique remarquable avait sans doute guidé les préhistoriques à regrouper leur nécropoles, le ou les dolmens devenant à leur tour des points remarquables puisqu'on dit qu'ils servirent à fixer la limite entre comtés de Blois et de Vendôme... (de Champagne ?).

La réserve naturelle nationale de Marolles-Averdon et sa nécropole protohistorique

Elle s'étend sur environ 300 ha et concerne les paysages très variés de la vallée de la Cisse, des vallées sèches confluentes, dont celle de la « Grand-Pierre » et du plateau de la Petite Beauce traversé. Ce secteur possède un remarquable patrimoine écologique (réserve naturelle en 1979) et archéologique (classé Monument historique à ma demande en 1975). On comprend aisément que, si l'agriculture moderne n'a pas touché les milieux « naturels » résultant de l'activité humaine depuis six millénaires, les structures archéologiques que ces milieux contiennent ont également été préservées, même si des fouilles fort mal conduites ont causé beaucoup de destructions vers 1890-1910.

Les milieux floristiques résultent de l'abandon des pratiques agricoles et d'élevage au XX^e siècle... Ils sont assez variés :

- des pelouses xérophiles sur calcaire mises en place par les premiers paysans au V^e millénaire (parcours à moutons). Actuellement recolonisées progressivement par les chênes pubescents, elles conservent, à la confluence des vallées de la Cisse et de la « Grand-Pierre », une nécropole répartie dans plusieurs parcelles séparées par des levées de pierres encore visibles : près de 200 structures ont été inventoriées dans la pelouse sur la croupe calcaire de « La Grand-Mesle » et notamment de magnifiques cistes alignés dans un tumulus de pierrailles long de 400 m et datés de l'âge du cuivre (2000 av. J.-C.). Un squelette complet accompagné d'une coquille Saint-Jacques y a été découvert lors de la restauration de l'un des cistes. On a reconnu aussi de nombreux et vastes tumulus contenant une sépulture centrale en coffre de pierres datant de l'âge du bronze moyen ;
- des marais humides de fond de vallée de la Cisse, parfois plantés de peupleraies et conservant une magnifique digue d'étang ;
- des forêts de feuillus dans les vallées sèches au sol profond de limons soliflués depuis les versants qui conservent sur le calcaire mis à nu de très nombreuses structures funéraires (tumulus), d'habitats en pierres sèches ou d'extractions artisanales de blocs.

Le menhir de la « Grand-Pierre » à Averdon

Propriété de notre Société depuis une tentative de destruction en 1977, ce menhir en calcaire de Beauce, haut de 1,80 m et large de 1,70 m, a été restauré en 1980 par le Laboratoire régional des Ponts et Chaussées de Blois avec l'aide technique de la société Araldite. Il est situé dans le fond de la vallée « la Grand-Pierre », proche de sa naissance, à près de 4 km à l'est de la nécropole de la « Grand-Mesle ». Il jalonne un très ancien chemin rejoignant la voie romaine qui a été reconnue depuis Averdon jusqu'à l'actuelle route de Blois. Ces vingt dernières années, de nombreuses destructions ont eu lieu dans son environnement immédiat.

Le plateau de la Petite Beauce : un conservatoire des traces des glaciations

La carrière de « Maisons-Rouges » à Landes a été acquise récemment par le Conservatoire des Sites du Loir-et-Cher sur notre proposition.. Elle recèle en effet de manière très lisible les traces des grands refroidissements qui ont affecté notre région lors des glaciations successives du Quaternaire.

Les coupes encore visibles sur près de 10 m de haut montrent, depuis la surface :

- un limon beige fertile d'origines variées (vent, ruissellement...) datant du Quaternaire ;
- une couche de graviers rouges tertiaires à grandes dalles plates de calcaire silicifié (la « meulière locale ») d'époque tertiaire ;
- le calcaire de Beauce d'étage aquitainien.

On voit bien dans les coupes les effets des périodes glaciaires qui se sont succédé durant le Quaternaire moyen et récent :

- le calcaire de Beauce, roche très hétérogène au demeurant, a été transformé en une masse friable et pâteuse, le « tuf » des carriers : cette altération est la conséquence du froid qui a pénétré progressivement le sous-sol, descendant plus profondément chaque année ; l'eau résiduelle, en gelant, a brisé en éléments de plus en plus fins les calcaires marneux ou argileux et fait éclater les calcaires plus silicifiés. On ne retrouve le calcaire bien en place et intact qu'en dessous de 5 ou 6 m de profondeur ;
- le niveau à « meulières » plus superficiel a subi des effets plus violents : l'alternance des gels et dégels annuels de ce niveau plus superficiel a provoqué des mouvements importants (cryoturbation) redressant les grosses dalles dans la matrice graveleuse transformée en bouillie pâteuse, et dessinant ainsi à la surface du plateau des polygones coalescents que l'on voit en coupe sous la forme de festons irréguliers. Le calcaire sous-jacent a pu, sous les fortes pressions engendrées, être injecté dans les cellules du sol polygonal ;
- le limon montre à l'analyse des grains de quartz ronds et mats caractéristiques des loess. Cette farine déposée en bordure de l'inlandsis nord-européen par le mouvement des calottes glaciaires a été transportée par les vents permanents jusqu'à la vallée de la Loire. Elle peut atteindre une épaisseur de plus de 10 m dans la vallée du Loir (Trôo).

La carrière de « Maisons-Rouges » à Landes est un témoin précieux qui vient compléter les observations faites sur le réseau des vallées sèches, topographies typiques des périodes glaciaires. Le plateau de Beauce était alors un vaste désert à la végétation de steppe froide ou de toundra, sans arbre. Le sol étant gelé en permanence en profondeur, les eaux superficielles résultant de la fonte d'été ne pouvaient s'écouler qu'en surface en suivant les microreliefs du plateau calcaire et de ses dunes de loess. Les vallées ont ensuite été partiellement comblées par des coulées de limon solifluant sur leurs versants, ce qui explique qu'elles ont été recherchées dès le Néolithique pour leur fertilité et leur fraîcheur, qualités précieuses en agriculture des céréales.

Jackie DESPRIÉE.

Un groupe attentif
(Photo : Bernard de Sachy)



*Liste des ouvrages et documents entrés
en bibliothèque en 2003*

I — DONNS À LA SOCIÉTÉ

— De Mme Marianne LEYGUE et de son fils, le D^r Jean-Louis LEYGUE :

Fonds Léon Quenieux :

1. *Documents manuscrits de Léon QUENIUX, instituteur à Naveil*, près Vendôme (Loir-et-Cher).

Le Vendômois d'autrefois, t. 1 : archéologie, historique, biographie, etc.

Le Vendômois d'autrefois, t. 2 : archéologie, historique, etc.
Naveil autrefois, 1^{er}, 2^e et 3^e recueils : Notes et extraits d'ouvrages divers en ce qui concerne Naveil, notamment : des citations de l'histoire archéologique du Vendômois par de Pétigny, ce qu'on lit sur Naveil aux *Bulletins de la Société Archéologique du Vendômois*, des copies de documents, etc. ; enfin, quelques chroniques et études personnelles.

En Tourteline, commune de Naveil. Dix années de fouilles, 1922-1932.

Une commune de l'arrière pendant la guerre 1914-1918 : Naveil (Loir-et-Cher).

Historique de l'instruction dans la commune de Naveil. Commune de Naveil. L'instruction et les écoles.

Le Comité d'instruction primaire de l'arrondissement de Vendôme de 1828 à 1838 (d'après le registre des délibérations de ce Comité).

Le serment civique du Curé Boucher, de Naveil, en 1791, et notes manuscrites.

Un ensemble de notes, lettres et photographies.

2. *Ouvrages imprimés*

Les chroniques du Curé Regnard (1717-1749), par E. NOUËL, publiées dans les *Bulletins de la Société Archéologique du Vendômois*, années 1887 et 1888.

Histoire de la Conditia de Naveil en Vendômois. Archéologie, usages, traditions et fêtes populaires, par M. NEILZ, cultivateur, Paris, Éd. Dumoulin, Vendôme, Éd. Devaure-Henrion, 1867.

Congrès archéologique de France, Séances générales tenues à Vendôme en 1872 ; Paris, Angers, 1873.

Histoire de Blois et de son territoire depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par G. TOUCHARD-LAFOSSE, Blois, Impr. Félix Jayet, 1861.

Débats du procès instruit par la Haute Cour de justice, séante à Vendôme, contre Drouet, Babeuf et autres ; recueillis par des sténographes, t. 3, Paris, chez Baudouin, imprimeur du Corps législatif.

II — DONNS D'AUTEURS

— De M. Jean-Daniel PIQUET :

L'abbé Grégoire ou l'universalisme jacobin d'une déclaration des droits et des devoirs des hommes de toutes les couleurs (extrait des *Annales de l'Est*, livraison 2002-1).

Lettre secrète de l'abbé Grégoire et de ses trois collègues en mission dans le Mont-Blanc à Danton Chambéry, 3 février 1793 (in *Cahiers d'Histoire*, t. 46, n° 3/4, 2001).

— Du Groupe de décryptage de Naveil :

Relevés des décès — 1639 à 1902, par Liliane BONIN, Madeleine MORY, Colette DUFOR et Pierre PORCHER, 2003.

— De M. Jean Arnould, président d'honneur de la SAV :

Trois livraisons de la revue *L'Histoire* : n° 194, 12/1995, *Les nobles* ; n° 205, 12/1996, *Le temps des châteaux forts* ; n° 215, 11/1997, *Les guerres de religion*.

Les marais de la Cisse, par P. ANDRÉ et J. HESSE.

Note sur les coupes en bronze de dépôt de Fresnes (Loir-et-Cher), par Jackie DESPRIÉE.

Étude sur la Révolution française. Étude réalisée pour la fête des Écoles de Saulxures (Vosges), sous la direction de Jean ARNOULD, instituteur, 1939.

Les Principes généraux de la Science et de la Morale, par Félicien CHALLAYE, Paris, Nathan, 1928.

— De M^e Paul Couvrat, secrétaire de la SAV :

Guides des professions juridiques, année 1998.

— De Mme Monique BOURDIN, secrétaire-adjointe de la SAV :

Villa Paradis. Souvenirs, par Régine PÉRONOUD, Paris, Stock, 1992.

La femme au temps des cathédrales, par Régine PÉRONOUD, Paris, Stock, 1982.

La femme au temps des croisades, par Régine PÉRONOUD, Paris, Stock/L. Pernoud, 1990.

Saint Louis et le crépuscule de la féodalité, par Régine PÉRONOUD, Paris, Albin Michel, 1985.

Itinéraire en Touraine. La Touraine et ses confins, par R. VIVIER et E. MILLET, Tours, Éd. Barcla, 1965.

Histoire de Touraine, par Eugène PÉPIN, Paris, Libr. Boivin, 1935.

Trois Grandes Dames de petite vertu, par Roland ENGERAND, Tours, Éd. Arrault, 1942.

La Touraine à travers les âges. Guide, par Louis DUMONT, Tours, Impr. Tourangelle.

La Touraine archéologique. Guide du touriste en Indre-et-Loire, par R. RANJARD, Tours, Libr. Maillocheau, 1930.

Adorable Touraine, par Roland ENGERAND, Tours, Éd. Arrault, 1947.

En Touraine et sur les bords de la Loire, par Henry DEBRAYE, Grenoble, Artaud, 1948.

La vie quotidienne au Collège de Pontlevoy, 1644-1791, par Fabien MINIER, Chailles, Clairmirouère, 1993.

Petites gens et grands cœurs — roman, par Maurice MONTEGUT, Paris, Éd. Lemerre, 1912.

Cités mortes et lieux maudits de France, par Henri-Paul EYDOUX, Paris, Plon, 1961.

France, que fais-tu de ton baptême ?, par le pape Jean-Paul II, Paris, Centurion, 1980.

Mon ami Karol Wojtyla, par Mieczyslaw MALINSKI, Paris, Centurion, 1980.

Sur un prieuré bénédictin de la route des pèlerinages. Saint-Gilles de Montoire, par Robert GÉRARD, Paris, Éd. d'Art et d'Histoire, 1935.

Le château de Chambord, par Ernest de GANAY, Paris, Éd. Vincent Fréal.

Le château de Chenonceau, par Roger-Armand WEIGERT, Paris, Éd. Vincent Fréal.

Azay-le-Rideau, par Pierre-Marie AUZAS, Paris, Éd. Vincent Fréal.

Traité pratique de cinématographie, par Ernest COUSTET, Paris, Éd. Charles-Mendel.

Les secrets de la photographie dévoilés, par H. HOUPPÉ, Paris, 1947.

L'abbé Grégoire. Une autre vision, par Michel de SACHY.

Un ensemble de 36 volumes, Genève, Éd. de Crémille, coll. « Les Grands Romains historiques », 1968 à 1971.

La Révolution et les femmes, de 1789 à 1796, par Anne SOPRANT, Paris, MA Éd., 1988.

Jours de juin – récits, par Marie-Magdeleine DESNEUX, Vendôme, Éd. Cy.ter, 2003.

— De M. Yves DAHURON (Vendôme) :

Copie de l'article « Rochambeau » du *Dictionnaire historique* de F.-X. Feller, 1849.

— De M. Jackie DESPRIÉE (président d'honneur de la SAV) :

Thèse présentée par Pierre VOICHET pour l'obtention du doctorat du Muséum national d'Histoire naturelle, Quaternaire : Géologie, Paléontologie Humaine, Préhistoire. Datation par résonance paramagnétique électronique (RPE) de quartz blanchis extraits de sédiments fluviatiles pléistocènes : contribution méthodologique et application aux systèmes de la Creuse, du Loir et de l'Yonne.

— De M. Serge DUPRÉ :

16 livraisons du journal *Le Carillon libéré*, 3 août 1944 à 25 janvier 1945.

1 livraison du journal *Le Vendômois* du 23 août 1945.

Ville de Vendôme. Budget supplémentaire, exercice 1908.

— De M. LEFIN :

Photocopies de documents concernant la guerre de 1870-1871 (Préfecture du Finistère).

Reproductions de tableaux :

Soirs de la bataille de Vendôme, tableau de Könitz, Berlin.

Le régiment de Voigts-Rhetz à Montoire, le 27 décembre 1870, tableau de Hattschas, Berlin.

Les marins à l'attaque de Fréteval, tableau de Pallandre.

— De M. Jean-Jacques LOISEL :

Joseph Boileau. Instituteur en Kabylie (1895-1903), Étude de M. Dubois-Geoffroy et du Collège Vauguyon, Le Mans.

Syndicat mixte du Pays vendômois. Procédure du Contrat de pays de la Région Centre. Pays Vendômois, Vendôme, février 1987.

Découverte de la vallée du Loir en train touristique de Trôo à Thoré-la-Rochette.

Association du train touristique de la Vallée du Loir. Sortie des 12 et 13 septembre 1987.

Loisirs en vallée du Loir, éd. de 1988.

Girouette, Revue humoristique, dessins de Dominique Perron, Bessé-sur-Braye.

Le Pays nuiton au temps du roi Dagobert, Musée de Nuits-Saint-Georges, 1993.

Les fouilles d'Alésia, Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur-en-Auxois.

Aperçu sur l'Époque gallo-romaine, par Daniel PUSSOT, 1970.

Compte rendu des Journées archéologiques, 13-14 novembre 1982, Centre régional de Documentation pédagogique, Orléans.

Revue archéologique du Loiret, n° 3, 1977.

Site archéologique de l'île de Jarre (Bouches-du-Rhône), Rapport d'activité 1982, Marseille, *Fouilles sur l'épave du « Grand Saint-Antoine »*.

Ensemble de fiches sur l'église de La Ferté-Loupière (Yonne) et la Danse macabre.

Ronsard en son temps, Notices par Mme Monique BOURDIN, M. Jacques-Henri ROUSSEAU et M. Jean-Jacques LOISEL.

Rochambeau, Spectacle, Les Compagnons du Lion d'Azur, 1988.

Révolution. L'ère de la liberté, Spectacle, Les Compagnons du Lion d'Azur, 1989.

Durtal, Informations municipales, 1977.

Château de Courtenvaux (Sarthe), Exposition Serge Foulon : « La Sarthe aux 4 saisons », septembre 1980.

Château du Lude. Spectacle son et lumière.

Saveurs régionales.

Fac-similé du « Petit Parisien », mardi 12 novembre 1918.

Histoire religieuse moderne et contemporaine, CNRS-GRECO, n° 2, Rapport d'activité 1988-1990.

— De M. Jean MAURY :

La France de la Madelon, 1914-1918. Le roman de la République, par Gilbert GUILLEMINEAU, Paris, Denoël, 1966.

— De Mme MORY (Naveil) :

Histoire de la commune de Naveil.

— De M. D. PERCHERON (Landes) :

Essai d'une notice concernant la commune d'Herbault, par M. RABOUIN (photocopie), Herbault, 1879.

— De M. Pierre PORCHER (Naveil) :

Note sur « La Guinebaudière », commune de Naveil.

— De M^e Philippe ROUILLAC, président de la SAV :

Catalogue de l'exposition Charles Bujeau, Vendôme, 9 novembre - 18 décembre 2002.

Revue L'Anjou, n° 54, 2001 ; n°s 56, 57, 59, 2002 ; n° 61, 2003 ; numéro spécial : Ballades et randonnées.

Revue La Touraine, n°s 82, 84, 2002 ; n°s 85, 86, 87, 2003.

Revue Journal de la Sologne, n° 116, 2001 ; n° 119, 2002.

Revue Vieilles Maisons françaises, n° 194, 2002, Les Monts du Cantal ; n° 196, 2003, Pays du Forez.

Catalogue de la librairie Cidier Le Bail et Friedrich Weissert. Exposition « Promenade dans les guides touristiques de la Bibliothèque » et brochure « Suivez le guide », Blois, Bibliothèque Abbé Grégoire, juin-août 2003.

Exposition « Arthur Trouëssart – mémoires d'un Blésois », Bibliothèque Abbé-Grégoire, Blois, décembre 2003 - janvier 2003.

Plaquette « Commanderie templière d'Arville ».

Plaquette « Tribunal de grande instance de Blois ».

Brochure « Les rencontres du cinéma d'histoire. Fêtes médiévales. Banquets et tournois », Commanderie d'Arville, 27 juin 2003.

Brochure « Cathédrale Saint-Louis de Blois. Vitraux du XIX^e siècle », par Yves AUFFRET et Jean LAFONT.

Brochures « Patrimoine restauré en Région Centre » et « Patrimoine et Spiritualité, de Saint Martin à Picassiette ».

Exposition Olivier Seguin et Gauvin, Vendôme, Chapelle Saint-Jacques, juillet-août 2003.

— Des Éditions du Cherche-Lune (Vendôme) :

Le Perche vendômois. Carnets de paysages et d'architectures, textes du CAUE, illustrations de Denis Clavreul.

— De la Mairie de Ruan-sur-Eggonne :

L'église Saint-Laurent de Ruan-sur-Eggonne (Loir-et-Cher). Histoire d'un monument, monument de l'Histoire (Projet ECCLESIA), par Nicolas HURON, septembre 1999.

— De l'UTLV :

Bulletins : Automne 1992 : « Le Loir » ; Printemps 1993 : « Si on parlait de Vendôme » ; Automne 1994 : « Sur les pas de Lavoisier » ; Printemps 1995 : « Les métiers du Rêve » ; Automne 1995 : « La Gastronomie » ; Printemps 1996 : « L'Agro-Industrie. Du champ à l'assiette » ; Printemps 1997 : « Le Cinéma » ; Automne 1997 : « Regard sur la faune. Richesses et menaces » ; n° 1, 2000 : Voyage dans l'univers de la Santé ; n° 2, 2000 : À la découverte de l'Aéronautique. D'Icare à l'A3XX ; n° 1, 2002 : Robert le Fort "l'Angevin" en son

temps, par le colonel RENOULT ; Jean Bourré, par Jean-Claude PASQUIER et Mireille DEPIN ; n° 1, 2003 : L'Europe.

— Dons anonymes :

- Bulletin de la Société Historique du VI^e arrondissement de Paris*, t. XXVI, 1925, « L'Hôtel de Condé ».
- Morée au fil des siècles*, par Abel RAGUET, Le Mans, Libr. Chaudourne, 1936.
- L'épopée des Vaudois, Dauphiné, Provence, Languedoc, Piémont, Suisse*, par Maurice PEZET, Paris, Éd. Lanore-Seulot, 1985.
- Dictionnaire des aéronautes célèbres*, par Jean RIVERAIN, Paris, Larousse, 1970.
- Le Roi n'est mort qu'une fois*, par le duc de LÉVIS-MIREPOIX, Paris, Perrin, 1970.
- Adjudication judiciaire. Requête des héritiers Pasquier-Richebert au profit de M. Auville*, M^e Camille Perret, notaire à Saint-Agil.
- Le cadastre français*, DGI, janvier 1985.
- Revue Vieilles Maisons françaises*, n° 65, juillet 1975, avril 1979, « La Sologne ».
- Guide religieux de la France*, Paris, Hachette (« Guides Bleus »), 1967.
- Plan parcellaire d'enquête. Commune de Savigny-sur-Braye. Chemin de fer de Tours à Sargé-sur-Braye*, Ministère des Travaux publics.
- Bulletins anciens de la SAV* : 1904, 2^e trim. ; 1905, 3^e trim. ; 1922, 1923, 1^{er} sem. ; 1933, 1953.
- Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1912.
- Atlas-synopsis des Echinides fossiles*, par E. DESOR et Planches zoophytes échinodermes, Paris, Éd. Weisbade, 1858.
- Souvenirs de la marquise de Créquy de 1710 à 1803 (photocopies)*, t. 5, chap. 1^{er} (« La Trinité de Vendôme... »).
- Procès-verbal de bornage*, par M. GOUIN, expert, sur le territoire de la commune d'Oigny (Loir-et-Cher), le 19 janvier 1897.

— Archives de la Société :

- Dossier d'acquisition par la SAV du dolmen de Ruan-sur-Eggonne*, février 1886.
- Dossier de donation à la SAV du dolmen de La Chapelle-Vendômoise*, août 1864.

— Divers :

- Conservation régionale des Monuments historiques : *Patrimoine restauré en Région Centre* : n° 12 : « Cathédrale N.-D. de Chartres. Porche et Portail nord » ; n° 13 : « Cathédrale N.-D. de Chartres. Rose nord ».
- DRAC Centre : Catalogue 2002 des Publications régionales (Architecture, Patrimoine).
- DRIRE Centre : *Lettre d'information* n° 1, décembre 2002, maîtrise des risques industriels en Région Centre.
- Direction régionale de l'Environnement : Rapport d'activité pour l'année 2002.
- Régionales. Le Magazine de la Région Centre* : n° 15, février-mars-avril 2003 ; n° 16, mai-juin-juillet 2003 ; n° 17, août-septembre-octobre 2003 ; n° 18, novembre-décembre 2003 : Les grands événements de l'automne.
- Région Centre* : n° 1, janvier 2003 : « Dossier environnement » ; n° 3, juin 2003 ; n° 4, septembre 2003 : « Dossier année scolaire 2003-2004 ».
- Loir-et-Cher Info* : n° 31, janvier 2003 ; n° 32, mai 2003 ; n° 33, juillet-août 2003.
- Office du Tourisme de Vendôme, *Brochure Groupe 204. Accueil des Villes françaises*, *Bulletin*, 2002-2003.
- Gestion des déchets, *Lettre d'information*, n° 5, janvier 2003.
- Fidélité vendômoise*, Association amicale des anciens du Lycée Ronsard, n° 30, 2003.
- Bulletin municipal de Villiers-sur-Loir* : n° 86, janvier 2003 ; n° 87, juin 2003 : « Hommage à Henri Mésange ».

Savigny-Contact, Bulletin municipal d'information de Savigny-sur-Braye, n° 22, 2002.

Bulletin d'Information de l'association Bouchardière.

IV — ENVOIS DES SOCIÉTÉS SAVANTES. ÉCHANGES

- Académie des Beaux-Arts, Paris : *Lettres de l'Académie des Beaux-Arts* : n° 31, 2002 : Architecture et Art plastique ; n° 30, 2002 : L'orgue ; n° 32, 2003 : Membres nouvellement élus ; n° 33, 2003 : Le Droit d'auteur.
- Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris : *Comptes rendus des séances* des années 2001 (avril-décembre), année 2002 (janvier-mars).
- Société Nationale des Antiquaires de France, Paris : *Bulletins*, 1998 et 1999 : *Statuts inédits de l'ordre de la Toison d'or*, par J. PAVIET.
- Antiquités Nationales, Saint-Germain-en-Laye (78) : *Bulletin*, n° 33, 2001 : « Onzain (Loir-et-Cher). Les Basses Terres noires, dépôt d'objets en bronze de la fin de l'âge du bronze », par Catherine LOUBOUTIN ; « La céramique chassienne de Fort-Harrouard à Sorel-Moussel (Eure-et-Loir) », par Yoann GAUVRAY ; « Le trésor de bronzes romains de Germainville (Eure-et-Loir) », par Marie-Laure BERDEAUX-LE BRAZIDEC.
- Les Amis du Vieux Selles, Selles-sur-Cher (41).
- Groupe d'Études d'Histoire et de Géographie locales d'Onzain et des communes voisines, Onzain (41) : *Bulletin* n° 55 et 56, 2003.
- Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de la Sologne, Lamotte-Beuvron (41) : *Bulletin* n° 24/3, 2002 : « La Sologne et son passé », n° 31 : « Neung-sur-Beuvron » ; *Bulletin*, n° 2/4, 2002 ; *Bulletin*, n° 25/1, 2003 : « La Sologne et son passé », n° 32 ; *Bulletin*, n° 25/2, 2003 : « Prières de guérison et remèdes populaires en Sologne. Le carnet de Louis Pinget ».
- Société d'Art, d'Histoire et d'Archéologie de la Sologne, Romorantin-Lanthenay (41) : *Bulletins*, n° 149, 2002 ; n° 150, 2002 : « Histoire de la fusion de Romorantin avec Lanthenay », par Jacqueline SOUCHAY ; n° 151, 2003 : « Les caquetoires », n° 152, 2003.
- Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, Blois (41) : *Bulletins*, n° 25, 2003 ; *Mémoires*, t. 58, 2003 : « Numismatique ».
- Le Bas-Vendômois, Histoire et traditions populaires, Trôo (41) : *Bulletin*, n° 11, 2003 : « Hommage à Henri Mésange », par Évelyne SERDJÉNIAN.
- Amis du Pays natal de Ronsard, Vendôme (41).
- Résurgence en Vendômois, Vendôme (41) : *Bulletin*, 2003.
- Le Loir-et-Cher à Paris : *Bulletin*, n° 96, 2002 ; *Bulletin*, n° 97, 98 et 99, 2003.
- Perche Nature, Mondoubleau (41) : *Bulletin*, 2002.
- Les Amis des Sources. Chronique des Sources et Fontaines, Villeboubert (41) : *Chroniques*, n° 9, 2003 : « Les canaux de la région de Briare » (1^{re} partie), « Vulnérabilité des aquifères entre les bassins versants du Loir et de la Sarthe ».
- Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne (Société Académique de Saint-Quentin), Saint-Quentin (02).
- Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'Arrondissement de Grasse, Cannes (06) : *Annales*, t. XLVIII, 2003.
- Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Département de l'Aube, Troyes (10) : *Mémoires*, t. CXXVI, 2002 : « Les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle dans la Bibliothèque bleue et l'imagerie populaire », par Marie-Dominique LECLERC (Bibliothèque bleue troyenne).
- Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Archéologique Aveyronnais, Montrozier (12) : *Bulletin*, n° 16 : « Vivre en Rouergue ».

- Société des Antiquaires de Normandie, Caen (14).
- Société Archéologique et Historique de la Charente, Angoulême (16) : *Bulletins et Mémoires*; n° 4, 2002 ; *Bulletins et Mémoires*, n° 1, 2003.
- Fédération des Sociétés Savantes de la Charente-Maritime (17) : *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXVIII, 2002 : « Deux prieurés de l'Ordre de Grandmont en Charente-maritime, la Lance et Sermaize », par M. LARIGAUDERIE ; « Les petites Écoles, instrument de la conversion des protestants en Aunis et Saintonge », par P. EVEN.
- Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or, Dijon (21) : *Mémoires*, t. XXXVIII, 1997-1999.
- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté, Besançon (25) : *Procès-verbaux et Mémoires*, n° 196, 2001-2002 : « Conférence nationale des Académies, septembre 2002 » ; 250^e anniversaire de l'Académie de Besançon et de Franche-Comté ; n° 195, 2002 (spécial) : « 250^e anniversaire – 1752-2002, l'Académie au XX^e siècle, Liste académique 1752-2002 » ; « Table 1900-2000 ».
- Société d'Émulation du Doubs, Besançon (25) : *Mémoires*, n° 44, 2002 : « Le témoignage emblématique des plaques de cheminées et de l'armorial général », par Nicolas VERNOT ; « Besançon et la Bohême, de 1576 à 1612 », par Paul DELSALLE.
- Société Archéologique d'Eure-et-Loir, Chartres (28) : *Bulletin*, n° 75, 2002 : « Les ascendants paternels de Marcel Proust (1) », par Bernard CHASLOT ; « Cathédrale de Chartres. La Vierge-Mère dans les sept verrières absidiales », par Marie-Francine JOURDAN ; *Bulletin*, n° 76, 2003 : « Les ascendants paternels de Marcel Proust (2) », par Bernard CHASLOT ; *Bulletin*, n° 77, 2003 : « Cuvés baptismales en Eure-et-Loir », par Paulette COUTURIER ; « Les moines de Bonneval », par Jacques GUILLAUMIN ; *Bulletin*, n° 78, 2003 : « Marnières et marneries. La marne, amendement agricole », par Yves LEGRAND.
- Société Dunoise, Châteaudun (28) : *Bulletin*, n° 293, 2003.
- Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Montpellier (34) : *Bulletins*, t. 33, 2002.
- Société Archéologique du Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes (35) : *Bulletins et Mémoires*, t. CVIII, 2003.
- Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo, Saint-Malo (35) : *Annales*, 2002.
- Académie du Centre, Châteauroux (36).
- Association pour la Sauvegarde du Patrimoine historique, archéologique de la Région d'Éguzon et du sud du Département de l'Indre (ASPHARES), Éguzon (36) : *Bulletin*, n° 17, 2002 : « Marianne bâillonnée. *Le Républicain de l'Indre* et le coup d'État du 2 décembre 1851 », par Bernard MOREAU, Chailles, Éd. Point d'ancrage, 2002.
- Association des Amis du Musée de Préhistoire du Grand-Pressigny, Le Grand-Pressigny (37) : *Bulletin*, n° 54, 2003.
- Société des Amis du vieux Chinon, Chinon (37) : *Bulletin*, t. X, n° 7, 2003.
- Société Archéologique de Touraine, Tours (37) : *Bulletin*, 2002 : « Charles VII, la Touraine et les États généraux », par Pierre LEVEEL.
- Académie Delphinale, Grenoble (38) : *Bulletins*, n°s 7 et 8, 2002 ; *Bulletins*, n°s 1 à 8, 2003.
- Société de Borda, Dax (40) : *Bulletin*, n° 461, 2001 : « Considérations sur la transmission des noms de famille », par Jean-Pierre LESCARRET ; *Bulletins*, n°s 467 et 468, 2002 ; *Bulletins*, n°s 469, 470 et 471, 2003 : « La Chalosse agricole ».
- Société Historique et Archéologique du Forez – « La Diana », Montbrison (42) : *Bulletins de La Diana*, t. LXI, n° 4, 2002 ; t. LXII, n°s 1, 2 et 3, 2003.
- Société d'Études Archéologiques, Historiques et Littéraires de la Région de Brioude, Brioude (43) : *Bulletin*.
- Fédération Archéologique du Loiret, Neuville-aux-Bois (45) : *Revue Archéologique du Loiret*, n° 27, 2002.
- Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, Orléans (45) : *Bulletin*, n° 133, 2002 : « Les tours romanes du XII^e siècle » ; *Bulletin*, n° 134, 2002 : « Les Pierres de l'Égoutier ; Saint-Jean-de-Braye » ; « La musique religieuse aux fêtes de Jeanne-d'Arc » ; *Bulletins*, n°s 135 et 136, 2003.
- Rencontre avec le Patrimoine religieux. Art sacré, Orléans (45) : *Revue Art sacré*, n° 17 : « Visages de lumière. Exposition », Blois, 15 novembre 2002 - 5 septembre 2003 ; *Revue Art sacré*, n° 18 : « Le décor mural des églises », Colloque de Châteauroux, 18-20 octobre 2001.
- Société Archéologique et Historique de Beaugency, Beaugency (45) : *Essais historiques sur la ville de Beaugency et ses environs*, par Jacques-Nicolas PELLIEUX.
- Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, Agen (47) : *Revue de l'Agenais*, n° 4, 2002, et n°s 1, 2 et 3, 2003 ; *Tables* du tome CXXIX.
- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers, Angers (49) : *Mémoires*, t. XVI, 2001 : « L'abbé Grégoire, un prêtre très républicain », par François PIGNIER ; « Actes du colloque du 22 mars 2002 : le Concordat et les articles organiques. "De l'abbé Bernier à Mgr Frepel" » ; *Bulletins mensuels*, n°s 4 à 10, 2002, et n°s 1 à 8, 2003.
- Société des Lettres, Sciences et Art du Saumurois, Saumur (49) : *Bulletin*, n° 152, 2003.
- Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, Vitry-le-François (51).
- Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, Laval (53).
- Académie Stanislas, Nancy (54).
- Société Polymathique du Morbihan, Vannes (56) : *Bulletin et Mémoires*, t. CXXIX, 2003 : « La famille de Rieux au Moyen Âge », par Guénaël GUILLAUME ; « Un Breton à Saint-Domingue », par Yvonnick DANARD.
- Groupe d'Étude des Monuments et Œuvres d'Art de l'Oise et du Beauvaisis, Beauvais (60) : *Bulletin*, n° 108-109, 2002 : « Saintines (vallée de l'Automne). Une paroisse à travers les âges » ; *Bulletin*, n° 110-111, 2002-2003 : « Les vantaux de la cathédrale de Beauvais » ; *Bulletin*, n° 112, 2003 : « L'art gothique flamboyant dans les territoires de l'Oise ».
- Le Pays Bas-Normand, Flers (61) : *Revue*, n° 1, 2002 : « De la Collaboration à l'affaire Bernard Jardin (1940-1946) », t. 2 ; *Revue*, n° 2, 2002 ; « Le vocabulaire normand du bocage donfrontais », t. 3, par Bernard DESGRIPPES.
- Société d'Histoire Naturelle et des Amis du Muséum d'Autun, Autun (71) : *Bulletins*, n° 180, 2001 ; n°s 181, 182 et 183, 2002.
- Société Historique et Archéologique du Maine, Le Mans (72) : *Revue*, 4^e série, t. 1, 2001, et 2, 2002.
- Société Historique de la Province du Maine, Le Mans (72) : *Bulletin*, n° 106, 2002 ; *Bulletin*, n° 107, 2003 : « Une colonne gallo-romaine à Sougé-sur-Braye (Loir-et-Cher) », par Jean-Claude YVARD (†) ; *Bulletin*, n° 108, 2003 ; *Bulletin*, n° 109, 2003 : « Spiritualité et architecture au Mans au XIX^e siècle. L'institution des paroisses mancelles issues de la Constitution civile du clergé », par Joseph GUILLEUX ; « Les aérodromes américains de la Sarthe pendant la Libération : Louplande », par Philippe GONDARD et Louis LE MEUR.
- Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, Le Mans (72) : *Bulletins*, n°s 766 à 770, 2002, et n°s 771 à 773, 2003.
- Connaissance du Pays Fléchois, La Flèche (72) : *Cahier fléchois*, n° 24, 2003.
- Société d'Histoire et d'Art de la Brie et du Pays de Meaux, Meaux (77) : *Revue* n° 53, 2002 : « Inventaire provisoire des Bornes royales », par Pierre DEVRON.
- Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Niort (79) : *Bulletin*, t. VIII, 2000.
- Société des Antiquaires de Picardie, Amiens (80) : *Bulletin*, n°s 665 et 666, 2002 ; *Bulletins*, n°s 667 et 668, 2003.

Société d'Études Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var, Draguignan (83) : *Bulletin*, 2002.
 Société d'Émulation de la Vendée, La Roche-sur-Yon (85) : *Recherches vendéennes*, n° 9, 2002 : « Fontenay-le-Comte. Capitale du Bas-Poitou ».
 Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers (86) : *Mémoires*, t. VIII, 2002 : « Bonnes villes du Poitou et des Pays charentais (XII^e-XVIII^e siècle), Actes du Colloque de Saint-Jean d'Angély (25-25 septembre 1999) » ; *Bulletin*, t. XV, 2001.
 Société Archéologique et Historique du Limousin, Limoges (87).
 Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, Auxerre (89).
 Institut Archéologique Liégeois, Liège (Belgique).
 Société des Amis de Ronsard du Japon, Yokohama (Japon) : *Revue des Amis de Ronsard*, t. XVI, 2003.
 Université de La Laguna, Île de Ténériffe, Îles Canaries (Espagne) : *Revue*, n° 11, 2002.
 Université de Madrid, Département de Préhistoire de la Faculté de Géographie et d'Histoire, Madrid (Espagne) : *Revue Complutum*, n° 13, 2002.

V – ABONNEMENTS

Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher, Blois (41) : *Patrimoine dans votre commune* : n° 28, « La Ferté-Saint-Cyr » ; n° 29, « Chouzy-sur-Cisse » ; Journées de rencontres dédiées à Jean-Marie Lorain (Blois, 16-17 novembre 2002).
 Fédération des Amis du Perche - Amis du Perche en Loir-et-Cher, Le Plessis-Dorin (41) : *Cahiers percherons* : n° 4, 2002 ; n°s 1, 2 et 3, 2003.
Annales.
Congrès Archéologique de France : 158^e Session, 2000 : « Basse-Auvergne - Grande Limagne ».
Bulletin monumental : t. 160-I, 2002 : « Les demeures urbaines patriciennes et aristocratiques – XII^e-XIV^e siècle » ; t. 160-II, 2002 : « L'achèvement de l'abbatiale de La Couture, au Mans. Un exemple d'introduction du style gothique du Nord dans le domaine Plantagenêt », par Yves BLOMME ; « Une maison "romane" dite "maison du prêche" à Montrichard », par Patrick PONSOT ; t. 160-III, 2002 ; t. 160-IV, 2002 : « Entre Notre-Dame de Paris et Chartres. Le portail de Longpont-sur-Orge », par Iliane KASARSKA ; t. 161-I, 2003 : « Les vitraux de la cathédrale de Chartres. Reliques et images », par Claudine LAUTIER ; t. 161-II, 2003 : « Éloge de M. Jean Martin-Demézil (1913-2002) », par Jean GUILLAUME.
Société Préhistorique Française : *Bulletins*, t. 100-2, 3 et 4, 2003.
Informations Généalogiques du Centre et Cercle Généalogique de Loir-et-Cher.
Archéologia : n° 394, novembre 2002 : « Arabia. Les Chrétiens et les débuts de l'islam » ; « Graffitis archéologiques. Normandie, Vaucluse » ; n° 395, décembre 2002 ; n° 396, janvier 2003 ; n° 397, février 2003 : « Archéologie préventive » ; « L'Irak sous la menace » ; n° 398, mars 2003 : « Le Pilier des navigateurs, le plus ancien monument de Lutèce », par Florence SARAGIZA ; « Dolmens et Menhirs d'Aquitaine », par Alain BEYNEIX ; n° 399, avril 2003 : « Iran. Découverte d'une brillante civilisation » ; « Crypte de l'abbaye de Jouarre », par Claude de MECQUENEM ; n° 400, mai 2003 : « Chantiers de fouilles » ; n° 401, juin 2003 ; n° 402, juillet-août 2003 : « Le massacre du Patrimoine irakien » ; n° 403, septembre 2003 : « Corse » ; n° 404, octobre 2003 ; n° 405, novembre 2003 : « Les cucurbitacées dans l'Empire romain ».
Les Dossiers de l'Archéologie : n° 279, décembre 2002 - janvier 2003 : « Saint Luc, évangéliste et historien » ; n° 280,

février 2003 : « Banquets et fêtes au Proche-Orient ancien » ; n° 281, mars 2003 : « Néolithique. Découvert d'un berceau anatolien » ; n° 282, avril 2003 : « Préhistoire de l'Algérie » ; n° 283, mai 2003 : « Mystérieuse Cappadoce » ; n° 284, juin 2003 : « Vix. Le cinquantenaire d'une découverte » ; n° 285, juillet-août 2003 : « Voyages culturels romans en Orient » ; n° 286, septembre 2003 : « Algérie antique de l'époque numide à la conquête vandale » ; « Saint Augustin » ; n° 287, octobre 2003 : « Jiroft. Fabuleuse découverte en Iran » ; n° 288, novembre 2003 : « Le Code de Hammurabi et les trésors du Louvre ».

L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux : n° 606, décembre 2002, à n° 616, novembre 2003.

VI – ACQUISITIONS

Les monuments détruits de l'Art français, par Louis RÉAU, de l'Institut, Paris, Hachette, 1959, t. I : « Du Moyen Âge au XIX^e siècle » ; t. II : « XIX^e et XX^e siècles ».
Antoinette d'Orléans – 1572-1618. Princesse fondatrice, en religion Sœur Antoinette de Sainte Scholastique. Fondatrice de la Congrégation des Bénédictines de N.-D. du Calvaire, par Micheline CUÉMIN, Vendôme, 2003.
Le canevas du Pavillon. Mémoires, par Marie-Magdeleine DESNEUX, préface du P. Dominique Dupont, Paris-Vendôme, Cy.ter/Les Orphelins apprentis d'Auteuil, 2003.

VII – INSTITUTIONS

ET SERVICES RECEVANT LE BULLETIN

Bibliothèque du Patrimoine, ministère de la Culture, 12, rue du Parc-Royal, 75003 Paris.
 Bibliothèque de la Sorbonne, Service des Périodiques, 47, rue des Écoles, 75230 Paris cedex 05.
 Bibliothèque Sainte-Geneviève, Place du Panthéon, 75005 Paris.
 Bibliothèque Municipale de Blois, Château de Blois, 41000 Blois.
 Bibliothèque Centrale de Prêts de Loir-et-Cher, rue Jean-Baptiste-Charcot, 41000 Blois.
 Centre Départemental de Documentation Pédagogique, 39, rue des Écoles, 41000 Blois.
 Archives Départementales du Loiret, 6, rue d'Illiers, 45032 Orléans cedex.
 Archives Départementales d'Indre-et-Loire, 6, rue des Ursulines, 37000 Tours.
 Librairie Jean Touzot, 38, rue Saint-Sulpice, 75278 Paris cedex 06.
 Librairie Erasmus, 28, rue Basfroi, 75011 Paris.
 British Library, French Section, Department of Printed Book, Great Russel Street, London W C 1B, 3D G Grande-Bretagne.
 The J.-Paul Getty Research Institute, Library, Serials Department, Santa Monica, Californie, États-Unis.
 University of Michigan, Hatcher Library, Ann Arbor, Michigan, États-Unis.
 Inst. d'Investigaciones, Al Aalsmeer, Pays-Bas.

VIII – SERVICES GRACIEUX

Bibliothèque Nationale de France, Dépôt légal périodiques, Quai François-Mauriac, 75706 Paris cedex 13.
 Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Centre, Service Régional de l'Archéologie, 6, rue de la Manufacture, 45000 Orléans.

Archives Départementales de Loir-et-Cher, 2, rue Louis-Bodin, 41000 Blois.
Direction de la Culture, 41100 Vendôme.
Bibliothèque Municipale de Vendôme, Parc Ronsard, 41100 Vendôme.
Archives Municipales de Vendôme, Parc Ronsard, 41100 Vendôme.

Office du Tourisme et Syndicat d'Initiative de Vendôme, Parc Ronsard, 41100 Vendôme.
Inspection Académique, 34, avenue du Maréchal Mounoury, 41000 Blois.
Inspection Départementale de l'Éducation nationale, École Victor-Hugo, 41100 Vendôme.

Jacques de SAINT SALVY.

COLLOQUE - VENDÔME SAINT-VENANT

1862-2002 : 140^{ème} anniversaire de la fondation de la
Société archéologique du Vendômois

Vendôme, Greniers de l'Abbaye, septembre 2002
Colloque du 6 au 8 septembre

But du colloque

- Comment mieux comprendre l'enracinement de la famille de Saint-Venant dans le Vendômois - et son rayonnement à l'échelon national et international
- Comment mieux appréhender l'esprit d'une société savante - et son implication dans l'activité culturelle tant sur le plan local que national

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DU VENDÔMOIS

Société savante fondée en 1862, reconnue d'utilité publique en 1877

Bibliothèque informatisée de 12 000 volumes

Place Babeuf, BP 23 - 41101 Vendôme

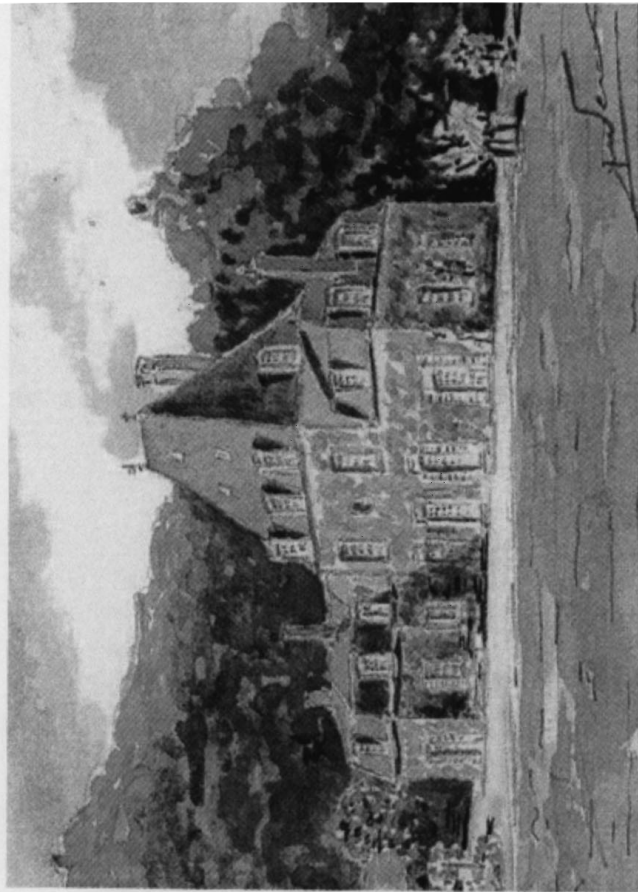
Tél. et Fax 02 54 77 57 40

e-mail : sav41@aol.com

<http://members.aol.com/sav41/>



LES SAINT-VENANT DEUX CENT'S ANS EN VENDÔMOIS



Villeporcher - Demeure des Saint-Venant

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE 140 ANS EN VENDÔMOIS

Greniers de l'Abbaye - Villeporcher

COLLOQUE - ANIMATION

6 - 8 Septembre 2002



COLLOQUE

1862 - 2002 140ème anniversaire

La Société Archéologique Scientifique et Littéraire du Vendômois organise trois journées de réflexion, les 6, 7 et 8 septembre 2002 - **sous le patronage de l'Académie des Sciences** - avec le concours de la Ville de Vendôme



Vendredi
6 Septembre

14h, Vendôme, greniers de l'abbaye
- Accueil par le président de la Société archéologique du Vendômois

- *Michel de SACHY de FOURDRINNOY*, président d'honneur du cercle généalogique de Loir et Cher
Les hommes de la Société archéologique du Vendômois (1862-2002)

16h, Vendôme, greniers de l'abbaye

- *Monseigneur Philippe VERRIER*, vicaire général du diocèse de Blois
Adhémar de Saint-Venant : un chrétien convaincu

17h, Vendôme, hôtel de sous-préfecture, place Saint-Martin
Réception par Madame Marianne Bondaz, sous-préfet de Vendôme

Samedi
7 Septembre

9h30, Vendôme, greniers de l'abbaye

- *Professeur Giannantonio SACCHI-LANDRIANI*, membre de l'Istituto Lombardo et professeur au Politecnico di Milano
Adhémar de Saint-Venant : LINCEO, membre de l'Académie nationale italienne

11h, Saint-Ouen, manoir de Villeporcher, 56 rue Barré de Saint-Venant

Présentation de l'ouvrage d'André NEVEU
"Les Saint-Venant : 200 ans en Vendômois"

en présence du Docteur Jean-Pierre Gelot maire de Saint-Ouen, de M. Maurice Leroy député de Loir-et-Cher,

avec la participation de M. Jean Salençon, membre de l'Académie des Sciences, sous la présidence de M. Marc Cabane, préfet de Loir-et-Cher

Samedi
7 Septembre

15h, Vendôme, greniers de l'abbaye

- *Comte Aymar de SAINT-VENANT*, chef de famille
Adhémar, un savant sans problème

16h, Vendôme, greniers de l'abbaye

- *Paul COUVRAT*, secrétaire de la Société archéologique du Vendômois
La Société archéologique : 140 ans d'activités

17h, Vendôme, greniers de l'abbaye

- *Philippe ROUILLAC*, expert près la Cour d'Appel, président de la Société archéologique du Vendômois
La politique et les Saint-Venant : freins et moteurs

20h30, Vendôme, hôtel Le Capricorne, 8 boulevard de Trémault

Dîner du 140^{ème} anniversaire autour de spécialités du terroir

Dimanche
8 Septembre

9h30, Vendôme, Salle d'Honneur de la Porte St Georges

- *Konstantinos CHATZIS*, chercheur au Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés de l'École nationale des Ponts et Chaussées, chargé de recherche à l'INRETS

Les conceptions de Saint-Venant en matière de théorie de la connaissance

10h30, Vendôme, Salle d'Honneur de la Porte St Georges

- *Jean VASSORT*, agrégé d'histoire, docteur d'État, professeur de Première supérieure au Lycée Descartes de Tours
Raoul Barré de Saint-Venant, érudition et histoire en Vendômois au tournant des XIXème et XXème siècles

12h, Collège des oratoriens, Mairie de Vendôme, Salle des Actes

Réception par M. Daniel Chanet, conseiller général maire de Vendôme

BIBLIOTHÈQUE : FONDS BARRÉ DE SAINT VENANT

ŒUVRES D'ADHÉMAR DE SAINT VENANT

« Rapport sur le projet de rédaction d'un dictionnaire géographique de l'arrondissement de Vendôme », in *Bulletin de la Société Archéologique*, 1863.

Notice sur la vie et les ouvrages de Pierre-Louis-Georges, comte du Bruat, Lille, Impr. L. Danel, 1866.

Saint Benezet, patron des ingénieurs, Bourges, Impr. Tardy-Pigelet, 1889. (Œuvre posthume publiée par ses enfants.)

ŒUVRES DE RAOUL DE SAINT VENANT

Dictionnaire Topographique, Historique, Biographique, Généalogique et Héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme, publié sous les auspices de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois ; 1^{re} éd. (4 vol.) : Blois, Impr. C. Migault, Vendôme, Libr. Rouilly, Chartier, 1912 à 1917 ; 2^e éd. (2 vol., réimpr. photo-offset) : Mayenne, Joseph Floch Imprimeur-Éditeur, 1969.

Notice nécrologique sur M. le baron de Maricourt, Vendôme, Empaytaz, 1903.

Notice nécrologique sur l'abbé Haugou, curé de Trôo, Vendôme, Vilette, 1906.

Les anciens titres de la Paroisse des Roches-L'Évesque, Vendôme, Launay, 1909.

Notice nécrologique sur M. l'abbé Ch. Métais, Vendôme, Launay, 1912.

ARTICLES PUBLIÉS DANS LE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDÔMOIS

« Particularités relatives aux paroisses et seigneuries de Lignéres au XVIII^e siècle », *Bulletin*, 1888.

« Le frêne de Saint-Jacques et la butte de Cormont », *Bulletin*, 1891.

« Fin tragique du grand frêne de Saint-Jacques d'Aigre-foin », *Bulletin*, 1892.

« Lettres patentes du roi Louis XIV (1677) changeant le nom de la terre de la Berruère en celui des Radrets d'Illiers en Vendômois », *Bulletin*, 1893.

« Visite au dolmen de la Taulière (Ruan) » *Bulletin*, 1893.

« À propos d'inventaires mobiliers dans quelques châteaux du Perche aux XVI^e et XVII^e siècles », *Bulletin*, 1894.

« Rapport sur une excursion archéologique à Pray », *Bulletin*, 1894.

« Rapport sur une excursion à Fréteval et Saint-Lubin-des-Prés », *Bulletin*, 1895.

« Les seigneuries de Renay, Champlain et Chêne-Carré », *Bulletins*, 1895 et 1896.

« Notice sur Jean de Lavardin » (en collaboration avec M. Dupré), *Bulletin*, 1896.

« Un voyage sur les bords de la Loire en 1729 », *Bulletin*, 1896.

« Une excursion à Authon, Saint-Arnoult, Montoire et Saint-Georges-des-Bois », *Bulletin*, 1896.

« Notice sur la vie et les travaux du marquis de Rochambeau », *Bulletin*, 1898.

« Les ruines du Grand-Bouchet », *Bulletin*, 1898.

« Le domaine de Crèvesec et le testament du comte Bouchard VII », *Bulletin*, 1900.

« Étude sur les comtes de Vendôme de la maison de Preuilly », *Bulletin*, 1900.

« Excursion aux ruines de Sargé », *Bulletin*, 1900.

« Note relative à la brochure de M. Liger sur Varacia », *Bulletin*, 1900.

« Note sur l'exposition des œuvres de la Société », *Bulletin*, 1900.

« Notice biographique sur Ernest Nouel », *Bulletin*, 1900.

« La paroisse de La Chapelle-Vicomtesse et sa fondation », *Bulletins*, 1900, 1902, 1903 et 1904.

« Notice biographique sur M. Jules Chautard », *Bulletin*, 1901.

« Testament de Bouchard VII, comte de Vendôme », *Bulletin*, 1901.

« La municipalité de La Chapelle-Vicomtesse de 1787 à 1792 », *Bulletins*, 1901 et 1902.

« Un testament dans la famille Augry », *Bulletin*, 1903.

« Une excursion à Ruan et à Droué », *Bulletin*, 1903.

« Deux discours prononcés par le dernier lieutenant général du Vendômois en 1771 et 1777 », *Bulletin*, 1904.

« Geoffroy de Vendôme, chevalier, et sa blessure », *Bulletin*, 1905.

« Nouveaux aperçus sur le combat de Fréteval du 5 juillet 1194 », *Bulletin*, 1905.

« Travaux de restauration à la chapelle Saint-Pierre-la-Motte », *Bulletin*, 1905.

« Commentaire sur deux chartes vendômoises du XI^e siècle », *Bulletin*, 1906.

« Note sur une tour de l'ancien mur d'enceinte, rue Ferme », *Bulletin*, 1906.

« Note sur le lieu de l'Épinay ou Lépinet », *Bulletin*, 1908.

« Sur un projet de continuation de la biographie vendômoise de M. de Rochambeau », *Bulletin*, 1908.

« Les vieux titres de la paroisse des Roches », *Bulletin*, 1908.

« Le legs de Jean-Marie Henriau, évêque de Boulogne (XVIII^e siècle) », *Bulletin*, 1909.

« Louis de Bourbon, comte de Vendôme, et sa rançon (XV^e siècle) », *Bulletin*, 1909.

« M. Malardier et son manuscrit sur le canton de Montoire », *Bulletin*, 1909.

« Observations sur les vieilles enceintes de Ternay et des Hayes », *Bulletin*, 1910.

- « La famille de Lardière et son arbre généalogique », *Bulletin*, 1911.
- « Procès en Cour de Rome entre Vendôme et Lavardin (1211-1235) », par l'abbé Charles MÉTAIS, publié par R. de Saint Venant, *Bulletin*, 1912.
- « Observations sur le dernier travail de l'abbé Métais intitulé "Procès en Cour de Rome" », *Bulletin*, 1912.
- « Gustave Chanteaud », *Bulletin*, 1914.
- « Notice nécrologique sur M. Gustave Bonhour », *Bulletin*, 1915.
- « Notes sur des vieux papiers ayant appartenu à M. le chevalier de Passac », *Bulletin*, 1919.

ŒUVRES DE JULIEN DE SAINT VENANT

- Station néolithique à Jussy-Champagne (Cher)*, Bourges, Tardy, 1888.
- Voies antiques manifestées par la nature et la végétation*, Bourges, Tardy-Pigelet, 1888.
- Découvertes d'objets préhistoriques dans le Cher*, Bourges, Tardy-Pigelet, 1889 (in *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVI^e volume).
- Vestiges antiques dans la forêt d'Orléans*, Orléans, Herluisson, 1890.
- L'industrie du silex en Touraine dans les temps préhistoriques et la dissémination de ses produits*, Tours, Deslis, 1891 (in *Société Archéologique de Touraine*, 1890).
- Tumulus à Bouzais près Saint-Amand-Montrond*, Bourges, Tardy, 1891.
- Mottes dans les environs de Chevilly*, Orléans, Herluisson, 1891.
- Le grand fossé de Montbénard dans la forêt de Boulogne*, Blois, Éd. Migault, 1892.
- Anciens procédés de fortification du Centre de la France*, Le Loir-et-Cher historique, 1892.
- Fonds de cabanes néolithiques*, Bourges, Tardy-Pigelet, 1893.
- Stations avec ateliers de l'époque de la pierre polie à la bastide d'Engras (Gard)*, Nîmes, Laporte, 1894 (in *Bulletin de la Société d'Études des Sciences naturelles de Nîmes*, 1894).
- Tumulus néolithiques avec incinérations près d'Uzès*, Nîmes, Clavel et Chastanier, 1894.
- Un revenant du Châteaumeillant gaulois. Tesson de poterie à cupules perlées*, Bourges, 1909 (in *Mémoires des Antiquaires du Centre*, vol. XXXII, 1909).
- Remarques complémentaires sur la villa de Champvert (Nièvre)*, Nevers, Vallière, 1897 (in *Souvenirs de l'Époque gallo-romaine à Champvert (Nièvre)*, par Gaston GAUTHIER).
- La cuillère à travers les âges*, Auxerre, Impr. Constitution, 1898 (in *Congrès de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, Auxerre, 1897).
- Les derniers arécomiques. Traces de la civilisation celtique dans la région du Bas-Rhône, spécialement dans le Gard*, Paris, Impr. nationale, 1898.
- Anciens vases à bec. Étude de géographie céramique*, Caen, Delesques, 1899.
- Dissémination des produits des ateliers du Grand-Pressigny aux temps préhistoriques*, Tours, Masson (in *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*, XII^e session, Paris, 1900).
- Antiques enceintes fortifiées du midi de la France*, Paris, Masson, 1900 (in *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques*, XII^e session, Paris, 1900).
- Une statuette de la déesse Epona près Nevers*, Nevers, Vallière, 1901.
- Anciens fers de chevaux à double traverse*, Bourges, Tardy-Pigelet, 1902 (in *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXV^e volume).

- Inventaire des polissoires préhistoriques de Loir-et-Cher*, Paris, Inst. Int. de Biblio. Scient., 1904.
- Le castelat de Belvezet (Gard)*, Caen, Delesques, 1905.
- Antiques épingles à bélière*, Paris, Vigot, 1906 (in *Revue préhistorique*, n^o 1, 1906).
- Les fouilles du vieux château de Barbarie, commune de La Machine (Nièvre)*, en collab. avec L.-M. Poussereau, Paris, Impr. nationale, 1906.
- Dodécaèdres perlés en bronze creux ajouré de l'époque gallo-romaine*, Nevers, Impr. Mazon, 1907.
- Antiques sphéroïdes en bronze à ouvertures polaires*, Monaco, Impr. de Monaco, 1908.
- La Nièvre pré- et protohistorique. La Nièvre préhistorique. Restes des industries des âges de la pierre*, Le Mans, Monnoyer, 1908 (in *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique*, Autun, 1907).
- Pesons de fuseau perlés de l'époque gauloise en bronze*, Paris, Vigot, 1908.
- Le manuel d'archéologie préhistorique de J. Déchelette et les Progrès des Études paléolithiques*, Caen, Delesques, 1909.
- Les premiers âges des métaux dans le Gard*, Le Mans, Monnoyer, 1909 (in *IV^e Congrès préhistorique de France*, Chambéry, 1908).
- Tailleries de silex du sud de la Touraine. Inventaire des Produits exportés aux temps préhistoriques et carte de leur aire de diffusion*, Le Mans, Monnoyer, 1911.
- Anciens trousseaux de tranchets en fer à bélière* (in *Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique*, XIV^e session, Genève, 1912).
- Notice sur M. Daniel Mater et ses œuvres*, Bourges, Tardy, 1914 (in *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, vol. XXXI, 1914).
- Polissoires néolithiques de Loir-et-Cher*, Vendôme, Impr. Launay, 1918.

ARTICLES PUBLIÉS DANS LE BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDÔMOIS

- « Ancienne forteresse de Vievy-le-Rayé », *Bulletin*, 1889.
- « La vieille Sologne militaire et ses fortifications », *Bulletin*, 1892.
- Le marquis de Nadaillac, correspondant de l'Institut, et son œuvre archéologique*, Vendôme, Vilette, 1905.
- « Inventaire raisonné des polissoires néolithiques de Loir-et-Cher », *Bulletins*, 1917 et 1918.

MONOGRAPHIES ET DOCUMENTS DIVERS

- Notice sur M. de Saint Venant*, par E. D. PHILLIPS.
- Notice sur la vie et les travaux de Barré de Saint Venant*, par J. BOUSSINESQ et M. FLAMANT, Paris, Éd. Ch. Dunod, 1886.
- Éloge de Barré de Saint Venant*, par J. de PRÉMILLY, Paris, Impr. L. Bouzin, 1887.
- Tablettes biographiques des Hommes du Temps. Adhémar-Jean-Claude Barré de Saint Venant (1797-1886)*, par J. de PRÉMILLY, Paris Impr. L. Bouzin, 1887.
- M. de Saint Venant et le Service spécial des Ingénieurs des Ponts et Chaussées en Sologne*, par E. de LAAGE DE MEUX, Orléans, Georges Michau, 1892 (extrait des *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*).
- Souvenirs de la tante Geneviève pendant la guerre de 1870-1871 à Villeporcher* (copiés par Marie de Saint Venant, sa nièce, 1898).
- Adhémar-Jean-Claude, comte Barré de Saint Venant, membre de l'Institut (1797-1886)*, Le Mans, Impr. Monnoyer, 1926.

- Un colon niortais à Saint-Domingue, Jean Barré de Saint Venant (1737-1810)*, par Françoise THÉSÉE, Niort, Imbert-Nicolas, 1975.
- Un homme hors du commun, Adhémar Barré de Saint Venant*, par Jacques DUGIED, Vendôme, 1986.
- Adhémar-Jean-Claude, comte Barré de Saint Venant. Membre de l'Institut (1797-1886)*, par Michel de SACHY DE FOURDRINOY, Blois, Éd. Lignages, 1986.
- Généalogie et postérité de la famille Barré de Saint Venant*, par Michel de SACHY DE FOURDRINOY, Blois, Éd. Lignages, 1991.
- Bulletin de la Société des Amis de la Bibliothèque de l'École polytechnique (SABIX)*, n° 9, décembre 1992, *Bulletin* ; consacré spécialement à la donation du fonds Barré de Saint Venant à la Bibliothèque de l'École polytechnique.
- L'heureuse rencontre ou l'arrivée du Fonds Barré de Saint Venant à l'École polytechnique*, par Francine MASSON, directeur de la Bibliothèque de l'École polytechnique.
- Quelques facettes de l'œuvre de Barré de Saint Venant*, par Jean SALENÇON, membre de l'Institut.
- Adhémar Barré de Saint Venant, 1797-1886 – X 1813*, par Christophe VERNEUIL, élève de l'École normale supérieure scientifique du contingent à l'École polytechnique (1991-1992), Biographie, principales œuvres description du fonds d'archives, étude d'histoire politique, etc.
- Le fonds scientifique*, par Claudine BILLOUX, archiviste à l'École polytechnique.
- Villeporcher en Vendômois et les familles Catherinet de Villemaest, Duflos de Saint-Amand, Rohaut de Fleury, de Saint Venant*, par Michel de SACHY DE FOURDRINOY, 1995.
- Les Saint Venant. Deux cents ans en Vendômois*, par André NEVEU, Vendôme, Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, 2002.

Jacques de SAINT SALVY.

PATRIMOINE

Un colloque pour les 140 ans

La Société archéologique ne pouvait passer à côté de son 140^e anniversaire. Pendant trois jours, de vendredi jusqu'à dimanche, elle propose un colloque autour de son histoire et de celle des Saint-Venant, une famille illustre du Vendômois.

PHILIPPE ROUILLAC préside la Société archéologique depuis 1986. A l'époque, il était le plus jeune président d'une société savante de France. Il est le 25^e président de la SA et parle toujours autant avec passion de l'histoire...

« NR » : Pourquoi avoir choisi d'organiser un colloque pour commémorer les 140 ans ?

Philippe Rouillac : « Les colloques que nous avons déjà organisés ont toujours trouvé

bon écho auprès de la population vendômoise et des passionnés d'histoire. C'était la meilleure façon de faire mémoire aux 140 années de la société. Nous avons eu de grands présidents. Nous allons les célébrer. Le colloque va permettre de rappeler pourquoi la société a été créée en 1862, ce qu'elle a fait de bien, ses échecs, ce qu'elle doit encore faire aujourd'hui, ce que nous avons fait pour le patrimoine. Ce sera aussi une façon de remercier tous ceux qui cheminent avec nous. »

« NR » : Pourquoi avoir articulé l'anniversaire autour de la famille des Barré de Saint-Venant ?

P.R. : « En 200 ans, qu'ils soient militaires, scientifiques ou archéologues... les Saint-Venant ont porté le Vendômois. A travers trois hommes, on retrouve deux siècles de présence en Vendômois. Il s'agit de Jean, ce physiocrate éclairé de la fin du XVIII^e, son fils Adhémar, polytechnicien-académicien et de son petit-fils Raoul, auteur du dictionnaire du Vendômois et aussi président de la société archéologique dès 1864 et ce pendant douze ans. Tous les trois ont gardé leurs facultés intellectuelles jusqu'à 85-90 ans ! En comprenant l'histoire de cette

famille du Vendômois, on comprend un peu mieux ce qu'ont été les passions françaises. On les retrouve partout sans aucune carrière politique en Vendômois mais ils sont présents dans l'action nationale. Les Saint-Venant sont d'ailleurs plus connus à Paris et à l'étranger qu'ici. Quand nous avons lancé l'idée de ce colloque, les Italiens ont sauté dessus en disant que c'était très important... »

« On aurait pu choisir une autre famille, mais les Saint-Venant sont en parentèle familiale, philosophique, religieuse, etc., avec tous les présidents de la société archéologique. »

« NR » : Comment se porte la Société archéologique aujourd'hui ?

P.R. : « Cette vieille dame a encore beaucoup de faveurs, de saveurs et de couleurs, parce que s'y retrouvent un certain nombre de personnes qui oeuvrent pour le "plus" culturel du Vendômois d'une manière désintéressée. Depuis 1862, aucun membre ni président n'a été candidat à une élection quelle qu'elle soit. Nous avons des gens de toutes sensibilités et aucun fil à notre patte... »

Propos recueillis par A.-G.R.



Philippe Rouillac, commissaire priseur, préside la Société archéologique depuis 1986.

(Photo archives « NR » Georges Hodebert)

Programme des trois jours

Vendredi	Samedi	Dimanche
<p>Aux Greniers de l'Abbaye, à Vendôme, 14 h, « Les hommes de la Société archéologique (1862-2002) » par Michel de Sacy de Fourdrinoy, président d'honneur du Cercle généalogique de Loir-et-Cher ; 16 h, « Adhémar de Saint-Venant, un chrétien convaincu » par Mgr Philippe Verrier, vicaire général du diocèse de Blois.</p>	<p>Au manoir de « Villeporcher » à Saint-Ouen, berceau familial des Saint-Venant, 11 h, présentation de l'ouvrage d'André Neveu « Les Saint-Venant : 200 ans en Vendômois », en présence des personnalités et avec la participation de Jean Salençon, membre de l'Académie des Sciences. Aux Greniers de l'Abbaye, 9 h 30, « Adhémar de Saint-Venant : LINCEO, membre de l'Académie nationale ita-</p>	<p>lienne », par le professeur Giannantonio Sacchi-Landriani, membre de l'Istituto Lombardo et professeur au Politecnico di Milan ; 15 h, « Adhémar, un savant sans problème », par le Comte Aymar de Saint-Venant ; 16 h, « La société archéologique : 140 ans d'activités », telle que Paul Couvrat, secrétaire de la société archéologique ; 17 h, « La politique et les Saint-Venant : freins et moteurs », par M^e Philippe Rouillac, expert près la cour d'appel et président de la société archéologique du Vendômois.</p>
		<p>Salle d'honneur de la porte Saint-Georges, 9 h 30, « Les conceptions de Saint-Venant en matière de théorie de la connaissance », par Konstantinos Chatzis, chercheur au laboratoire techniques, territoires et sociétés de l'école nationale des ponts et chaussées, chargé de recherche à l'INRET ; 10 h 30, « Raoul Barré de Saint-Venant, érudit et historien en Vendômois au tournant des XIX^e et XX^e siècles », par Jean Vas-</p>
		<p>sort, agrégé d'histoire, docteur d'Etat, professeur de première supérieure au lycée Descartes de Tours.</p> <p>En outre, plusieurs réceptions, à la sous-préfecture, à l'hôtel de ville (ancien collège des Oratoriens), émailleront ces trois jours de colloque placés sous le patronage de l'Académie des sciences.</p> <p>■ Contact et inscriptions auprès de la Société archéologique, place Babeuf, tél. 02.54.77.57.40. E-mail : sav41@aol.com http://members.aol.com/sav41/</p>

La Nouvelle République, vendredi 6 septembre 2002.

Le 140^e anniversaire rend hommage aux Saint-Venant

1862-2002 : la société savante de l'arrondissement de Vendôme fête le 140^e anniversaire de sa fondation ! Autour de son président, Philippe Rouillac, la Société archéologique scientifique et littéraire du Vendômois a choisi de mettre un « coup de projecteur » sur les Saint-Venant, une famille vendômoise dont le rayonnement dépasse et de loin les limites de l'Hexagone.

Le manoir de « Villeporcher » à Saint-Ouen, berceau familial des Saint-Venant, ouvrira exceptionnellement ses portes au public pour accueillir, samedi 7 septembre, la présentation de l'ouvrage d'André Neveu « *Les Saint-Venant : 200 ans en Vendômois* », en présence, parmi les nombreuses personnalités, de Jean Salençon, membre de l'Académie des sciences.

Adhémar, Raoul et les autres

Le colloque se déroulera sur trois jours puisqu'autour de la parution de cet ouvrage, des illustrations seront données sur les Saint-Venant dans un cycle de huit conférences pour mettre en lumière les personnalités de la famille dans laquelle on compte des académicien, militaire, archéologue, zouave pontifical, polytechnicien, et autres musicien, auteur d'un dictionnaire du Vendômois...

Il s'ouvrira sur « *Les Hommes de la Société archéologique* (1862-2002) » par Michel de Sachy de Fourdrinoy, président d'honneur du Cercle généalogique de Loir-et-Cher, vendredi 6 septembre, à 14 h aux Greniers de l'Abbaye, suivi de « Adhémar de Saint-Venant, un chrétien convaincu » par Mgr Philippe Verrier, vicaire général du diocèse de Blois, à 16 h.

Le lendemain, samedi 7 septembre, le professeur Giannantonio Sacchi-Landriani, membre de l'Istituto lombardo et professeur au Politecnico di Milano, interviendra sur une autre facette : « *Adhémar de Saint-Venant : LINCEO, membre de l'Académie nationale italienne* », à 9 h 30 aux Greniers de l'Abbaye, avant la présentation officielle de l'ouvrage d'André Neveu à 11 h, au Manoir de Villeporcher à Saint-Ouen.

Un savant sans problème

Trois autres rendez-vous programmés samedi 7 septembre, salle des Greniers de l'Abbaye, apporteront un éclairage supplémentaire sur les Saint-Venant, en l'occurrence : à 15 h, « *Adhémar, un savant sans problème* », par Aymar de Saint-Venant. Puis à 17 h, « *La politique et les Saint-Venant : freins et moteurs* » par Philippe Rouillac, président de la société archéologique du Vendômois. Deux conférences entrecoupées d'une autre, « spécial

anniversaire », donnée à 16 h et portant sur « *La société archéologique : 140 ans d'activités* », par Paul Couvrat, secrétaire.

La Porte Saint-Georges accueillera les participants dans la salle d'honneur dimanche 8 septembre. Là, « *Les conceptions de Saint-Venant en matière de théorie de la connaissance* », seront explicitées par Konstantinos Chatzis, chercheur au Laboratoire techniques, territoires et sociétés de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, chargé de recherche à l'INRET (conférence à 9 h 30), puis « *Raoul Barré de Saint-Venant, érudition et histoire en Vendômois au tournant des XIX^e et XX^e siècles* » intéressera l'assistance à travers le propos de Jean Vassort, agrégé d'histoire, docteur d'Etat, professeur au lycée Descartes de Tours.

En outre, plusieurs réceptions, à la sous-préfecture notamment, à l'hôtel de ville (salle des Actes) également, ancien collège des Oratoriens, émailleront ces trois jours de colloque placés sous le patronage de l'Académie des sciences.

■ « *Les Saint-Venant, deux cents ans en Vendômois* », « *La Société archéologique : 140 ans en Vendômois* » : les vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 septembre à Vendôme. Inscriptions auprès de la société archéologique, place Babeuf, tél. 02.54.77.57.40.

La Nouvelle République, lundi 2 septembre 2002.

Ringarde, cette société savante ?

Qui a dit que les sociétés savantes sont passées de mode ? Les 450 membres de celle de Vendôme ont fêté ses 140 ans ce week-end ! La "vieille dame" est toujours en pleine cadence...

SOCIÉTÉ archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois ; fondée en 1862. Mazette, rien que ça ? Voilà qui promet. Ils doivent être au moins vingt dans leur bastringue, et pas tout jeune avec ça. Une bande d'honorables vieillards qui passent leur temps à discuter de choses qui n'intéressent plus personne depuis le siècle dernier, ou celui d'avant. Et certainement un peu barbants en plus...

Allons, trêve de mauvais esprit. La SASLV n'a rien à voir avec ce portrait peu flatteur. S'il reste fort possible que notre beau pays abrite un bataillon assez conséquent de sociétés savantes un brin décaties, celle de Vendôme est l'exception qui confirme la règle. Malgré 140 années d'activités de re-



Avec la présentation, samedi, de l'ouvrage d'André Neveu, la SASLV confirme son rôle de gardienne de la mémoire locale.

cherche en tous genres, la « vieille dame », ainsi que la surnomme malicieusement son président, Philippe Rouillac, est toujours en pleine cadence !

Pour preuve ? Le colloque organisé le week-end dernier. Un événement sans précédent dans les annales de la société : il s'agissait à la fois de fêter cet anniversaire peu commun et d'honorer une famille vendô-

moise illustre, les Barré de Saint-Venant, qui ont donné à la France quelques personnages intéressants, dont un brillant théoricien de la mécanique des fluides.

Evoluer avec son temps

Un vrai succès, ce colloque. Placé sous le patronage de l'académie des sciences, qui n'accorde ce genre de privilège qu'au compte-gouttes, il a attiré pas loin de 600 personnes. Toutes ravies de la qualité des conférences et communications qui se sont succédé en trois jours. On le comprend : érudits locaux ou universitaires prestigieux, les intervenants étaient de qualité.

De quoi combler d'aise le dynamique Philippe Rouillac. Samedi, lors du temps fort – la présentation de l'ouvrage d'André Neveu sur les Barré de Saint-Venant (*) – il confiait sa foi en l'avenir de la société. « Elle a su évoluer avec son temps sans rien renier de ses origines. Comme l'ont voulu ses fondateurs, elle se pose encore en efficace défenseur du patrimoine artistique et cul-

turel local.

« Les travaux de recherche sont toujours nombreux. Ceux de nos propres membres bien sûr, mais aussi ceux de personnes extérieures que nous accueillons bien volontiers. Nous correspondons d'ailleurs avec de multiples sociétés et universités ». La richesse de la bibliothèque de la SASLV –

12.000 ouvrages – en témoigne !

Un "aiguillon"

« Et puis, surtout, sans jamais prendre un quelconque parti politique, nous restons un utile "aiguillon" auprès des décideurs, élus ou administrations. Manifestations, recours auprès des tribunaux, nous agissons au côté d'autres associations pour que soit préservé le patrimoine. Avec le quartier Rochambeau, une victoire vient d'être obtenue. Cela a toujours été ainsi. N'oubliez pas qu'en son temps le musée de Vendôme, depuis offert à la ville, a été créé par la SASLV ! »

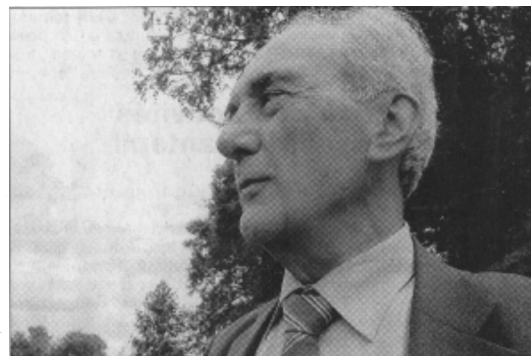
Paul Couvrat, secrétaire de la société, et Michel de Sachy, président d'honneur du cercle généalogique du Loir-et-Cher, deux « anciens » qui ont chacun pour leur part retracé l'histoire de la SASLV au cours de ce week-end, acquiescent. Et regardent d'un œil sage cette vénérable société qui avance gaillardement dans ce troisième millénaire. Ils n'ont pas de souci à se faire : la relève est là. Agé d'à peine 28 ans, Mickaël Fauvinet, le plus jeune membre, est le garant de cette vitalité toujours renouvelée.

(*) : « Les Saint-Venant : 200 ans en Vendômois », par André Neveu, édité par la SASLV. Tél. 02.54.77.57.40.

Antoine DELAUNAY.



Jean Salençon, professeur à Polytechnique, représentait l'Académie des sciences, qui a patronné la manifestation.



Giannantonio Sacchi-Landriani, membre de l'Istituto Lombardo et professeur au Politecnico di Milan, a effectué un pèlerinage aux sources d'un illustre scientifique : Adhémar Barré de Saint-Venant.

La Nouvelle République, mardi 10 septembre 2002

VENDÔME

COLLOQUE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Les Saint-Venant, deux cents ans en Vendômois

140^e anniversaire de la Société archéologique du Vendômois, elle organise à cette occasion trois journées de réflexion les 6, 7 et 8 septembre, sous le patronage de l'Académie des sciences, avec le concours de la ville de Vendôme. Elles se tiendront aux greniers de l'abbaye ou à Villeporcher, suivant le programme ci-dessous.

Vendredi 6 septembre : - 14 heures, Vendôme, greniers de l'abbaye, accueil par le président de la Société archéologique du Vendômois ; Michel de Sachy de Fourdrinoy, président d'honneur du Cercle généalogique de Loir-et-Cher, Les hommes de la Société archéologique du Vendômois (1862-2002).

- 16 heures, Vendôme, greniers de l'abbaye, Mgr Philippe Verrier, vicaire général du diocèse de Blois, Adhémar de Saint-Venant : un chrétien convaincu.

- 17 heures, Vendôme, hôtel de sous-préfecture, place Saint-Martin, réception par Mme Marianne Bondaz, sous-préfet de Vendôme.

Samedi 7 septembre : - 9 h 30, Vendôme, greniers de l'abbaye, professeur Giannantonio, Sacchi-Landriani, membre de l'Istituto Lombardo et professeur au Politecnico di Milano, Adhémar de Saint-Venant : Linceo, membre de l'Académie nationale italienne.

- 11 heures, Saint-Ouen, manoir de Villeporcher, 56, rue Barré de Saint-Venant, présentation de l'ouvrage d'André Neveu, « Les Saint-Venant : deux cents ans en Vendômois », en présence du D^r Jean-Pierre Gelot, maire de Saint-Ouen, de M. Maurice Leroy, député de Loir-et-Cher, avec la participation de M. Jean Salençon, membre de l'Académie des sciences, sous la présidence de M. Marc Cabane, préfet de Loir-et-Cher.

- 15 heures, Vendôme, greniers de l'abbaye, Comte Aymar de Saint-Venant, chef de famille, Adhémar, un savant sans problème.

- 16 heures, Vendôme, greniers de l'abbaye, Paul Couvrat, secrétaire de la



Société archéologique du Vendômois, La Société archéologique : 140 ans d'activités.

- 17 heures, Vendôme, greniers de l'abbaye, Philippe Rouillac, expert près la cour d'appel, président de la Société archéologique du Vendômois, La politique et les Saint-Venant : freins et moteurs.

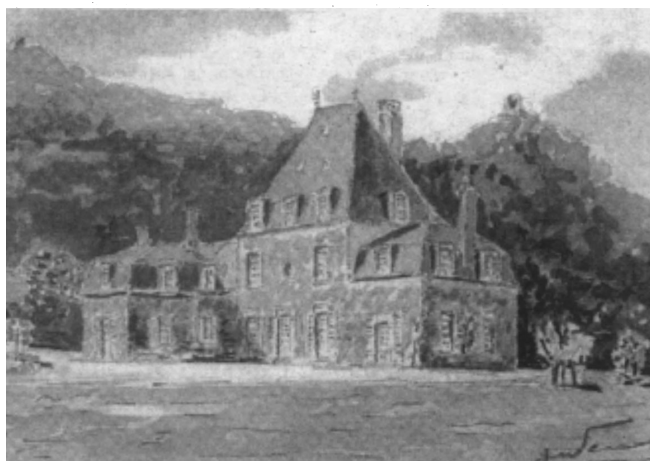
- 20 h 30, Vendôme, hôtel Le Capricorne, 8, boulevard de Trémault. Dîner du 140^e anniversaire autour de spécialités du terroir.

Dimanche 8 septembre : - 9 h 30, Vendôme, salle d'honneur de la porte Saint-Georges, Konstantinos Chatzis, chercheur au laboratoire techniques, territoires et sociétés de l'École nationale des Ponts et Chaussées, chargé de recherche à l'INRETS. Les conceptions de Saint-Venant en matière de théorie de la connaissance.

- 10 h 30, Vendôme, salle d'honneur de la porte Saint-Georges, Jean Vassort, agrégé d'histoire, docteur d'État, professeur de première supérieure au lycée Descartes de Tours, Raoul Barré de Saint-Venant, érudition et histoire en Vendômois au tournant des XIX^e et XX^e siècles.

- 12 heures, collège des Oratoriens, mairie de Vendôme, salle des Actes, réception par M. Daniel Chanet, conseiller général maire de Vendôme.

Inscription obligatoire, participation aux frais libre, Société archéologique scientifique et littéraire du Vendômois, place Babeuf, BP 23, 41101 Vendôme, Tél./fax : 02.54.77.57.40, e-mail : sav41@aol.com



Villeporcher, la demeure des Saint Venant

Colloque savant aux greniers de l'abbaye : un franc succès

La société archéologique - qui célèbre cette année ses 140 ans d'existence a organisé les 6, 7 et 8 septembre un colloque de grande qualité sur son histoire et celle des Saint-Venant qui ont marqué d'une publication leurs deux cents ans de présence en Vendômois.

Philippe Rouillac, 25e président de La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, et les membres de son bureau ont su remporter un nouveau défi : rassembler des centaines de personnes en centre-ville de Vendôme alors que l'incontournable braderie du premier week-end de septembre battait son plein. Il est vrai que le programme de ce colloque - sous le patronage de l'Académie des Sciences - s'annonçait des plus prometteurs : réunissant scientifiques de haute volée tels que M. Jean Salençon, Directeur des Recherches à l'Ecole polytechnique qui représentait l'Académie des Sciences, ou M. Sacchi-Landriani, Professeur à l'Ecole Polytechnique de Milan, il nous fit découvrir - outre les liens très étroits que La Société savante entretient avec la grande famille depuis toujours - l'importance et le rayonnement national et international d'Adhémar de Saint Venant, moins connu en Vendômois que son fils Raoul, père du Dictionnaire Topographique, historique, biographique et héraldique du Vendômois.

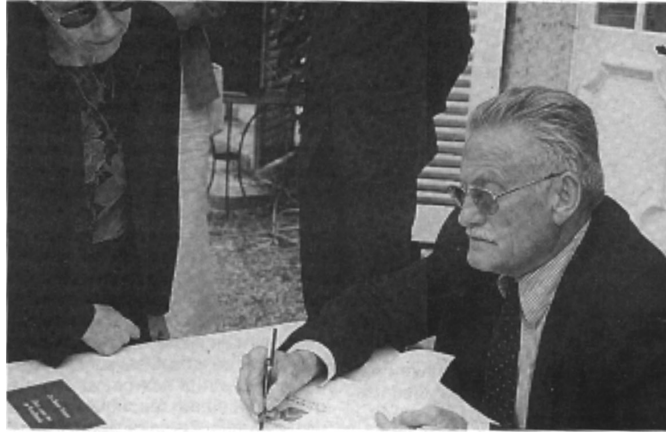
Des liens étroits

Pour qui connaît l'histoire de la fondation de la Société Archéologique, il paraît naturel de l'associer à une grande famille telle que celle des Saint-Venant. En effet, si l'on considère la société depuis sa création le 9 janvier 1862, on s'aperçoit qu'Adhémar de Saint-Venant faisait déjà partie des 81 membres fondateurs. C'est dans la Salle des Actes de la Porte Saint-Georges qu'a eu lieu leur première réunion et depuis, les Saint-Venant ont régulièrement participé aux activités de la société, par la rédaction d'articles ou encore la mise en œuvre, pour Raoul de Saint-Venant, du Dictionnaire topographique initié par son père. La tradition familiale se poursuit aujourd'hui avec la participation active de Michel de Sachy et de l'auteur même de l'ouvrage consacré aux Saint-Venant en Vendômois, André Neveu.

La figure d'Adhémar

Evoquez Adhémar de Saint-Venant auprès des plus grands chercheurs mathématiciens et physiciens du monde entier et ils vous répondront immédiatement : « Mécanique des fluides, problème de la flexion des poutres »... autant de formules complexes qui « parlent » toujours à qui maîtrise parfaitement le sujet ! Récemment encore, quelques élèves des classes préparatoires ont dû s'y confronter.

Adhémar de Saint-Venant n'était pas seulement un grand savant : homme de conviction dès son plus jeune âge - n'a-t-il pas à 16 ans refusé d'accueillir Napoléon Ier à son retour de l'île d'Elbe en le qualifiant, aux dires de sa famille, d'« usurpateur » ? - il a



André Neveu dédicant son livre à Villeporcher.

toujours refusé la compromission, en souhaitant profondément rester fidèle aux valeurs du catholique légitimiste qu'il était. On lui reprochait parfois de ne pas communiquer directement avec ses condisciples libéraux : ne le faisait-il pas pourtant par l'esprit ? L'évolution dans ses recherches montre bien qu'il s'est vivement intéressé à celles des autres, allant jusqu'à être actuellement qualifié de « positiviste ».

Le mystère de Raoul

Digne représentant de sa famille et de « la France d'en bas » a dit Aymar de Saint-Venant avec humour, Raoul de Saint-Venant a très tôt manifesté un goût prononcé pour l'histoire dans une période où les régimes politiques se succédaient de façon quelque peu chaotique : ce fut finalement la « République » qui s'installa. Membre de la Société Archéologique, il en devint le 14e président, prolongeant le projet de son père sur l'idée d'un dictionnaire topographique. Sillonant le département à bicyclette - ce qui lui fut facile au vu de sa bonne constitution et de ses grands pieds... - il en répertoria tous les lieux-dits et communes en dépouillant les actes intéressant la région ainsi que tous les cadastres. Mais le dictionnaire topographique qu'il commençait à constituer devint aussi un dictionnaire « historique, biographique, généalogique et héraldique » du Vendômois. Comment Raoul a-t-il pu, Bachelier es lettres es sciences, rassembler une telle somme de connaissances ? Qui l'aurait formé ? Nul ne le sait et le mystère demeure. Mais il n'en reste pas moins que ce dictionnaire constitue une source d'informations impressionnante qui connaît aujourd'hui sa quatrième réédition.

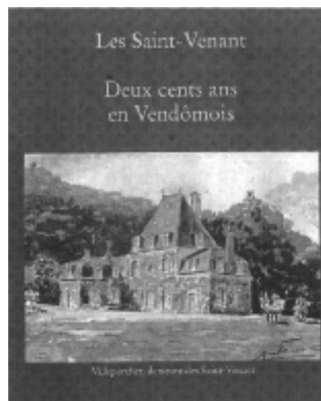
Deux cents ans en Vendômois

Les conférences largement amorcées se sont pour un temps suspendues pour la présentation « in

situ » d'un ouvrage remarquable édité par la Société archéologique et rédigé par André Neveu, propriétaire actuel du manoir de Villeporcher, demeure des Saint-Venant depuis plus d'un siècle et demi. Retraçant toute l'histoire de la famille de Saint-Venant en partant de Jean, l'aïeul propriétaire de la plus grosse colonie de Saint-Domingue (Tahiti), André Neveu s'est attaché à rendre compte de trois générations successives portant le nom de Saint-Venant et qui durent affronter quinze régimes politiques différents. A travers l'histoire de cette famille, l'on découvre aussi une famille « dans l'histoire », ce qui rend le livre d'autant plus palpitant. Très documenté et parfaitement construit, il constitue aussi pour tout Vendômois une source de connaissances de l'histoire de la région telle qu'elle fut vécue par les Saint-Venant...

Sandra ROUSSEAU

Les Saint-Venant : 200 ans en vendômois, Société Archéologique, septembre 2002 (prix : 28 euros + euros de frais de port) à Société Archéologique du Vendômois, BP. 23, 41101 Vendôme cedex.



PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE D'ANDRÉ NEVEU,

Les Saint Venant. Deux cents ans en Vendômois

Allocution du préfet, M. Marc Cabane

M. le Président, MM. les Académiciens, M. le Maire, Mesdames et Messieurs nos hôtes, M. le Député qui venez de clore le cycle des interventions précédentes, Mesdames et Messieurs, M. le Président, cher Philippe, je dois dire que c'est avec beaucoup de plaisir et d'intérêt que j'ai passé cette fin de matinée. Je savais que j'allais à la découverte à la fois d'une histoire familiale – M. Neveu nous l'a fait vivre avec beaucoup de passion –, une histoire illustre par la qualité des personnes, une histoire aussi qui se confondait avec celle de cette région et celle de cette Société que Philippe Rouillac préside et à laquelle vous adhérez pour la plupart, même si par ailleurs vous animez des associations sœurs qui sont représentées ici, à l'instar de M. de l'Éprevier pour l'association « Résurgence ».

Pour l'administration préfectorale, vous l'avez dit, cher Philippe, ces sociétés savantes ont une connotation tout à fait spécifique. Il se trouve que, dans le département, que j'ai administré par le passé, j'ai découvert tout à fait fortuitement être président de la société locale, et je me suis intéressé à son histoire. De fait, de très nombreuses sociétés locales ont été créées au cours du XIX^e siècle dans la ligne du mouvement des physiocrates parce que les pouvoirs publics de l'époque avaient le souci de faire en sorte que se développent les arts, l'industrie, la culture, et ces sociétés savantes avaient un rôle, repris ensuite par toutes sortes d'institutions, qui était celui de *faire circuler les idées de progrès* en matière économique, agricole, et bien sûr *en matière culturelle et scientifique*.

Ici, vous vous êtes orientés, presque dès l'origine, plutôt dans cette dernière dimension du savoir. Votre titre d'ailleurs – l'archéologie, la connaissance du passé, l'histoire – l'annonce clairement. C'est dans cette filiation que vous vous situez. La Société, à travers à la fois l'action des grands savants qui ont été à sa tête, bien sûr celle de cette illustre famille mais je n'ajouterais rien à ce qui a été dit de manière très éloquente par ceux qui m'ont précédé – et aussi celle de tous les membres de l'association qu'il faut saluer. Parce que, finalement, on n'invente pas tous les jours des théorèmes majeurs qui peuvent s'appliquer à tout si j'ai bien compris, M. le Député, puisque cela s'appliquerait certainement à l'administration préfectorale. Tout à l'heure vous me parliez de l'organisation de l'Assemblée nationale et de la taille d'un certain groupe majoritaire me demandant si le P de certains partis ne voulait pas dire « poutre ». Le débat reste ouvert.

C'est donc à ce travail qu'aujourd'hui je souhaite rendre hommage parce que je sais à quel point vous avez accumulé patrimoine, réflexion, outils de connaissance sur ce territoire et à quel point vous contribuez à l'animer à travers les travaux scientifiques contemporains qui se greffent sur ce travail.

Il y a, bien sûr, *votre rôle* d'aiguillon. Vous avez évoqué le rôle que j'ai joué après mon prédécesseur, Jean-Paul Faugère, sur un sujet sensible – pas facile d'ailleurs – qui concernait Vendôme, celui du patrimoine de cette cité. Je crois que j'ai pu faire avancer le dossier en question parce qu'il y avait probablement, après de nombreuses années, une situation de maturité du dossier qui permettait de trouver l'équation permettant de trouver l'équilibre entre des préoccupations qui pouvaient paraître contradictoires. De fait, s'agissant du patrimoine, on le sait par expérience, quand nous sommes confrontés à la nécessité de restaurer un Monument historique dont l'histoire est composite, que garder ? Qu'abandonner de ce qui a été le fruit du passé ?

Cela n'a pas toujours été un exercice simple car le patrimoine d'aujourd'hui est aussi le fruit de la destruction de celui d'hier. Il faut aussi voir cette dimension parce qu'elle est inéluctable et incontournable dans la vie de nos sociétés et de nos villes. Néanmoins, je crois que, s'agissant du quartier Rochambeau, la réflexion commandait que l'on garde la trace architecturale forte qui a été la réalisation au XIX^e siècle d'un quartier de cavalerie. Cette image restera grâce au choix que nous avons réussi à faire avec M. le Maire de Vendôme et l'apport de tous, *la force d'aiguillon que vous avez remarquablement assumée*. Je crois que c'est une chose qui permettra de ne pas sacrifier l'avenir, de faire en sorte que Vendôme s'inscrive dans la modernité et la capacité de créer, et, en même temps, de conserver ces témoignages du passé et cette vision d'une architecture qui est elle aussi inséparable de la vie de notre cité.

Le rôle d'un préfet est modeste. Je dois mettre en adéquation des préoccupations antagonistes ; il faut que les choses avancent par l'action intelligente de tous les acteurs et, lorsque cela se produit, on a alors le sentiment d'avoir bien fait son travail.

Je voudrais saluer cette famille admirable et le travail remarquable de M. Neveu qu'il a présenté avec passion parce qu'au fond, *à travers les histoires des personnes, on fait revivre l'histoire d'une région* ; nos sociétés ont besoin de l'éclairage du passé pour envisager l'avenir. Alors, tournons-nous aussi vers l'avenir en nous appuyant sur l'exemple illustre de Saint Venant.

L'AVENTURE DU LIVRE SUR LES SAINT VENANT

André Neveu

M. le Préfet, Mme le Sous-Préfet, MM. les Académiciens, M. le Député, M. le Président de la Société Archéologique, M. le Maire, mes chers cousins et cousines,

Laissez-moi tout d'abord vous exprimer à la fois le plaisir et l'honneur qui sont miens de vous recevoir ici, dans cette maison où ont vécu trois générations de Saint Venant. Il faut croire que leurs esprits restent attachés à ces murs, puisque je n'ai jamais cessé, depuis mon mariage en 1956, de penser à eux.

C'est vraiment le moment de redire le mot du poète :

« Objets inanimés, avez-vous donc une âme
Qui s'attache à notre âme et nous force d'aimer ? »

Oui, j'ai été forcé de les aimer, ces Saint Venant – j'allais dire : malgré moi. Ce sont les ancêtres de ma femme, et j'ai pris ma retraite dans leur maison. Et j'y suis parfaitement heureux.

*

Si vous le permettez, chers auditeurs et amis, pour comprendre la genèse de ce livre, je suis obligé – et je vous prie de m'en excuser – de parler un peu de moi.

J'ai toujours aimé classer les papiers et documents, d'une part ; j'ai toujours aimé écrire, d'autre part. Je possède un certain nombre de dossiers comportant chacun des papiers et documents recueillis au jour le jour, et ce, sur des sujets les plus variés, tels que la Secte des Enfants de Dieu, le problème de Mgr Lefèvre, la chasse aux loups, les autos et, plus récemment, l'attentat du 11 septembre 2001 contre les Twin-Towers.

Cette sorte de vocation remonte à la fin des années de guerre, où je passais mes vacances à la campagne, en grande partie chez mon grand-père Chevallier-Rufigny où nous nous retrouvions chaque année, toute une bande de cousins et cousines, assez confinée, d'une part parce que la maison de famille était en pleine campagne, d'autre part parce qu'il était difficile d'en sortir, les moyens de locomotion n'existant pratiquement plus.

Or « que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe ? », comme dit le fabuliste.

Je songeais donc... et avec un de mes cousins germains nous avons commencé des généalogies familiales nécessitant des recherches assez variées, à la bibliothèque de Poitiers. Il ne s'agissait d'ailleurs que de compilations.

Me voici donc, si j'ose dire, malgré moi, devenu un chercheur dès l'âge de 15-16 ans, voire 17 ans.

Mon grand-père Chevallier-Rufigny, qui a été longtemps président de la Société des Antiquaires de l'Ouest – société analogue pour le Poitou à la Société Archéologique du Vendômois –, était enchanté de ce penchant qui ne m'a plus quitté. Je suis maintenant à l'âge où je peux me servir des dossiers que j'ai constitués et le fais volontiers, et le ferai encore sûrement dans l'avenir si je garde encore à la fois le plaisir d'écrire et une écriture fluide et rapide. Avouerais-je que j'écris si vite qu'il m'arrive parfois de

« laisser des mots dans l'encrier » et de faire relire par ma femme les nombreuses lettres que je rédige et envoie.

Après quelques études secondaires et supérieures, je me suis marié avec une descendante Saint Venant. Oserais-je écrire que le charme de ma future épouse conjugué avec celui de Villeporcher m'ont attiré à tout jamais dans ce Vendômois où nous sommes présentement ?

Dès le début de mon mariage, j'ai entendu parler du grand Saint Venant, le savant. J'ai vu, de mes yeux vu, des épures et des dessins admirables de sa main, comme savaient si bien en faire les contemporains de ces grands architectes comme Viollet-le-Duc, dont les lavis admirables avec les ombres portées sont de véritables œuvres d'art.

J'ai vu aussi, de mes yeux vu, des pages de calcul mathématique dans lesquelles les intégrales simples, doubles ou triples étaient monnaie courante. Mais à l'époque, ayant une situation prenante – ô combien –, je me contentais, soit d'engranger des souvenirs, soit d'entasser quelques documents variés.

*

Je n'ai vraiment compris les trésors Saint Venant que lorsque ma belle-mère, devenue propriétaire de Villeporcher, a fait rapatrier dans cette maison toutes les archives familiales que son propre père avait fait entasser dans une maison voisine lorsque, en 1928, il a fait refaire de fond en comble la belle maison devant laquelle vous êtes.

Je suis allé « fouiller » dans ces paperasses et c'est là que j'ai eu la prescience de cette richesse inoubliable dont malheureusement une partie avait été livrée aux flammes au lieu d'être rapatriée ici. Il faut dire qu'il y avait une telle masse de papiers que les déménageurs ont été un peu débordés !

Moi-même, comme je l'ai dit, je travaillais beaucoup et passais peu de temps ici. Je me rappelle néanmoins deux anecdotes intéressantes :

— 1^{re} anecdote : un neveu de ma belle-mère, actuellement vice-recteur de l'Académie des Sciences de Montpellier, avait choisi, pour présenter sa thèse de doctorat, le sujet suivant : « Le principe de Saint Venant et son théorème. » Quand il est venu ici, à Villeporcher, voir les notes du savant, j'ai discuté avec lui ; car, comme tous les ingénieurs des grandes écoles scientifiques, j'avais appris – un peu par cœur, je l'avoue – le principe de Saint Venant et ses applications pour le calcul des poutres.

— 2^e anecdote : un ami de mes beaux-parents, scientifique de très haut niveau, est venu ici même, à Villeporcher, se faire prêter des documents pour une conférence qu'il devait faire – et a faite – aux États-Unis, sur le principe de Saint Venant.

J'avais eu l'esprit éveillé et me suis promis, plus tard, d'en savoir plus.

*

Pour continuer, tout en changeant de sujet – j’allais écrire : pour changer de Saint Venant –, je dirais que l’on parlait souvent ici de la réédition du *Dictionnaire* de Raoul, œuvre considérable de toute une vie. Ce dictionnaire, si fouillé et qui fait encore autorité dans notre région, a été réédité deux fois par la famille et une troisième fois, très récemment, par une société qui n’a pas eu besoin de solliciter l’autorisation des descendants de Raoul, le délai de cinquante ans pendant lequel courent les droits d’auteur ayant été dépassé.

Mais je me souviens bien que, lors d’une des deux premières rééditions, la famille avait simplement demandé, en lieu et place des droits d’auteur, un nombre d’exemplaires gratuits correspondant à celui des descendants alors vivants de Raoul de Saint Venant. Ma femme a donc reçu un exemplaire du *Saint Venant*, que mon beau-père a relié lui-même.

Quand j’ai pris ma retraite et surtout quand je me suis installé à Villeporcher, j’étais donc mûr pour écrire une vie des Saint Venant. J’ai d’ailleurs oublié de mentionner que, par le plus grand des hasards, je connaissais M. Debien dont la propriété était voisine, en Poitou, de celle de mes parents et je lui ai facilité ses recherches sur Jean de Saint Venant, lorsqu’il a voulu écrire une sorte de thèse sur la vie de cet homme important qui a été, avant la Révolution française, un des plus grands colons de Saint-Domingue : c’est le « grand-père rouge » dont le portrait a été reproduit dans mon livre. Les Saint Venant l’appellent ainsi non à cause de ses opinions, mais à cause de la couleur de son habit ; ne pas confondre...

*

Me voici donc à Villeporcher pendant l’été et à Versailles pendant l’hiver, interrogeant par écrit ou par téléphone mes oncles et cousins, allant aux archives de l’École polytechnique, à celles de l’École des Ponts et Chaussées, à celles de l’Académie des Sciences et à celles de la Société Archéologique de Vendôme.

Mais le plus intéressant – le plus palpitant, oserais-je dire – fut de compulsier les archives demeurées ici à Villeporcher. Elles occupent tout un placard comportant cinq étagères ; et j’ai commencé à classer cette masse de documents écrits de la main même d’hommes et de femmes de la famille ou reçus par eux.

Car le savant Adhémar avait gardé non seulement ses propres documents, mais également ceux de son père, le colon de Saint-Domingue, et de sa mère, cette femme si cultivée, fille d’un négociant à Saint-Domingue.

J’ai lu les originaux des rapports que Jean de Saint Venant écrivait de Saint-Domingue en France ; j’ai lu les poésies écrites par Mme de Saint Venant ou adressées à elle.

J’ai lu surtout toute la correspondance écrite ou reçue par Adhémar tout au long de sa vie. Mais je n’ai pas retrouvé, à mon grand regret, les belles épures tracées de la main de l’académicien.

J’ai retrouvé des récits écrits par Raoul ou par sa sœur pendant la guerre de 1870 lorsque les Prussiens occupèrent le Vendômois. Je suis allé à Loigny la Bataille, non loin d’ici, et j’y ai vu l’uniforme de Raoul troué d’une balle. J’ai aussi compulsé les récits – oh combien vivants – d’un des fils de Raoul, l’oncle Pierre de Saint Venant. J’ai enfin compulsé des agendas ou des livres de comptes qui faisaient revivre le passé.

*

Alors une fureur d’écrire m’a saisi... J’ai été tour à tour Jean de Saint Venant et sa femme si cultivée, ou Adhémar le grand savant connu en France et dans toute l’Europe, ou même Raoul et son frère Julien.

J’ai écrit... j’ai écrit tous les jours cinq ou dix pages ; j’ai essayé de composer – et j’espère y avoir réussi – un récit à la fois historique et anecdotique. Mon manuscrit était prêt il y a un an, en août 2001. Et c’est alors que, ne sachant pas comment publier ces trois cents pages manuscrites, j’ai eu l’idée de les présenter à la Société Archéologique du Vendômois dont je suis membre depuis longtemps.

Je me souviens encore d’un cocktail où j’ai parlé de mon idée à M. Rouillac, ici présent, que j’avais fait pressentir par mon cousin Michel de Sachy dont la femme, Geneviève de Thoury, ici présente, est la seule « Loir-et-Chérienne » actuelle née à Villeporcher.

Avouerais-je que mon cœur battait un peu la chamade ? Mais, après tout, le sujet de mon livre était bien une histoire vendômoise et même – en partie seulement je le concède – une histoire de la Société Archéologique du Vendômois.

Mon manuscrit, que j’avais photocopié en trois exemplaires, a été lu par plusieurs membres du conseil de la Société, qui y ont trouvé quelque intérêt, et j’ai donc été reçu à ce que je pourrais appeler « mon premier examen de passage ».

Ouf, j’avais gagné !

Pas encore, car la Famille, avec un grand F, s’est alors élevée. Fallait-il publier telle ou telle anecdote par trop confidentielle ? Fallait-il laisser décrire un mode de vie très patriarcal, je le reconnais volontiers ? Fallait-il reconnaître qu’avait existé un grand-père esclavagiste à Saint-Domingue ? Ce dernier point a été, je dois le dire, balayé rapidement, car aussi bien Voltaire que Rousseau avaient de gros intérêts dans les îles, donc avaient été des esclavagistes par colons interposés.

Il y avait donc l’école qui voulait censurer et celle qui voulait publier le récit *in extenso*. Que faire quand l’on n’est qu’une pièce rapportée ? Mais je tenais ferme pour mon texte, encouragé, je dois le dire, par l’ensemble des membres de la Société Archéologique qui estimaient que, somme toute, si ce n’était pas de l’Histoire avec un grand H, il s’agissait de faits parfaitement historiques et indiscutables.

Et c’est ainsi que j’ai été reçu à mon « second examen de passage ».

*

Donc mon ouvrage est né, avec l’aide de M. Rouillac que je ne saurais trop remercier d’avoir pris le risque de le faire publier. Je me suis alors rapproché des deux académiciens des Sciences que je connaissais. L’un est présent parmi nous, c’est M. Jean Salençon ; qu’il soit remercié de s’être déplacé jusqu’ici. L’autre, M. Paul Germain, ancien secrétaire perpétuel de l’Académie des Sciences, a bien voulu préfacier mon livre après en avoir lu l’une des trois photocopies. Il est clair que sa caution morale m’a été particulièrement agréable.

*

J’ai trop parlé : c’est mon défaut, je le sais ! Que voulez-vous, cela fait trois ans que je pense à ce moment.

Il me reste une obligation agréable : c’est de vous demander de bien vouloir vous approcher du buffet où un vin d’honneur vous est offert par la municipalité de Saint-Ouen.

ADUNANZA DEL 31 OTTOBRE 2002, ore 15.30

Comunicazioni del Presidente.
m.e. ANTONIO PADOA SCHIOPPA: Commemorazione del m.e. Adriano Cavanna.

PRESENTAZIONE DI NOTE E MEMORIE

PAOLO FRANCESCO PELOSO: Andrea Verga: un posto per la follia nella vicenda umana e letteraria di Torquato Tasso. Presentata dal m.e. FAUSTINO SAVOLDI.

ERALDA NOE': Animalità e uomini in Columella. Presentata dal m.e. EMILIO GABBA.

SILVIO FERRARI: Emilio De Marchi à la rencontre de La Fontaine: des *Fables aux Favole*. Presentata dal m.e. ANNA MARIA FINOLI.

CESARE M. CALCANTE: Callida iunctura, acris iunctura e la teoria della compositio verborum. Presentata dal s.c. GIANCARLO MAZZOLI.

m.e. GIANNANTONIO SACCHI LANDRIANI: Presentazione dei volumi: André Neveu *Les Saint-Venant, deux cents ans en vendômois*, Blois, 2002; Jean Salençon *Handbook of continuum mechanics*. Berlino, General Concepts, Thermoelasticity, 2001.

m.e. LUCIANO MARTINI: Presentazione dei tre volumi *Modern Endocrinology*. Philadelphia, Lippincott Worchians and Wilkins, 2002.

Varie ed eventuali.

ore 17.00 - 1° lezione del ciclo di lezioni
Scienza e tecnologia per lo sviluppo sostenibile della società umana

SERGIO RINALDI: Modelli matematici in bioeconomia.

IL PRESIDENTE
Antonio Padoa Schioppa

IL VICEPRESIDENTE
Emilio Gatti

I SEGRETARI
Francesco Mattesini - Giuseppe Cassinis

01.10.2002
André Neveu *LES SAINT-VENANT, DEUX CENTS ANS EN VENDÔMOIS*
Blois, 2002

Presentazione al Lombardo

Il nome Adhémar Barré de Saint-Venant evoca, in quanti, ingegneri o fisico-matematici, hanno avuto la ventura di studiare meccanica dei solidi e dei fluidi, l'immagine di un grande maestro. Durante la sua lunga vita (1797-1886) è stato con rigorosa fermezza legitimista, ovvero intransigente cattolico e monarchico. È stato allievo e docente de l'École Polytechnique, de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, membro de l'Académie des Sciences e dell'Accademia dei Lincei.

I Saint-Venant hanno costituito e costituiscono, dall'inizio del XIX secolo, una grande famiglia della regione di Vendôme, cittadina francese del bacino della Loira tra Orleans e Tours.

Personaggio cardine è naturalmente il *Grand Savant* Adhémar, preceduto da una singolare figura paterna, Jean coltivatore di canna da zucchero a Santo Domingo, e seguito da una avventurosa figura filiale, Raoul colto e raffinato studioso della sua regione.

André Neveu ha scritto, in occasione di un convegno tenuto a Vendôme dal 5 al 8 settembre scorso e dedicato a Saint-Venant, il libro che ho il piacere di presentare oggi. Si tratta di una storia che, sviluppata come recita il titolo nell'arco di quasi due secoli, tocca, oltre a taluni aspetti scientifici (peraltro universalmente noti ed oggetto di numerosissime opere critiche), anche aspetti sconosciuti della vita di Adhémar Barré de Saint-Venant: quali quelli politici, ideologici, religiosi, di cultura musicale.

Il tutto è riccamente documentato con fotografie, riproduzioni di disegni e manoscritti, tanto da risultare animato da una moltitudine di personaggi che, più o meno noti, concorrono con le loro attitudini e le loro fogge a darci le suggestioni di un'epoca in forte evoluzione, e ad offrirci una visione significativa della tormentata storia francese del XIX secolo. Naturalmente sono posti in primo piano eventi familiari dei Saint-Venant, ma inseriti molto efficacemente nel contesto dei grandi eventi storici, dalla rivoluzione francese, alla restaurazione, alla rivoluzione del 1830, ai fatti del '70 (la guerra franco-prussiana, la conquista italiana di Roma, la nascita della III Repubblica).

Io credo trattarsi di un'opera degna di entrare nella biblioteca del nostro Istituto, perché di consultazione non inutile per un ampio spettro disciplinare.

Giannantonio Sacchi Landriani

*Traduction du compte rendu du P' Sacchi-Landriani
sur l'ouvrage d'André Neveu
Les Saint Venant. Deux cents ans en Vendômois
(1^{er} octobre 2002).*

Le nom d'Adhémar Barré de Saint Venant évoque, pour les ingénieurs mathématiciens et physiciens, qui ont eu l'occasion d'étudier la mécanique des solides et des fluides, l'image d'un grand maître. Durant sa longue vie (1797-1886), il a été, avec une rigoureuse fermeté, legitimiste, un catholique intransigent et un monarchiste. Il a été élève et enseignant de l'École polytechnique, de l'École nationale des Ponts et Chaussées, membre de l'Académie des Sciences et de l'Accademia dei Lincei.

Les Saint Venant ont constitué et constituent, depuis le début du XIX^e siècle, une grande famille de la région de Vendôme, petite ville française du bassin de la Loire, entre Orléans et Tours.

Le Grand Savant Adhémar en est naturellement le personnage pivot, précédé par une étonnante figure paternelle, Jean, cultivateur de canne à sucre à Saint-Domingue, et suivi par une aventureuse figure filiale, Raoul, cultivé et raffiné érudit de la région.

André Neveu a écrit, à l'occasion d'un congrès tenu à Vendôme du 5 au 8 septembre dernier et consacré à Saint Venant, le livre que j'ai eu le plaisir de présenter aujourd'hui. Il s'agit d'une histoire qui, développée comme

le dit le titre sur une période de presque deux siècles, touche, outre certains aspects scientifiques (par ailleurs universellement connus et objets de très nombreuses œuvres critiques), aussi des aspects inconnus de la vie d'Adhémar Barré de Saint Venant: aspects politiques, idéologiques, religieux, et de culture musicale.

Le tout est richement documenté avec des photographies, des reproductions de dessins, de manuscrits, si bien qu'il semble animé par une multitude de personnages, qui, plus ou moins connus, concourent par leurs attitudes et leurs modes à nous suggérer une époque en forte évolution et à nous offrir une vision significative de l'histoire française tourmentée du XIX^e siècle. Naturellement au premier plan on trouve les événements familiaux des Saint Venant, mais insérés très efficacement dans le contexte des grands événements historiques de la Révolution française, à la Restauration, à la révolution de 1830, aux faits de 1870 (la guerre franco-prussienne, la conquête italienne de Rome, la naissance de la III^e République).

Je crois qu'il s'agit d'une œuvre digne de prendre place dans la bibliothèque de notre Institut, parce que de consultation utile pour un large spectre disciplinaire.

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE : 140 ANS D'ACTIVITÉ

Paul Couvrat

Il m'appartient de faire le résumé de 140 ans de vie de la plus ancienne association de Vendôme ; tâche bien difficile et qui comportera nécessairement de nombreuses lacunes et quelques doublons, sans conséquences, avec la communication de M. Michel de Sachy.

Notre association a été créée le 9 janvier 1862, sous le nom de Société Archéologique du Vendômois ; elle est devenue Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois par arrêté du ministre de l'Instruction publique V. Duruy du 11 mars 1867 (1), puis déclarée « Établissement d'utilité publique » par décret du 15 mars 1877, signé du président de la République, le maréchal de Mac-Mahon et contre-signé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts Waddington (2). Elle a perduré pendant 140 ans, ayant survécu aux changements politiques (créée sous le Second Empire, elle a connu les III^e, IV^e et V^e Républiques), ce qui démontre son indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, et elle a surmonté les cataclysmes nationaux : guerre de 1870-1871 avec la première occupation du territoire vendômois par les Prussiens, guerre de 1914-1919 et ses millions de morts, guerre de 1939-1945 avec une occupation étrangère beaucoup plus dure que la première pendant que un million et demi de Français actifs étaient retenus en captivité. De nombreuses sociétés comme la nôtre ont disparu dans les tourmentes, et il faut savoir gré aux dirigeants de l'époque d'avoir su, après des années d'activité réduite ou nulle et disparition d'une partie des forces vives, reprendre le flambeau et la remettre sur les rails. Elle demeure, aujourd'hui, toujours vivante et active. Elle a tenu, en novembre 2002, sa 365^e assemblée générale.

Plutôt que de tenter une étude chronologique de son action, je propose de partir de ses buts, tels qu'ils ont été énoncés dans les statuts et de rechercher comment elle les a remplis.

L'article 2 de ses statuts, qui n'a subi que des changements de détail lors des révisions intervenues, s'exprime comme suit :

« Cette société a pour but de provoquer et de réunir les dons de tous les objets d'archéologie, d'art ou d'histoire naturelle pouvant intéresser le Vendômois tels que livres, manuscrits, autographes, inscriptions, monnaies, médailles, cachets, poteries, parures, armes, tableaux, sculptures, animaux conservés, plantes, minéraux, fossiles, etc. »

« Ces objets sont destinés, en principe, au musée de la ville. »

« Elle a encore pour but d'indiquer et de faire exécuter des fouilles, de veiller à la conservation des monuments anciens de l'arrondissement, éventuellement d'en devenir acquéreur, et de stimuler les travaux littéraires, historiques, artistiques ou scientifiques, de développer le goût de l'archéologie et des matières qui forment l'objet de ses travaux par des conférences, des excursions et tous autres moyens. »

L'activité de la Société devait donc s'exercer dans trois directions : la création et le développement du musée, la protection du patrimoine, et la stimulation comme l'exécution de travaux divers dans le cadre de son objet.

Reprenons ces trois points dans des développements qui seront d'inégale importance.

I – LE MUSÉE ET LA BIBLIOTHÈQUE

a) Le Musée

Dans la pensée des fondateurs de l'Association, la création et le développement du Musée constituaient certainement l'objectif principal, énoncé au premier rang dans les statuts, et ce conformément à la pratique de l'époque, la plupart des musées de province ayant été créés de cette façon. Pendant plusieurs décennies, la Société Archéologique et le Musée étaient une seule et même entité, la conservation du Musée étant une fonction au sein du bureau, au même titre que celle de secrétaire ou de trésorier.

Une convention est intervenue ensuite, le 16 mai 1867, entre le maire de Vendôme et la Société, disposant que les collections réunies par la Société devenaient propriété de la Ville qui acceptait la donation que lui en faisait la Société, sous la condition qu'elles ne pourraient jamais être vendues ni dispersées, la Société conservant de concert avec l'administration municipale la gestion des collections existantes, la vente ou l'échange ne pouvant s'exercer que d'accord entre l'administration municipale et le bureau de la Société.

Le Musée a été installé officiellement en même temps que la Société Archéologique, le 19 novembre 1868, dans des locaux construits à cette fin par la Ville, rue Poterie, à l'emplacement de l'ancien hôtel Rochambeau (3).

Créé et suivi par la Société, le Musée est ainsi devenu autonome, mais il a conservé des liens étroits avec elle, d'autant plus que, pendant de nombreuses années, le chanoine Gaulandau revêtait la double qualité de conservateur du Musée et de président de la Société. Et ces liens existent toujours : tous les bulletins de l'Association jusqu'à ces dernières années font mention de la liste considérable des objets donnés par des adhérents ou des mécènes au Musée et à la Société. Beaucoup de ces derniers contiennent une rubrique : « La vie du Musée. » Le dernier don de notre Société au Musée en 1991 porte sur une timbale en argent du XVIII^e siècle. Il reste que le conservateur du Musée est de

(1) *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1867.

(2) *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1877.

(3) *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1868.



droit membre du bureau de la Société, que les adhérents bénéficient du tarif réduit pour la visite et que la Société s'intéresse toujours à la conservation des objets donnés, en posant des questions..., mais la gestion est assurée par du personnel municipal. La Société a mis au monde le Musée et elle s'intéresse toujours au sort de son enfant.

Notons que la Société a également été à l'origine de la création de la Société *Images et sons en Vendômois* qui a tenu son assemblée constitutive dans nos locaux le 26 janvier 1993 et avec laquelle elle entretient des relations étroites.

b) La bibliothèque et les archives

À la suite de plusieurs déménagements, consécutifs au sinistre de 1940 et à l'installation de la mairie dans les bâtiments, rue Poterie, prévus pour le Musée et la Société, les très nombreux volumes et les archives de la Société se trouvaient entreposés dans une pièce annexe du Musée, au quartier Rochambeau, où ils étaient quasi inaccessibles, malgré un début de rangement opéré par Philippe Poulteau. Aux alentours de 1980, l'ensemble a été amené par les soins du personnel municipal, dans nos locaux actuels du second étage (place Babeuf), dans un désordre inévitable en pareilles circonstances. Sous la présidence de Jackie Despriée, pendant deux ans et demi, Gérard Jeulin, Jean Maury et Mme Caillat (cette dernière ayant dû rapidement quitter Vendôme et cesser sa participation) se sont employés à dresser un inventaire et à faire un premier rangement. Ce travail a été ensuite repris, sur l'initiative du président Philippe Rouillac, d'abord par M. Moreau, puis par une équipe composée du Dr Manteau, Jacques de Saint Salvy et Geneviève Chidaine, qui, à cette fin, était allée suivre des cours du soir à Paris pendant un an et avait obtenu un

diplôme d'assistante bibliothécaire ; ils ont commencé à informatiser le fonds d'abord au moyen d'un ordinateur d'occasion donné par le président, lequel a rapidement dû être remplacé par un ensemble acquis neuf par la Société. Avec l'aide d'une jeune fille recrutée sur la base d'un contrat aidé par l'État, cette équipe a mis sur ordinateur en 1992 le contenu intégral des *Bulletins* de 1862 à 1992 (accessible par date, par nom d'auteur, par thème) puis l'ensemble des monographies vendômoises et du Loir-et-Cher. Ce travail est aujourd'hui continué par les mêmes et par Mme Brisson, qui enregistre les entrées. Les archives sont toujours en cours d'analyse par les soins des mêmes, accompagnés d'Henri Mésange et de Paulette Lhommeau. Enfin, il faut signaler que cette dernière a effectué et continue un patient travail de réparation et de remise en état des volumes abîmés tout en assurant, avec d'autres, l'accueil du public les jours d'ouverture.

À noter que, depuis 1988, le *Bulletin* est enregistré sur CD-ROM.

Ainsi, grâce à plus de vingt ans de travaux bénévoles, la Société a rendu accessible et mis à la disposition des chercheurs (y compris des étudiants) un fonds très important de 12 000 à 15 000 volumes et des archives précieuses, résultat de cent quarante années de dons, d'achats, d'échanges avec d'autres Sociétés savantes.

II – LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Les statuts prévoyaient de veiller à la conservation des monuments anciens et éventuellement d'en devenir acquéreur. Cela s'est bien réalisé et la Société est devenue pro-

priétaire, par suite du don qui lui en a été fait par Edmond Noël, suivant acte du 25 septembre 1864 (4), du dolmen de La Chapelle-Vendômoise remis en état en 1988 par les soins de Jackie Despriée, du dolmen de la Taulière, commune de Ruan, par acquisition du notaire Poirier de Droué du 13 février 1886 (5), et du menhir de la Grand-Pierre à Averdon. Cette acquisition est typique du mode de sauvetage d'un monument. Celui-ci avait été volontairement atteint d'un coup de pelle mécanique donné par un ouvrier, sur les ordres, semble-t-il, de l'exploitant qui l'employait. Après enquête de gendarmerie, Jackie Despriée, dans le cadre de ses fonctions, l'a fait remettre en état par les soins du laboratoire des Ponts et Chaussées et il a acquis, au nom de la Société dont il était le président, le menhir avec 1 a de terre, par acte de M^e Forrer, notaire à Vendôme, en date du 27 février 1982.

Ces monuments mégalithiques sont solides et relativement faciles à entretenir, mais, pour le reste, la Société a eu moins de succès. Dans son livre *Une société provinciale face à son devenir, le Vendômois aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Jean Vassort, qui consacre neuf pages à notre Société, écrit : « Cette sympathie pour le passé conduit les membres de la Société Archéologique à en défendre les vestiges, comme l'exigent d'ailleurs les statuts. L'important ici [...] tient moins aux faits qu'aux intentions. En effet la Société n'évite pas plus certaines catastrophes archéologiques – comme la destruction en 1866 de l'hôtel de Rochambeau et surtout en 1907 la destruction à peu près totale du cloître de la Trinité, sacrifié au réaménagement de cuisines militaires – qu'avant sa naissance les érudits locaux n'étaient parvenus à empêcher que l'église Saint-Martin ne soit entièrement rasée en 1857 (à la seule exception du clocher). »

Cet ouvrage est de 1995 ; les lecteurs compléteront aisément la série des catastrophes archéologiques que la Société n'a pu empêcher. Et il est malheureusement à craindre que la liste ne soit pas close, puisque des monuments, parmi les plus prestigieux de Vendôme, sont menacés, sans qu'aucune mesure ne soit prise pour y porter sérieusement remède.

C'est donc un constat d'échec relatif qu'il faut dresser en ce domaine, malgré les alarmes lancées à toutes les époques par la Société, mises à part certaines lueurs d'espoir, comme l'annonce, par M. le Préfet, de l'inscription du manège sur l'Inventaire complémentaire.

À noter pour mémoire que, par arrêté préfectoral du 17 avril 1978, la Société a reçu l'agrément de l'article L. 160-1 du Code de l'urbanisme, c'est-à-dire qu'elle œuvre dans le domaine de la protection de l'environnement et qu'elle est autorisée à exercer les droits de la partie civile concernant les infractions aux dispositions des projets d'aménagement et plans d'urbanisme.

III – LES RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Par contre, ici, le succès a été complet.

Le premier grand œuvre de la Société, c'est son *Bulletin*. Avec une régularité absolue, il paraît depuis 1862, chaque année, à la seule exception des temps de guerre. Cet ensemble doit représenter aujourd'hui quelque 135 bulletins, contenant des comptes rendus d'activités, des informations multiples et des centaines d'études sur des thèmes très variés, presque toujours en rapport avec le Vendômois. Ces articles sont généralement à la pointe des connaissances de l'époque. Il n'est pas d'ouvrage historique, littéraire ou scientifique se rapportant à notre région qui ne fasse référence au *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois* et, lorsqu'on feuillette les pages de ces recueils, on demeure admiratif devant l'ampleur et la qualité des travaux accomplis.

On a d'ailleurs ressenti rapidement le besoin d'en dresser des tables pour en permettre la consultation. Peltreau a dressé les premières, des années 1862 à 1911, puis de 1912

à 1926. Ce travail a été repris et prolongé par Claude Leymarios (1862-1962), avant la documentation informatique actuelle sur ordinateur et sur papier, dont les volumes sont consultables à la bibliothèque.

Notre association est aussi à l'origine d'ouvrages d'importance majeure ; on ne saurait oublier aujourd'hui le célèbre *Dictionnaire* de Raoul de Saint Venant, publié en 1912-1917, réédité en 1969 par les soins de notre Société et, depuis, par d'autres éditeurs. Il s'agit d'un véritable monument, dont je ne parlerai pas davantage puisqu'il doit être étudié par d'autres conférenciers. Mais il faut également mentionner, d'ailleurs plus anciens, les cinq tomes, publiés de 1893 à 1904, des *Cartulaires de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme* de l'abbé Charles Métais. Ces deux ouvrages ont été couronnés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (6). Et du même Charles Métais, *Vendôme pendant la Révolution* (1891), réédité par la Société en 1989, puis les *Chartes vendômoises*, en 1905. Et encore, de G. Bonhoure : *Le Collège et le Lycée de Vendôme* (1912).

Ont été également publiés « sous les auspices de la Société archéologique », ou avec son concours, ou écrits par des auteurs revendiquant leur qualité de membre de la Société :

- Le *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois*, par M. de Trémault ;
- La *Monographie de l'ancienne ville de Trôo*, par de Salies ;
- Le *Glossaire du Vendômois*, de Paul Martellière ;
- L'*Épigraphie et iconographie du Vendômois*, du marquis de Rochambeau ;
- Les *Mémoires de Marie Dubois*, publiés par Louis de Grandmaison (1936), réédités. De Neilz, « cultivateur et membre de la Sté Archéologique », *La Conditia de Naveil* (1867) et le compte rendu de la *guerre de 1870*. Et encore par André Motheron, l'*Histoire de Prunay*.

Ajoutons une participation décisive à l'édition de l'ouvrage précité de M. Vassort, la parution de *La Grande Bretèche* de Balzac, calligraphiée et illustrée par Charles Portel et bien sûr, aujourd'hui, *Les Saint Venant. Deux cents ans en Vendômois*, d'André Neveu.

La Société ne s'est pas limitée à des travaux écrits, elle a donné plusieurs centaines de conférences publiques, en grande partie reproduites dans le *Bulletin*.

Depuis sa première sortie à Fréteval en 1862, chaque année, elle a guidé ses membres dans des excursions historiques et culturelles, au point qu'il n'est guère de site ou de propriété publique ou privée de la région qui n'ait été visité une fois ou l'autre.

Elle a organisé de grandes manifestations publiques : le *Congrès archéologique de France* tenu à Vendôme en 1872 ; en décembre 1924, les *Fêtes du quatrième centenaire de Ronsard en Vendômois*, avec la participation essentielle à l'érection d'une statue de Ronsard dans la cour de ce qui était alors le Musée, emportée et fondue par les Allemands pendant la dernière guerre, ou, en 2001, la *Commémoration du 150^e anniversaire de la mort de Balzac*, sans parler de ses propres anniversaires.

Elle a dirigé de nombreuses expositions ou y a participé et elle a organisé des colloques ces dernières années, à l'initiative du président Philippe Rouillac : *Les Peintures murales en vallée du Loir, Marie Dubois, l'abbé Geoffroy, Babeuf, Balzac*, et, aujourd'hui, *les Saint Venant*.

Elle a conduit, fait conduire ou suivi des fouilles à Poulines, au château de Vendôme par l'abbé Plat en 1934-1935,

(4) Cordier, in *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1960, p. 51.

(5) *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1893, p. 14.

(6) *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1917, p. 11.

et quantité d'autres par Claude Leymarios, Jackie Despriée et d'autres chercheurs, assuré un travail très important de découverte et de sauvegarde relatif aux peintures murales de nombreuses églises de la région par Suzanne Trocmé, dont les travaux ont été déposés, tant au Musée des Monuments français de Paris qu'à celui de Vendôme.

Elle participe de manière habituelle aux manifestations culturelles de la région.

Elle a été honorée de la participation d'hommes éminents : des universitaires comme les P^{rs} Yvard, Denizot, l'abbé Plat déjà nommé, grand spécialiste de l'art roman, des artistes : le sculpteur Louis Leygue, Grand Prix de Rome..., le peintre Charles Portel et bien d'autres...

Les membres actuels de la Société ne sont pas en reste et on doit citer un certain nombre de personnes que nous connaissons tous, qui ont travaillé et continuent de le faire et ont trouvé auprès d'elle aide, documentation, assistance, « stimulation ».

Mentionnons, au risque, là encore, d'en oublier : Régis Bouis, notre alerte centenaire blésois, spécialiste de la période révolutionnaire qui a privilégié notre *Bulletin* pour de nombreuses communications ; nos présidents d'honneur Jean Arnould, Claude Leymarios et Jackie Despriée, précédemment cités, de renommée nationale, auteurs non seulement de multiples études parues au *Bulletin*, mais aussi d'ouvrages qui font autorité ; Jean-Jacques Loisel, qui

ajoute à ses mérites d'historien et d'écrivain celui d'avoir, avec son épouse, dans le cadre d'une autre association, permis la publication de nombreuses œuvres vendômoises ; Bernard Diry, spécialiste de numismatique ; Jacques Devigne, artiste médaillier, Grand Prix de Rome ; Monique Bourdin, co-auteur de l'édition de « La Pléiade » des *Œuvres poétiques complètes de Jean Cocteau* ; Michel de Sacy, passionné par les personnages de l'Histoire ; enfin, Henri Mésange et Jean-Claude Pasquier, dont tous apprécient les ouvrages d'histoire et d'archéologie locales.

Les auteurs que je viens de citer sont les dignes continuateurs des Saint Venant, des Métais, des Salies, des Trémault, ceux d'hier, comme ceux d'aujourd'hui ayant apporté leur pierre à un édifice toujours en cours de construction, la connaissance du Vendômois.

La Société ne peut sans doute pas revendiquer pour elle seule le travail de ces différents et savants auteurs, mais elle est fière de les avoir accompagnés, aidés, et dans bien des cas d'avoir permis la parution d'œuvres qui, sans elle, seraient demeurées inédites.

Elle ne se complait pas dans le passé qu'elle étudie préférentiellement, mais elle sait être ouverte et moderne, avec sa bibliothèque informatisée et son site Internet, tout en poursuivant ses activités traditionnelles. Son activité actuelle, sous la dynamique direction du président Philippe Rouillac, est digne de son passé.

LES HOMMES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDÔMOIS

140^e anniversaire (1862-2002)

Michel de Sachy de Fourdrinoy

Ce colloque marqué par une famille vendômoise ne doit pas nous faire oublier, en ce 140^e anniversaire de notre Société, tous ceux qui ont contribué à sa création et à son développement. C'est pourquoi cette série d'exposés débute par le rappel des hommes qui ont marqué la Société Archéologique du Vendômois et l'ont fait telle que nous la connaissons.

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ

Le registre des délibérations de la Société, d'octobre 1861, et le *Bulletin* de 1993 nous apprennent que « la Société Archéologique du Vendômois est née d'une excursion faite à Fréteval et Morée, le 14 octobre 1861, par MM. Bouchet, Jules Chautard, Queyroy et Launay ».

Présentons ces quatre personnages clés de notre Société :

— Charles Bouchet (Vendôme, 1814-1886), fils d'un commerçant vendômois, était professeur dans la Sarthe, puis régent du collège de Vendôme, bibliothécaire de notre Société. Poète, auteur de « notes diverses », il amassa une documentation considérable qui constitue, à la Bibliothèque municipale, le « fonds Bouchet ».

— Jules Chautard (1826-1901), fils d'un pharmacien vendômois, élève au collège de Vendôme, docteur ès sciences, professeur de physique et chimie à la Faculté de Nancy, en 1853, puis à l'Institut Catholique de Lille, en 1876, est l'auteur de nombreux travaux scientifiques et historiques, notamment dans notre *Bulletin vendômois*, de 1862 à 1900 (notice biographique, *Bulletin*, 1901, p. 106).

— Louis Armand Queyroy (1830-1893), né à Vendôme, dessinateur, aquafortiste de talent, a laissé de remarquables vues du vieux Vendôme et du vieux Blois (biographie dans *Le Loir*, 26 mars 1893, et *Bulletin*, 1878, p. 209).

— Gervais Launay, né à Montoire en 1804, décédé à Vendôme en 1891, professeur de dessin au Collège de Vendôme, auteur du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme* et d'un magnifique album qui se trouve à la Bibliothèque municipale, illustrateur en 1843 de *l'Histoire du Vendômois* de Pétigny, fut maire de Vendôme de 1874 à 1878. Selon le *Dictionnaire du Vendômois* « c'est à cette époque (1843) qu'il eut l'idée première de la fondation à Vendôme d'une société archéologique. Mais l'idée ne devait germer qu'en 1862. C'est dans son cabinet que cette société prit naissance et qu'il la créa avec la collaboration de Charles Bouchet, Louis Armand Queyroy et Jules Chautard. Il est donc regardé comme le père de cette société » (notice biographique, *Bulletin*, 1891, p. 185, portrait).

Quelques jours après l'excursion de Fréteval, une réunion de 20 personnes eut lieu chez Gervais Launay. Un bureau provisoire fut constitué. Dans les jours suivants, une circulaire fut envoyée en cinq cents exemplaires. Dès ce

moment, arrivèrent des dons pour le musée archéologique placé provisoirement chez M. Launay.

Il existait à Blois, depuis 1832, la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher ; cette Société savante est toujours bien connue de nous. Pour sa part, la Société d'Art et d'Archéologie de Sologne, siège à Romorantin, fut créée en 1911. Et, dès 1806, avait été fondée à Vendôme une Société des Amis des Sciences et Lettres (*Bulletin*, 1903).

La « Société Archéologique du Vendômois », se réunit pour la première fois le 9 janvier 1862, à l'Hôtel de Ville de Vendôme, dans cette même salle où nous tenons encore nos assemblées. Elle comptait déjà 81 membres, dont 41 furent présents. Elle installe son siège et son musée avec ses 20 premières pièces, chez Gervais Launay, au n^{os} 3 et 5 de la rue du Bourg-Neuf, ancien Hôtel de la Prévôté de Mazangé, actuellement propriété de M. Henri Boué, puis bientôt au 40, rue du Change, devenu n^o 34 près du pont Perrin, plus tard siège d'une banque.

Le bureau provisoire, constitué chez M. Launay, fut confirmé dans ses fonctions par l'assemblée. Il était élu pour deux ans et renouvelable par moitié, ce qui explique la rotation rapide des présidents de l'époque. Il est composé de MM. :

- Émilien Renou, président ;
- Charles de Déservillers, vice-président ;



Hôtel de la Prévôté de Mazangé
5, rue du Bourg-Neuf et rue Notre-Dame
à Vendôme.

Gravure de Rolland Brudieux,
milieu xx^e siècle

(Bibliothèque municipale de Vendôme)
(Photo : Serge Dupré)



Maison de Gervais Launay,
5, rue du Bourg-Neuf à Vendôme

- Gervais Launay, secrétaire ;
- Charles Chautard, secrétaire-adjoint ;
- Geoffroy Boutrais, trésorier ;
- Ernest Nouel, conservateur ;
- Charles Bouchet ;
- Jules Chautard ;
- Louis Armand Queyroy ;
- l'abbé Bourgogne ;
- Hippolyte de Brunier ;
- Rolland, notaire.

La liste des premiers adhérents figure à la suite du bureau. Soulignons quelques personnages et familles qui marqueront la société et seront souvent, au début, des hommes liés entre eux par une parenté :

- Charles Mareschal-Duplessis ;
- Jules Boutrais ;
- Achille Lacroix de Rochambeau ;
- Marcel Chautard et Chautard médecin ;
- Charles Hême, médecin à Thoré ;
- Guy, Charles et Adrien de Lavau ;
- Adhémar de Saint Venant, ancien ingénieur en chef ;
- Launay, libraire ;
- Bourgogne, curé de Maves et Martellière-Bourgogne ;
- Neilz, cultivateur-propriétaire ;
- Martellière-Bourgogne, avoué ;
- Gendron, conservateur des hypothèques ;
- Victor Dessaignes et Dessaignes à Champigny ;
- Ernest Dattin, juge d'instruction ;
- Gédéon et Auguste de Trémault ;
- Paul Bouchet ;
- Jules Duriez ;
- Édouard Marganne, architecte...

(la liste complète figure au *Bulletin* n° 1 de notre société.)

Cent quarante ans après la fondation de la Société, les descendants du nom de quatre des 81 premiers adhérents sont parmi nous à ce colloque : Michel de Rochambeau, Michel Marganne, Guy Dattin et sa famille, Aymar de Saint Venant, et bien d'autres descendants en lignes féminines que nous citerons. Soulignons également la présence en Loir-et-Cher de descendants du nom de Charles Hême, Jules Duriez, ou, en lignes féminines, d'Hypolyte de Brunier : Jacques Dugied.

Ainsi que le mentionne le *Bulletin* n° 1 de notre Société, la première assemblée adopte les statuts. Le président trace les futurs principaux sujets d'étude : archéologie, géologie, météorologie, agriculture, géographie et : « La confection d'un dictionnaire géographique aussi complet que possible de l'arrondissement de Vendôme sera un de nos premiers soins. »

LES PREMIÈRES ANNÉES

En séance du 15 janvier 1863, est présenté un « rapport sur le projet de rédaction d'un dictionnaire géographique de l'arrondissement de Vendôme, par M. de Saint Venant, vice-président » qui « offrirait une nomenclature complète des villages, hameaux, des monuments et localités remarquables [...] ». Ce long rapport, très précis, trace les aspects topographiques, historiques et géographiques du futur ouvrage, en s'inspirant de l'exemple du *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir, rédigé sous les auspices de la Société Archéologique de Chartres*.

Le 8 janvier 1866, le premier propos de Charles de Lavau, président, est d'engager les membres de la Société à « s'occuper activement de rassembler les documents nécessaires à la rédaction du *Dictionnaire géographique de l'arrondissement* ».



Ancien hôtel de Rochambeau,
rue Poterie à Vendôme,
devenu musée, bibliothèque
et siège de la Société Archéologique
puis Hôtel de Ville,
actuellement Bibliothèque municipale

Le 19 novembre 1868, a lieu l'inauguration du Musée de Vendôme, construit par Édouard Marganne, architecte de la Ville, l'un des membres fondateurs de la Société, sur le terrain dépendant de l'ancien hôtel Rochambeau, maison natale du Maréchal, 41, rue Poterie, plus tard l'Hôtel de Ville, puis l'actuelle Bibliothèque municipale, qui fut acquis par la Ville et qui rassemble les collections et le siège de la Société Archéologique. La famille Marganne est l'une plus anciennes du Vendômois, perpétuée de père en fils jusqu'à

nos jours, notamment en la personne de notre collègue Michel Marganne qui habite à Lancé, présent à ce colloque avec son épouse Christiane. Par convention du 16 mai 1867 entre la Ville, représentée par M. Martellière, maire, et la Société Archéologique, représentée par Charles de Lavau, toutes les collections réunies par la Société sont déposées au nouveau local et données à la Ville sous condition de n'être ni vendues ni dispersées. La gestion est assurée de concert par la Société et la Ville. Un conservateur est élu par la société : le premier est Ernest Nouel, de 1862 à 1873. La Ville emploie le gardien. Les livres de la Société restent sa propriété.

En juin 1872, durant cinq jours, à lieu, à Vendôme, la 39^e session du Congrès archéologique de France à l'Hôtel de Ville, dont le secrétaire général est le marquis de Rochambeau. Notre Société compte de nombreux intervenants : MM. de Vibraye, de Maricourt, Launay, Bouchet, de Bodard, de Salies, Godineau. Les Actes du Congrès sont une mine d'informations sur notre région.

UNE PÉPINIÈRE DE PRÉSIDENTS : LES FAMILLES RENOU, CHAUTARD, PELTEREAU, DATTIN

Émilien Renou, nous l'avons vu, fut le premier président de notre Société (années 1862, 1865). Il porte le n° 1 dans la liste de membres de la Société. Sa vie et son portrait ont été présentés dans le *Bulletin* de 1902. Rappelons seulement qu'il naquit à Vendôme en 1815 ; polytechnicien, ingénieur des mines, météorologiste, directeur de la station météorologique du Parc de Saint-Maur, près de Paris, il publia plus de 200 articles, dont six dans notre *Bulletin*. Il réalisa de fréquentes observations météorologiques dans sa maison vendômoise de la rue Saint-Bié, maison qui est toujours propriété de sa famille, en la personne de Mme Xavier Dattin.

Émilien Renou était le petit-fils de René Renou, notaire et neveu de Philippe Renou, également notaire, demeurant au coin des rues Renarderie et Grande Rue. Il semble que ces personnages aient inspiré Balzac pour son personnage du notaire Regnault dans sa « Deuxième étude de femme », le célèbre roman de *La Grande Bretèche*.

Émilien Renou était le neveu d'Ursule et d'Émilie Renou. Ursule avait épousé Lazare-François Mareschal, ancien oratorien, codirecteur du collège de Vendôme au temps de Balzac, père de Charles Mareschal-Duplessis, fondateur de l'Institution hospitalière du Saint-Cœur (une plaque en rappelle toujours le souvenir dans la chapelle du Saint-Cœur) ; Lazare Mareschal avait également une fille, Pauline, mère de Caroline Gendron, épouse du D^r Faton, médecin de l'hospice et du lycée, qui « se fit remarquer par sa science réelle et, par-dessus tout, par sa bienveillance et son esprit de charité », dont une rue de Vendôme porte le nom (*Bulletin*, 1911, p. 159). Une autre fille de Lazare

Mareschal, Octavie, fut la mère de Louis Martellière (1835-1887), architecte, numismate, conservateur et donateur du Musée, où il eut un rôle prépondérant (*Bulletin*, 1888, p. 57).

Émilie Renou, l'autre tante d'Émilien Renou, avait épousé Jean-Philibert Dessaignes, ancien oratorien, codirecteur, avec son beau-frère Mareschal, du collège de Vendôme, qui fit construire le château de La Fontaine, à Champigny-en-Beauce, transmis jusqu'à nos jours à sa famille, les Jahan et Renié. Son fils Victor, médecin et chimiste, épousa Victorine Sophie Renou, sa cousine. Le lycée de jeunes filles de Blois porte le nom de Dessaignes.

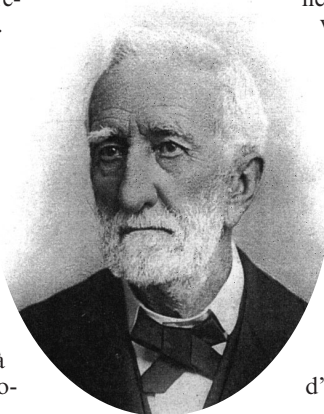
Émilien Renou, enfin, était le frère d'Adèle, femme de François-Joseph Peltereau, notaire à Vendôme, maire de Vendôme ; Adèle fut la mère d'Ernest Peltereau, président de la Société Archéologique, en 1903 et 1920, et d'Estelle, épouse d'Ernest Dattin, magistrat, qui figure dans la liste des premiers adhérents de la Société et qui est le grand-père du D^r André Dattin, président de notre Société de 1961 à 1964. Ernest Dattin avait une sœur, Cécile, mariée à Jacques-Charles Chautard, le septième président de notre Société, en 1870-1871, et cousin de Jules Chautard, l'un des quatre initiateurs de notre Société.

Le tableau généalogique en annexe, récapitulant ces parentés, a été réalisé grâce aux informations données par Charles de Dianous, époux de Brigitte Dattin, présents à ce colloque et que je remercie.

LES PRÉSIDENTS DE DÉSERVILLERS ET DE LAVAU

Le deuxième président de notre Société, année 1863, Paul de Patouillet, comte de Déservillers, né en 1818, acquéreur en 1869 du beau château de La Mézière à Lunay, était l'époux de Félicie de Lavau, fille de Guy de Lavau, conseiller d'État, préfet de police de 1821 à 1828, propriétaire du château de Meslay. C'est sous sa présidence et sa signature que fut lancée la circulaire évoquée précédemment, cosignée par le vice-président Adhémar de Saint Venant et le secrétaire Gervais Launay, invitant les maires, curés, instituteurs et propriétaires à rassembler les matériaux destinés à la rédaction du *Dictionnaire géographique et topographique* de l'arrondissement de Vendôme.

Le quatrième président de notre Société, en 1866-1867, Charles de Lavau († 1869), était le frère de Guy. Ancien officier aux mousquetaires blancs, il avait participé à la prise d'Alger en 1830, mais démissionna à l'avènement de la monarchie de Juillet. C'est son fils Gaston qui acquit le château de Moncé à Saint-Firmin-des-Prés, le restaura et fit construire les grandes écuries et les beaux bâtiments de service, et son arrière-arrière petit-fils, Charles de Boisfleury, qui épousa sa cousine Jeanne de Blois, descendante de Guy de Lavau, propriétaire de château de Meslay. Mme de Boisfleury est bien connue de notre Société ; elle est présente à notre colloque, ainsi que sa fille et son gendre, M. et Mme de Felcourt, son beau-



Émilien Renou
directeur
de l'Observatoire
du parc Saint-Maur
(1815-1902)
(Yvon,
photo Paris-Vincennes)



Paul de Patouillet,
comte
de Déservillers



Charles
de Lavau

frère et sa belle-sœur, M. et Mme Hervé de Boisfleury. Ainsi se perpétue la fidélité familiale à la Société Archéologique depuis sa création (*Bulletin*, 1869, p. 74).

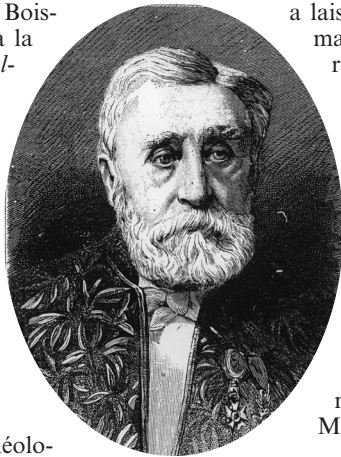
Guy, son frère Charles et Adrien, fils de Guy, figurent tous les trois, nous l'avons vu, dans la liste des premiers membres de la Société.

LA FAMILLE DE SAINT VENANT ET SES ALLIÉS

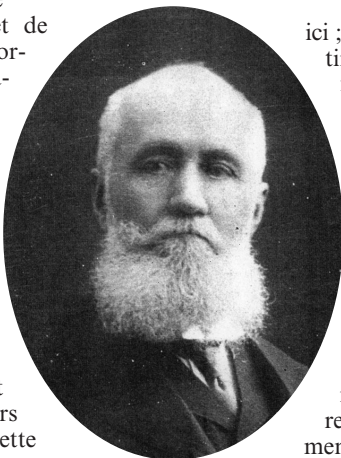
Le troisième président de la Société Archéologique du Vendômois est Adhémar Barré de Saint Venant, polytechnicien, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, membre de l'Institut (Académie des Sciences), comte romain, qui se fixa en Vendômois par son mariage avec Julie Rohault de Fleury, dont le grand-père, Jean-Baptiste Étienne Catherinet de Villemarest, avait acquis le château de Villeporcher, à Saint-Ouen. De ce côté, il était apparenté à la famille de La Tournelle, bien connue à Fargot, près de Montoire, aux Duflos (orfèvres parisiens) et de Goullons (sculpteurs, notamment des stalles de la cathédrale d'Orléans). Sa vie et sa famille ont fait l'objet du remarquable ouvrage d'André Neveu, très précis, très vivant, publié par notre Société, en septembre 2002 : *Les Saint Venant, deux cents ans en Vendômois*, ainsi que de notices de votre serviteur. Internet consacre de nombreuses pages aux théories du savant qui faisaient encore l'objet de questions aux concours d'admission aux grandes écoles en cette année 2002. Figurant dans la liste des quarante-deux premiers adhérents de la Société, il y est enregistré sous le n° 45 (*Bulletin*, 1886, p. 66 ; 1986, p. 18).

Adhémar de Saint Venant eut sept enfants ; sa postérité, tenue à jour en permanence, représente actuellement 1 300 personnes, dont 1 200 vivants ; bon an mal an, chaque décès est compensé par dix naissances. La fille aînée d'Adhémar, Marie, épousa Anatole de Bodard, membre de notre société, qui fit construire le château de la Roche-Bodard à Saint-Firmin-des-Prés ; quatre de ses descendants sont présents à ce colloque : Mme Pierre de Bodard, M. Henri de Wolbock-Châtillon, M. Louis de Rouzé et sa femme Nicole de Wolbock-Châtillon, tous deux descendants d'Adhémar.

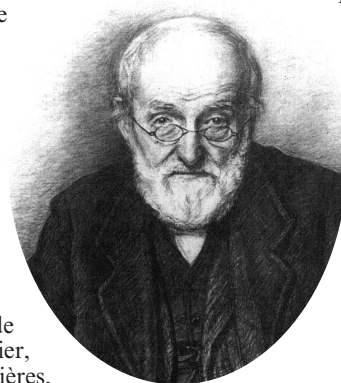
Adhémar est le père de Raoul de Saint Venant, entré à la Société avec son frère Julien fin 1864 - début 1865 sous les n°s 243 et 250, auteur du *Dictionnaire du Vendômois* et quatorzième président de la société en 1900, 1901, 1902, 1906, 1907, 1908 et de 1912 à 1919. C'est Raoul qui, adhérent de la Société dès 1864, progressivement, s'intéressa aux travaux historiques locaux de son père, juste après la mort de ce dernier, notamment des études sur Saint-Ouen et Lignières, et, à partir de 1887, se lança dans l'élaboration du *Dictionnaire*, qui fut publié par tomes de 1912 à 1917. Le livre d'André Neveu vous apporte toutes les informations sur le sujet. Il



Le comte
Barré de Saint Venant



Raoul de Saint Venant
(1845-1927)



Gervais Launay,
(1804-1891)

a laissé un exemplaire du *Dictionnaire*, annoté à la main sur la couverture : « Volume consacré à la révision de l'ouvrage dans ma chambre et au lit, 1923, fini 3^e relecture 29 décembre 1925. »

Si le *Dictionnaire* est connu en Vendômois, l'auteur l'est moins et son père, disaient encore des Vendômois, en ce mois de septembre 2002, totalement inconnu de bon nombre de nos amis d'ici même.

Raoul eut de nombreux enfants : sa fille aînée épousa en 1897 mon grand-père Gaston de Sachy de Fourdrinoy, fils de Gabriel, 12^e président de la Société Archéologique.

L'aîné des fils de Raoul de Saint Venant, Adhémar, laissa cinq enfants : l'aînée, Mme de Boisgrollier, eut six enfants, dont Anne, l'aînée, épouse d'André Neveu et héritière de Villeporcher, présents à ce colloque avec leur fils Dominique et leur belle-fille Anne ; Aymar de Boisgrollier, ancien maire et agriculteur à Busloup, décédé tout récemment, dont l'épouse est parmi nous, en souvenir de son mari qui n'aurait pas manqué de venir ici ; Jacques, né à Villeporcher, époux de Valentine Janssen dont les parents ont acquis le manoir de la Secrétinerie à Pezou ; et Jean, marié à Nicole de Nadaillac. Ses deux fils, Jean-Claude et Michel, ont laissé une postérité du nom, dont Aymar, chef de nom et d'armes des Saint Venant, époux d'Alix Gérard, fille, puis sœur du propriétaire du château et jardin botanique de la Fosse à Montoire, et qui réside au château de Valmer connu par ses jardins et ses vins d'appellation contrôlée Vouvray ; il intervient dans ce colloque, et sa femme, ici présente, alors jeune mariée repérée par son nom, fut interrogée sur un calcul Saint Venant relatif à la circulation de l'eau, lors de son examen d'entrée à l'École du Paysage de Versailles.

Notons aussi la présence de Christiane Hardion, petite-fille d'Alix de Saint Venant, fille de Raoul. Raoul laissa encore deux autres filles : Antoinette Le Motheux du Plessis, dont la fille Brigitte, docteur en histoire au CNRS, est présente au colloque ; Jehanne de Thoury dont l'aînée des filles, Geneviève, née à Villeporcher, est l'épouse de son cousin Michel de Sachy.

Raoul de Saint Venant était le frère de Julien de Saint Venant, officier des Eaux et Forêts, adhérent de notre Société en 1864, président de la Société des Antiquaires du Centre, conservateur du Musée du Berry, auteur de nombreux travaux sur l'archéologie de la région, collectionneur d'antiquités.

Notons aussi, à ce colloque, la présence de Jacques Dugied et de Louis Brisson qui ont épousé respectivement Solange et Anne Gobilliard, descendantes de la sœur du père d'Adhémar de Saint Venant.

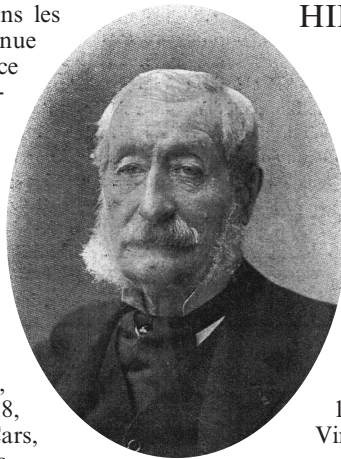
GERVAIS LAUNAY

Cinquième président de la Société, années 1868, 1882-1884, Gervais Launay, l'un des quatre fondateurs de la Société, est mort célibataire en 1891. Il n'a pas de lien de parenté avec la famille d'imprimeurs, dont le dernier représentant, François Launay, bien

connu de certains d'entre vous, dirigeait, dans les années 1960, l'imprimerie Launay devenue Presses Universitaires de France, 10, place Saint-Martin à Vendôme, ainsi que l'hebdomadaire *Le Carillon de Vendôme*, fondés par son père Camille Launay (*Bulletin*, 1891, p. 185, portrait).

LE MARQUIS DE NADAILLAC

Sixième président de la Société, année 1869, Jean-François Albert du Pouget, marquis de Nadaillac, né à Londres en 1818, mort en 1905, petit-fils de la duchesse des Cars, forte personnalité, fut d'abord officier, puis avocat, maire de Saint-Jean-Froidmentel, où il avait acquis le château de Rougemont ; il fut ensuite nommé préfet des Basses-Pyrénées, puis d'Indre-et-Loire ; il était légitimiste et partisan du comte de Chambord. Démissionnaire en 1876, après l'échec du rétablissement de la monarchie, il se consacra désormais à des travaux qui devaient lui donner une renommée en anthropologie et archéologie préhistoriques, domaines dans lesquels il publia un grand nombre de travaux (*Bulletin*, 1905, portrait). Il est l'arrière grand-père de Nicole de Nadaillac, mariée en 1962 à Jean de Boisgrollier, arrière-petit-fils, nous l'avons vu, de Raoul de Saint Venant.



Jean-François
Albert du Pouget,
marquis de Nadaillac

CHARLES CHAUTARD

Septième président, années 1870-1871, Jacques-Charles Chautard (né à Montoire en 1814, mort à Vendôme en 1884), époux de Cécile-Louis-Hélène Dattin, poète, littérateur, philosophe, magistrat, maire de Vendôme en 1872, est l'auteur de la traduction complète, en vers, d'Horace, et de chansons, légendes, pièces également en vers. Son fils l'ayant précédé dans la tombe, il laissa ses biens à l'Hôpital (*Bulletin*, 1885, p. 57, 116). Une rue de Vendôme porte son nom.

La famille Chautard comptait, nous l'avons vu, quatre de ses membres parmi les quatre-vingts premiers membres de notre Société.



Achille Lacroix de Vimeur,
marquis
de Rochambeau

LE MARQUIS DE VIBRAYE

Huitième président de la Société, Paul Hurault, marquis de Vibraye, propriétaire de Cheverny, Vibraye (1809-1878), acquéreur de l'abbaye de Pontlevoy, membre de l'Institut (Académie des Sciences), mais aussi neveu du chancelier de France, Philippe Hurault de Cheverny, parent du maréchal de Rochambeau, de Jean Philippe Cartier de Villemessant, fondateur du journal *Le Figaro...* et de la femme de Gabriel de Sachy ; il s'intéressa spécialement à la géologie et minéralogie. Il est l'aïeul des actuels Vibraye et représente la plus ancienne famille noble, originaire de Loir-et-Cher et y subsistant de nos jours.



Gabriel de Sachy
de Fourdrinoy

HIPPOLYTE NORMAND

Entré à la Société en 1869, neuvième président, année 1873, président du tribunal de première instance de Vendôme de 1866 à 1874, il demeurait 6, rue Ferme. En 1877, il est conseiller à la cour d'appel d'Orléans.

LE MARQUIS DE ROCHAMBEAU

Dixième président, années 1874, 1876-1878, 1885-1887, 1891-1893, Achille Lacroix de Vimeur de Rochambeau, né à Beaucaire (Gard) en 1836, est adopté par le petit-fils du maréchal de Rochambeau. Il publie entre autres la *Galerie des hommes illustres du Vendômois*, la monographie de Thoré, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, l'Épigraphie et iconographie du Vendômois*. Il est secrétaire général du Congrès archéologique de France, en 1872, à Vendôme. C'est le grand-père de notre collègue Michel de Rochambeau, présent à ce colloque, qui met en valeur, si remarquablement, son patrimoine historique et familial de renommée internationale. Au cours de ses premières années de présidence, il rassemble des éléments en vue de l'élaboration du *Dictionnaire*.

ERNEST NOUËL

Onzième président, année 1875, Ernest Nouël (1831-1900), fils d'un polytechnicien, professeur de mathématiques au collège de Pontlevoy, fut professeur agrégé en sciences physiques et naturelles au collège de Vendôme, bibliothécaire de la Société, premier conservateur du Musée, botaniste et météorologiste, auteur de très nombreux travaux dans notre *Bulletin* (*Bulletin*, 1900, p. 290).

Ernest Nouël était le grand-père de l'abbé André Nouël, né en 1901, chanoine et professeur à l'École Sainte-Croix à Orléans, auteur de nombreux et savants travaux et découvertes sur la civilisation néolithique, la Préhistoire en Beauce, Sologne, Gâtinais et Val de Loire.

GABRIEL DE SACHY

Entré à la Société le 2 mars 1875, n° 454, douzième président, années 1879-1881, 1897-1899, Gabriel de Sachy de Fourdrinoy, lieutenant-colonel d'état-major, échange, en 1869, le manoir de la Bonaventure, au Gué-du-Loir, contre le château de l'Épau à Lisle, où résident ses descendants. Né à Vendôme, 1, rue Guesnault dans la maison héritée de sa grand-mère Godineau, l'actuelle Banque Régionale de l'Ouest, il épousa Amélie de La Marlier, dont la mère, de la famille de Taillevis, était arrière-petite-fille de Mme de Neuville, née Anne Racine, demeurant aux Radrets, à Sargé-sur-Braye et remarquée par Louis XV pour sa beauté, petite-fille de Jean Racine ; il est aussi le cousin de

plusieurs membres de la Société : Charles Hème, l'un des premiers adhérents ; Henri Godineau, membre du bureau de la Société en 1873, propriétaire de La Bretonnerie qu'il vendit, gentille maison XVIII^e siècle que l'on voit de la déviation de Vendôme, artiste décédé en 1878 qui a laissé au Musée des aquarelles (*Bulletin*, 1879, p. 16) et ainsi neveu du Bienheureux Père Agathange, cousin de Jacques de L'Épervier, Jean de La Marlier et des Trémault.

Son fils Gaston épouse Marguerite de Saint Venant, fille de Raoul. Son arrière-petit-fils, Michel, votre serviteur, épouse Geneviève de Thoury, arrière-petite-fille de Raoul de Saint Venant, la seule Loir-et-Chérienne actuelle née à Villeporcher. Gabriel de Sachy présida, en 1899, le Comité pour l'érection de la statue du maréchal de Rochambeau. De père en fils depuis 1875, ses descendants sont membres de la Société Archéologique. Ses descendants Marie-Thérèse de Rocquigny, Bernard et Chantal de Sachy, votre serviteur et sa femme sont ici aujourd'hui. La fille de Gabriel de Sachy, Élisabeth, et son mari Hubert de La Rochebrochard, achetèrent, en 1913, la fameuse maison dite « La Grande Bretèche », rue Guesnault, qui resta dans la famille pendant un demi-siècle.

HENRI ISNARD

Treizième président, années 1888-1890, procureur de la République à Blois en 1877, président du tribunal de Vendôme de 1878 à 1896 puis conseiller à la cour d'appel de Bourges, entré à la Société en 1877, il est l'auteur d'articles sur le monde de la magistrature locale et d'études sur les vals de la Loire moyenne. Il habitait 20, rue des Béguines.

ERNEST PELTEREAU

Quinzième président, années 1909-1911, 1920-1922, Ernest Peltereau (1842-1928), notaire à Vendôme, neveu d'Émilien Renou, publia les tables méthodiques des soixante-cinq premières années du *Bulletin*.

L'ABBÉ PLAT

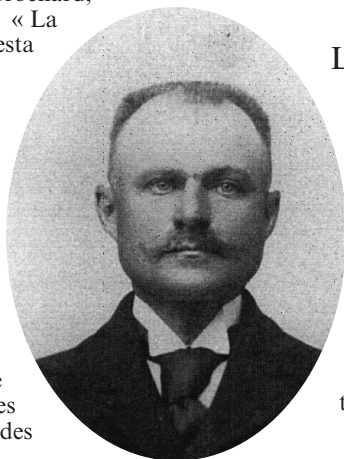
Seizième président, années 1923-1925, 1929-1931, 1935-1937, l'abbé Gabriel Plat (né à Montrésor en 1877, † 1950), vicaire à la Trinité de Vendôme où il reste en poste, à sa demande, puis aumônier du Lycée et des religieuses du Calvaire, conservateur du Musée, archéologue. Il fut l'auteur de *L'Art de bâtir en France, des Romains à l'an 1100*, *La Touraine berceau des écoles romanes du Sud-Ouest*, *L'église de la Trinité de Vendôme*, en 1934, et dirigea des fouilles au château et à la Trinité, ainsi que la visite des monuments de la vallée du Loir, lors du Congrès archéologique de France à Blois, en 1925 (*Bulletin*, 1950).



L'abbé Plat

JACQUES DE L'ÉPÉVIER

Dix-septième président, années 1926-1928, 1932-1934, Jacques Grandin de L'Épervier (1860-1938), chef de bataillon d'Infanterie, participa à la bataille de la Somme, lors de la première guerre mondiale ; conservateur du Musée, dont il classa les objets ; conchyliologue averti, il correspondait en Europe et en Afrique, y compris en latin avec des prêtres ; président de la Conférence Saint-Vincent de Paul, cousin de Gabriel de Sachy, il était le grand-père de François de L'Épervier, le président et fondateur si efficace de « Résurgence », présent parmi nous. C'est à lui que Raoul de Saint Venant remit ses manuscrits pour être conservés à la Société Archéologique, en 1923. Notons que son arrière-petite-fille, Delphine de L'Épervier a épousé Hugues de Rocquigny, arrière-arrière-petit-fils de Gabriel de Sachy, ainsi que de Raoul de Saint-Venant ; les enfants de ce jeune ménage cumulent ainsi quatre présidents de notre société dans leur ascendance.



Jacques de L'Épervier

LE P^e GEORGES DENIZOT

Dix-huitième président, années 1938-1944, spécialiste de la géologie et de la Préhistoire, professeur agrégé à la Faculté des sciences de Montpellier, auteur d'études approfondies sur les emplacements préhistoriques de la Vallée du Loir, il classa et enrichit les collections du Musée, tâche difficile et indispensable, après les pérégrinations dues à la seconde guerre mondiale. Lors du centenaire de la Société, en 1962, il fit un exposé marquant sur les anciennes routes du Vendômois (*Bulletin*, 1979, p. 4).

ANDRÉ SAILLANT

Dix-neuvième président, années 1945-1948, André Saillant, né à Paris en 1897, fut notaire à Vendôme de 1939 à 1949 et prédécesseur de M^e Parmentier et de M^e Buisson.

RÉMY FOUQUET

Vingtième président, années 1949-1951, 1955-1957, né à Villiers-sur-Loir en 1886, trésorier-payeur-général, grand admirateur de Ronsard, président de la Croix-Rouge et de l'Association des Anciens Élèves du Lycée. Il décède brusquement, au cours de son deuxième triennat de présidence, début 1957 (*Bulletin*, 1956, p. 5, photo).

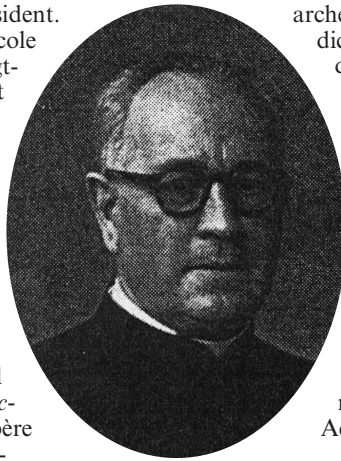


Rémy Fouquet,
le jour où il reçut la rosette
de la Légion d'honneur
(photo : La Nouvelle République)

LE CHANOINE GAULANDEAU

Vingt et unième président, années 1952-1954, 1957-1960, 1964-1977, Henri Gaulandau, né à Averdon, près de Blois, en 1890, assure en 1957, à la mort de Rémy Fouquet, en tant que vice-président, l'intérim de la pré-

sidence de la Société dont il est élu président. Prêtre, professeur puis directeur de l'École Notre-Dame des Aydes à Blois pendant vingt-deux années, enfin aumônier du Lycée et des Sœurs du Calvaire, conservateur du Musée, il décéda en novembre 1977, le soir même où le bureau de la Société, qu'il présidait, attendait en vain son arrivée. Nos collègues Jean Arnoult et Claude Leymarios le découvrent sans vie près de sa table de travail. Il signait de nombreuses chroniques sous le nom de Jean Léveillé. C'est sous sa présidence et à son initiative que la Société modifia ses statuts pour éviter la rotation triennale de la présidence. Il prit l'initiative de la première réédition du *Dictionnaire du Vendômois* et fit appel à mon père pour prêter à l'imprimeur un exemplaire original en bon état et non relié ; le chanoine Gaulandeau était à lui-même une institution ; il a exercé le plus long mandat de président, soit vingt et une années, étalées sur un quart de siècle. À son décès, Jean Arnould, dont nous reparlerons, assure l'intérim de la présidence (*Bulletin*, 1977, p. 3).



Le chanoine Gaulandeau

LE D^r DATTIN

Vingt-deuxième président, années 1961-1963, André Dattin († 1979) était médecin généraliste, légiste et radiologue, administrateur de l'hôpital... et médecin de ma famille. Il obtint la transformation du couvent du Calvaire en maison de retraite bien connue sous le nom des « Tilleuls » et dispensa gratuitement de nombreux soins, notamment aux patients du « Saint-Cœur ». Il présidait notre Société lors des manifestations de son centenaire, en 1962. Après quatre présidences familiales, étalées sur un siècle, les enfants du D^r Dattin sont toujours membres de notre Société et perpétuent ainsi la tradition familiale depuis leur arrière-grand-oncle, notre premier président Émilien Renou. Guy Dattin, Brigitte Dattin et son mari Charles de Dianous sont présents parmi nous à ce colloque (*Bulletin*, 1979, p. 5).



Le D^r Dattin

CLAUDE LEYMARIOS

Vingt-troisième président, années 1978-1980, 1984-1985, Claude Leymarios, présent aujourd'hui parmi nous, est né à Paris en 1932, d'une famille de Morée où il débuta ses études. Titulaire d'un diplôme d'études approfondies, puis d'un doctorat de 3^e cycle, auteur de thèses sur les mégalithes et l'archéologie du bassin de la Loire, il a réalisé, depuis 1963, des fouilles de sondage et sauvetage, principalement à Fréteval, mais aussi en Blésois et en divers sites du Vendômois : Pezou, rue du Pont et les Grouais, Coulommiers-la-Tour, Morée, Vendôme, place Saint-Martin, château de Lavardin ; réalisateur de près de cent vingt prospections par photographies aériennes, il est aussi ancien maire-adjoint à la culture à Blois, préside ou a présidé : la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, le Groupement des



Claude Leymarios avec des jeunes à Fréteval

archéologues amateurs de la Région Centre, le Syndicat d'initiative du Loir haut Vendômois et, depuis peu, le Comité départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher. Auteur de plus de trois cents articles historiques, généalogiques et archéologiques et d'ouvrages, en particulier sur le site de Fréteval, les mégalithes du Loir-et-Cher, les rues de Blois, et de la précieuse table méthodique des cent premières années du *Bulletin* (1862-1962). La liste de ses travaux est impressionnante. Il consacre beaucoup de temps aux jeunes, auxquels il fait connaître et apprécier le patrimoine du Loir-et-Cher. Il est président d'honneur de notre Société, officier dans l'ordre des Palmes Académiques.

JACKIE DESPRIÉE

Vingt-quatrième président, années 1981-1983, né en Sologne, à Chaon, en 1943, auteur d'une thèse universitaire sur les industries du Paléolithique inférieur et moyen de la Vallée du Loir vendômois, titulaire d'un doctorat ès Sciences naturelles (géologie du Quaternaire et préhistoire), professeur-maître formateur à l'École normale de Blois, Jackie Despriée fut directeur des Antiquités préhistoriques de la Région Centre. Il a réalisé un grand nombre de fouilles et de recherches, tant en Loir-et-Cher que sur divers sites en France. Enfin, il est l'auteur de près de deux cents études et articles consacrés à l'archéologie, notamment « L'âge du bronze », les premiers hommes en Région Centre localisés, par des silex taillés, à Saint-Hilaire-la-Gravelle, et, en collaboration avec Claude Leymarios et Jean-Marie Lorain, « L'archéologie de la Vallée du Loir vendômois et l'apport de la photo aérienne ». Soulignons le travail exemplaire, en équipe, des deux présidents, Leymarios et Despriée, dans de nombreuses études très poussées, intéressant notre département.

C'est sous la présidence de Jackie Despriée que la Société Archéologique du Vendômois adopta la présentation actuelle, particulièrement attractive, de notre bulletin annuel, en diversifiant le contenu, initia des numéros spéciaux et lui obtint un soutien financier du ministère de la Culture. Jackie Despriée est président d'honneur de notre Société.

Nous pouvons rendre un hommage très appuyé à ces deux présidents, Claude Leymarios et Jackie Despriée, qui sont de grands chercheurs, archéologues et historiens d'une rare compétence, des auteurs réputés. Ils font honneur à notre Société qui leur doit beaucoup.

PHILIPPE ROUILLAC

Vingt-cinquième président, depuis 1986 il est le plus jeune président qu'ont connu les Sociétés savantes de France. Bien que non Vendômois d'origine, il s'est battu inlassablement pour la préservation de notre patrie

moine, notamment du manège du quartier Rochambeau. Durant sa longue présidence, déjà seconde en durée pour la Société, il fut l'instigateur des colloques sur les peintures murales (1988), Marie Dubois (1994), l'abbé Geoffroy (1996), le procès de Babeuf (1997), Balzac collégien (1999), les Barré de Saint Venant (2002). On lui doit aussi des animations-spectacles autour de Balzac (lecture de *La Grande Bretèche* en 1999, enterrement de Balzac en 2000).

Soulignons aussi, pendant sa présidence, l'enregistrement de cassettes vidéo, l'informatisation de la bibliothèque riche de plus de 12 000 volumes, le prolongement du dépouillement du bulletin en tables (1862-1992), la création d'un site Internet, la réédition de *Vendôme sous la Révolution* de l'abbé Métais (1989), l'édition en poster d'une belle vue de Vendôme (1993) et de *La Grande Bretèche* de Balzac (1999), le concours à l'édition de la thèse de Jean Vassort (1995), et des concours pour la jeunesse *Les Vendômois à la découverte du monde* (1991). Les collections du Musée ont été enrichies par souscription publique permettant le don d'une timbale en argent aux poinçons de Vendôme (1989). Le bulletin est désormais présenté officiellement chaque année en l'Hôtel de la sous-préfecture. La Société a enfin reçu des invités d'honneur : la princesse héritière du trône de Thaïlande et S. A. R. le prince Jean, duc de Vendôme.

Commissaire priseur, expert près la cour d'appel, il dirige les célèbres ventes de Cheverny et fait partager à la Société, à partir de peintures et objets d'art, ses passions et ses connaissances lors de présentations, expositions et conférences toujours très suivies.

QUELQUES AUTRES MEMBRES ÉMINENTS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDÔMOIS

Bien entendu, si cet exposé a dû se limiter aux présidents de notre Société, celle-ci est néanmoins largement redevable de son actif à un grand nombre de ses membres. Il s'agit toujours d'un travail d'équipe. Nous ne pouvons tous les nommer, mais sommes bien conscients qu'il faut les associer pleinement à l'hommage aujourd'hui rendu aux hommes de la Société.

Parmi nos confrères qui, sans exercer la présidence de notre société, l'ont marquée, nous pouvons citer :

Les frères Bouchet : Charles Bouchet, nous l'avons vu, l'un des quatre fondateurs de la Société, fut professeur au collège de Vendôme, poète, auteur de « notes diverses » (1814-1886), bibliothécaire de la Société (*Bulletin*, 1886, p. 237, portrait). Son frère Paul (1816-1884), architecte du département de la Sarthe, légua ses collections au Musée.

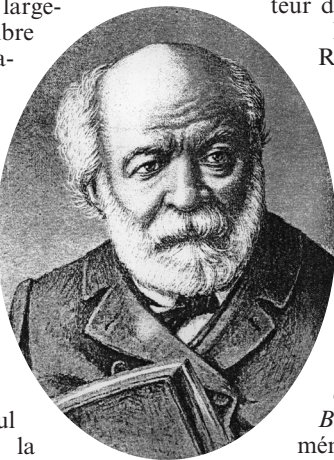
L'abbé Charles Métais, auteur des *Cartulaires de l'Abbaye cardinale de la Trinité*, des *Chartes vendômoises* et de *Vendôme pendant la Révolution*.



Jackie Despriée



Philippe Rouillac



Charles Bouchet

Alexandre de Salies : Alexandre Danouilh de Salies (1816-1883) joue un des principaux rôles au Congrès de Vendôme. Auteur de *l'Histoire de Foulques Nerra* et de *l'Histoire du château de Lavardin* avec une belle reconstitution du château-fort.

Léon du Mesnil de Maricourt (1842-1902), capitaine aux Mobiles de Loir-et-Cher, commandant la compagnie du Vendômois, auteur de *Casquettes blanches* et *Croix rouges*, qui retrace l'épopée de nos « moblots » en 1870.

Auguste et Gédéon de Trémault : Gédéon de Trémault de Bellatour (1796-1885), maire de Sargé, puis d'Espéreuse, marié à l'arrière-arrière-petite-fille de Racine (*Bulletin*, 1885, p. 251). Auguste de Trémault (1821-1903), cousin de Gédéon, maire de Vendôme, auteur du *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois* et de *l'Histoire municipale de Vendôme*, trésorier de la société, rassembla une documentation considérable, l'actuel fonds Trémault de la Bibliothèque municipale (*Bulletin*, 1903, p. 67).

Charles Portel († 1954), artiste peintre, conservateur du Musée de 1941 à 1950, en sauva les collections et obtint qu'il fût réinstallé dans les locaux de l'abbaye (*Bulletin*, 1954).

Louis-Alfred Hallopeau et son fils François Hallopeau (1902-1986), ingénieur, vice-président de la Fédération nationale des Industries électroniques, président de l'Amicale du Loir-et-Cher à Paris, homme d'une culture hors du commun, propriétaire du manoir de la Possonnière, demeure où il accueillait les visiteurs avec une compétence exceptionnelle, auteur du très important ouvrage *À la recherche de Ronsard*, père de notre collègue, Bernard Hallopeau.

Gustave Bonhoure, professeur au Lycée de Vendôme, qui fut un secrétaire et bibliothécaire particulièrement actif et assidu de notre Société.

Suzanne Trocmé, secrétaire de notre Société, qui mit au jour les fresques murales de nombreuses églises romanes du Vendômois et leur consacra des études qui font autorité et constituent une référence indiscutable.

Louis Leygue, membre de l'Institut, Grand Prix de Rome, peintre, sculpteur de renommée mondiale, donateur de notre musée.

Régis Bouis, auteur de communications sur la Révolution et donateur d'ouvrages.

Jean Arnould, président d'honneur de la Société Archéologique du Vendômois, auteur de nombreux travaux, tels les *Cahiers de doléances de Mondoubleau et de Saint-Calais*, et des études publiées, notamment dans notre *Bulletin*, longtemps vice-président de notre Société Archéologique, dont il assura la présidence intérimaire entre le chanoine Gaulandeu et Claude Leymarios, à qui il remit le flambeau, et auprès desquels, jusqu'à Jackie Despriée, il fut la cheville ouvrière de notre Société, pendant des décennies ; grand rédacteur de notre *Bulletin*, il est actuellement, parmi nous, la mémoire de notre Société à laquelle il est attaché avec une fidélité exceptionnelle.

Enfin, tous ceux qui, de nos jours, poursuivent des travaux savants, publient des ouvrages ou consacrent leur temps à la gestion de notre Société : Henri Mésange, Jean-Claude Pas-

quier, Paul Couvrat, Bernard Diry, Jacques de Saint Salvy, Jean Vassort, le D^r Manteau, Jean-Jacques Loisel, Marcel Guiard, le chanoine Couffrant, Mgr Verrier, Pascal Foreau, Michaël Fauvinet, Marcel Guiard, et, bien sûr, André Neveu, sans oublier l'entrée en force des dames : Paulette Lhommeau, Anne Brisson, Geneviève Chidaine, Monique Bourdin.

*

Ainsi, pendant plus d'un siècle, des Vendômois implantés localement et familialement, au début membres de groupes familiaux issus tantôt de la ville, tantôt de la campagne, voire du clergé, ont présidé aux destinées de la Société Archéologique de Loir-et-Cher. S'ils ont passé le relais à de jeunes et talentueux successeurs, parfois venus de l'extérieur de notre département, leurs descendants sont présents, souvent au travail, et manifestent ainsi à leur attachement au terroir.

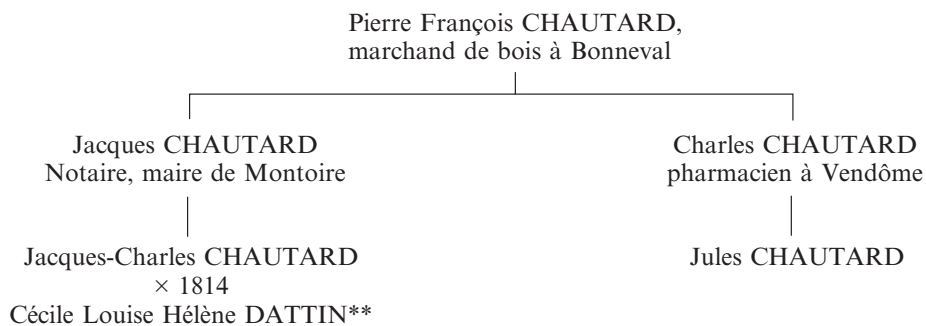
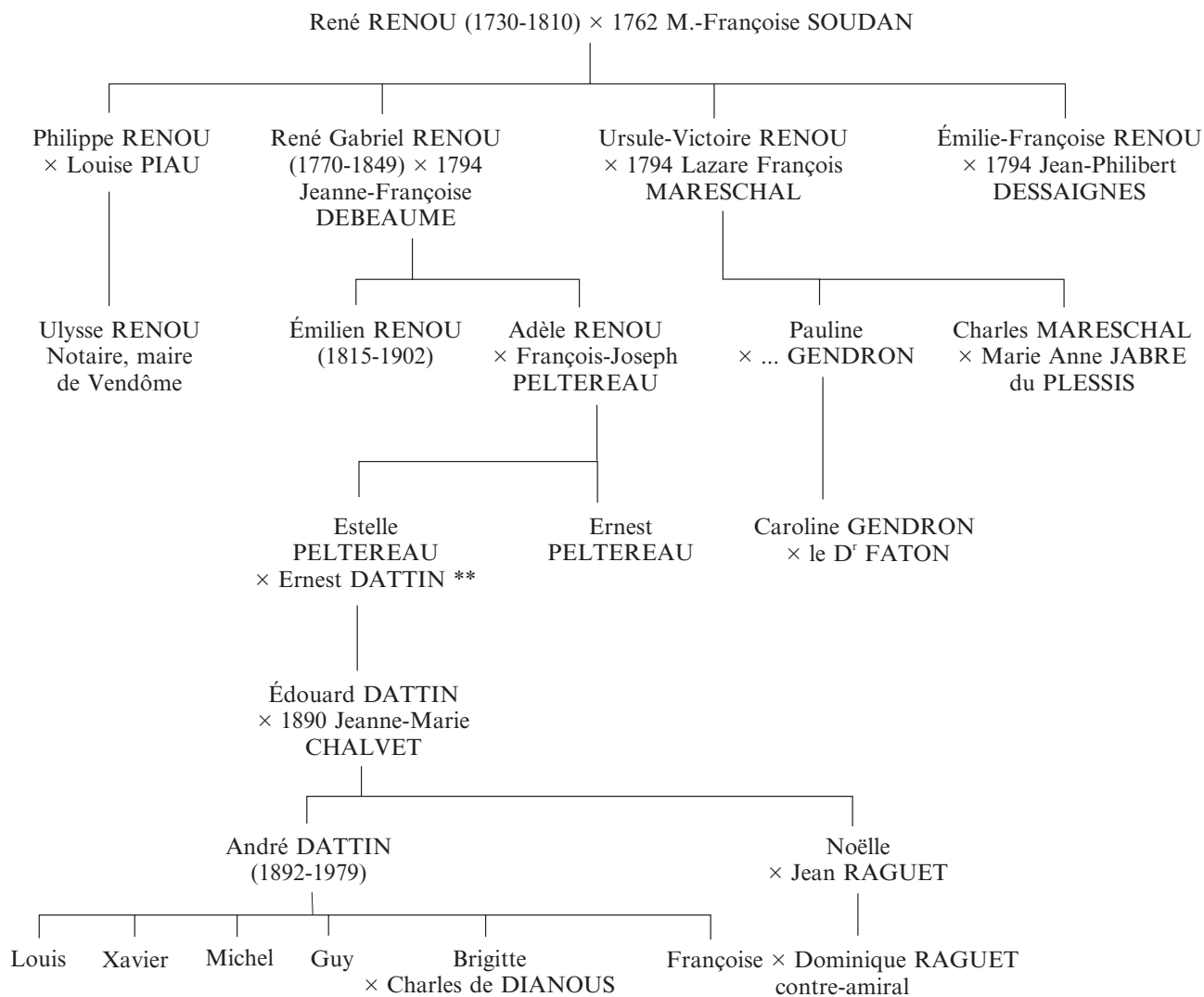
En terminant, je voudrais remercier ceux qui ont bien voulu m'aider à rassembler ces éléments sur les hommes de notre Société, mes collègues du conseil d'administration, en particulier le président Philippe Rouillac, Paul Couvrat, et mes collègues de la Société Archéologique, mais aussi les présidents Leymarios et Despriée, M. et Mme de Dianous et la famille Dattin, Mme de Boisfleury, Michel de Rochambeau, Henri Boué, Serge Dupré et mes cousins André Neveu, François de L'Éprevier, Jean de Boisgrollier, Aymar de Saint Venant.

Pour ma part, j'ai effectué ici un parcours modeste, mais bien familial. Il nous reste à accomplir notre devoir de reconnaissance, en rendant hommage à ceux et à celles qui, depuis près d'un siècle et demi, avec dévouement et efficacité, ont tant contribué à valoriser notre patrimoine monumental et culturel.

LES VINGT-CINQ PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

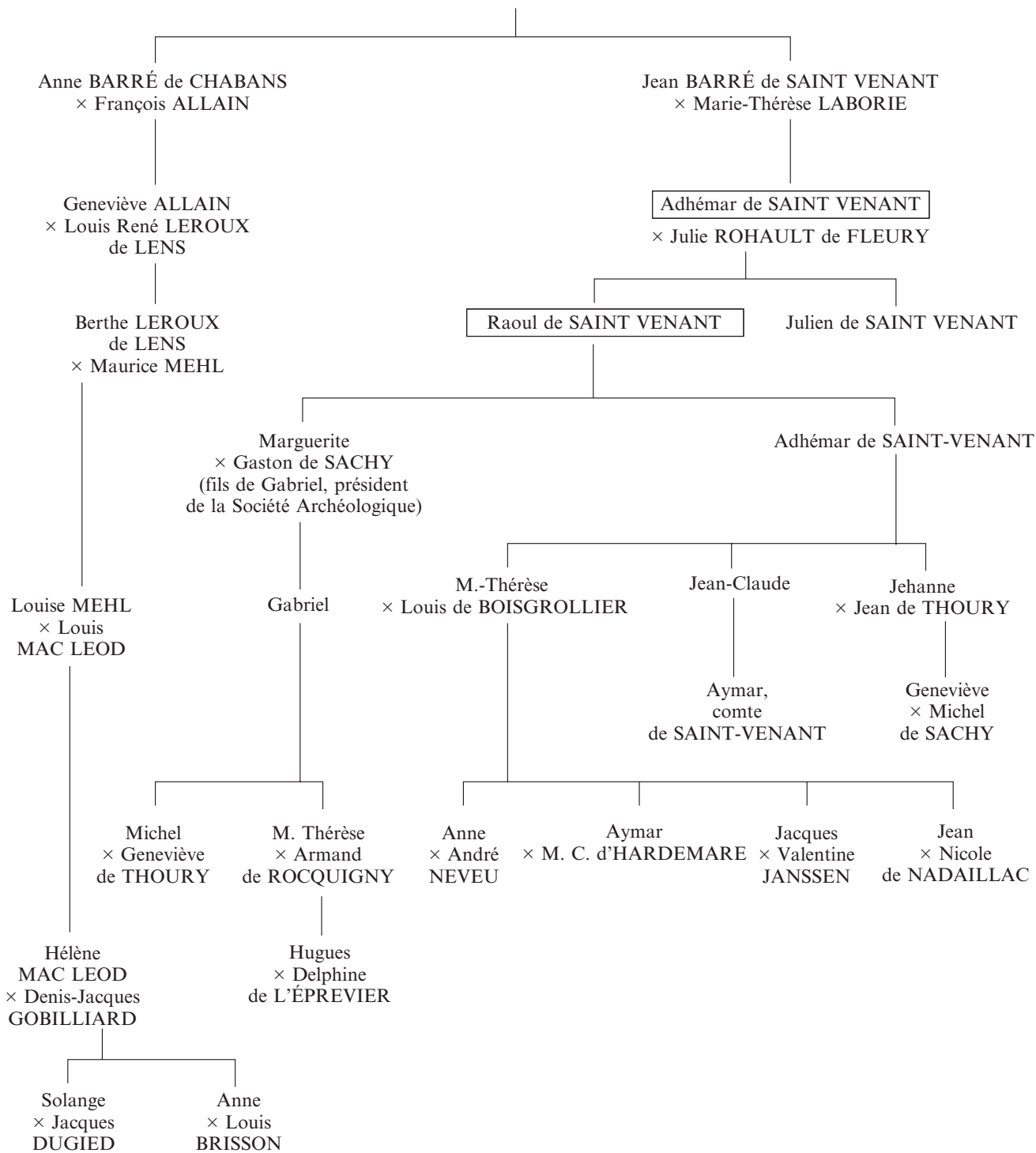
1. Émilien Renou	années	1862 et 1865
2. Paul de Déservillers	année	1863
3. Adhémar de Saint-Venant	années	1864
4. Charles de Lavau	années	1866, 1867
5. Gervais Launay	années	1868, 1882-1884
6. Jean-François de Nadaillac	année	1869
7. Charles Chautard	années	1870, 1871
8. Paul de Vibraye	année	1872
9. Hippolyte Normand	année	1873
10. Achille de Rochambeau	années	1874, 1876-1878, 1885-1887, 1891-1893
11. Ernest Nouel	année	1875
12. Gabriel de Sachy	années	1879-1881, 1897-1899
13. Henri Isnard	années	1888-1890
14. Raoul de Saint-Venant	années	1894-1896, 1900-1902, 1906-1908, 1912-1917
15. Ernest Peltreau	années	1903-1905, 1909-1911, 1920-1922
16. Gabriel Plat	années	1923-1925, 1929-1931, 1935-1937
17. Jacques de L'Éprevier	années	1926-1928, 1932-1934
18. Georges Denizot	années	1938-1944
19. André Saillant	années	1945-1948
20. Rémy Fouquet	années	1949-1951, 1955/1956
21. Henri Gaulandeu	années	1952-1954, 1957-1960, 1964-1977
22. André Dattin	années	1961-1963
23. Claude Leymarios	années	1978-1980, 1984/1985
24. Jackie Despriée	années	1981-1983
25. Philippe Rouillac	années	1986 à nos jours

TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES



** Ernest et Cécile DATTIN sont frère et sœur.

Alexis BARRÉ, sieur de Chabans, échevin de Niort, 12 enfants, dont :



LES SAINT VENANT... DU THÉORÈME AU DICTIONNAIRE

Aymar Barré de Saint Venant

Pour fêter les 140 ans de la Société Archéologique du Vendômois, vous avez eu la délicatesse de rendre un hommage appuyé à deux de mes ancêtres, mon arrière-grand-père Raoul et son père Adhémar, qui furent chacun dans leur domaine des adhérents efficaces de votre noble Association pendant 54 ans, de 1863 à 1927, et qui passèrent le témoin à leurs confrères lesquels pendant 86 ans poursuivirent avec brio les objectifs de votre Société.

« Désirer une perfection humble et ne pas chercher à la faire apercevoir » fut une règle de conduite d'Adhémar et son petit-fils Aymar, mon grand-père, mort en 1959, vient encore de me souffler : « Sacré nom d'un chien mon petit, sois bref... »

Plutôt que de vous exposer au tableau les « Problèmes de Saint Venant » qui me firent perdre, pendant mes études, de nombreux amis, ayant souffert sur le sujet, je vous dirai au contraire que si, d'après Pearson, « Saint Venant fut un savant modèle », c'est, je pense, qu'il n'avait pas de problèmes et que sa longue vie peut en témoigner.

Votre Société se réunissait pour la première fois, le 9 janvier 1862, à l'Hôtel de Ville de Vendôme et mon ancêtre à la puissance 4 fut parmi vos premiers adhérents ; deux ans après, il devint votre troisième Président.

Quel fut l'homme que vous avez bien voulu accueillir ?

Né le 23 août 1797 près de Melun, il était capable, dès l'âge de 5 ans, d'élever au carré n'importe quel nombre par un simple calcul de tête que son génie précoce lui avait procuré.

Il fut admis à 15 ans n° 2, avec dispense d'âge, à l'École Impériale Polytechnique. S'il n'avait pas de problèmes, il avait déjà des principes et il le prouva, le 31 mars 1815, refusant d'aller soutenir l'entrée à Paris de l'Empereur, de retour de l'île d'Elbe : « Je ne me sens pas prêt à combattre pour l'usurpateur. »

Aussi, porté déserteur, dut-il quitter l'École. Il y sera réintégré après les Cent-Jours.

Devant un problème politique, il faisait déjà preuve d'intuition.

Sorti de l'École des Ponts et Chaussées comme n° 1, après de nombreuses missions en province, il fut en 1843 nommé ingénieur en chef du Pavé de Paris.

Il fit adopter le principe des plantations d'arbres le long des grandes artères ; la rampe devant l'église Saint-Vincent-de-Paul à Paris fut son œuvre, et il inaugura le système de chaussée en pente sur le boulevard Bonne-Nouvelle ; même si ce procédé jugé trop hardi dure encore de nos jours, il fit l'objet de nombreuses contestations locales, et, quelque temps après, Adhémar fut mis à la retraite, en 1848, par le Gouvernement provisoire.

Était-ce le début du *spoils system* qui sévit de nos jours aux changements de majorité politique ?

Pas de problèmes : il put se consacrer à ses études scientifiques et fut nommé à l'Institut Agronomique de Versailles responsable du cours de génie rural.

Dès cette époque, il présenta à l'Académie des Sciences de nombreux mémoires dont l'un sur la forme à donner à un versoir de charrue mais le plus célèbre fut sur la résistance des matériaux qui devint « le Problème » de Barré de Saint Venant.

En 1855, il s'installa dans le Vendômois et poursuivit pendant 30 ans ses recherches.

Il fut promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, en 1865 ; là encore, pas de problème avec une décoration créée par l'« Usurpateur ».

Il fut élu à l'Académie des Sciences en 1866.

Au son du canon, pendant la guerre de 1870, il faisait de la science pendant toute la journée, note sa fille Geneviève dans ses *Mémoires*.

Des combats eurent lieu autour de Villeporcher où flottait le drapeau de la Convention de Genève, « La Croix-Rouge ». La maison fut occupée, tour à tour par les Prussiens et les troupes françaises de l'armée de la Loire, et fut transformée en hôpital.

Un jour de décembre, les Prussiens occupant Villeporcher, Adhémar descend de son bureau et fait irruption dans la cuisine pleine de soldats blessés ; il est interpellé durement par un officier prussien qui, voyant la rosette de la Légion d'honneur, s'exclame :

« Vous, officier, que faites-vous là ? »

Adhémar lui répond calmement qu'il n'est pas un officier déguisé, mais un savant... sans problème.

En 1837, il se maria à Julie Rohault de Fleury, propre tante d'Hubert Rohault de Fleury à qui l'on doit la réalisation de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre à Paris ; ils élevèrent six enfants, créant un esprit de famille auquel nous sommes aujourd'hui profondément attachés.

En 1870, ses deux fils Raoul, lieutenant, et Julien, sous-lieutenant au 75^e régiment de mobiles du Loir-et-Cher, vont au combat et, le 2 décembre, tombent blessés à Loigny. On ne sait pas ce qu'est devenu Raoul ; aussi Adhémar, par un froid de -20 °C, à 73 ans, part-il avec sa fille aînée sur sa charrette tirée par un cheval de ferme, sur les routes verglacées. Il retrouve enfin Raoul à l'hôpital de Janville, à 80 km de Villeporcher.

Le savant savait délaissier ses travaux scientifiques sans problèmes.

« La modestie de Saint Venant égalait sa science » d'après un de ses confrères ; aussi ne voudrais-je parler plus longuement de lui.

Notre ancêtre s'est éteint le 6 janvier 1886, après s'être rendu le 27 décembre à Paris, par un froid rigoureux, pour

préparer une élection qui lui tenait à cœur à l'Académie des Sciences.

Mais maintenant, pour une fois, il m'est agréable d'avoir l'occasion de vous parler du fils du savant, Raoul, né le 4 mai 1845 à Paris.

Il est difficile d'être le fils aîné d'un polytechnicien, en outre savant illustre, comme il est toujours délicat, comme adolescent, d'avoir un père célèbre, qu'il soit homme politique, général même, ou, de nos jours, grand patron d'une multinationale prospère.

Va-t-on être reconnu comme bon à quelque chose ?

Raoul se distingua modestement avec ses diplômes de bachelier ès Lettres et ès Sciences, mais, de plus, délivrés au nom de l'Empereur : c'est une distinction.

En 1867, il fait preuve d'originalité en s'engageant dans les zouaves pontificaux pour défendre les États du pape, menacés par Garibaldi poursuivant l'unité de l'Italie.

Rentré en France, au moment de la guerre de 1870, il fut blessé à la bataille de Loigny, fut évacué dans une grange où les Prussiens mirent le feu, mais, grâce au curé, il fut évacué vers l'hôpital de Janville où son père le retrouva.

Un musée près de la nouvelle église de Loigny rassemble de très nombreux souvenirs de cette bataille et l'on peut y voir dans la première vitrine l'uniforme de Raoul transpercé par une balle au niveau de la cuisse gauche.

Après la guerre de 1870, Raoul se marie avec Eustelle de Saint Légier, à Orignac, en Charente.

Le savant son père étant à Villeporcher, Raoul mène une vie de jeune marié, entre les Charentes et le Vendômois, s'occupant de la gestion des biens familiaux.

En août 1883, il assista, à Goritz, en Autriche, aux obsèques d'Henri V, le comte de Chambord, et il écrit : « Nous avons fait entre amis du Vendômois un beau voyage, mais nous sentions que nous allions assister aux funérailles d'un homme et d'une époque ensemble. »

En 1887, son père étant décédé, Raoul, déjà adhérent de votre Société, commença ses travaux sur un principe que son père, votre troisième président, avait esquissé en 1863 : l'élaboration d'un dictionnaire géographique du Vendômois.

Mais en 1875, au bout de vingt ans, malgré les efforts d'Achille de Rochambeau, votre dixième président, et devant l'énormité de la tâche, le projet n'avait pas abouti. Reprenant l'idée de ses prédécesseurs, Raoul modifia l'idée première et se lança dans un travail de « bénédictin » pour réaliser un *Dictionnaire certes topographique, mais aussi historique, biographique, généalogique et héraldique*.

Pendant vingt ans, il sillonna, sur sa bicyclette, munie d'un grelot, tout le département, compulsant les registres des paroisses et des mairies, déchiffrant les minutes des notaires et les archives des châteaux, avec la force tranquille d'un laboureur de cadastre.

Je comprends maintenant que par ces journées vous rendiez un hommage particulier à votre quatorzième président. Il avait un père célèbre ; il a prouvé qu'il fut un brillant représentant de la « France d'en bas ». Homme de terrain, travailleur obstiné et méticuleux, mais sans machine à écrire, sans fax ni logiciel, ni même téléphone portable...

Vingt ans pour réaliser un ouvrage qui, un siècle après, est de plus en plus d'actualité.

Entre deux mandats de président et son *Dictionnaire* non terminé, il fut l'un des artisans, comme secrétaire du comité, de l'érection à Vendôme de la statue du maréchal de Rochambeau, le 7 juin 1900.

J'ai *Le Patriote Vendômois* et son compte rendu sur l'événement. Vous pouvez y lire le discours de mon arrière-grand-père au cimetière de Thoré, sur la tombe du maréchal de Rochambeau, en présence d'Horace Porter, ambassadeur des États-Unis en France.

Cette réalisation fut, entre autres, l'œuvre de la Société Archéologique, sous la présidence du lieutenant-colonel de Sacy, arrière-grand-père de Michel, votre administrateur.

Par contre, en 1907, Raoul ne put s'opposer au démantèlement du cloître de la Trinité, qu'il gratifia d'« acte barbare ».

Le premier tome de son *Dictionnaire*, commencé en 1907, fut enfin prêt en 1914 ; le dernier tome seulement en 1917, mais, le 29 décembre 1925, il était encore en train de terminer des corrections au titre de la 3^e relecture.

Raoul s'éteignit le 24 février 1927.

Si son père fut un savant sans problème de notoriété internationale, Raoul, plus modestement, est l'auteur d'un *Dictionnaire* devenu célèbre, qui en est à sa troisième réédition

Mesdames, Messieurs, je vais vous poser une question,

Que préféreriez-vous comme cadeau si la Société Archéologique vous sollicitait ?

Le Théorème ou le *Dictionnaire* ?...

Merci encore, M. le Président Rouillac, d'avoir fêté les 140 ans. Tous vos prédécesseurs ont bien mérité la reconnaissance du Vendômois par le travail accompli, comme l'a exprimé M. le Préfet ce matin.

Vive la Société Archéologique ! Vive le Vendômois !

SAINT VENANT : *LINCEO*

P' Giannantonio Sacchi-Landriani

Je suis très honoré d'avoir été invité à participer à ce colloque, qui nous permet d'appliquer l'esprit à la mémoire de Adhémar Barré de Saint Venant, un maître pour tous ceux qui ont eu l'aventure de s'approcher des études de mécanique. Mes remerciements à la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, à son président M. Rouillac, à l'Académie des Sciences et à mon cher collègue M. Jean Salençon.

Je dois avouer être particulièrement ému d'être ici parmi vous et je suis bien conscient des difficultés de la tâche que vous avez eue l'amabilité de me confier.

D'abord je sais que votre région est considérée comme le berceau de la langue française et par conséquent je vous demande pardon, dès maintenant, de mon accent, de mes erreurs, de la pauvreté de mon vocabulaire ; je fais confiance à votre bienveillance.

De plus, je vais vous parler à propos de votre bien connu illustre concitoyen, à qui on a consacré, dans le monde entier, énormément d'ouvrages, de mémoires, des biographies.

J'ai alors choisi, afin de souligner certaines connexions entre les événements de l'histoire italienne du XIX^e siècle et la vie du Nôtre, le titre SAINT VENANT *LINCEO*, qui exige évidemment un petit mot de justification. *LINCEO* était, et il est encore aujourd'hui, le titre accordé aux membres de l'*Accademia dei Lincei*. *LINCEO* veut signifier « analogue au lynx », au félin dont la vue est particulièrement perçante. *Accademia dei Lincei* fait donc allusion à un cénacle de savants au talent exceptionnel.

Quand on s'approche de Saint Venant, il est impossible de négliger sa condition de catholique légitimiste et d'autre part il est impossible de parler de la culture scientifique en Italie durant le XIX^e siècle sans citer deux importantes académies à très différentes positions politiques et culturelles.

On parlera donc de :

- l'*Accademia dei Lincei*, qui, à l'époque à laquelle Saint Venant avait été titré membre, était nommée *Accademia Pontificia dei Nuovi Lincei* et patronnée par l'Église ;
- l'*Istituto Lombardo - Accademia di Scienze e Lettere* dont les membres, sur des positions politiques proches des libéraux, étaient bien attentifs à l'évolution de la culture en Europe et (en ce qui concerne la mécanique et les mathématiques) à l'évolution de la culture française.

LA PONTIFICIA ACCADEMIA DEI LINCEI

La Pontificia Accademia dei Lincei avait été créée en 1603 par le jeune prince romain Federico Cesi (1585-1630), afin d'honorer, parmi les premiers membres, Galileo Galilei. Les papes Clément VIII (Ippolito Aldobrandini,

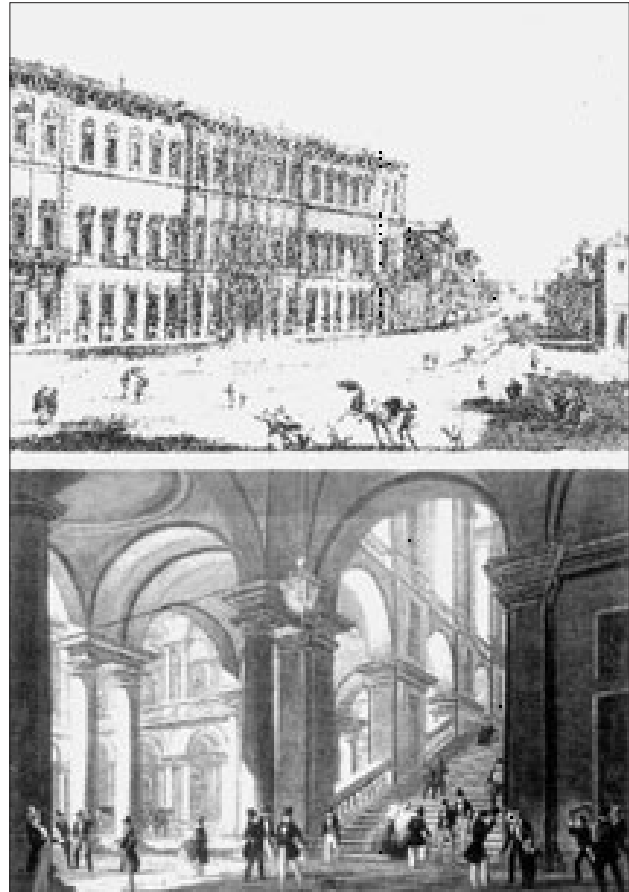


Fig. 1. — XIX^e siècle

Le nom de Saint Venant est dans la liste des membres de l'*Accademia Pontificia dei Nuovi Lincei* (en haut : Rome, Palazzo Corsini, 1866).

Le nom de Cauchy est dans la liste des membres de l'*Istituto Lombardo - Accademia di Scienze e Lettere* (en bas : Milano, Palazzo di Brera, 1855).

† 1605), Leone XI (Alessandro de Medici, † 1605), Paul V (Camillo Borghese, † 1621), Urbano VIII (Ippolito Barberini, † 1644) se sont succédé durant les premiers quarante ans.

Les premières années d'activité de l'Accademia ont été très positives. Il est bien en 1613 que Galileo publiera, dans le cadre d'activité de l'Accademia, *Istoria e Dimostrazioni intorno alle macchie solari*.

En 1616 s'ouvre le procès à Galileo accusé d'hérésie.

Federico Cesi et les membres de l'académie sont à côté de Galileo, mais, à la mort (1630) de Cesi, le procès est encore ouvert et le pape Urbano VIII exerce une censure très sévère. Pratiquement réduit au silence l'Accademia, après la condamnation de Galileo.



Fig. 2. — 1616. Procès de Galileo accusé d'hérésie. Les Lincei défendent l'accusé.



Fig. 3 — Accademia dei Lincei. Biblioteca Corsina Nova

L'ACCADEMIA PONTIFICIA DEI NUOVI LINCEI

Il faut attendre jusqu'au XIX^e siècle, et précisément en 1847, pour voir le pape Pie IX, encore sensible aux idées libérales qui se répandent en Europe, redonner vie à l'académie sous le titre *Accademia Pontificia dei Nuovi Lincei*.

Les temps sont fortement troublés. On sait bien que 1848 a vu des révolutions très importantes et que 1849 a vu l'éclat de la Repubblica Romana, qui oblige le pape au refuge de Gaeta. La France soutient le pape et, avec une action militaire, conduite par le général Oudinot, rend le pouvoir à l'Église.

La reconnaissance du pape à la France sera affaiblie à cause du soutien de Napoléon III à la guerre déchaînée en 1859 par le roi de Sardaigne à l'Autriche. Ce sera le début de l'unité d'Italie. La participation armée de la France (bataille de Solferino) oblige l'Autriche à céder la Lombardie. Le pape excommunique le roi de Sardaigne et son premier ministre (Cavour).

La région de Nice et la Savoie deviennent françaises sur la base des accords de Pomblières. L'unité d'Italie aura lieu, capitale Florence, en 1861 aux dépens de l'Autriche (puissance catholique), du royaume de Naples (gouverné par des Bourbons) et de la papauté (qui aura perdu une grande partie des États de l'Église).

Les rapports entre l'Église et la France sont à nouveau gâchés, mais rétablis assez rapidement par la politique interne pro-catholique de l'Empereur. Une dizaine d'années de précaire équilibre (jusqu'à 1870) permet une nouvelle activité de l'Accademia.

Il est bien dans cette période que Saint Venant est nommé membre de l'*Accademia Pontificia dei Nuovi Lincei*. C'est sur les liens du Nôtre avec le (difficile, surtout pour un catholique tel qu'il était) milieu italien du XIX^e siècle, dont je veux vous parler. Mon exposé sera donc une histoire d'hommes avec de succinctes nécessaires références à des problèmes scientifiques.

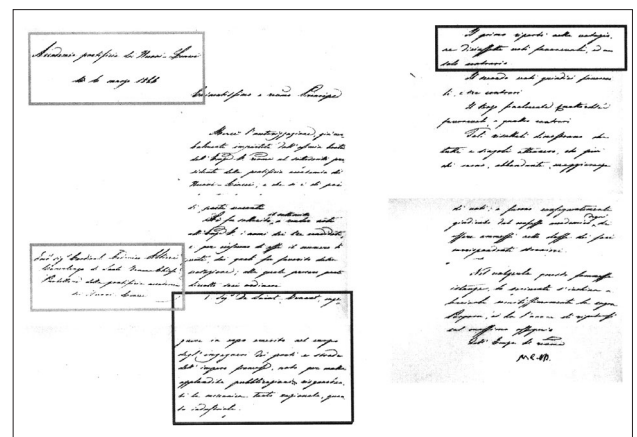


Fig. 4. — « ... M. de Saint Venant, ingénieur chef émérite dans le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées de l'Empire français, connu à cause de très applaudies publications concernant la mécanique soit rationnelle soit industrielle... Le premier [S. V.] a reçu [à l'élection] 17 votes favorables et un seul vote contraire.

C'est avec une lettre du 6 mars 1866 (ci-dessus) que le président de l'Accademia dei Nuovi Lincei envoie au Secrétaire particulier du Pontife (le *Camerlengato di Santa Romana Chiesa*) le compte rendu de la séance de l'Accademia où, par élection, ont été proposés de nouveaux

membres. Parmi eux apparaît le nom d'Adhémar Claude Barré de Saint Venant [ingénieur chef émérite dans le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées de l'Empire français, connu à cause de très « applaudies » publications concernant la mécanique soit rationnelle soit industrielle] (1). Le 9 du même mois de mars est la date indiquée sur le document ci-contre, qui assure l'approbation du pape.

Dans le fonds Saint Venant à l'École Polytechnique j'ai repéré le brouillon (fig. 6 a et 6 b) de la réponse du Nôtre, évidemment ému d'avoir été nommé membre de l'académie de l'Église.

On retrouve seulement de faibles traces d'une participation active de Saint Venant aux travaux de l'Accademia, qui d'ailleurs traversait des années très difficiles à cause de la précarité de l'État de l'Église.

Une lettre, que j'ai eue sous la main, avait été envoyée (1869) à Saint Venant par le secrétaire perpétuel (P. Volpicelli) de l'Accademia. Elle concernait la promesse de présentation de certains mémoires à une prochaine séance de l'Accademia et l'assurance de la restitution à Saint Venant de doublets de publications. La lettre est adressée au *Comte* (Saint Venant avait reçu du Pape le titre dans la même année) et *membre de l'Institut* (il avait été reçu à l'Académie des Sciences l'année précédente, alors qu'il était âgé de 71 ans).

Il s'agit d'une des très rares traces de correspondance entre Saint Venant et l'Accademia.

L'ISTITUTO LOMBARDO - ACCADEMIA DI SCIENZE E LETTERE

Au XVIII^e siècle, la Lombardie avait été dominée par l'Autriche et avait vécu une période très importante au point de vue culturel sous les règnes de Marie-Thérèse et de son fils Joseph II, souverains éclairés. Le Milan des Lumières a connu des savants, tels que Boscovich et Volta dans les sciences, tels que Beccaria et les frères Verri dans le droit, correspondants et amis des Encyclopédistes Diderot et d'Alembert. À la fin du siècle, Napoléon instaure la République cisalpine et en 1800, après la deuxième campagne d'Italie, le Règne d'Italie.

Napoléon assure la continuité de la tradition culturelle des Lumières et donne vie à Milan à l'*Istituto Lombardo - Accademia di Scienze e Lettere* dont le premier président sera Alessandro Volta.

À la chute de Napoléon (1814), la Restauration comporte la deuxième domination autrichienne. Bien plus dure que la première, elle exerce une censure policière sur l'*Istituto Lombardo* ; à tel point qu'elle empêche la nomination de nouveaux membres.

L'année 1848 est caractérisée par la révolte de Milan qui se libère, pour quelques mois seulement, des Autrichiens. La décennie qui suit voit un affaiblissement de la censure, ce qui permet à l'*Istituto Lombardo* de reprendre son élan.

Pendant la présidence de l'astronome et mathématicien Gabrio Piola (1791-1850), sera nommé membre de l'*Istituto Lombardo* Francesco Brioschi (1824-1897), un savant mathématicien à l'esprit très innovateur, fondateur en 1863 de l'*Istituto Tecnico Superiore* (aujourd'hui *Politecnico di Milano*), animateur de la recherche en mécanique des solides et des fluides. C'est à lui qu'on doit la nomination de membres de l'*Istituto Lombardo* de savants étrangers tels que Augustin Cauchy (1855) et Rudolf Clebsch (1869) et italiens tels que Enrico Betti, Eugenio Beltrami, Luigi Cremona.

(1) « Ingegnere in capo emerito nel corpo degli ingegneri dei ponti e strade dell'impero francese, noto per molte applaudite pubblicazioni riguardanti la meccanica tanto razionale quanto industriale. »

Brioschi organise (1858) un voyage, en compagnie de Betti et Casorati, en Europe pour connaître, à Berlin, Kroencker (1813-1891) et Weierstrass (1815-1891) ; à Göttingen, Riemman (1826-1866), Dirichlet (1805-1859) et Clebsch

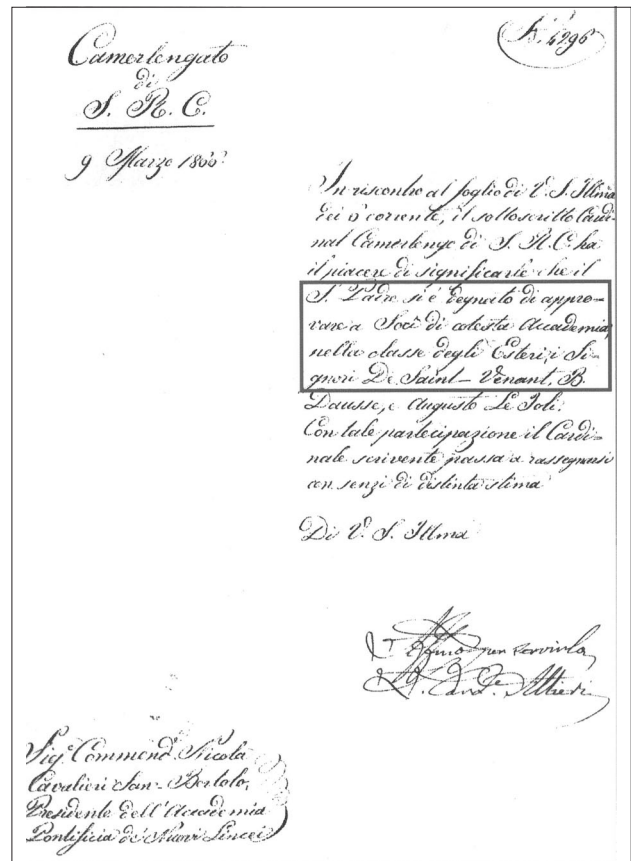


Fig. 5

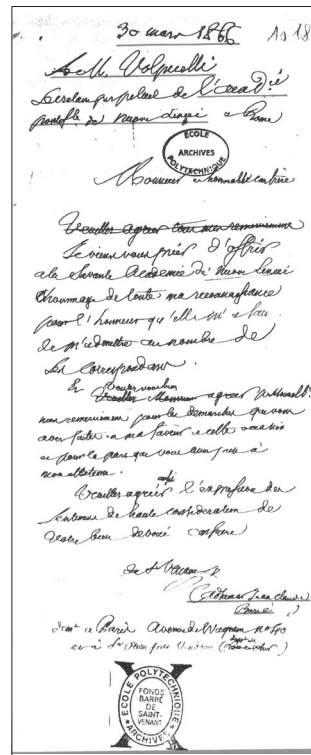


Fig. 6 a

30 mars 1866
[Coll.] Volpicelli
Secrétaire perpétuel de l'Acad. pontificale de Nuovi Lincei à Rome.

Messieur et honorables confrères
veuillez agréer tous mes remerciements je viens vous prier d'offrir à la savant Academie de Nuovi Lincei l'hommage de toute ma reconnaissance pour l'honneur qu'elle m'a fait de m'admettre au nombre de ses correspondant. Veuillez Messieur et Voulez-vous bien agréer [M. Volpicelli] mon remerciement pour les démarches que vous avez faites à ma faveur à cette occasion et pour la grace que vous avez prise à mon [attention].
Veuillez agréer [confr.] l'expression des sentiments de haute considération de votre bien dévoué confrère de S. Venant (Ademar Jean Claude Barré).
Dem. à Paris, avenue de Wagram, n° 40 et à S' Ouen près Vendôme (dép^t de Loir-et-Cher).

Fig. 6 b



Fig. 7

(1833-1872) ; à Paris, Hermite (1822-1901), Bertrand et, probablement, Lamé (1795-1870).

Sur la figure 7, j'ai bien voulu représenter les images de savants italiens et français qui ont laissé des traces profondes en mécanique.

Il faut remarquer que Lagrange (1736-1813) était né à Turin et que dans sa ville natale il avait passé les premières trente années de sa vie. Son élève Cauchy, fervent légitimiste, avait abandonné Paris en 1830 et s'était installé à Turin jusqu'en 1833. Durant cette période il avait eu l'opportunité de connaître à Milan Gabrio Piola (lui aussi fervent catholique), avec qui se créa un solide lien scientifique et culturel. Certainement inspiré par Lagrange et Cauchy, Piola définissait la contrainte (aujourd'hui connue comme le tenseur de Piola-Kirchhoff) relative aux solides déformés. Saint Venant se reconnaissait élève de Lagrange et de Cauchy. Boussinesq et Maurice Lévy ont été des élèves privilégiés de Saint Venant et c'est à eux qu'on doit, à mon avis (et comme on verra plus loin), des interprétations authentiques de l'esprit de leur maître.

Brioschi avait été élève de Piola. Il ne s'est pas hasardé à soutenir que Beltrami est, parmi les élèves de Brioschi, celui qui a étudié (et parfois critiqué) plus précisément la théorie de l'élasticité si hautement encadrée par Saint Venant. C'est pourquoi je me borne à simplement citer les noms de Betti et Cremona, qui ont tout de même donné des apports très importants.

J'ai voulu indiquer le nom de Clebsch parce que c'est à lui qu'on doit, dans une certaine mesure, la connaissance de

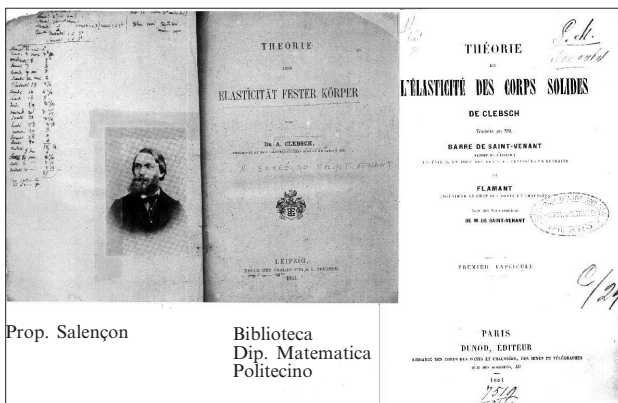


Fig. 8

l'œuvre de Saint Venant. Il faut se rappeler, à ce propos, que la traduction en français de son texte *Elasticität Fester Körper* par Saint Venant et Flammant (fig. 8), en a largement aidé la diffusion.

La personnalité de Rudolf Clebsch mérite une attention particulière puisqu'il a été culturellement très proche de Saint Venant. Lorsque l'abbé Moingo avait projeté son ouvrage *Mécanique analytique* (qui paraîtra à Paris en 1868), il s'était adressé à Clebsch pour obtenir deux chapitres consacrés à la théorie de l'élasticité. Le savant allemand avait décliné l'invitation et avait suggéré à Moingo de diriger son attention vers Saint Venant qu'il considérait savant le plus autorisé dans ce domaine de la mécanique. Suggestion qui a été acceptée par Moingo.

C'est en 1881, neuf ans après la mort de Clebsch, que Saint Venant rédige, avec la collaboration de Flammant, la traduction française de *Elasticität Fester Körper* avec des commentaires et des notes qui augmentent considérablement l'original.

C'est justement ce texte qui sera pour longtemps considéré comme l'ouvrage de base en théorie de l'élasticité.

Clebsch sera en 1868 à Milan où il connaîtra personnellement Eugenio Beltrami, avec qui il aura un fructueux rapport culturel, qui contribuera à rapprocher Beltrami de l'ouvrage de Saint Venant.

Eugenio Beltrami (Cremona, 1835 - Bologna, 1900) avait été expulsé (1855) du Collegio Ghisleri de Pavie, durant sa deuxième année d'études en Mathématiques, à cause de ses opinions en faveur de l'unité de l'Italie. Obligé à travailler chez une petite société de chemins de fer autrichienne, il avait été bientôt limogé pour la même raison.

Après l'unité de l'Italie (1861), il avait pris contact avec Francesco Brioschi et sous son guide s'était consacré aux études de Géométrie et, plus tard, de Mécanique avec remarquable succès.

On peut donc bien comprendre que son attitude politique était libérale, et que le milieu dans lequel il se trouvait à travailler l'était davantage. Ce qui n'est probablement pas dénué d'intérêt en ce qui concerne ses rapports avec Saint Venant.

Beltrami sera membre de plusieurs académies étrangères, parmi lesquelles l'Académie des Sciences française.

LA REALE ACCADEMIA DEI LINCEI

Après la conquête italienne de Rome et la perte du pouvoir temporel du pape, la *Pontificia Accademia dei Nuovi Lincei* sera transformée par Quintino Sella (ministre italien des Finances) en *Reale Accademia dei Lincei*, où afflueront les membres les plus autorisés de l'Istituto Lombardo. Eugenio Beltrami sera bientôt Linceo et sera nommé président dans l'année 1898.

À partir de 1870, le climat politique de l'Accademia dei Lincei changea, ce qui a été probablement bouleversant pour Saint Venant.

BELTRAMI ET SAINT VENANT

Il est souhaitable de s'attarder, avec quelques petits détails, sur les remarques, et on peut même dire sur les contributions, que Beltrami avait portées à Saint Venant.

On cite trois mémoires, qui nous apparaissent intéressants.

Dans *Rendiconti dell'Istituto Lombardo* est paru (1885) un mémoire dont le titre est *Sulle condizioni di resistenza dei corpi elastici* (fig. 9 a). Le problème de connaître la cause de la rupture d'un matériau avait été posé depuis longtemps (voir Galileo, Coulomb, Clebsch, Saint Venant). Beltrami cite la traduction française de la Théorie de l'élasticité de

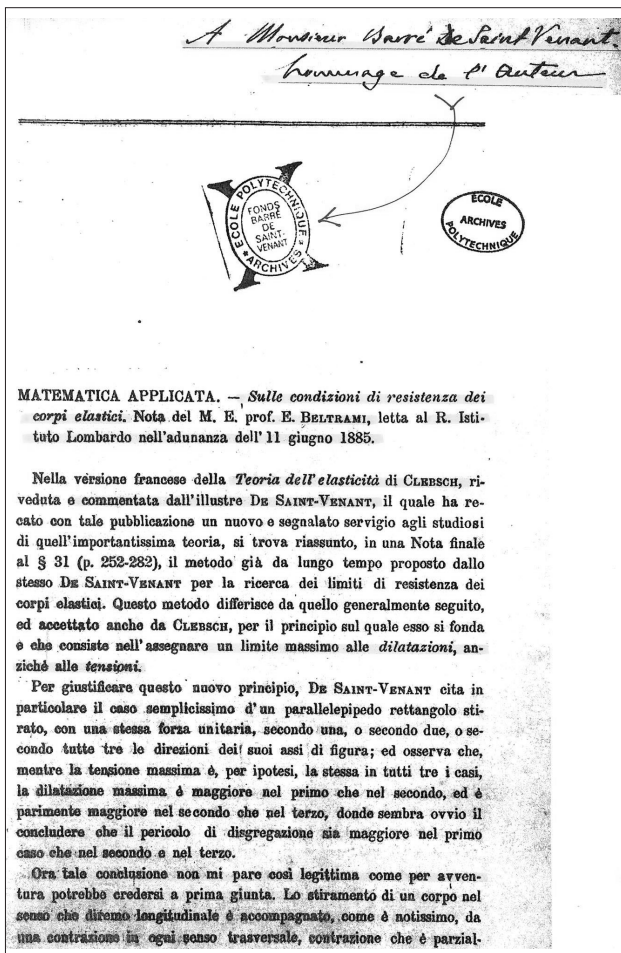


Fig. 9 a

Clebsch pour présenter l'avis de Saint Venant qui localisait dans la dilatation maximale la cause de la rupture. C'est-à-dire qu'un matériau est en mesure de supporter une dilatation dont la valeur ne dépasse pas une limite caractéristique. Si le matériau est isotrope, cela revient à dire qu'on peut s'exprimer en composantes principales des contraintes et des déformations. On doit remarquer que les critères de rupture formulés auparavant considéraient normalement la contrainte maximale comme cause de rupture.

Dans le cas de l'isotropie on peut écrire :

$$\begin{aligned} |\varepsilon_1 + \nu\varepsilon_{II} + \nu\varepsilon_{III}| &\leq \varepsilon_0 \\ |\nu\varepsilon_1 + \varepsilon_{II} + \nu\varepsilon_{III}| &\leq \varepsilon_0 \\ |\nu\varepsilon_1 + \nu\varepsilon_{II} + \varepsilon_{III}| &\leq \varepsilon_0, \end{aligned}$$

c'est-à-dire :

$$\frac{1}{E} |\bullet| \leq \frac{\varepsilon_0}{E}; \text{ ou bien } |\sigma_1 + \nu\sigma_{II} + \nu\sigma_{III}| \leq \sigma_0, \text{ etc.,}$$

où on a indiqué E le module d'élasticité de Young et ν le coefficient de contraction transversale de Poisson.

Beltrami avance des critiques en soulignant que le critère de Saint Venant comporterait des conséquences physiquement inacceptables et propose qu'on considère l'énergie spécifique de déformation élastique comme cause de rupture du matériau. Il envisage donc une énergie limite caractéristique de chaque matériau, telle que, si l'état de contrainte atteint cette limite, la rupture se produit.

Ce qui l'amène à écrire, dans le cas d'un solide isotrope :

$$L_m(\sigma_1, \sigma_{II}, \sigma_{III}) \leq L_0$$

ou

$$L_m = \frac{1}{2}(\sigma_1 \varepsilon_1 + \sigma_{II} \varepsilon_{II} + \sigma_{III} \varepsilon_{III}) \leq \frac{1}{2} \sigma_0 \varepsilon = L_0$$

et finalement :

$$\sigma_1^2 + \sigma_{II}^2 + \sigma_{III}^2 - 2\nu(\sigma_1 \sigma_{II} + \sigma_1 \sigma_{III} + \sigma_{II} \sigma_{III}) \leq \sigma_0^2.$$

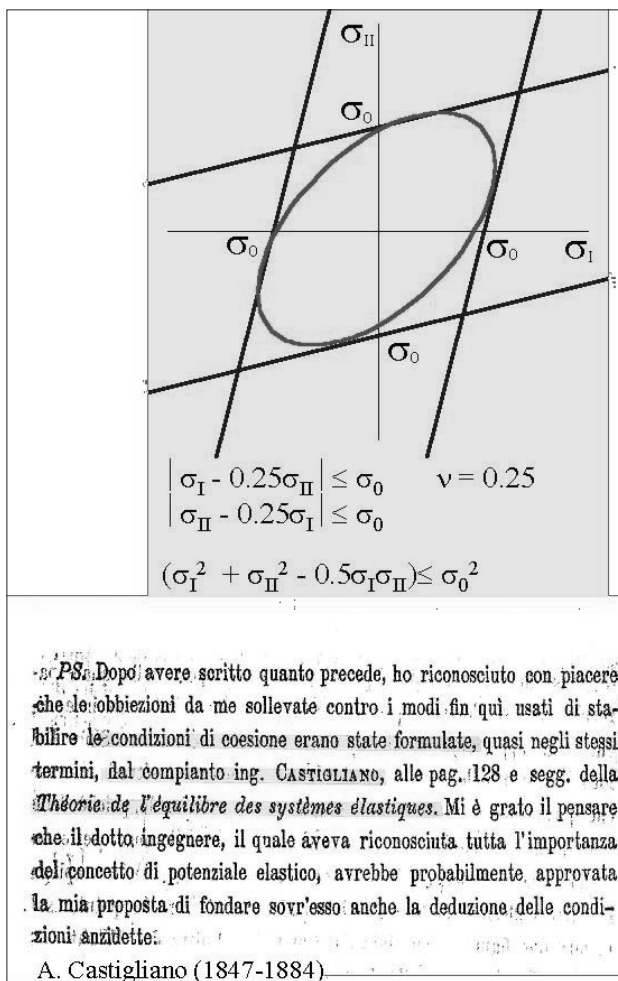


Fig. 9 b

Sur la figure 9 b on a dessiné, relativement à l'état plans de contrainte, les deux domaines et on voit bien que l'ellipse de Beltrami représente un critère de rupture plus sévère de celui proposé par Saint Venant. En effet, même le critère de Beltrami ne satisfait pas l'expérience, puisque, en général, un état de pression isotrope, quelle que soit son intensité, ne produit jamais la rupture d'un matériau isotrope.

Tout de même Beltrami doit être considéré comme le premier qui vise dans l'énergie une cause de rupture. En suivant son sillon on parviendra, après quelques décennies, aux critères énergétiques de Huber et de Von Mises qui, encore aujourd'hui, sont utilisés en mécanique des solides.

Une seconde proposition de Beltrami (fig. 10 a, b et c), et peut-être celle qui l'a rendu le plus célèbre dans le domaine de la mécanique du milieu continu, réside dans la démonstration que les conditions spécifiques (ou internes) de compatibilité des petites déformations, que Saint Venant avait démontré être conditions nécessaires, sont aussi suffisantes.

Sur les figures 10 a, b et c sont reproduites les pages originales du texte de Beltrami. On peut remarquer que le



Fig. 10 a

§ 1.

Denotiamo, come di consueto, con u, v, w le componenti dello spostamento d'un punto qualunque (x, y, z) del mezzo elastico e poniamo

$$(2) \quad \begin{cases} \alpha = \frac{\partial u}{\partial x}, & \lambda = \frac{\partial w}{\partial y} + \frac{\partial v}{\partial z}, \\ \beta = \frac{\partial v}{\partial y}, & \mu = \frac{\partial u}{\partial z} + \frac{\partial w}{\partial x}, & \gamma = \alpha + \beta + \gamma, \\ \gamma = \frac{\partial w}{\partial z}, & v = \frac{\partial v}{\partial x} + \frac{\partial u}{\partial y}; \end{cases}$$

NOTA

Delle equazioni di condizione per le quantità $\alpha, \beta, \gamma, \lambda, \mu, v$, che sono citate nel § 1, si dimostra ordinariamente la *necessità*, non già la *sufficienza*. Stimò perciò opportuno, stante l'importanza di queste equazioni rispetto allo scopo del presente lavoro, di aggiungere una deduzione delle medesime, la quale stabilisca chiaramente la proprietà loro di costituire le condizioni non solo necessarie, ma eziandio sufficienti, per l'esistenza delle tre componenti di spostamento u, v, w .

Si rammenti, dalla teoria generale delle deformazioni d'un mezzo continuo, che insieme colle citate componenti $\alpha, \beta, \gamma, \lambda, \mu, v$ intervengono altresì, con ufficio non meno essenziale, le tre quantità p, q, r definite dalle equazioni

$$(a) \quad \begin{cases} \frac{\partial w}{\partial y} - \frac{\partial v}{\partial z} = 2p, & \frac{\partial u}{\partial z} - \frac{\partial w}{\partial x} = 2q, & \frac{\partial v}{\partial x} - \frac{\partial u}{\partial y} = 2r \end{cases}$$

e rappresentanti le *componenti di rotazione* della particella circostante al punto (x, y, z) . Ora dal sistema delle nove equazioni che si ottengono combinando le sei equazioni (2) del § 1 colle precedenti tre (a), si possono ricavare i valori di tutte le derivate prime delle tre componenti di spostamento u, v, w , e questi valori sono i seguenti:

$$(b) \quad \begin{cases} \frac{\partial u}{\partial x} = \alpha, & \frac{\partial u}{\partial y} = \frac{v}{2} - r, & \frac{\partial u}{\partial z} = \frac{\mu}{2} + q, \\ \frac{\partial v}{\partial x} = \frac{v}{2} + r, & \frac{\partial v}{\partial y} = \beta, & \frac{\partial v}{\partial z} = \frac{\lambda}{2} - p, \\ \frac{\partial w}{\partial x} = \frac{\mu}{2} - q, & \frac{\partial w}{\partial y} = \frac{\lambda}{2} + p, & \frac{\partial w}{\partial z} = \gamma. \end{cases}$$

Consideriamo le prime tre di queste equazioni, che forniscono i valori delle derivate prime della funzione u . Affinchè, supposte *date* le quantità che entrano nei loro secondi membri, esista una funzione u soddisfacente a queste tre equazioni, è necessario e sufficiente che sieno soddisfatte tre note relazioni, le quali possono essere scritte come segue:

$$-\frac{\partial \gamma}{\partial y} - \frac{\partial r}{\partial z} = \frac{1}{2} \left(\frac{\partial \mu}{\partial y} - \frac{\partial v}{\partial z} \right), \quad \frac{\partial \gamma}{\partial z} = \frac{\partial \alpha}{\partial z} - \frac{1}{2} \frac{\partial \mu}{\partial x}, \quad \frac{\partial r}{\partial x} = \frac{1}{2} \frac{\partial v}{\partial x} - \frac{\partial \alpha}{\partial y}.$$

Fig. 10 b

38

riducono alle sei seguenti:

$$(d) \quad \begin{cases} \frac{\partial^2 \beta}{\partial x^2} + \frac{\partial^2 \gamma}{\partial y^2} = \frac{\partial^2 \lambda}{\partial y \partial z}, & 2 \frac{\partial^2 \alpha}{\partial y \partial z} = \frac{\partial}{\partial x} \left(\frac{\partial \mu}{\partial y} + \frac{\partial v}{\partial z} - \frac{\partial \lambda}{\partial x} \right), \\ \frac{\partial^2 \gamma}{\partial x^2} + \frac{\partial^2 \alpha}{\partial z^2} = \frac{\partial^2 \mu}{\partial z \partial x}, & 2 \frac{\partial^2 \beta}{\partial z \partial x} = \frac{\partial}{\partial y} \left(\frac{\partial v}{\partial x} + \frac{\partial \lambda}{\partial z} - \frac{\partial \mu}{\partial y} \right), \\ \frac{\partial^2 \alpha}{\partial y^2} + \frac{\partial^2 \beta}{\partial x^2} = \frac{\partial^2 v}{\partial x \partial y}; & 2 \frac{\partial^2 \gamma}{\partial x \partial y} = \frac{\partial}{\partial z} \left(\frac{\partial \lambda}{\partial x} + \frac{\partial \mu}{\partial y} - \frac{\partial v}{\partial z} \right), \end{cases}$$

le quali sono appunto quelle citate nel § 1. Quando queste condizioni sono soddisfatte, esistono indubbiamente tre funzioni p, q, r soddisfacenti alle nove equazioni (c); ma si è già veduto che se queste nove equazioni son soddisfatte da nove funzioni $u, v, w, \alpha, \beta, \gamma, \lambda, \mu, v$, esistono tre funzioni p, q, r , soddisfacenti alle condizioni (2) del § 1 ed (d) della presente Nota: dunque le sei condizioni (d), evidentemente *necessarie* per l'esistenza di tre funzioni u, v, w soddisfacenti alle sole equazioni (2) del § 1, sono anche *sufficienti*.

Fig. 10 c

mémoire a paru au mois de février 1886, alors que Saint Venant était décédé en janvier de la même année. On peut donc supposer que Saint Venant a connu la proposition de Beltrami.

Je cite volontiers une troisième contribution de Beltrami à la mécanique, bien qu'elle ait paru relativement tard (c'est-à-dire en 1892 et donc telle de ne pouvoir pas être considérée en rapport direct avec Saint Venant) et qui nous donne un aperçu sur un problème qui a, pour ainsi dire, traversé le XIX^e siècle.

Le componenti X_n, Y_n, Z_n della pressione unitaria esercitata sull'elemento della superficie sferica di raggio r , circostante al punto (x, y, r) , sono, in base a formule generali notissime:

$$\begin{aligned} X_n &= - \left(X_x \frac{x}{r} + X_y \frac{y}{r} + X_z \frac{z}{r} \right) = - \frac{yR_1 + zR_2}{2r}, \\ Y_n &= - \frac{zR_1 + xR_3}{2r}, \\ Z_n &= - \frac{xR_2 + yR_1}{2r}. \end{aligned}$$

Coll'uso di queste formule si vede tosto che se il corpo è limitato da due sfere concentriche di raggi r_1, r_2 , basta assumere per R_1, R_2, R_3 tre funzioni della distanza r dal centro, le quali si annullano tanto per $r=r_1$ quanto per $r=r_2$, per aver risoluto il problema dell'equilibrio dell'involucro senza l'intervento di pressioni superficiali esterne e di forze diffuse sulla sua massa. A tal uopo basterà adunque assumere:

$$R_i = \left\{ \varphi_i(r_2) - \varphi_i(r) \right\} \left\{ \psi_i(r) - \psi_i(r_1) \right\} \quad (i = 1, 2, 3),$$

dove le $\varphi_i(r), \psi_i(r)$ sono funzioni qualunque, purchè finite e continue nell'intervallo (r_1, r_2) .

Fisica matematica. — Osservazioni sulla Nota precedente del Socio EUGENIO BELTRAMI.

È noto che rappresentando con

$$\begin{cases} \alpha = \frac{\partial u}{\partial x}, & \lambda = \frac{\partial w}{\partial y} + \frac{\partial v}{\partial z}, \\ \beta = \frac{\partial v}{\partial y}, & \mu = \frac{\partial u}{\partial z} + \frac{\partial w}{\partial x}, \\ \gamma = \frac{\partial w}{\partial z}, & v = \frac{\partial v}{\partial x} + \frac{\partial u}{\partial y} \end{cases}$$

le sei componenti della deformazione corrispondente ad un sistema di spostamenti (u, v, w) , queste sei funzioni $\alpha, \beta, \gamma, \lambda, \mu, v$, supposte *date a priori*, devono soddisfare a sei condizioni necessarie e sufficienti perchè sia possibile la conseguente determinazione di tre funzioni u, v, w , dalle quali esse dipendano giusta le formole precedenti. Queste sei condizioni sono:

A = 0, B = 0, C = 0, L = 0, M = 0, N = 0,

dove

$$\begin{aligned} A &= \frac{\partial^2 \lambda}{\partial y \partial z} - \frac{\partial^2 \beta}{\partial z^2} - \frac{\partial^2 \gamma}{\partial y^2}, \text{ ecc.} \\ L &= \frac{\partial^2 \alpha}{\partial y \partial z} + \frac{1}{2} \frac{\partial}{\partial x} \left(\frac{\partial \lambda}{\partial x} - \frac{\partial \mu}{\partial y} - \frac{\partial v}{\partial z} \right), \text{ ecc.} \end{aligned}$$

Fig. 11 a

* Giò premesso è facile verificare che fra queste ultime sei espressioni A, B, C, L, M, N sussistono le seguenti tre relazioni identiche (1):

$$\begin{aligned} \frac{\partial A}{\partial x} + \frac{\partial N}{\partial y} + \frac{\partial M}{\partial z} &= 0, \\ \frac{\partial N}{\partial x} + \frac{\partial B}{\partial y} + \frac{\partial L}{\partial z} &= 0, \\ \frac{\partial M}{\partial x} + \frac{\partial L}{\partial y} + \frac{\partial C}{\partial z} &= 0. \end{aligned}$$

Poichè dunque queste relazioni hanno la stessa forma delle equazioni indefinite d'equilibrio d'un corpo continuo sottratto ad ogni azione esterna, è lecito soddisfare a queste equazioni ponendo:

$$\begin{aligned} X_x &= A, & Y_y &= B, & Z_z &= C, \\ Y_z &= L, & Z_x &= M, & X_y &= N \end{aligned}$$

e prendendo per $\alpha, \beta, \gamma, \lambda, \mu, \nu$ sei funzioni di x, y, z interamente arbitrarie.

* La soluzione ottenuta per altra via dal prof. Morera corrisponde alle ipotesi particolari:

$$\alpha = 0, \quad \beta = 0, \quad \gamma = 0; \quad \lambda = U, \quad \mu = V, \quad \nu = W.$$

* Le sei componenti di pressione X_x, X_y, \dots sono necessariamente soggette a certe condizioni, quando corrispondono a forze interne generate per pura deformazione; giacchè esse devono in tal caso potersi esprimere, in un modo del tutto determinato (e dipendente dalla natura del corpo), per mezzo di tre componenti di spostamento u, v, w . Nel caso dell'isotropia, queste condizioni, immediata conseguenza di quelle che ho accennato più sopra, sono estremamente semplici; esse hanno infatti la forma seguente:

$$\begin{aligned} \frac{\partial^2 P}{\partial x^2} + C A_x X_x &= 0, & \frac{\partial^2 P}{\partial y^2} + C A_y Y_y &= 0, & \frac{\partial^2 P}{\partial z^2} + C A_z Z_z &= 0, \\ \frac{\partial^2 P}{\partial y \partial z} + C A_z Y_z &= 0, & \frac{\partial^2 P}{\partial z \partial x} + C A_x Z_x &= 0, & \frac{\partial^2 P}{\partial x \partial y} + C A_y X_y &= 0, \end{aligned}$$

dove $P = X_x + Y_y + Z_z$ e dove C è una costante (e propriamente $C = \frac{1}{1+\nu}$, dove ν è il noto rapporto di contrazione, così designato nella traduzione francese del trattato di Clebsch).

* Queste ultime condizioni suppongono l'assenza d'ogni forza esterna. Tralascio, per brevità, di riportare le condizioni analoghe per il caso in cui questa forza esista ed abbia le componenti X, Y, Z.

(1) Queste relazioni ripetono la loro origine da quella notissima che lega fra loro le tre componenti di rotazione; giacchè, come ho stabilito in una Nota addizionale alla mia Memoria *Sull'interpretazione meccanica delle formole di Maxwell*, le ricordate sei condizioni $A = 0$, ecc. non sono altro che condizioni d'integrabilità dei differenziali di quelle componenti.

Fig. 11 b

Beltrami cite, on le voit sur la figure 11 b, la traduction française (rédigée par Saint Venant), du texte de Clebsch, à propos des coefficients de l'élasticité, et il utilise les expressions proposées par Lamé. Ce qui dit que Beltrami avait accepté, en accord avec Lamé, les propositions de Green. Propositions sur lesquelles Saint Venant n'avait jamais pris une position définitive.

Le résultat obtenu par Beltrami consiste dans la formulation des équations d'équilibre élastique en termes de contraintes, une sorte de formulation duale des équations de Navier.

LES SILENCES DE SAINT VENANT

Saint Venant légitimiste ne pouvait pas être à son aise dans une *Accademia dei Lincei* qui n'était plus *Pontificia* et qui était dominée par des libéraux, dont les esprits étaient saisis par l'édification de la nouvelle nation et qui voyaient encore dans le pontife un opposant de l'unité de l'Italie. En effet, la *Questione Romana* n'aurait pas été résolue que durant le 20^e siècle.

À l'occasion du décès de Saint Venant, dans les *Atti della Reale Accademia dei Lincei* parut une petite annonce, très sèche (fig. 12), ne correspondant certainement pas à la grandeur du disparu.

Il est bien difficile de trouver dans le fonds de l'X des

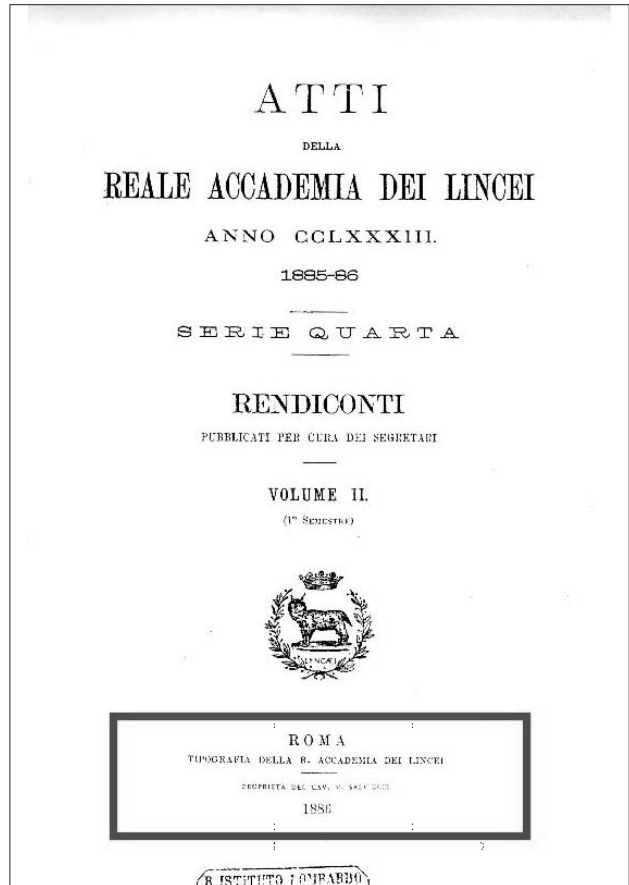


Fig. 12 a

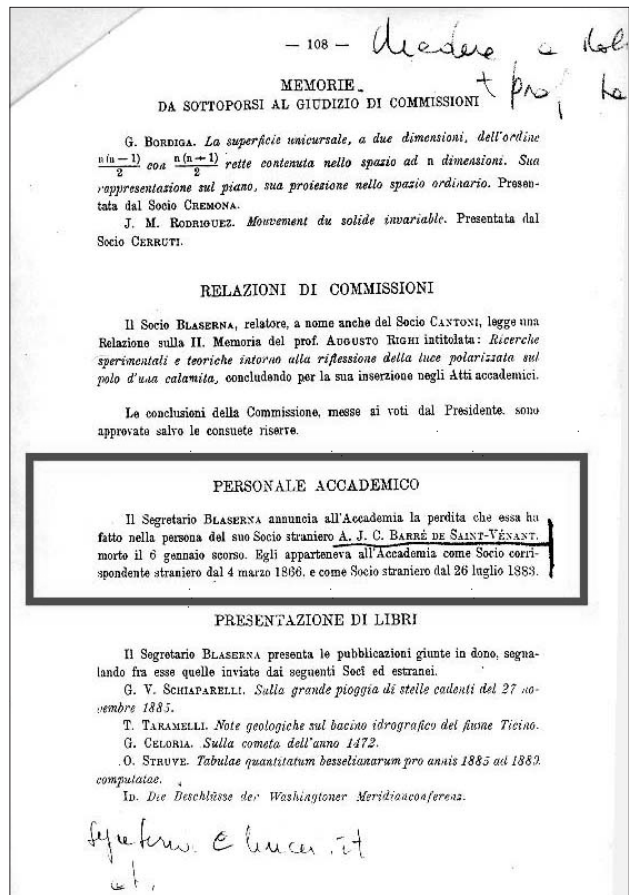


Fig. 12 b

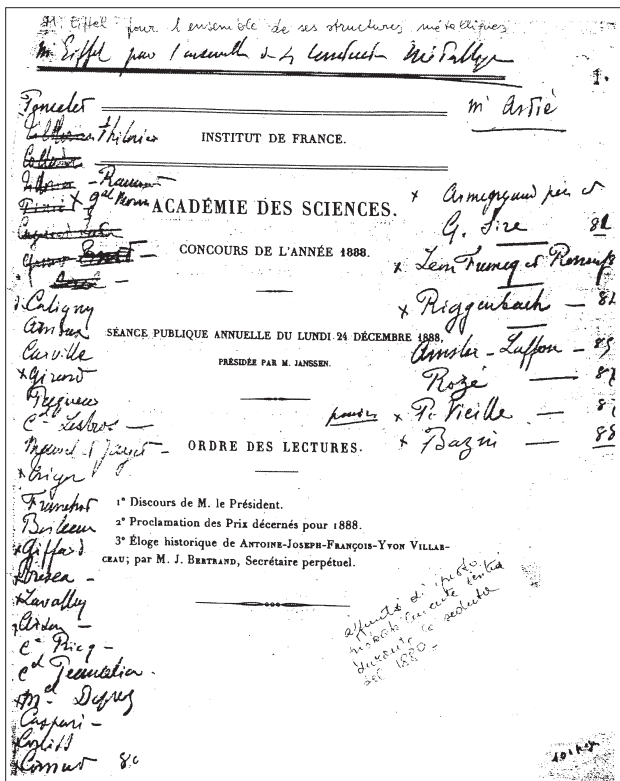


Fig. 13 a

témoignages, postérieurs à 1870, de correspondance entre notre savant et l'Accademia, et je n'ai repéré nulle part de manuscrit ou de mémoire de réponse à Beltrami, qui avait

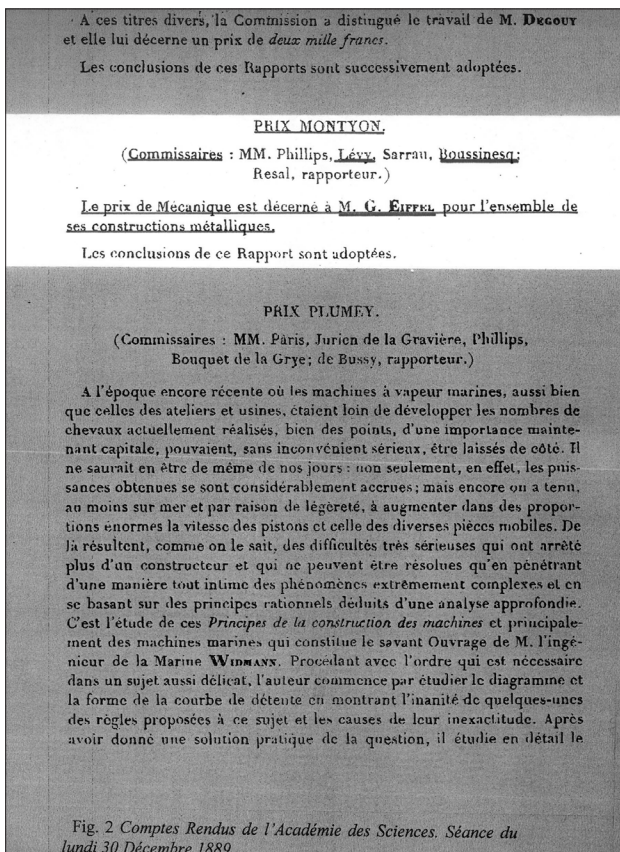


Fig. 13 b

été, parmi les savants italiens, le plus fin connaisseur de l'ouvrage de Saint Venant.

On peut comprendre la difficulté d'un rapport direct si on songe au poids de la différence de position politique et culturelle, au moins sur un plan psychologique.

À ce propos, on peut même citer un exemple français, c'est-à-dire l'absence de documents concernant les rapports entre Saint Venant et Eiffel. La circonstance est d'autant plus stupéfiante si on tient compte du fait que les deux ont été contemporains en pleine activité au moins trente ans durant leurs longues vies.

Les causes de cette séparation sont difficiles à discerner. Il y a eu probablement une attitude un petit peu dédaigneuse du savant vis-à-vis des lacunes de rigueur scientifique du constructeur et projecteur. Attitude qui ne serait pas justifiée compte tenu du fait qu'il s'agissait d'un des plus importants ingénieurs de tous les temps, et compte tenu du fait que Saint Venant lui aussi était un ingénieur, caractéristique d'ailleurs singulière et positive qui mérite d'être soulignée. D'autre part, on peut imaginer de la part d'Eiffel une certaine incompréhension envers le théoricien. On pourrait aussi se rappeler qu'Eiffel était sorti de l'École centrale des Arts et Manufactures, traditionnellement en compétition avec l'ENPC et l'X. Mais on tomberait dans une petite histoire, trop petite vis-à-vis des personnages.

Il est tout de même important de souligner qu'en 1889, l'année de la Tour, l'Académie des Sciences a décerné le prix de Mécanique Montyon à Gustave Eiffel pour l'ensemble de ses constructions métalliques. Faisaient partie

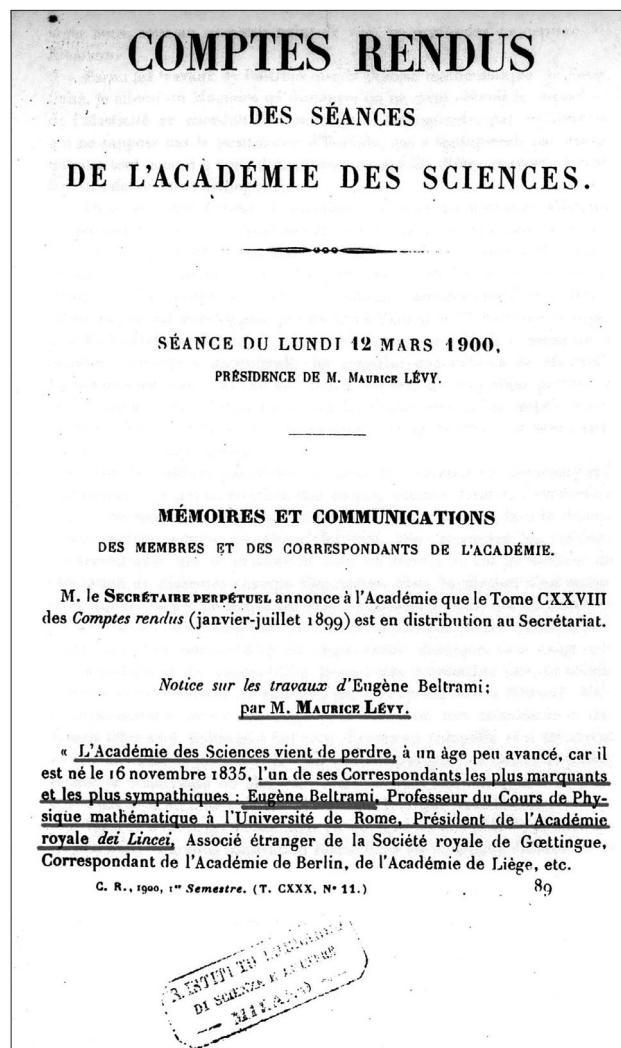


Fig. 14

du jury Maurice Lévy et Boussinesq, deux parmi les plus chers élèves de Saint Venant.

Et encore, à la mort de Beltrami (membre de l'Institut) survenue en 1900, Maurice Lévy a écrit sur les Comptes rendus de l'Académie des Sciences, dont il était président, une nécrologie très détaillée et très élogieuse.

Tout cela m'amène à imaginer que les réticences de Saint Venant étaient plus dans ses manifestations extérieures que dans son esprit, puisque les élèves les plus proches de lui ont ouvertement exprimé des jugements et des éloges qu'il avait tus.

UN TARDIF HOMMAGE *LINCEO*

L'annuaire 2002 de l'*Accademia Nazionale dei Lincei* recèle, sur la liste des membres, les noms des savants français Adhémar Barré de Saint Venant, Maurice Lévy, Valentin Joseph Boussinesq et, naturellement, celui d'Eugenio Beltrami. L'Accademia venait d'organiser, en 1998, un colloque, célébration du deuxième centenaire de la naissance, ayant comme titre *Il Problema di Saint Venant: Aspetti Teorici e Applicativi*. Edoardo Benvenuto, historien bien connu de mécanique des solides et des structures, récemment décédé, avait été le premier des orateurs et son exposé était *Adhémar-Jean-Claude Barré de Saint Venant: The Man, the Scientist, the Engineer*. Sur la figure 15 est encadrée la *distribution du temps* que le savant s'était donnée alors qu'il était âgé de vingt-quatre ans.

Sa lecture suscite peut-être un sourire bienveillant, mais certainement évoque l'image d'un esprit sévère envers autrui et envers soi-même, mélancolique, tourmenté. On ne

EDOARDO BENVENUTO^(*)

**ADHÉMAR-JEAN-CLAUDE BARRÉ DE SAINT-VENANT:
THE MAN, THE SCIENTIST, THE ENGINEER**

1. INTRODUCTION:
«A MAN OF FAITH WHO BELIEVED IN THE POWER OF REASON»

«5 h. 1/2 lever, prière, méditation; 6 h. 1/2 apprendre par coeur; 7 h. lecture et extraits historiques ou littéraires; 8 h. travail de mathématiques; 9 h. travail des Ponts and Chaussées; 10 h. déjeuner; 10 h. 1/2 promenade et journal; 11 h. travail des Ponts et Chaussées; 1 h. musique ou leçon; 2 h. travail des Ponts et Chaussées; 5 h. dîner; 6 h. promenade; 7 h. musique pendant une heure; 8 h. leçon d'armes, etc., ou travail d'x, ou rédactions, ou société, ou comédie italienne ou correspondance; 10 h. 1/2 ou 11 h. prière et coucher - Point de lecture dans le lit; point de sommeil dans le jour, ni de deuxième sommeil le matin dans le lit».

This is the «distribution du temps» that Saint-Venant⁽¹⁾, aged 24 and working for the *Poudres et Salpêtres* (the powder industry) as an engineer in training, applied to his daily routine. We know about it from the anonymous author of

(1) Following Karl Pearson's example (see I. Todhunter - K. Pearson, *A history of the theory of elasticity and of the strength materials*, I, Cambridge 1886, p. 833), this is the shortened name we will use to refer to our author.

Fig. 15

peut pas s'exempter de voir dans ce programme d'obstiné travail un moyen efficace et généreux, pour nous donner les fruits de sa recherche.

Je crois qu'à titre de conclusion on peut citer Montaigne (*Essais*, II, 12) : « *En beaucoup de sagesse, beaucoup de des-plaisir ; et qui acquiert science, s'acquiert du travail et du tourment.* »

LES CONCEPTIONS DE BARRÉ DE SAINT VENANT (1797-1886) EN MATIÈRE DE THÉORIE DE LA CONNAISSANCE

Konstantinos Chatzis

INTRODUCTION

Qualifié de « one of the most eminent of living elasticians » juste avant sa disparition par Karl Pearson (1), Adhémar Barré de Saint Venant (1797-1886) s'est définitivement installé, depuis, dans le panthéon des grands de la mécanique (2). Rançon de la gloire, ses contributions scientifiques, tellement imposantes, ont fini par saturer l'image que l'on se fait aujourd'hui du personnage, réduit au statut d'un savant d'exception. Or notre auteur présente plusieurs facettes, qui méritent également le regard de l'historien. Mécanicien infatigable (3), Saint Venant est en effet un membre à part entière des « deux cultures », scientifique et humaniste, pour reprendre une expression rendue célèbre par C. P. Snow (4). Homme de science, certes, il n'a jamais cessé d'interroger son activité de savant en « épistémologue » et d'accompagner ses multiples contributions scientifiques de considérations relevant de la théorie de la connaissance. Quel statut accorder aux entités théoriques de la mécanique rationnelle, telles que la force ? Quelle est la constitution intime de la matière ? Comment doit-on justifier la linéarité des expressions des composantes de tensions en théorie de l'élasticité ? Qu'est-ce qu'une bonne théorie scientifique ? Quelles sont les relations entre la théorie et les faits ? Voici une petite liste de questions qui scandent le parcours scientifique de Saint Venant et le doublent d'un cheminement philosophique. À travers les réponses que l'auteur apporte à ces questions, nous nous proposons de brosser le portrait de Saint Venant – « théoricien de la connaissance » (même s'il ne s'agit ici que de donner quelques repères).

Le présent texte est composé de deux parties. Nous commencerons par présenter les réflexions de Saint Venant en matière de principes de mécanique rationnelle et ses concepts de base, réflexions qui ont déjà retenu l'attention des historiens de la mécanique. Sensibles aux attaques répétées de Saint Venant contre la notion de force, certains historiens ont vu en lui un précurseur d'un Ernst Mach (1838-1916) et ont inscrit l'auteur dans une tradition de lecture critique de la mécanique rationnelle, qualifiée de « positiviste », car hostile à des notions jugées métaphysiques, telles que la force-cause génératrice du mouvement (5). Appuyée sur un corpus de textes fort restreint par rapport à la production totale de l'auteur (qu'elle soit publiée de son vivant ou déposée dans ses archives personnelles), faisant abstraction du contexte historique et du milieu intellectuel dans lesquels il a évolué, cette lecture a produit, à notre sens, une image déformée de la pensée philosophique de Saint Venant. Si une parenté réelle, qui s'exprime à travers les arguments utilisés contre la notion de force mais qui se manifeste également dans le vocabulaire employé, lie incontestablement Saint Venant et les positivistes au sujet des

principes de la mécanique rationnelle, notre auteur n'en demeure pas moins *in fine* un « réaliste » (6) convaincu, qui, loin d'envisager les entités non directement observables par les sens comme de simples « fictions utiles au calcul », croit ferme, par exemple, à l'existence réelle des points matériels élémentaires sans dimensions. Ses positions réalistes au sujet de la constitution intime de la réalité ne sont pas déconnectées par ailleurs de ses travaux d'élasticien, et

(1) K. Pearson et I. Todhunter, *A history of the theory of elasticity and of the strength of materials from Galilei to the present time*, vol. I : *Galilei to Saint Venant, 1639-1850*, Cambridge, Cambridge University Press, 1886, p. 833.



(2) Sur l'importance de son œuvre dans les domaines de l'élasticité et de la résistance des matériaux, voir : K. Pearson et I. Todhunter, *op. cit.*, vol. I, p. 833-872, et vol. II : « Saint Venant to Lord Kelvin » (part I), Cambridge, Cambridge University Press, 1893, p. 1-286 ; S. P. Timoshenko, *History of strength of materials*, New York, McGraw-Hill Book Company, Inc., 1953, p. 135-141, 229-242 ; J. Casey et A. Kaplan, « Adhémar-Jean-Claude Barré de Saint Venant : 23 August 1797 - 6 January 1886 », *Mathematics and Mechanics of Solids*, 2, 1997, p. 371-378. Sur les contributions de Saint Venant dans le domaine des fluides, voir, entre autres : B. Belhoste, « Navier, Saint Venant et la création de la mécanique des fluides visqueux », *Annales des Ponts et Chaussées*, n° 82, 1997, p. 4-9 ; O. Darrigol, « Between hydrodynamics and elasticity theory : The first five births of the navier-stokes equation », *Arch. Hist. Exact Sci.*, 56, 2002 (p. 95-150), p. 133-139 notamment.

(3) « Tous les jours, sans exception, de cinq heures du matin à six ou sept heures du soir, sans autre interruption que celle d'un très rapide déjeuner, il restait absorbé dans ses recherches. » C'est dans ces termes qu'Adhémar Barré de Saint Venant est dépeint par deux de ses collaborateurs et disciples, J. Boussinesq et A. Flamant (« Notice sur la vie et les travaux de M. de Saint Venant », *Annales des Ponts et Chaussées*, 2^e semestre 1886 (p. 557-595), p. 581). Voir aussi A. Neveu, *Les Saint Venant. Deux cents ans en Vendômois*, Vendôme, Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, 2002, p. 69, pour l'emploi du temps journalier de Saint Venant.

(4) C. P. Snow, *The two cultures* (1959-1964), Cambridge, Cambridge University Press, 1993.

(5) Voir par exemple : E. Jouguet, *Lectures de mécanique. La mécanique enseignée par les auteurs originaux*, 2^e partie : « L'organisation de la mécanique », Paris, Gauthier-Villars, 1909, p. 77-82 ; R. Dugas, *Histoire de la mécanique*, Neuchâtel, Éditions du Griffon, 1950, p. 421-422 ; M. Jammer, *Concepts of force. A study in the foundations of dynamics*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1957, p. 215-217, et, du même auteur : *Concepts of mass in classical and modern physics*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1961, p. 89-91. Voir aussi l'ancien, mais toujours intéressant, article de H. Padé, « Barré de Saint-Venant et les principes de la mécanique », *Revue générale des sciences pures et appliquées*, t. 15, n° 16, 30 août 1904, p. 761-767.

(6) Sur la définition du « réaliste », qui s'oppose au « positiviste », voir plus bas.

 M. Cauchy 16 July 1847 929
 Voici un Extrait de mon Manuscrit dont
 vous m'avez demandé le sujet, ce que j'avais
 préparé pour le Bulletin de la Société
 philomatique; mais le Directeur
 du Journal l'ayant l'accepté
 parce que son encre est mal montée
 en caractère. Le compte sera lundi
 prochain, un autre Extrait au il y
 aura par de calcul. j'ai demandé pour
Comptes, avec vous M. Dupin,
Sturm, Méray
 En parlant, à la fin, de la possibilité
 d'expliquer les forces de la Mécanique,
 par les composés par des flux géométriques
de mouvement, je n'ai pu être, et
 je ne pourrais paraître au point expliqué que
 vous l'avez été dans votre lettre de ce

14 Juillet, ce jeu-là par qu'il n'est
 toute ma pensée, puisque qu'est bien aussi
 qu'il n'y a qu'une seule force, ou qu'on
 lui a un seul puissance exécutive,
 que elle est la seule puissance, et non
 ne pouvant pas le faire avec des équations
Mais si on est obligé de le faire, quel on
peut le faire de force en Mécanique,
 ce sera de la puissance puissance; on ne
 verrait plus de Holbach Shapero
les travaux de mathématicien puissance
 puisque que les seules forces de la
de la puissance de la puissance
de la puissance de la puissance
de la puissance de la puissance
de la puissance de la puissance

imprègnent fortement la façon dont il conçoit une bonne théorie et une démarche scientifique valide. C'est autour de Saint Venant « réaliste » que s'organise principalement la deuxième partie de notre texte, dans lequel nous allons

essayer d'enrichir le portrait de Saint-Venant « théoricien de la connaissance » en y ajoutant des traits moins connus et peu discutés par les historiens (7).

(7) Ce texte trouve son origine dans une communication non publiée que nous avons faite, il y a plusieurs années déjà, au colloque : *Entre Mécanique et Architecture IV. Saint Venant* (Université catholique de Louvain, 28 et 29 juillet 1997). Entre-temps, O. Darrigol a publié un excellent article qui traite d'un certain nombre de thèmes abordés dans notre communication de jadis et repris dans ce texte (O. Darrigol, « God, waterwheels, and molecules : Saint Venant's anticipation of energy conservation », *HSPS*, vol. 31, partie II, 2001, p. 285-353). Le lecteur peut aussi lire avec profit les travaux de Edoardo Benvenuto et de ses élèves en Italie (voir, par exemple, E. Benvenuto, « Adhémar Jean-Claude Barré de Saint-Venant : Man, scientist and engineer », *Accademia Nazionale dei Lincei, Atti dei convegni Lincei*, 140, 1998, p. 7-34).

(8) A.-M. Ampère, *Essai sur la philosophie des sciences*, Paris, Bachelier, 1834.

(9) Sur le cours en question, voir K. Chatzis, « Jean-Victor Poncelet (1788-1867) ou le Newton de la mécanique appliquée. Quelques réflexions à l'occasion de son cours inédit à la Sorbonne », *SABIX*, n° 19, juin 1998, p. 69-97.

(10) Voir K. Chatzis, « Un aperçu de la discussion sur les principes de la mécanique rationnelle en France à la fin du siècle dernier », *Revue d'histoire des mathématiques*, n° 1, 1995, p. 235-270 ; K. Chatzis, « Mécanique rationnelle et mécanique des machines », dans B. Belhoste, A. Dahan et A. Picon (dir.), *La formation polytechnicienne, 1794-1994*, Paris, Dunod, 1994, p. 95-108.

(11) Voir K. Chatzis, « Un aperçu de la discussion... », *op. cit.* ; Id., « Mécanique rationnelle... », *op. cit.*

I. POUR UNE MÉCANIQUE SANS FORCES

En 1834, Ampère forge le terme de *cinématique* afin de désigner l'étude du mouvement des corps sans aucune référence aux conditions physiques de sa production (8). Il propose par ailleurs de commencer l'étude de la mécanique rationnelle par la cinématique. Quelques années plus tard, le polytechnicien et officier du Génie Jean-Victor Poncelet (1788-1867), dans ses cours de mécanique physique et expérimentale professés durant la période 1838-1848 à la Faculté des sciences à Paris (9), matérialise le vœu de son illustre confrère et inaugure une nouvelle tradition dans la présentation de la mécanique rationnelle qui débute désormais par la cinématique (10).

Mises provisoirement entre parenthèses, les conditions physiques de la production du mouvement refont surface avec le passage de la cinématique à la dynamique. La plupart des mécaniciens en France durant la seconde moitié du XIX^e siècle assurent cette transition grâce à la notion de force, introduite par l'intermédiaire du principe de l'inertie (11). Saint Venant, précédé par Carnot et d'Alembert avant d'être suivi durant le dernier tiers du XIX^e siècle par plusieurs savants de renom, essentiellement en Allemagne, tels que G. Kirchhoff, E. Mach, H. Hertz et

L. Boltzmann (12), refusera de conférer à la force le statut de concept fondateur. Ne se contentant pas de voir la cinématique se placer désormais en tête de la mécanique rationnelle, Saint Venant souhaite l'extension de son empire à l'ensemble de la discipline. Sa nomination, en 1851, à la chaire de Génie rural à l'*Institut agronomique de Versailles* lui donne l'occasion de mener à terme et de rendre public son projet d'une mécanique cinématique sans forces (13), projet qu'il cultive « en secret » depuis plusieurs années déjà – de nombreuses pages manuscrites déposées aux Archives de l'École polytechnique l'attestent amplement (14) – et dont quelques aperçus sont en outre publiés par l'auteur dans les années 1840.

En 1845, sensible au fait que le langage traditionnel de la mécanique, via le principe de l'inertie, renouvelle à chaque instant la tentation d'accorder à la force le statut d'une substance, Saint Venant invite à faire usage du langage des sommes et des différences géométriques dans l'exposé de la mécanique et à exprimer ses lois en termes de flux géométriques de vitesses : « Mais les sommes, les différences et les différentielles géométriques ne servent pas seulement à abrégé les démonstrations et les recherches. Elles peuvent servir, encore, si l'on veut, à exposer la Mécanique et à résoudre tous ses problèmes en ne faisant entrer, dans les raisonnements et les calculs, que ce que d'Alembert, Carnot et d'autres géomètres voyaient uniquement dans cette science, savoir [*sic*], des combinaisons d'espace et de temps, sans parler aucunement des forces, ces causes efficientes de mouvement sur lesquelles on a tant disputé, et dont un certain nombre d'esprits positifs désapprouve l'intervention dans une science toute de faits. » (15). Et l'auteur continue : « Toute la Mécanique pourrait donc être présentée en ne parlant que de choses sensibles et observables, et en invoquant, au lieu de causes ou d'autres entités métaphysiques, les lois [c'est l'auteur qui souligne] générales et particulières (...) » (16). Six ans plus tard, un traité signé par sa main présente au public cette mécanique sans forces.

Conformément à la tradition de son époque, Saint Venant commence son exposé de la mécanique rationnelle par la cinématique en envisageant en effet les mouvements « (...) d'une manière purement géométrique [c'est l'auteur qui souligne] et indépendamment des lois physiques qui règlent les circonstances dans lesquelles tel ou tel mouvement se produit » (17). Mais il se sépare de la majorité de ses collègues en assurant le passage de la cinématique à la dynamique par l'intermédiaire d'une « (...) seule grande loi susceptible d'être énoncée sans parler des forces [c'est l'auteur qui souligne] (...) » (18).

Mais pourquoi supprimer la force comme concept premier de la mécanique ? Les arguments que Saint Venant a rendus publics en faveur de cette élimination, et dont son texte de 1845 sur les sommes et les différences géométriques déjà cité donne un premier aperçu, ont des accents que l'on attribuerait facilement aujourd'hui à un langage positiviste : la force est une notion obscure qui répugne aux esprits positifs. Étant donné que, pour l'auteur, l'objet des sciences physico-mathématiques « (...) n'est pas de déterminer et d'évaluer les causes efficientes inconnues des phénomènes, mais de découvrir et d'appliquer les lois qu'observent constamment ceux-ci dans leurs successions » [c'est l'auteur qui souligne] (19), il « (...) est bien possible que les forces, ces sortes d'être problématiques, ou plutôt d'adjectifs substantivés [*sic*], [c'est nous qui soulignons] (20), qui ne sont ni matière ni esprit, êtres aveugles et inconscients et qu'il faut douer cependant de la merveilleuse faculté d'apprécier les distances et d'y proportionner ponctuellement leur intensité, soient de plus en plus expulsées et écartées des sciences mathématiques. Elles feraient place aux lois non seulement géométriques, mais aussi physiques qui règlent les circonstances, les durées et les grandeurs des changements de vitesse et de situation (...) » [c'est l'auteur qui souligne] (21). Notion obscure, la force semble être au demeurant une notion superflue dont on peut se passer. Bien

avant Hertz (22), Saint Venant remarque que dans « (...) le fait, quel que soit un problème de mécanique terrestre ou céleste proposé, les forces [c'est l'auteur qui souligne] n'entrent jamais ni dans ses données, qui sont toujours des choses sensibles, ni dans le résultat cherché de sa solution. On les fait intervenir pour résoudre, et on les élimine ensuite afin de n'avoir finalement que des temps et des distances ou des vitesses comme en commençant » (23).

Vouloir destituer la force du statut de concept premier, c'est reposer sur une base nouvelle la transition de la cinématique à la mécanique proprement dite. Pour combler le vide laissé par la suppression de la force, Saint Venant, afin de passer de l'étude géométrique des figures au mouvement des corps, s'enquiert des lois physiques qui régissent le mouvement, ces lois n'étant pas pour lui autre chose que les circonstances matérielles et les conditions nécessaires dans lesquelles se produit et se modifie le mouvement d'un

(12) Sur les débats portant sur les principes de la mécanique rationnelle et ses concepts de base en Allemagne durant le dernier tiers du XIX^e siècle, voir K. Chatzis, « La mécanique dans l'*Encyclopédie des sciences mathématiques pures et appliquées* », dans H. Gispert et C. Goldstein (dir.), *D'une encyclopédie à l'autre. Felix Klein et l'« Encyclopédie des sciences mathématiques pures et appliquées »* (à paraître).

(13) Voir Saint Venant, *Principes de mécanique fondés sur la cinématique*, Paris, Bachelier, Carilian-Gœury et V. Dalmont, L. Mathias, 1851 (lithographié).

(14) O. Darrigor, dans son article « God, waterwheels... », *op. cit.*, a étudié les manuscrits correspondants de Saint Venant, déposés aux Archives de l'École polytechnique.

(15) Saint Venant, « Mémoire sur les sommes et les différences géométriques, et sur leur usage pour simplifier la Mécanique », *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences* (désormais *CRAS*), t. XXI, séance du 15 septembre 1845 (p. 620-625), p. 623-624.

(16) *Ibid.*, p. 625.

(17) *Principes de mécanique...*, *op. cit.*, p. 2. La parenté de cette conception de la loi physique avec la conception « positiviste » d'un Auguste Comte est forte. En se référant à la seule explication acceptable par l'esprit positif, l'explication par des lois, Comte écrit : « (...) dans nos explications positives (...), nous n'avons nullement la prétention d'exposer les causes [c'est l'auteur qui souligne] génératrices des phénomènes (...) mais seulement d'analyser avec exactitude les circonstances de leur production, et de les rattacher les unes aux autres par des relations normales de succession et de similitude » (*Cours de philosophie positive* (1830-1842), 1^{re} Leçon, Paris, Hermann, 1998, p. 26).

(18) *Principes de mécanique...*, *op. cit.*, p. 3.

(19) « Notice sur Louis-Joseph comte DU BUAT, fils du célèbre hydraulicien, et auteur lui-même de quelques mémoires scientifiques », dans Saint Venant, *Notice sur la vie et les ouvrages de Pierre-Louis-Georges comte DU BUAT*, Lille, impr. L. Danel, 1866, p. 67.

(20) Notons ici que les réflexions « linguistiques » de Saint Venant sur la notion de force renvoient étonnamment à des débats contemporains portant sur d'autres concepts, tels que l'inconscient : celui-ci existe-t-il sur le mode de substance ou s'agit-il au contraire d'un adjectif ou d'un adverbe substantivé, comme la façon ordinaire de parler le suggère ? (Pour donner un exemple : quand on dit que cet acte a été commis de façon inconsciente, l'inconscient n'est pas considéré sur le mode de substance (comme une « chose ») mais il désigne une attitude involontaire ou inaperçue (adverbe).) Voir A. MacIntyre, *L'inconscient. Analyse d'un concept* (1958), Paris, PUF, 1984.

(21) « Notice sur Louis-Joseph comte DU BUAT... », *op. cit.*, p. 68.

(22) Hertz écrit par exemple : « Les forces dont se sert notre Mécanique pour traiter toutes les questions physiques ressemblent souvent à des roues tournant à vide. Ainsi, dans la Mécanique céleste, l'observation directe ne porte jamais sur les forces de gravitation, elle atteint seulement les positions des astres. C'est seulement dans le rattachement des expériences futures aux expériences passées qu'elles s'introduisent comme grandeurs auxiliaires pour disparaître ensuite » (cité par R. Dugas, *Histoire de la mécanique*, *op. cit.*, p. 431).

(23) « Notice sur Louis-Joseph comte DU BUAT... », *op. cit.*, p. 67.

corps (24). S'appuyant sur une série d'observations relatives au comportement des corps en mouvement, telles que le choc ou la chute d'un corps quand un autre corps interposé vient à être soustrait, Saint Venant arrive à la conclusion que, pour qu'un corps en repos ou mû par une vitesse constante prenne une accélération, il faut que d'autres corps changent de situation par rapport à lui (25). Quant à l'expérience du bateau, elle nous apprend, d'après l'auteur, que cette accélération est « (...) tout à fait indépendante de la vitesse possédée [c'est l'auteur qui souligne] » (26). Saint Venant soutient également que l'observation nous apprend que, « (...) si des corps quelconques A, A', A''... sont mis successivement deux à deux en relation soit par le choc, soit

(24) Saint Venant, *Principes de mécanique...*, op. cit., p. 58.

(25) *Ibid.*

(26) *Ibid.*

(27) *Ibid.*, p. 61.

(28) *Ibid.*, p. 58.

(29) *Ibid.*, p. 61.

(30) « La dénomination de force ou d'action vient du sentiment de l'effort que nous exerçons lorsque nous voulons imprimer une accélération à un corps et de ce que, dans le langage commun, l'on attribue métaphoriquement une activité analogue à celle de l'homme, aux autres êtres, même inanimés, dans la direction desquels l'on voit des corps prendre un mouvement » (Saint Venant, *Principes de mécanique...*, op. cit., p. 65). Rappelons que, pour Comte, notre intelligence commence (mode d'explication avant l'avènement du régime positif) par « (...) transporter partout le type humain, en assimilant tous les phénomènes quelconques à ceux que nous produisons nous-mêmes (...) » (*Discours sur l'esprit positif* (1844), Paris, Vrin, 1990, § 3, p. 3-4).

(31) *Principes de mécanique...*, op. cit., p. 64.

(32) Notons que Saint Venant, après avoir proposé une dynamique sans forces, va tenter de construire une statique où le concept de force n'a pas sa place non plus. Voir Saint Venant, « Géométrie cinématique. – Sur celle des déformations des corps soit élastiques, soit plastiques, soit fluides », *CRAS*, t. 90, janvier-juin 1880, p. 53-56.

(33) Sur Louis-Joseph du Buat, qui a exprimé sa conception de la mécanique dans ses *Mémoires sur la mécanique* (Paris, Firmin Didot, 1821), voir Saint-Venant, « Notice sur Louis-Joseph comte DU BUAT... », op. cit.

(34) Voici comment É. Bréhier présente l'école du Sens commun : « Un trait commun à toutes les théories de la connaissance depuis Descartes jusqu'à Hume, c'est la thèse que les adversaires de Locke appelaient l' "idéisme" : nous n'avons pas de connaissance immédiate des choses, mais seulement de nos idées ; de là naissent toute une série de problèmes ; il s'agit de savoir comment, partant de nos idées, nous pouvons arriver à des affirmations sur les choses, et justifier ces affirmations ; après les tentatives qui ont abouti aux doctrines les plus étranges (innéisme, vision en Dieu), Berkeley et Hume ont fini, chacun à leur manière, par déclarer le problème insoluble, le premier en déniait toute réalité à des choses distinctes des idées, le second en refusant toute valeur, autre que celle d'une croyance spontanée, aux affirmations qui dépassent le contenu des idées ; il y avait ainsi entre la philosophie et le sens commun un hiatus infranchissable. Au lieu de résoudre ces problèmes, Reid est revenu sur la thèse qui, seule, leur donnait un sens : la thèse que nous ne connaissons que par idée. (...) Or, la dénonciation de ce préjugé, c'est, comme l'a reconnu Reid, toute sa philosophie ; il en résulte une sorte de justification non seulement de la perception immédiate des objets du sens externe, mais de celle des vérités du sens commun (...) » (É. Bréhier, *Histoire de la philosophie* (1930-1938), t. II : *XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1993, p. 440-441).

(35) Pour une vue d'ensemble sur la production philosophique de Reid, voir K. Lehrer, *Thomas Reid*, Londres, Routledge, 1989. W. A. Wallace, dans *Causality and scientific explanation*, vol. II : *Classical and contemporary science* (Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1974), consacre plusieurs pages éclairantes (p. 44-51) sur les conceptions de Reid en matière de causalité. Saint Venant se réfère à maintes reprises à Thomas Reid et cite la traduction française de son œuvre, assurée par le philosophe Théodore Jouffroy (1796-1842) et parue sous le titre *Œuvres complètes de Reid* (Paris, 1828-1835). Outre Reid, le chef de file de l'école du Sens commun, Saint Venant cite favorablement dans ses textes deux autres auteurs appartenant à cette école de pensée : Dugald

par les autres moyens indiqués (tels que l'électrisation, ou l'effort musculaire, ou la détente d'un ressort faisant partie de l'un des mobiles), les vitesses qu'ils se communiquent mutuellement sont dans des rapports marqués par des nombres constants affectés à chacun d'eux [c'est l'auteur qui souligne] » (27). « L'observation (...) seule », donc, « avec l'induction qui en systématise les résultats » (28), nous conduit, d'après l'auteur, inexorablement à cette loi générale : « Les corps se meuvent comme des systèmes de points ayant à chaque instant, dans l'espace, des accélérations dont les composantes géométriques, dirigées suivant leur lignes de jonction deux à deux, et variables avec les grandeurs de ces lignes, mais non avec les vitesses des points, sont constamment égales et opposées pour les deux points dont chaque ligne mesure la distance [c'est l'auteur qui souligne]. » (29) Dans cette nouvelle présentation de la mécanique, la force perd ses habits anthropomorphiques taillés, selon Saint Venant, par le langage commun (30), pour devenir un pur concept mathématique : « La force ou l'action attractive ou répulsive d'un corps sur un autre est une ligne ayant pour grandeur le produit de la masse de celui-ci par l'accélération moyenne de ses points vers ceux du premier et pour direction celle de cette accélération [c'est l'auteur qui souligne]. » (31) Et à Saint Venant de préciser, chaque fois qu'il lui arrivera dans le futur à prononcer le terme de « force » sa conception cinématique (mathématique) de la notion (32).

Marquons une première pause afin de systématiser les positions épistémologiques de Saint Venant, telles qu'elles ressortent de sa formulation des principes de la mécanique et des raisons que l'auteur évoque en faveur de son projet d'une mécanique sans forces. À se fier aux passages que nous venons de présenter, une certaine proximité avec le positivisme est indéniable : la même méfiance à l'égard de la notion de force en tant que cause génératrice (efficiente) du mouvement, une volonté commune à ne pas pousser notre « instinct » de connaissance au-delà des « lois », celles-ci ne faisant point intervenir la notion de cause mais définissant simplement les circonstances matérielles de production des phénomènes étudiés. Le vocabulaire de notre auteur et celui de positivistes patentés comme Auguste Comte (dans l'œuvre duquel nous avons expressément puisé plusieurs citations) se font souvent identiques : « esprit positif », « faits », « observation », « induction », « choses sensibles et observables », autant de vocables et d'expressions présents à la fois dans les écrits de Saint Venant et dans ceux des positivistes. Or la prise en compte d'un corpus de textes, publiés du vivant de l'auteur ou restés dans ses archives privées, plus large que celui sollicité jusqu'à présent relève un Saint Venant sensiblement éloigné d'une pensée positiviste. Le même Saint Venant, que la notion de force répugne parce qu'elle se réfère à des « choses non sensibles et observables », n'hésite pas, nous le verrons dans la deuxième partie de notre texte, à défendre tout au long de sa vie l'existence des points élémentaires sans dimensions (des réalités qui par définition échappent alors aux sens) comme les constituants ultimes de la matière. L'auteur aurait-il donc vécu au milieu des contradictions flagrantes en faisant preuve d'un éclectisme incohérent ? Nous ne le croyons pas. Un travail de « contextualisation » écarte une telle hypothèse. Les positions de Saint Venant retrouvent une cohérence si on cesse de considérer notre mécanicien comme un membre de la famille positiviste pour le situer au confluent de deux traditions datant du siècle des Lumières, bien antérieures par conséquent à l'avènement du positivisme. La première tradition est française et est illustrée par des noms célèbres comme ceux de D'Alembert et de Carnot et moins connus comme celui de Louis-Joseph du Buat (33), tous adeptes d'une mécanique sans forces. À cette tradition scientifique, Saint Venant greffe les considérations philosophiques, qui sont inséparables au demeurant de réflexions théologiques, de l'école écossaise du Sens commun (34), aux représentants de laquelle, à commencer par son chef de file Thomas Reid (1710-1796) (35) – « (...) le

philosophe moderne le moins rêveur qu'il y ait eu (...)» (36) selon les propres termes de notre mécanicien –, Saint Venant fait constamment référence. Rappelons pour les besoins de l'analyse que les membres de cette école philosophique avaient cultivé une distinction tranchée entre les lois physiques, que l'homme peut découvrir grâce à l'observation, l'expérimentation et l'induction, et les causes efficientes, qui, étant liées à la manifestation de la volonté divine, ne peuvent pas faire l'objet de l'investigation scientifique (37). Nous comprenons maintenant l'horreur inspirée au pieux Saint Venant par la force, qui, en sa (prétendue) qualité de cause efficiente, « ose » rivaliser avec Dieu, seule cause efficiente ultime pour les adeptes de l'école du Sens commun comme pour Saint Venant lui-même. Dans une lettre adressée à Cauchy quelques jours avant la lecture à l'Académie des Sciences de son *Mémoire sur les sommes et les différences géométriques* auquel nous avons déjà fait référence, Saint Venant écrit :

« Monsieur,

« Voici un Extrait de mon Mémoire dont vous m'avez demandé le sujet, ce que j'avais préparé pour le *Bulletin* de la Société philomathique ; mais le Directeur du journal *L'Institut* l'a refusé parce que son imprimerie est mal montée en caractères. Je compte lire, lundi prochain, un autre Extrait où il n'y pas de calculs ; j'ai demandé pour Commissaires, avec vous, MM. Dupin, Sturm.

« En parlant, à la fin, de la possibilité d'expulser les *forces* de la Mécanique, pour les remplacer par des *flux géométriques de mouvement*, je n'ai pas été, et je ne pouvais pas être aussi explicite que vous l'avez été dans votre lecture du 14 juillet, et je n'ai pas pu dire toute ma pensée, qui est bien aussi qu'il n'y a qu'*Une* seule force, ou que les lois n'ont qu'un seul *pouvoir exécutif*, qui est le Législateur lui-même, et nous ne pouvons pas le faire entrer dans nos équations. Mais si on établissait seulement que *l'on peut se passer* des forces en Mécanique, ce serait déjà un grand point ; on ne verrait plus des *D'holbach* s'appuyer sur les travaux des mathématiciens pour prétendre que les seules *forces* suffisent pour expliquer la création.

« Si vous faites le rapport vous ne parlerez probablement pas plus que moi de ces conséquences » [c'est l'auteur qui souligne chaque fois] (38).

Malgré les proximités indéniables entre la répulsion de notre auteur envers le concept de force et les attaques dirigées par les positivistes du XIX^e siècle contre la même cible, l'appartenance de Saint Venant aux deux traditions mentionnées ci-dessus qui remontent au siècle des Lumières ne fait pas de lui un positiviste, mais, comme nous le verrons, un réaliste d'une espèce particulière dans la mesure où son réalisme a comme garant Dieu, créateur de la matière et des lois qui la gouvernent (39).

II. AUTOUR DU SAINT VENANT RÉALISTE (40)

Pour des points matériels sans dimensions

Nous avons déjà mentionné deux traditions intellectuelles qui alimentent les réflexions de Saint-Venant. Présentons en rapidement une troisième à l'intérieur de laquelle Saint-

Stewart (1753-1828) et James Mac Intosh (ces auteurs sont également traduits en français dans les années 1820-1850 (voir É. Bréhier, *Histoire de la philosophie* (1930-1938), t. III : *XIX^e-XX^e siècles*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1994, p. 600). Saint Venant se réfère aussi favorablement au mécanicien écossais John Robison, proche de philosophes du Sens commun, professeur de philosophie naturelle à l'Université d'Edinburgh et auteur, entre autres, de deux ouvrages intitulés : *Elements of mechanical philosophy, being the substance of a course of lectures on that science*, Edinburgh, 1804 ;

A system of mechanical philosophy (édité par David Brewster en 4 vol., Edinburgh, 1822) (le premier volume de *A system of mechanical philosophy* consacre plusieurs pages à la présentation de la théorie de Boscovich : p. 267-368). Ces deux ouvrages ne sont pas traduits en français mais un exemplaire de chacun figure dans le *Catalogue des livres composant la Bibliothèque de l'École nationale des Ponts et Chaussées* (Paris, Imprimerie nationale, M DCCC XCIV, t. I) sous les cotes : 299 et 62. Sur les dettes contractées par Robison auprès de l'école du Sens commun, voir R. Olson, « The reception of Boscovich's ideas in Scotland », *Isis*, vol. 60, printemps 1969, p. 91-103.

(36) Saint-Venant, « Notice sur Louis-Joseph comte DU BUAT... », *op. cit.*, p. 67.

(37) Voir C. Smith, « Mechanical philosophy and the emergence of physics in Britain : 1800-1850 », *Annals of Science*, 33, 1976, p. 3-29. Voici comment s'exprime le chef de file de l'école du Sens commun, Thomas Reid : « The physical laws of nature are the rules according to which the Deity commonly acts in His natural government of the world ; and whatever is done according to them is not done by man, but by God, either immediately or by instruments under His direction. These laws of nature neither restrain the power of the Author of Nature nor bring Him under any obligation to do nothing beyond their sphere. He has sometimes acted contrary to them, in the case of miracles, and perhaps often acts without regard of them in the ordinary course of His Providence. Neither miraculous events, which are contrary to the physical laws of nature, nor such ordinary acts of the divine administration as are without their sphere are impossible, nor are their effects without a cause. God is the cause of them, and to Him only they are to be imputed » (passage cité par W. A. Wallace, *Causality and scientific explanation...*, *op. cit.*, p. 49). Le lecteur peut comparer ce passage de Reid avec celui dû à Saint Venant : « Le temps n'est peut-être pas bien loin où, sans nier aucunement le principe de causalité, qui appartient à une sphère d'idées plus élevée, mais en laissant la cause ou les causes à leur vraie place, qui n'est point la physique, on renoncera à la prétention d'en faire un sujet de calcul » (« Notice sur Louis-Joseph comte DU BUAT... », *op. cit.*, p. 68-69).

(38) Lettre de Saint Venant à Cauchy, datée du 10 septembre 1845, Fonds Saint Venant, carton 2, Archives de l'École polytechnique.

(39) De ce qui précède, nous sommes en mesure, nous l'espérons, de soutenir que les raisons de l'enrôlement de Saint Venant à la cause positiviste sont à rechercher du côté d'une contextualisation insuffisante. Ses positions en matière de force, coupées du reste de ses considérations philosophiques et religieuses, ont été érigées en seul représentant de sa pensée, et, de ce fait, ont pu être (à juste titre) rapprochées des positions positivistes. Pour employer, de façon un peu libre, la démarche de l'historien Q. Skinner (qui s'inspire du philosophe J. L. Austin), on pourrait soutenir que les auteurs qui ont lié le nom de Saint Venant à des auteurs comme Mach ont correctement saisi la « signification » de l'argumentation de Saint Venant au sujet de la force mais pas « sa force illocutionnaire », à savoir ce que l'auteur a voulu faire en disant ce qu'il a dit. (Voici un exemple qui illustre le concept de force illocutionnaire : « Si un agent de police voit un patineur s'aventurer du côté du lac gelé où la glace risque de céder sous son poids, et s'il produit la phrase "la glace de ce côté est mince", cette phrase possède indiscutablement une "signification", mais est également destinée à fonctionner comme un *avertissement* adressé au patineur. » Saisir cette valeur d'avertissement, c'est saisir ce qu'était la force illocutionnaire de l'énoncé. Pour l'exemple, et une présentation en français de la démarche de Skinner, voir rapidement : J.-F. Spitz, « Comment lire les textes politiques du passé ? Le programme méthodologique de Quentin Skinner », *Droits*, n° 10, 1989, p. 133-145.)

Précisons enfin, si besoin est, que « révéler » le contexte (ici les motivations théologiques de Saint Venant) n'affecte en rien la valeur de l'argumentation développée par Saint Venant contre la notion de force (une preuve de l'autonomie dont bénéficie cette argumentation par rapport aux motivations de notre auteur est donnée par le fait que des auteurs « positivistes », œuvrant à l'intérieur des contextes philosophiques et théologiques autres que ceux de Saint Venant, ont utilisé des arguments similaires contre la notion de force en mécanique).

(40) Le philosophe Ian Hacking distingue deux types de réalisme : « Le réalisme à propos des théories prétend que ces derniers cherchent à atteindre la vérité et qu'elles s'en rapprochent parfois. Le réalisme à propos des entités dit que les objets mentionnés par les théories peuvent exister vraiment. » L'adversaire du réaliste est le positiviste : « Les positivistes, A. Comte, E. Mach ou B. van Fraassen, sont anti-réalistes aussi bien à propos des théories qu'à

Venant développera ses réflexions épistémologiques (et sa production scientifique), celle de la mécanique physique (41). De quoi s'agit-il au juste ?

Afin de réaliser la tâche que les Lumières leur ont transmis : « éclairer les arts par la lumière de la théorie », quelques jeunes ingénieurs, passés par l'École polytechnique dans les années 1800-1820, après avoir cherché, dans un premier temps, les ressources nécessaires pour la réalisation de leur projet du côté de la mécanique rationnelle (ou analytique) qu'ils ont apprise durant leur scolarité à l'École polytechnique – ainsi, le concept de travail, *pilier conceptuel* de la théorie scientifique des machines, éclôt en effet à l'intérieur du paradigme lagrangien (42) –, vont abandonner celle-ci au profit d'une nouvelle mécanique qu'ils vont baptiser du nom de *mécanique physique* et *expérimentale*, dite aussi parfois *mécanique industrielle* ou *mécanique terrestre*.

Loin d'être le complément appliqué de la mécanique

propos des entités. » L'anti-réaliste à propos des théories soutient « (...) que nos théories ne devraient pas être littéralement comprises et qu'elles sont, au mieux, utiles, applicables ou aptes à la prédiction. L'anti-réalisme à propos des entités dit que les entités postulées par certaines théories sont, au mieux, d'utiles fictions intellectuelles » (I. Hacking, *Concevoir et expérimenter* (1983), Paris, Christian Bourgois Ed., 1989, p. 13-14). Nous verrons que Saint Venant est réaliste à la fois à propos des théories et à propos des entités (certes, nous venons de voir qu'il ne croit pas à l'existence objective des forces mais un réaliste ne croit pas obligatoirement à l'existence réelle de toutes les entités postulées par une théorie. Voir R. Harré, *The philosophies of science*, Oxford, Oxford University Press, 1972.).

(41) Nous reprenons ici, au sujet de la mécanique physique, des analyses contenues dans K. Chatzis, « Jean-Victor Poncelet... », *op. cit.* Voir aussi O. Darrigor, « God, waterwheels... », *op. cit.*

(42) Sur la naissance du concept de travail, voir notre article de synthèse : K. Chatzis, « Économie, machines et mécanique rationnelle : la naissance du concept de travail chez les ingénieurs-savants français, entre 1819 et 1829 », *Annales des Ponts et Chaussées*, n° 82, 1997, p. 10-20, ainsi que les éclairages originaux apportés par F. Vatin dans son ouvrage *Le travail. Économie et physique, 1780-1830*, Paris, PUF, 1993.

(43) Sur le cours de mécanique rationnelle à l'École polytechnique durant la première moitié du XIX^e siècle (à l'époque où Saint Venant est élève de l'établissement), voir K. Chatzis, « Mécanique rationnelle... », *op. cit.*

(44) Sur la physique laplacienne, voir I. Grattan-Guinness, *Convolutions in French mathematical physics*, Bâle, Birkhäuser, 1990, chap. 7.

(45) P. S. Laplace (avril 1823), *Traité de Mécanique céleste*, t. V, livre XII, chap. I, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gauthier-Villars, 1878-1912, p. 112. Saint Venant le met en exergue à son *Mémoire sur les théorèmes de la mécanique générale* (mémoire présenté le 14 avril 1834 à l'Académie des Sciences (Fonds Saint Venant, carton n° 19, Archives de l'École polytechnique). J.-V. Poncelet s'y réfère dans son cours à la Sorbonne (voir K. Chatzis, « Jean-Victor Poncelet (1788-1867)... », *op. cit.* La référence se trouve dans le § 286 (note) du cours). Un autre polytechnicien, G.-G. de Coriolis, cofondateur avec Poncelet et Navier de la science moderne de machines, et à qui on doit le concept de travail mécanique, se rallie également dans les années 1820 au paradigme laplacien (*Du calcul de l'effet des machines*, Paris, Carilian-Gœury, 1829, chap. III). Sur la mise en œuvre de la conception moléculaire de la matière dans le domaine de l'élasticité par les polytechniciens Poisson, Navier et Cauchy, voir K. Pearson et I. Todhunter, *op. cit.* ; A. Dahan-Dalmedico, « Étude des méthodes et des "styles" de mathématisation : la science de l'élasticité », dans R. Rashed (éd.), *Sciences à l'époque de la Révolution française*, Paris, A. Blanchard, 1988, p. 349-442. Même un mécanicien comme G. Lamé, auteur d'un ouvrage classique sur l'élasticité des corps solides dans lequel il développe l'approche lagrangienne (milieux continus), se déclare, dans la première leçon de son livre, adepte de la *conception moléculaire* de la matière (G. Lamé, *Leçons sur la théorie mathématique de l'élasticité des corps solides* (1852), Paris, Bachelier, 1866).

Nous pensons par conséquent que le jugement de R. Fox dans son article « The rise and fall of Laplacian physics », *Historical Studies in the Physical Sciences (HSPS)*, 4, 1974, p. 89-136 (réitéré dans son « Laplacian physics », dans R. C. Olby et al. (éd.), *Companion to the history of modern science*, Londres, Routledge, 1990,

rationnelle, son supplément d'âme utilitaire, la nouvelle mécanique est vouée, dans l'esprit de ses protagonistes, à se substituer à la mécanique rationnelle en la dépassant. Mais pourquoi vouloir dépasser la théorie existante (la mécanique rationnelle) et ne pas se contenter de l'« appliquer » aux problèmes posés par la pratique ? Pour une seule raison mais de taille. Œuvre de mathématiciens, de *géomètres* selon l'appellation de l'époque, la mécanique rationnelle est en réalité une mécanique d'*êtres fictifs*, traitant des systèmes abstraits – solides indéformables (invariables) et fluides parfaits – que l'on ne rencontre jamais tels quels dans la réalité. Si, dans certains cas, l'assimilation des corps de la nature aux systèmes abstraits de la mécanique rationnelle fournit à l'ingénieur des résultats approximatifs jugés satisfaisants pour les besoins de la pratique, la majorité des problèmes qui intéressent le praticien dans le domaine des machines, de la construction, de l'hydraulique... échappent à l'emprise de son calcul. D'où le projet d'une nouvelle mécanique, plus réaliste et plus riche que la mécanique rationnelle, capable de commercer avec efficacité avec les corps de la nature. Comment passer des êtres fictifs aux corps réels, de la mécanique des géomètres à celle des ingénieurs ?

L'édification de la nouvelle mécanique, et sa supériorité recherchée par rapport à la mécanique rationnelle, font intervenir deux types d'opération. Un recours intense à l'observation et à l'expérimentation, d'abord, d'où l'épithète « expérimentale » dans son appellation. Mais, friande d'observations et de résultats expérimentaux, la nouvelle mécanique n'a pas peur de s'aventurer dans la voie des hypothèses hardies, qu'aucune observation directe ne peut fonder. Afin d'asseoir sa supériorité en matière de réalisme sur l'ancienne mécanique analytique, la mécanique physique et expérimentale, en même temps qu'elle se veut héritière de la pratique expérimentale des ingénieurs-savants du siècle des Lumières, veut pénétrer dans la structure intime de la matière. D'après la nouvelle mécanique, les corps ne sont alors continus qu'en apparence ; ils sont formés en réalité de molécules, exerçant les unes sur les autres des actions d'attraction et de répulsions. D'où vient cette thèse que la nouvelle mécanique fait sienne ? Si le polytechnicien du début du XIX^e siècle apprend à l'École polytechnique la mécanique rationnelle formalisée par les soins de Lagrange (43), il n'en vit pas moins dans une France scientifique dominée par la figure de Laplace. Admirateur de Newton, et de sa mécanique céleste ne reconnaissant que des points libres et des forces attractives, Laplace rêve d'appliquer la démarche du savant anglais à l'étude de tous les phénomènes terrestres. Il propose alors d'abandonner la conception lagrangienne des corps comme des *milieux continus* – dont les divers éléments, impénétrables les uns aux autres, se gênent mutuellement – au profit d'une *conception moléculaire* de la matière, censée serrer de plus près la nature véritable des corps physiques. Tout corps naturel est appréhendé désormais comme un ensemble de molécules, véritables centres des forces, maintenues à de petites distances par les forces attractives et répulsives (44). Le paragraphe suivant, signé par Laplace, deviendra ainsi une sorte de manifeste pour la nouvelle mécanique physique, et il sera souvent cité et reproduit par ses promoteurs : « Tous les phénomènes terrestres dépendent de ce genre de forces [des forces attractives et répulsives qui ne sont sensibles qu'à des distances imperceptibles], comme les phénomènes célestes dépendent de la gravitation universelle. Leur considération me paraît être maintenant le principal objet de la Philosophie mathématique. Il me semble même utile de l'introduire dans les démonstrations de la Mécanique, en abandonnant les considérations abstraites de lignes sans masse, flexibles ou inflexibles, et de corps parfaitement durs. Quelques essais m'ont fait voir que, en se rapprochant ainsi de la nature, on pouvait donner à ces démonstrations autant de simplicité et beaucoup plus de clarté que par les méthodes usitées jusqu'à ce jour. » (45)

Le projet de la mécanique physique et expérimentale sera un projet collectif, mobilisant une pléiade de polytechniciens en France pendant la première moitié du XIX^e siècle : S. D. Poisson (1781-1842), Cl. L. M. H. Navier (1785-1836), G. G. de Coriolis (1792-1843), A. Cauchy (1789-1857), Poncelet, à savoir des grands noms de la science de l'époque auxquels on peut ajouter J.-B. Bélanger (1790-1874), A. Morin (1795-1880) et H.-E. Tresca (1814-1885). En contact direct avec la plupart des noms mentionnés, Saint Venant épousera la cause de la mécanique physique avec une fidélité à toute épreuve. Mais ses conceptions au sujet de la constitution intime de la réalité font de lui un « atomiste » d'une espèce particulière et relativement rare au XIX^e siècle. En effet, la majorité des mécaniciens de l'époque qui se reconnaissent dans la mécanique physique et expérimentale considèrent les *particules matérielles élémentaires* qui composent les corps comme des portions de matière suffisamment petites pour que notre esprit puisse les regarder *sans erreur sensible* comme réduites à des points géométriques (46). Or Saint Venant, en disciple fidèle de Boscovich (47), soutient que ces *prima elementa* de la matière, loin d'être envisagés par l'esprit simplement comme des grains minuscules, petits à souhait, sont, au contraire, de véritables points géométriques simples, des particules dénuées d'étendue, des êtres réels sans étendue.

Mais peut-on concevoir l'existence d'un élément matériel sans étendue ? Des êtres matériels très petits pour échapper aux sens, pourquoi pas ? Mais une matière sans dimension, l'imagination semble ici nous refuser son aide. Pour penser ces êtres matériels sans étendue, Saint Venant nous invite d'abord à dépasser les frontières imposées par les témoignages directs de nos sens, jugés incompetents en la matière, car « (...) ici, les sens n'ont rien à voir, ce qui est imperceptible étant hors de leur compétence » (48). Il nous invite également à ne pas se fier non plus à l'imagination : « (...) sous l'empire variable des sens ou de souvenirs sensibles, elle voudrait que tous les êtres fussent, ou tangibles, ou peints sur la rétine. N'a-t-elle pas naguère réclamé, et obstinément, contre les *antipodes* [c'est l'auteur qui souligne], ces êtres humains se tenant debout les pieds opposés aux nôtres ; puis contre le mouvement si rapide de la terre, dont le sol ferme sert d'appui à nos mouvements ; puis contre la pesanteur de l'air dont nous ne sentons nullement le poids sur nos têtes, etc. ? » (49) D'après Saint Venant, ces êtres matériels sans étendue ne peuvent être atteints, en réalité, que par la réflexion et la raison. Plus exactement, par une raison éduquée par la philosophie scolastique. En effet, Saint Venant, pour faire admettre à une imagination impuissante ces atomes sans dimensions, n'hésite pas à mobiliser l'armature conceptuelle de la doctrine thomiste, que l'auteur fait sienne, selon laquelle les êtres terrestres sont composés d'une « matière première » et d'une « forme substantielle » qui confère à la matière ses propriétés caractéristiques ou ses attributs essentiels. En suivant Leibniz, Saint Venant remarque qu'aucune nécessité logique n'oblige à considérer, à l'instar de Descartes et des « nouveaux atomistes » (Gassendi, Huygens...), l'étendue comme un attribut essentiel de la matière. Pour Saint Venant, « (...) les points matériels (...) paraissent susceptibles de recevoir, comme complément de leur être, une forme substantielle tout comme les atomes étendus ; et cette forme pourra s'entendre (...) comme l'ensemble des lois des accélérations engendrant ou modifiant à chaque instant leurs vitesses » (50).

Contre l' « empirisme »

L'attachement réaliste de Saint Venant à la mécanique moléculaire, conçue non pas comme une « fiction utile » mais comme une représentation mentale adéquate de la réalité physique telle qu'elle est, est directement lié à la concep-

tion que l'auteur se fait d'une véritable théorie scientifique et d'une démarche intellectuelle valide.

Tout au long de sa vie, Saint Venant sera un ennemi déclaré de l'*empirisme* (l'expression est de lui). Qu'est-ce que l'auteur entend par cette expression ? Une théorie est qualifiée d'« empiriste » si son seul mérite est de « coller » à un certain nombre de données d'expérience. Pour Saint Venant, une véritable théorie scientifique, à savoir une théorie qui explique vraiment le phénomène qu'elle investit, est *plus* qu'une théorie qui *résume*, à l'aide de formules mathématiques, les mesures et les observations effectuées. Les interventions de Saint Venant dans les débats qui animent le milieu international des élasticiens de son époque doivent être lues (au moins en partie) à la lumière de son aversion envers des théories qui se contentent de résumer à l'aide de formules mathématiques une série de faits observés sans réclamer d'autre fondement que celui de

p. 278-294), sur la trajectoire de la physique laplacienne souffre de la non- « inclusion » de la mécanique physique dans son champ d'analyse. Au moment où le projet laplacien semble être abandonné par les physiciens, vers 1820 d'après Fox, il gagne, en fait, la faveur constante de plusieurs grands mécaniciens en France.

(46) Voir les différentes conceptions exposées dans E. et F. Cosserat, « Principes de la mécanique rationnelle », dans *Encyclopédie des sciences mathématiques pures et appliquées*, t. IV (1^{er} vol.) : « Généralités. Historique », Paris-Leipzig, Gauthier-Villars- B. G. Teubner, 1915 (p. 1-187), p. 33-34.

(47) Ruggiero Giuseppe Boscovich (1711-1787). Célèbre savant jésuite, il présente sa théorie relative à la constitution de la matière dans son *Philosophiae Naturalis Theoria redacta ad unicam legem virium in natura existentium*, Venise, 1763 (1^{re} éd., 1758) ; traduction anglaise sous le titre de *A theory of natural philosophy*, Chicago-Londres, Open Court Publishing Co., 1922. Boscovich est très présent dans les auteurs médités par Saint Venant, à la fois dans la production de l'école du Sens commun et dans les écrits de Robison. Voir R. Olson, « The reception of Boscovich's... », *op. cit.*, et C. Smith, « "Mechanical Philosophy" and the emergence... », *op. cit.* Quant à sa rencontre avec Boscovich, Saint Venant donne la précision suivante : « J'avais été conduit à cette étude [il s'agit de la question de l'étendue ou de l'inétendue des atomes dont les corps se composent] dès 1831 en cherchant quelle pouvait être l'interprétation physico-géométrique des termes analytiques d'une vive polémique entre deux hommes éminents, Navier et Poisson, soutenue vers 1828 sur une branche nouvelle de la mécanique, que le premier avait inaugurée en 1821, et en remarquant bientôt que l'objet en litige devait avoir une étroite connexion avec ce que de récentes publications philosophiques m'apprenaient de la solution claire et simple proposée par le P. Boscovich de la vieille question de la composition dynamique des corps, dans de remarquables écrits mathématiques édités de 1745 à 1763, généralement inconnus des géomètres français du siècle actuel » (*De la constitution des atomes*, Bruxelles, F. Hayez, imprimeur de l'Académie royale de Belgique, 1878, p. 1-2) (le texte est extrait des *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*). La *Société scientifique de Bruxelles* est fondée en 1875 par le jésuite belge Carbonelle dans le but de promouvoir une « science catholique », et regroupe des savants catholiques de tous les pays. À partir de 1877, la *Société scientifique* publie la *Revue des questions scientifiques*. Sur les tentatives de savants catholiques à concilier leur pratique de savant avec leur foi à l'époque de Saint Venant, voir G. Minois, *L'Église et la science. Histoire d'un malentendu*, t. 2 : *De Galilée à Jean-Paul II* (Paris, Fayard, 1991), à qui nous devons nos informations sur la *Société scientifique de Bruxelles*.

(48) Saint Venant, *De la constitution...*, *op. cit.*, p. 46. Dans une note dans la même page, Saint Venant cite, comme appui à son argument, saint Thomas : « Une substance, par cela seul qu'elle est substance, doit, selon un célèbre axiome de saint Thomas, ne pouvoir être perçue "que par l'intellect seul, et non par les sens" » (et il précise sa source : « Citation extraite de l'opuscule "Petit hommage de la science à la divine Eucharistie" par le chevalier Faa de Bruno, professeur d'analyse supérieure à l'Université de Turin, 1873 »).

(49) *De la constitution...*, *op. cit.*, p. 48-49. Le même argument est développé par Saint Venant dans son texte intitulé « Sur la constitution atomique des corps », *CRAS*, t. 82, janvier-juillet 1876 (p. 1223-1226), p. 1224.

(50) *De la constitution...*, *op. cit.*, p. 8-9.

l'adéquation empirique des faits aux calculs de la théorie (51).

La question de la forme (linéaire) des expressions des composantes de tensions en théorie de l'élasticité fournit à Saint Venant une belle occasion pour expliciter à partir d'un cas concret son « anti-empirisme ». Écartant de prime abord toute explication qui allègue de *raisons mathématiques* (52) (la petitesse des déformations), tout en admettant que les « (...) expériences faites depuis Hooke jusqu'à nos jours (...) » (53) militent en faveur de cette linéarité, Saint Venant écrit : « Ce n'est point d'une manière empirique, ou en tant que résumant une suite de faits, qu'ont été trouvées de 1821 à 1829 les formules de cette mécanique des forces moléculaires qu'on appelle aujourd'hui la théorie de l'élasticité. On sait que les lois mêmes des mouvements planétaires n'ont été si bien découvertes et si patiemment constatées par Kepler que sous l'inspiration d'idées théoriques vaguement conçues, et que Newton, plus tard, a su dégager et déterminer. En général, pour convaincre nos esprits, l'empirisme, qui ne rend compte de rien, ne suffit pas : il nous faut encore une explication, une raison scientifique, ou la preuve que les formules qu'on nous propose dépendent de quelque loi assez générale, assez *grandiose* [c'est l'auteur qui souligne], c'est-à-dire simple, pour que nous puissions, en raisonnant, comme faisait Leibnitz, quand ce ne serait que d'une manière instinctive, la regarder comme pouvant être celle à laquelle le souverain Législateur a soumis les phénomènes intimes dont les formules en question représentent et mesurent les manifestations extérieures. » (54) Saint Venant remarque alors que l'hypothèse moléculaire entraîne comme *conséquence* la forme linéaire des formules des composantes de tensions et confère par conséquent à la linéarité des expressions de la théorie mathématique de l'élasticité leur *explication* et leur *fonde-*

(51) Aujourd'hui cette doctrine d'inspiration positiviste est défendue par le philosophe van Fraassen sous l'appellation de l'« adéquation empirique ». Voir I. Hacking, *Concevoir...*, *op. cit.*

(52) « (...) car comment déduire une formule physique d'un raisonnement purement mathématique ? Autant vaudrait dire qu'une conclusion peut être tirée sans *majeure* [c'est l'auteur qui souligne] (...) ». Cl.-L.-M.-H. Navier, *Résumé des Leçons données à l'École des Ponts et Chaussées sur l'application de la mécanique à l'établissement des constructions et des machines* (3^e éd. avec des notes et des appendices par M. Barré de Saint Venant), Paris, Dunod, 1864, p. 662.

(53) A. Clebsch, *Théorie de l'élasticité des corps solides* (1862) (traduit par Saint Venant et Flamant, avec des notes étendues de Saint-Venant), Paris, Dunod, 1881, p. 40.

(54) Saint Venant dans A. Clebsch, *Théorie...*, *op. cit.*, p. 40-41.

(55) Sur ce débat, voir K. Pearson et I. Todhunter, *op. cit.*

(56) Saint Venant dans A. Clebsch, *Théorie...*, *op. cit.*, p. 74. Voir aussi le passage suivant : « (...) son emploi [d'une formule empirique], motivé sur ce qu'on peut la faire cadrer avec quelques faits isolés, ne *fera que tromper* [c'est l'auteur qui souligne] et empêcher d'y substituer une formule vraie (...) » (Saint Venant dans Navier, *Résumé...*, *op. cit.*, p. 659).

(57) I. Lakatos, *Histoire et méthodologie des sciences. Programmes de recherche et reconstruction rationnelle* (1978/1986), Paris, PUF, 1994. Rappelons que nous utilisons ce vocabulaire avec une certaine licence, les portraits du « falsificationniste sophistiqué » et « dogmatique » dressés par Lakatos sont autrement plus riches.

(58) Saint Venant dans Navier, *Résumé...*, *op. cit.*, p. 747.

(59) Rappelons que Saint Venant a pratiqué, de façon périphérique, le travail d'expérimentation. Voir, par exemple : « Note sur l'écoulement de l'air », par MM. de Saint Venant et Wantzel, *CRAS*, t. 21, juillet-décembre 1845, p. 366-369.

(60) P. Duhem, *La théorie physique, son objet, sa structure* (1906/1914), Paris, Vrin, 1993.

(61) « Et c'est ce qui a été établi récemment par des expériences bien plus délicates dues à M. Cornu (...), qui a réfuté, en les expliquant par des défauts d'isotropie et d'homogénéité, les conséquences contraires que Wertheim avait cru pouvoir tirer de plusieurs de ses expériences » (Saint-Venant dans A. Clebsch, *Théorie...*, *op. cit.*, p. 67). Voir aussi Saint Venant dans Navier, *Résumé...*, *op. cit.*, p. 666-667, 680-681.

ment. Notons que la même hypothèse moléculaire réduit obligatoirement les coefficients indépendants que l'on doit poser afin de rendre compte des propriétés élastiques des corps au nombre de 15 (au lieu des 21 posés par Green). Rien d'étonnant, donc, à ce que Saint Venant s'illustre comme le défenseur de la thèse selon laquelle 15 coefficients indépendants suffisent pour rendre compte des propriétés élastiques d'un corps d'une texture quelconque (55).

Mais l'« empirisme » n'est pas seulement incapable de satisfaire l'esprit qui cherche des explications véritables et non pas seulement la description mathématique des phénomènes étudiés. Il constitue également pour Saint Venant un obstacle épistémologique qui bloque la voie de la recherche. Capables de coller aux données de l'expérience grâce à un jeu de coefficients, que l'on peut multiplier à souhait, les théories empiristes sont, d'après l'auteur, des expédients commodes « (...) fournissant, dans certaines limites, des explications à volonté, mais explications fallacieuses, qui en mettant à l'aise, en procurant à l'esprit un repos trompeur, ajournent indéfiniment la recherche et la découverte des explications vraies » (56).

Ce goût pour des théories véritablement explicatives, c'est-à-dire des théories qui fondent leurs formules mathématiques sur des hypothèses au sujet de la structure intime de la réalité et les lois qui la gouvernent, fait de Saint Venant un « falsificationniste sophistiqué » avant la lettre, pour reprendre l'expression de Lakatos (57). Pour Saint Venant, si un conflit intervient entre une théorie véritablement explicative et l'expérience, le savant doit persévérer, du moins pendant un certain temps, dans la théorie au lieu de la remplacer immédiatement (à l'instar du « falsificationniste dogmatique », pour utiliser de nouveau un terme de Lakatos) par une autre « empiriste », même si cette dernière rend mieux compte numériquement de ladite expérience : « Si la prudence scientifique prescrit de ne pas se fier à toute hypothèse elle n'ordonne pas moins de tenir pour fortement suspect ce qui est manifestement contraire à une grande synthèse reliant admirablement la généralité des faits (...) » (58).

Ennemi de toute sorte d'empirisme qui ne jure que par l'expérience et les faits constatés, Saint Venant se révèle également un fin théoricien du travail expérimental (59) et des incertitudes inévitables qui pèsent sur les conclusions que l'on peut en tirer. Il lui arrive même d'énoncer lors d'une polémique avec Wertheim, fameux pour ses expériences en matière d'élasticité, une doctrine pleinement formulée plus tard par le physicien et philosophe des sciences, Pierre Duhem, *l'holisme épistémologique*, à savoir la thèse selon laquelle lors du contrôle expérimental, on fait appel à plusieurs hypothèses qui affrontent le tribunal de l'expérience « en bloc » et non pas de façon individuelle (60). Ainsi l'hypothèse relative au nombre de coefficients indépendants qu'on doit poser afin de rendre compte des propriétés élastiques des corps ne peut pas être testée indépendamment d'une hypothèse relative au degré d'isotropie du corps soumis à l'expérience. Saint Venant remarque que toute contradiction entre les prévisions de la théorie de l'élasticité pour un corps isotrope et l'expérience peut être attribuée au fait que le corps soumis à l'expérience était en réalité non parfaitement isotrope (61).

Saint Venant et la logique de la découverte scientifique

Nous ne voudrions pas quitter ce tableau de Saint Venant – philosophe de la connaissance, sans parler rapidement de la façon dont l'auteur envisage la découverte scientifique. Pouvant s'appuyer sur son propre travail de mécanicien, Saint Venant explicite la méthode qui l'a amené à l'établissement des équations en matière de torsion et de flexion de la façon suivante : « (...) les équations particulières (...) s'obtiennent (...) d'une manière plus ou moins indi-

recte, en prenant plusieurs données dont on reconnaît ensuite l'accord mutuel, ou la compatibilité entre elles ainsi qu'avec les lois de l'élasticité, c'est-à-dire en faisant plusieurs suppositions dont la légitimité est ultérieurement vérifiée. » (62) En dressant le parallèle avec les pratiques mathématiques, où les solutions tout à fait directes d'un problème, par dégagement des inconnues, sont, d'après lui, rares (63), Saint Venant prône une démarche qui s'écarte à la fois de l'induction pure et de la déduction directe. Loin de procéder par étapes qui vont du plus certain vers ce qui l'est moins, le savant se hasarde dans la voie de suppositions dont la légitimité sera établie bien plus tard. « C'est ainsi qu'en physique même la découverte des lois des phénomènes s'opère par la méthode d'explication, comme disait Ampère, ou de *synthèse inverse*, bien plus que par la déduction directe ou par l'induction pure que préconisait Bacon sans l'avoir jamais appliquée [c'est l'auteur qui souligne chaque fois]. » (64) Remarquons encore une fois le rôle déterminant de la théorie dans cette démarche, puisque c'est bien elle qui vérifie et assure la compatibilité de différentes suppositions avancées par le savant.

CONCLUSION

Nous avons essayé de broser à grands traits un tableau de Saint Venant – théoricien de la connaissance. Ce tableau nécessite évidemment des développements – ainsi, les réflexions de l'auteur sur l'espace et le temps (65), comme celles sur l'application des outils mathématiques, tels que le calcul intégral, à la réalité physique (66) n'ont pas été abordées –, voire des retouches ou des rectifications. Mais même dans son état actuel, le tableau révèle un savant féru de philosophie et dont les réflexions en matière de théorie de la connaissance s'insèrent parfaitement dans les débats actuels (67). Ce même tableau nous légue, nous semble-t-il, plusieurs questions. Nous aimerions en évoquer dans cette conclusion une, qui nous paraît d'un intérêt plus général pour l'histoire des sciences (68).

Le portrait de Saint Venant – philosophe de la connaissance dressé, que voit-on ? Un personnage qui se partage en plusieurs rôles : le rôle du mécanicien, bien sûr, mais aussi celui du philosophe, du théologien, voire de l'historien de sa discipline (69). Saint Venant est-il une figure étrange dans le paysage des mécaniciens du XIX^e siècle ? Le nombre des personnes jouant, en France ou ailleurs, avec plus ou moins de bonheur certes mais simultanément, plusieurs de ces rôles nous incite à parler d'un phénomène qui relève de la sociologie et non pas de la psychologie individuelle de quelques savants d'exception (70). D'où une série de questions liées entre elles.

Quel est l'« espace-temps » de cet acteur, à la fois savant, philosophe et historien (voire théologien pour ce qui concerne Saint Venant) ? Quand apparaît-il, comment évolue-t-il, quand quitte-t-il définitivement la scène au profit des professionnels spécialisés dans une seule discipline ? Porte-t-il un habit national particulier, ou, au contraire, sa présence est-elle attestée dans plusieurs pays (et, dans ce dernier cas, constate-t-on des spécificités nationales) ? Explore-t-il une discipline en voie de constitution, ou continue-t-il à exister au sein des disciplines déjà formées, et pour combien de temps ? Affectionne-t-il plus particulièrement telle ou telle discipline (mathématiques, physique...), selon les époques et les pays ? Est-il le produit d'une crise des fondements ou s'avère-t-il une figure beaucoup plus pérenne ?

Si la présence de ce personnage, à la fois savant, philosophe et historien de sa discipline, s'avère, ce dont nous sommes certains, être un phénomène suffisamment massif et durable pour mériter des analyses systématiques, d'autres questions se posent. Quelles sont les conditions de production, matérielles, intellectuelles et sociales, de ce personnage ? Quelle formation a-t-il reçue ? Où exerce-t-il

ses activités de savant ? Quels sont les réseaux (internationaux, nationaux, internationaux), les institutions et les organisations dont il fait partie ? Où et par quels moyens apprend-il à philosopher ? À travers quels supports l'histoire de sa discipline arrive-t-elle jusqu'à lui et comment notre personnage la transmet-il à son tour ? Comment la philosophie et l'histoire interfèrent-elles concrètement avec sa production « proprement » scientifique – nous mettons « proprement » entre guillemets parce que l'idée que l'on (l'acteur, l'historien) se fait des frontières disciplinaires évolue avec le temps – ?

Le traitement de ces questions, qui mettent à mal par ailleurs la dichotomie entre approche externe et approche interne dans le domaine de l'histoire des sciences, exige à coup sûr des efforts et des investissements considérables. Mais c'est peut-être le prix à payer pour une meilleure compréhension des dynamiques des différentes disciplines ainsi que de celle des processus de production/circulation/réception des théories scientifiques.

(62) Saint Venant dans Navier, *Résumé...*, *op. cit.*, p. cxcj.

(63) « En mathématiques, les solutions tout à fait directes, par dégagement des inconnus, sont extrêmement rares. On ne résout le plus souvent les problèmes que par essai et vérification. Cela se voit dès l'arithmétique par les opérations de l'extraction des racines, et même de la division numérique (...) » (Saint Venant dans Navier, *Résumé...*, *op. cit.*, p. cxcj).

(64) *Ibid.*, p. cxcij.

(65) Pour ce qui concerne les considérations de Saint Venant en matière d'espace et de temps, voici un échantillon de sa pensée : « Le temps et l'espace, en effet, ne sont point des objets, des substances. Quelle que soit la difficulté de les caractériser et surtout de les définir, tout le monde reconnaîtra et conviendra que ce sont plutôt des modes, des relations, ou bien des capacités, des *réceptivités*, des POSSIBILITÉS » [typographie de l'auteur] (*De la constitution des atomes*, *op. cit.*, p. 60).

(66) Voici également un avant-goût d'une recherche ultérieure. Se référant à un débat qui a opposé Poisson et Navier au sujet du bien-fondé d'utiliser des intégrales (à la place des sommes) dans le cas des corps considérés, selon l'hypothèse moléculaire, comme étant discontinus, Saint Venant écrit : « Ce n'est même pas précisément dans la conversion de chaque somme Σ ou S en une intégrale que gît le danger des conséquences fausses ; c'est, comme l'a très-bien remarqué M. Clausius, dans la supposition que la limite intérieure de l'intégration pour les distances soit zéro. Dès qu'on prend une limite inférieure finie, si petite qu'elle soit, qui sauvegarde la non-contiguïté des dernières parties, rien n'empêche d'intégrer si cela est commode pour obtenir des résultats d'une certaine forme ; car si une intégrale ne peut guère être substituée à une somme particulière relative aux diverses molécules qui en entourent une seule, elle peut très-bien l'être à une *moyenne* [c'est l'auteur qui souligne] d'un très-grand nombre de pareilles sommes, vu la compensation qui s'opère alors entre les inégalités ou irrégularités individuelles (...) » (Saint Venant dans Navier, *Résumé...*, *op. cit.*, p. clxiv). Rappelons qu'à la fin du XIX^e siècle des questions similaires avaient opposé des « atomistes » comme Boltzmann et les « énergétistes » (voir R. Dugas, *La théorie physique au sens de Boltzmann et ses prolongements modernes*, Neuchâtel, Éditions du Griffon, 1959, chap. I et VIII).

(67) Le philosophe des sciences E. McMullin termine son survol de la philosophie des sciences pendant la période 1600-1900 par la phrase suivante qui s'applique, à notre sens, aussi à Saint Venant : « With Poincaré and Peirce we are already on the brink of a decidedly new period. Einstein's two theories of relativity would shortly challenge Kantians and phenomenologists alike. But the themes for this new period had for the most part already been announced. The philosophers we have just been discussing would not find the arguments of Carnap or Popper, of Kuhn or van Fraassen entirely unfamiliar » (« The development of philosophy of science 1600-1900 », dans R. C. Olby *et al.* (éd.), *Companion...*, *op. cit.* (p. 816-837), p. 836).

(68) Dans ce qui suit, nous reprenons la conclusion de notre article K. Chatzis, « La mécanique dans l'*Encyclopédie...* », *op. cit.*

(69) Sur Saint Venant – historien de sa discipline, voir surtout l'*Historique* produit par l'auteur dans Navier, *Résumé...*, *op. cit.*, p. xc-cccj.

(70) Voir K. Chatzis, « La mécanique dans l'*Encyclopédie...* », *op. cit.* ; K. Chatzis, « Un aperçu de la discussion... », *op. cit.*

RAOUL BARRÉ DE SAINT-VENANT ET L'ÉRUDITION VENDÔMOISE AU TOURNANT DES XIX^e ET XX^e SIÈCLES

Jean Vassort

Raoul Barré de Saint-Venant (1845-1927) est une figure majeure de l'érudition vendômoise au temps de la III^e République, des années 1880 à la fin de la Première Guerre mondiale. Sa personnalité se prête donc particulièrement à une analyse visant à mieux comprendre ce qu'est alors un érudit, considéré dans la singularité de son œuvre, mais aussi dans la manière dont celle-ci s'inscrit dans un cadre plus large, celui des cercles savants de la région où il déploie son activité.

On ne cherchera pas à établir ici une biographie complète de Saint-Venant : cela nécessiterait d'autres recherches, qui nous mèneraient loin de cette réflexion sur l'érudition provinciale (1). Il suffira de rappeler que Raoul Barré de Saint-Venant, né en 1845, est le fils d'Adhémar, un des plus éminents physiciens du XIX^e siècle (2). Après avoir embrassé la carrière des armes, comme zouave pontifical de 1867 à 1870, puis comme mobile de Vendôme, sous les ordres du commandant de Maricourt, il mène au château de Villeporcher, commune de Saint-Ouen, une existence de châtelain provincial. Depuis ce château, acquis par son père en 1859 (mais en son nom), il surveille ses propriétés, et il prend toute sa part à la vie mondaine de la région, participant aux réceptions et aux séances de chasse, assistant aux concerts comme aux courses de chevaux. En décembre 1871, il a épousé Eustelle de Saint-Légier d'Orignac : entre 1872 et 1889, elle lui donnera cinq filles et trois garçons. Précisons enfin, car cela ne sera pas sans influence sur son œuvre intellectuelle, que Raoul de Saint-Venant

demeure fidèle durant toute son existence aux mêmes convictions royalistes et catholiques que son père : ainsi se rend-il en septembre 1883 à Goritz, dans l'Empire d'Autriche-Hongrie, pour assister aux obsèques du comte de Chambord.

C'est dans le cadre de cette existence que prend place l'intense travail érudit de Saint-Venant. Car si son père s'est illustré dans la physique (3), le fils, bien qu'ayant été brillamment reçu aussi bien au baccalauréat ès sciences qu'au baccalauréat ès lettres, ne suit pas sur ce plan la voie paternelle (4). Son goût le porte vers l'érudition locale. En témoignent les 43 communications, études, notices publiées dans les bulletins de la Société Archéologique du Vendômois entre 1888 et 1915. En témoigne plus encore le fameux *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme* publié de 1912 à 1917, véritable couronnement, non seulement de l'œuvre de Saint-Venant, mais encore de toute l'érudition vendômoise de la Belle Époque.

Aussi est-ce bien à l'érudit qu'on s'attachera ici, à son travail et aux conditions dans lesquelles il le réalise. À cette fin seront tour à tour examinés les propres activités savantes de Saint-Venant, puis la Société Archéologique dans le cadre de laquelle prend place son travail, enfin le rôle qu'il joue au sein de cette dernière.

*

L'œuvre érudite de Saint-Venant se caractérise, on l'a déjà souligné, par son abondance. Sans doute sa carrière savante ne commence-t-elle pas très tôt, puisque sa première publication ne paraît qu'en 1888, alors qu'il a quarante-trois ans. Mais, une fois démarrée, elle apparaît particulièrement bien remplie : des centaines de pages publiées, en dehors même du *Dictionnaire du Vendômois*. Et cette activité ne cessera vraiment que lorsque la santé viendra à manquer. Saint-Venant note lui-même en tête de son *Dictionnaire*, sans doute en 1917, année de la publication du dernier volume : « L'auteur se voit obligé de faire savoir que par suite de l'affaiblissement de sa vue il craint de ne pouvoir mettre la dernière main à cet ouvrage, notamment pour ce qui regarde l'article VENDÔME, et tout particulièrement les chapitres qui concernent : 1 / l'instruction primaire ; 2 / les vieilles rues ; 3 / les ponts, canaux, moulins et vieilles maisons. Ces chapitres contiendront donc de nombreuses imperfections et lacunes ». J. de l'Éprevier confirme ces soucis, quand il observe qu'après 1920, date à laquelle Saint-Venant quitte la présidence de la Société, « à son grand regret, son âge et l'état de sa santé l'empêchèrent de prendre part à nos travaux » (5).

Si, durant les quatre grandes décennies pendant lesquelles se développe son œuvre, Saint-Venant a pu produire en quantité, multipliant les recherches et écrivant beaucoup,

(1) Sur ce point, se reporter à la masse d'informations qu'a pu réunir André Neveu à partir notamment des documents provenant de la famille Saint-Venant, A. Neveu, *Les Saint-Venant. Deux cents ans en Vendômois*, s.l.n.d. [2002].

(2) Adhémar-Jean-Claude Barré, comte de Saint-Venant, né en 1797, mort en 1866. Ancien élève de l'École polytechnique puis de l'École des Ponts et Chaussées, il devient plus tard enseignant dans cette même École, de 1837 à 1842, en remplacement de Coriolis, en même temps qu'il est ingénieur en chef à Paris. S'étant fait mettre en disponibilité en 1843, il peut dès lors se consacrer à ses travaux, à Paris jusqu'en 1860, et ensuite à Villeporcher, commune de Saint-Ouen. Ses activités de physicien portent notamment sur la mécanique des fluides, sur l'élasticité, sur la torsion.

(3) Ce qui n'exclut pas à l'occasion des travaux relevant de l'érudition. Outre une *Vie de Saint-Bénézet, patron des ingénieurs*, publiée en 1889, après sa mort, à Bourges, probablement par son fils Julien, il est l'auteur, dans le *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois* (qu'on abrégera désormais *SAV*), d'un « Rapport sur le projet de rédaction d'un dictionnaire géographique de l'arrondissement de Vendôme ».

(4) Sur ce point, Raoul se distingue de son frère Julien, qui a été polytechnicien comme leur père Adhémar.

(5) J. de l'Éprevier, « Notice nécrologique de Raoul Barré de Saint-Venant (1845-1927) », *SAV*, 1927.

c'est en raison sans doute d'une grande puissance de travail, d'une grande discipline de vie aussi (6), ce qui explique qu'il a pu mener à bien une œuvre de longue haleine aussi ambitieuse que le *Dictionnaire du Vendômois*. Mais, dans son entreprise, les loisirs dont il dispose comme notable, comme gentilhomme campagnard, l'ont à l'évidence servi. L'homme a du temps, et chacun sait combien cet élément est précieux dans toute activité de recherche. Du reste, son parent J. de l'Éprevier ne s'y trompe pas, quand, dans la notice nécrologique qu'il consacre à Saint-Venant, il écrit que ce dernier « était le dernier de cette génération de gentilshommes campagnards, vivant sur leurs terres, en contact avec nos populations rurales, aimés et estimés de tous ceux qui les connaissaient, à laquelle appartenaient plus de la moitié de nos présidents, les Déservilliers, de Lavau, de Nadaillac, de Vibraye, de Rochambeau, de Sachy » (7). La relation qui s'établit ainsi, pour de nombreuses personnalités, entre le statut de gentilhomme campagnard et celui de président de la Société Archéologique, c'est-à-dire de figure majeure de l'érudition locale, n'est pas le fruit du hasard : la disponibilité y a sa part, même si elle ne fonde pas à elle seule cette relation.

L'activité intellectuelle de Saint-Venant est tout entière tournée vers l'histoire. S'il est toujours difficile de rendre compte d'un intérêt intellectuel, on peut cependant penser que l'inclination de Saint-Venant pour l'étude des temps anciens tient pour une part à la nostalgie passéiste éprouvée par un homme vivant dans un monde dont l'évolution ne correspond pas aux aspirations qui sont les siennes. Comme royaliste, il assiste durant les années 1870 à l'installation et à l'affermissement apparemment sans retour de la République. Comme catholique, il voit se développer peu à peu une politique de laïcisation, puis de séparation de l'Église et de l'État, voire de l'anticléricalisme. Saint-Venant est un homme que le présent inquiète par l'avenir dont il est porteur, et qui le dit à l'occasion – ainsi dans une note infrapaginale de son article sur la seigneurie de Renay : « À bon droit nous serions orgueilleux de ces progrès, et nous pourrions jouir en paix des conquêtes des temps nouveaux, si parfois une catastrophe imprévue et quelque coup terrible préparé dans l'ombre ne venaient nous donner le vague pressentiment d'une désorganisation finale, redoutée par tous, prédite par bon nombre, et laissant au cœur la crainte que les arrière-neveux de nos arrière-neveux ne traitent un jour de cette civilisation dont nous sommes si fiers, comme nous traitons nous-mêmes les autres civilisations à jamais disparues des Égyptiens, des Perses, des Grecs et des Romains. » (8) Au demeurant, cette position n'est pas isolée dans le monde des notables érudits du XIX^e siècle. Elle apparaissait déjà pendant le premier XIX^e siècle chez un Pétigny, lequel s'est orienté définitivement vers l'étude de l'histoire après son retrait de la carrière préfectorale, par conviction légitimiste, au lendemain de la révolution de juillet 1830. Et lors de la seconde assemblée de la Société Archéologique du Vendômois, en 1862, Déservilliers exprimait lui aussi, une génération avant Saint-Venant, un souci nostalgique quand il assignait pour objectif à cette Société de « rattacher, par l'intérêt qu'il nous inspire, le passé au présent ; rétablir la solidarité des temps ; rompre l'isolement de notre époque, plus triste encore peut-être que l'isolement des individus ; réunir, dans une pensée commune, tous les hommes qui s'intéressent à l'histoire de leur pays, chez qui les monuments du passé excitent un double sentiment de curiosité et de sympathie » (9).

Dans le travail d'historien de Saint-Venant, toutes les périodes n'occupent pas la même place. À suivre la liste des contributions qu'il donne dans les bulletins de la Société Archéologique, il porte un intérêt particulier à l'histoire seigneuriale ou comtale, ce qui le tourne vers l'étude du Moyen Âge, même s'il n'ignore pas complètement les autres époques (10). Sur tout, et cette fois la règle ne souffre pas d'exception, tous ses travaux concernent le Vendômois. Son histoire est donc une histoire locale, centrée sur la région

non pas de ses origines – puisque sa famille est issue de la région de Niort et que après un passage par les Antilles, ce n'est que depuis l'époque d'Adhémar qu'elle est implantée en Vendômois (11) – mais sur celle de sa résidence. Cet intérêt pour des horizons familiaux peut se comprendre, et il est rare qu'un chercheur demeure insensible à l'enracinement de son travail dans un terroir donné. Dans son cas cependant, on peut y trouver une autre explication, au demeurant non exclusive de la précédente : le champ de ses recherches, soit le Vendômois, c'est d'une certaine manière celui aussi où s'exerce sa notabilité, la sienne propre ou celle de ses pairs, aristocrates érudits comme lui. Dans la notice nécrologique déjà évoquée qu'il consacre à Saint-Venant, J. de l'Éprevier souligne bien, par l'usage de possessifs, la relation qui existe entre les gentilshommes campagnards peuplant la Société Archéologique et son bureau, d'une part, et « leurs » terres et « nos » populations rurales, de l'autre. Il me semble retrouver ici chez Saint-Venant cette approche « domaniale » de l'histoire que j'avais cru repérer autrefois chez Pétigny – jusque dans des tours de rédaction : « domaniale » non pas au sens de « propriété, bien évidemment, mais à celui où un « domaine » d'étude se trouve correspondre avec un « domaine » de familiarité, à la fois paysagère et sociale (12).

Si Saint-Venant a publié de nombreux articles dans les bulletins de la Société Archéologique, c'est bien le *Dictionnaire du Vendômois* qui constitue son grand œuvre. À dire vrai, le genre n'est pas nouveau, et il a été cultivé plus tôt qu'en Vendômois dans la plupart des régions voisines, telles que l'Eure-et-Loir, la Sarthe, la Touraine et l'Anjou (13). Mais, dans son travail vendômois, Saint-Venant le perfectionne, en produisant un ouvrage plus complet que ses devanciers, comme il l'explique lui-même dans sa pré-

(6) Sur ce plan, Saint Venant a de qui tenir. Voir dans A. Neveu, *op. cit.*, p. 69, l'emploi du temps auquel s'estreint son père, dès les années 1840, et qu'il respectera, semble-t-il, durant le reste de son existence.

(7) J. de l'Éprevier, *op. cit.*

(8) R. de Saint Venant, « Les seigneurs de Renay, Champlain et Chêne-Carré », *SAV*, 1895, p. 329.

(9) Déservilliers, discours publié dans *SAV*, 1862, p. 18.

(10) Exemples de travaux de R. de Saint Venant portant sur la période médiévale (outre l'article sur les seigneurs de Renay cité n. 8) : « Particularités relatives aux paroisse et seigneurie de Lignéres au XIII^e siècle », *SAV*, 1888, p. 85 ; « Testament de Bouchard VII, comte de Vendôme », *SAV*, 1901, p. 183 et 308 ; « Geoffroy de Vendôme, chevalier, et sa blessure », *SAV*, 1905, p. 243 ; « Commentaire sur deux chartes vendômoises du XI^e siècle », *SAV*, 1906 ; « Louis de Bourbon, comte de Vendôme et sa rançon (XV^e siècle) », *SAV*, 1909, p. 209 et 352 ; « Étude sur les comtes de Vendôme de la maison de Preuilly », *SAV*, 1910, p. 144 et 183. Exemples d'études portant sur la période moderne : « Lettres patentes de Louis XIV changeant le nom de la terre de la Berrière en celui de Radrets d'Illiers », *SAV*, 1894, p. 116 ; « À propos d'inventaires mobiliers dans quelques châteaux du Perche aux XVI^e et XVII^e siècles », *SAV*, 1894, p. 17 ; « Deux discours prononcés par le lieutenant général du Vendômois en 1771 et 1777 », *SAV*, 1904, p. 196.

(11) Sur ce point, se reporter à André Neveu, *op. cit.*, p. 15 et s. Le fait que Saint Venant, historien averti de la région, soit issu d'une famille qui n'y est implantée que récemment, n'est pas exceptionnel dans le monde des érudits vendômois du XIX^e siècle : c'était le cas déjà de Passac, de Pétigny. Ce le sera aussi de l'abbé Métais.

(12) J. Vassort, *Une société provinciale face à son devenir : le Vendômois aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, 1995, p. 476-477.

(13) Par ordre chronologique : E. Vallée, *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe*, Le Mans - Paris, 1829-1842 ; L. Merlet, *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir contenant les noms de lieux anciens et modernes*, Paris, 1861 ; C. Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique du Maine-et-Loire*, Angers, 1869-1877 ; J.-X. Carré de Busserolle, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, Tours, 1878 ; A. Angot, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, Laval, 1900-1903.

face (14). L'idée initiale d'un tel *Dictionnaire* n'est pas de lui. Elle est apparue en 1863 à la Société Archéologique : c'est alors Adhémar de Saint-Venant, son père, qui présente un « Rapport sur le projet de rédaction d'un dictionnaire géographique de l'arrondissement de Vendôme ». Mais ce « Rapport » demeure sans suite dans l'immédiat. Il est un temps repris, sans davantage de résultat, par Rochambeau, vers 1875-1890. Et c'est donc finalement Raoul de Saint-Venant qui réalisera individuellement ce que la Société Archéologique n'est pas parvenue à mettre sur pied collectivement (15).

Les indications manquent pour décrire précisément la manière dont travaille Saint-Venant. En particulier, rien n'assure qu'il ait reçu une formation de chartiste analogue à celle dont a bénéficié Pétigny au début du siècle (16). En revanche, il est évident que les sources médiévales lui sont familières, et qu'il les maîtrise lors des dépouillements qu'il réalise dans les dépôts parisiens. D'autre part, Saint-Venant a lu à peu près tout ce qui a été publié sur l'histoire du Vendômois. Enfin, il procède à d'importantes enquêtes sur le terrain, « parcourant à bicyclette tout le Vendômois, visitant tous les villages et les moindres localités, compulsant les registres des paroisses et des mairies, les dossiers des notaires, les archives des châteaux et des familles, tous les documents dont il eut connaissance » (17) et « relevant les cadastres des cent neuf communes de l'arrondissement, sans en excepter une seule » (18). Nul doute que c'est à ce croisement d'investigations – parisiennes et locales, dans les dépôts d'archives et sur le terrain – que le *Dictionnaire du Vendômois* doit sa qualité, que se plaisent à reconnaître les maîtres de l'Université qui en rendent compte lors de sa publication (19).

Le *Dictionnaire* de Saint-Venant est bien une œuvre personnelle. Il a un seul auteur, qui en a donc rédigé lui-même les quelque 1 820 pages. Et contrairement à son homologue tourangeau, celui de Carré de Busserole, il est publié de manière autonome, et non pas dans le bulletin d'une société savante. Cela n'exclut pas cependant qu'il y ait aussi dans cet ouvrage une part de dimension collective. Adhémar avait, au moment où il envisageait ce *Dictionnaire* sous le Second Empire, envoyé une circulaire aux principaux propriétaires du pays, aux curés, aux instituteurs, et on peut penser que Raoul a aussi recouru peu ou prou à ce type de méthode. D'autre part, Saint-Venant a bénéficié, ainsi qu'il le rapporte dans sa préface, des fiches établies dans les années 1870 par Achille de Rochambeau. Si l'on ajoute à cela que le *Dictionnaire* est publié « sous les auspices de la Société », qui l'accueille avec enthousiasme, on conviendra qu'il n'est pas indépendant de cette dernière. Car la carrière érudite de Raoul de Saint-Venant ne peut se comprendre sans référence à la Société Archéologique, dont il a été plusieurs fois le président à partir de 1894.

*

La Société Archéologique du Vendômois est, on le sait, une création du XIX^e siècle. De lointaines antécédences peuvent s'en repérer dès le début du siècle avec une Société des Amis des Sciences et des Lettres constituée alors autour de Passac et d'Hippolyte de la Porte, mais qui ne dura guère. Des projets d'en créer une nouvelle sont agités en 1843 autour de la personnalité de Gervais Launay – mais sans lendemain. C'est finalement le 7 octobre 1861 qu'a lieu la fameuse excursion de Fréteval au cours de laquelle Launay, Chautard, Queyroy et Bouchet jettent les bases de ce qui va devenir la *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois* (20).

Cette histoire est locale, et c'est là un point important, sur lequel il faudra revenir. Mais elle s'inscrit aussi dans un cadre plus vaste, qui résulte en fait de deux phénomènes qui marquent l'histoire du XIX^e siècle : la diffusion en province du modèle académique, et le développement au sein de la

population, et notamment des notables, d'un goût accru et renouvelé pour l'histoire.

Le modèle académique n'est pas une création du XIX^e siècle. Il est né au XVII^e siècle avec l'Académie française créée en 1635 par Richelieu à l'intention des écrivains, puis avec les grandes académies parisiennes apparues quelques années plus tard sous Louis XIV (21). Conçues pour servir la gloire du roi, et imposer parmi les écrivains, les savants et les artistes les vues du souverain en matière intellectuelle ou esthétique, ces institutions ont eu aussi pour effet de développer peu à peu parmi leurs membres une nouvelle manière de concevoir leur travail, en l'inscrivant dans une structure collective dont le jugement ne cesse de gagner en autorité : être académicien, c'est non seulement servir le roi, mais c'est encore – et ce sera de plus en plus – se conformer aux normes esthétiques, scientifiques ou littéraires définies par l'institution.

C'est ce dernier aspect du modèle académique qu'il faut surtout retenir quand, à partir du centre du pays où il était apparu au XVII^e siècle, il se diffuse dans les provinces. Il le fait d'abord dans une quarantaine des principales villes du royaume au XVIII^e siècle (22), avant de se développer encore, dans des villes moins importantes, au XIX^e siècle : c'est au cours de cette dernière phase que Vendôme est touchée par le mouvement.

Considéré dans sa version provinciale, le modèle académique se caractérise d'abord par un souci d'utilité, lequel va de pair avec une volonté de reconnaissance officielle : c'est ainsi par exemple qu'au XVIII^e siècle les académiciens de province dénoncent les charlatans ou s'efforcent de diffuser des procédés agricoles plus efficaces, en un mot œuvrent pour le progrès, ce qui leur vaut les encouragements des autorités du royaume. Comme dans l'esprit des Lumières il faut comprendre pour agir, et que pour comprendre il faut connaître, les académiciens procèdent à des inventaires ou, du moins, ils en jettent les bases. À Orléans, la ville chef-lieu de la généralité où se trouve Vendôme, l'Académie locale établit dans cet esprit à la fin du XVIII^e siècle une monographie d'Olivet, destinée à servir de modèle à celles projetées pour toutes les paroisses de la province (23).

Mais pour être efficace, pour être acceptée et reconnue aussi, l'activité académique ne doit pas être perturbée par

(14) R. de Saint-Venant, *Dictionnaire du Vendômois*, préface, p. II.

(15) Ces points sont rappelés par R. de Saint-Venant, *Dictionnaire du Vendômois*, préface, p. I.

(16) Rien ne permet actuellement de préciser ce point, sur lequel la tradition familiale est muette.

(17) J. de l'Épervier, *op. cit.*

(18) R. de Saint-Venant, *Dictionnaire... du Vendômois*, préface, p. II.

(19) Voir sur ce point le compte rendu de Latouche, reproduit par A. Neveu, *op. cit.*, p. 259-261.

(20) Sur ce point, pour plus de détails, J. Vassort, *op. cit.*, p. 502-503.

(21) L'Académie de peinture et de sculpture est définitivement organisée en 1656. L'Académie de danse l'est en 1661, celle des inscriptions et belles-lettres en 1696. L'Académie des sciences est créée en 1666, la même année que l'Académie de France à Rome, destinée à favoriser le séjour d'artistes français sur les bords du Tibre. Il existe encore une académie d'opéra, créée en 1669 et élargie en 1672 à toute la musique, et une Académie d'architecture, fondée en 1671.

(22) Sur les académies provinciales du XVIII^e siècle, l'ouvrage fondamental est celui de D. Roche, *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux*, Paris, 1978.

(23) Faute de temps et de moyens, ce projet n'aboutira pas. Il est intéressant cependant de relever la méthode utilisée : élaboration d'un modèle par les académiciens, destiné à être repris et imité ensuite par des habitants de la province. On peut souligner aussi que, si le projet orléanais avait abouti, il aurait débouché pour l'ensemble de la province sur une réalisation qui ne serait pas sans ressembler, dans sa forme, au *Dictionnaire* de Saint-Venant.

des clivages d'ordre idéologique qui brouilleraient inévitablement son message. Cela explique que figure toujours dans les règlements académiques une clause interdisant qu'on y discute des matières politiques ou religieuses.

De même ces règlements sont-ils attentifs à assurer à l'institution le fonctionnement le plus harmonieux possible. Cette fois encore, ce résultat est recherché en abolissant par des règles rigoureusement codifiées toutes les distinctions extérieures à l'ordre académique. Au sein de ce dernier, le plus humble des avocats est placé sur le même plan que le plus puissant des aristocrates. En théorie au moins, car en pratique il n'en va pas forcément de même... Mais, sur le plan des principes, on est bien avec le modèle académique dans l'ordre d'une égalité organisée à partir de la seule prise en compte du talent et de l'utilité (24).

Enfin, dans sa version provinciale, le mouvement académique se caractérise par la polyvalence de ses centres d'intérêt, pour une part hérités de l'idéal de l'honnête homme, fortement ancré dans les esprits des notables de l'élite cultivée de province qui le composent (25). Cette polyvalence est bien illustrée par la titulature des *Académies des sciences, belles-lettres et arts* du XVIII^e siècle (même s'il existe aussi, à l'époque, des institutions plus spécialisées, comme les Sociétés d'Agriculture). De ce point de vue, la Société Archéologique s'inscrit pleinement dans cette tradition académique, quand, dès ses premières séances, elle décide de s'appeler *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, et non plus seulement Société Archéologique, comme c'était initialement le cas – et cela, bien que ses centres d'intérêt soient très majoritairement archéologiques et historiques, notamment durant les premières décennies de son existence.

Le goût de l'histoire constitue bien en effet la seconde des composantes qui favorisent l'apparition de la Société Archéologique du Vendômois. Ce goût est, on le sait, considérable dans la France du XIX^e siècle. Sans chercher à en détailler ici par le menu tous les aspects, il faut cependant rappeler l'importance qu'ont présenté sur ce plan, au niveau national, des éléments tels que la rupture de 1789, ou le romantisme, pour en favoriser la venue. Chacun à leur manière, des noms tels que ceux de Michelet ou de Guizot, de Fustel de Coulanges, d'Augustin Thierry ou de Thiers, attestent la place occupée alors par la discipline dans la vie intellectuelle du pays. La variété même des visages que présente alors l'histoire en atteste aussi la vitalité. Charles Olivier Carbonell souligne ainsi comment « vers le milieu du [XIX^e] siècle coexistent en France les historiographies de l'Institut – celle de l'Académie française, classique et philosophique, celle de l'Académie des Inscriptions, érudite et documentaire – [...], les historiographies universitaires – la chartiste, déjà savante, la sorbonnarde, encore rhétorique –, l'historiographie des gens de lettres, pittoresque et anecdotique, auxquelles s'ajoutent, destinées à faire la fortune de la Librairie, l'historiographie didactique et la vulgarisation historique » (26).

Cependant, du point de vue de la vie académique vendômoise, c'est sans doute la forte dimension patrimoniale et locale que peut revêtir cet engouement pour l'histoire (même si cette dimension n'est pas la seule présente, et ne l'est pas toujours) qui constitue le point le plus important. Cette dimension patrimoniale est sensible dès la Restauration, quand sont inscrits à partir de 1819 au budget des fonds pour la conservation des anciens monuments, et qu'est fondée en 1821 l'École des Chartes. Elle le demeure durant la monarchie de Juillet, lorsque, à l'instigation de Guizot, est créé un Comité des Travaux historiques (qui se propose de publier tous les documents intéressants l'histoire de France), puis bientôt une Commission des Monuments historiques avec un corps d'Inspecteurs, dont le plus illustre est Prosper Mérimée.

Toute l'orientation ainsi définie peut en effet facilement recevoir une application locale. Les acteurs ne manquent pas pour la prendre en charge : ecclésiastiques, auxquels les

évêques recommandent alors volontiers de pratiquer une activité intellectuelle, et à qui l'histoire locale offre un champ commode pour le faire ; instituteurs poussés eux aussi à se pencher sur le passé local, l'étude et la connaissance de la petite patrie devant conduire à celles de la grande, et à l'amour pour cette dernière ; enfin, tous ceux qui cherchent dans le passé un moyen d'oublier les malheurs des temps présents, qu'il s'agisse des ecclésiastiques qui, en Vendômois, redécouvrent alors les fresques médiévales, ou les notables qui demandent à leurs travaux un exutoire à leurs déceptions présentes, selon un schéma qu'illustre bien la personnalité de Saint-Venant.

*

Comprendre à partir de l'exemple de Saint-Venant comment fonctionne la Société Archéologique de son temps suppose un double regard : l'un qui embrasse la relation entre la société savante et la société régionale au sein de laquelle elle est implantée ; l'autre qui considère le fonctionnement interne de la Société.

Sur le premier point, la première évidence qui s'impose – elle se retrouve du reste dans toutes les sociétés savantes de l'époque – est que la Société Archéologique émane de la société régionale et, plus précisément, de ses milieux dirigeants. Fondamentalement, elle est une société de notables. C'est ce qui ressort de l'examen de la liste de ses membres. C'est ce que souligne J. de l'Épervier dans l'extrait précité, où il évoque les gentilshommes campagnards qui accèdent à la présidence de la Société.

Au demeurant, si la formation de la Société donne aux érudits qui la composent une reconnaissance précieuse (sensible au fait que l'institution est associée aux fêtes données en 1872 en l'honneur de Ronsard, et en 1900 en l'honneur de Rochambeau) et des moyens très utiles, notamment en matière de publication, cette formation n'est possible que parce qu'elle s'enracine dans une sociabilité qui lui pré-existe, et dont l'existence contribue, surtout au début, à sa pérennité. Ce sont des relations amicales qui sont à l'origine de l'excursion fondatrice de Fréteval. Et après que la Société est née, on voit encore cette sociabilité à l'œuvre, avec la « parlotte » évoquée en 1903 par Ernest Peltreau dans sa « Notice sur M. Auguste de Trémault et sa famille (1821-1903) » : « Quand M. de Trémault était revenu s'installer définitivement à Vendôme [au début des années 1870], il y avait retrouvé de vieux camarades, MM. Launay, Bouchet, Charles Chautard, Boutrais, "les quatre sergents", bientôt réduits à trois par la mort de ce dernier. M. de Trémault remit au complet la petite phalange. Dans ce temps-là, on se promenait tous les soirs ensemble, causant des choses de l'État et surtout de celles de la ville ; l'archéologie avait sa large part dans la conversation. Mais bientôt, les jambes refusèrent leur service au doyen ; il fallut se réunir chez lui et c'est ainsi que se forma cette réunion d'hommes instruits, la *parlotte* comme on la désignait dans le public. Tous les soirs à cinq heures, fidèles au rendez-vous, les amis se réunissaient chez M. Launay. De nouvelles recrues vinrent se joindre aux anciens [...]. Ce petit cénacle a certainement eu une grande influence sur la marche et la prospérité de notre Société Archéologique ; il comprenait les fondateurs, les artisans de la première heure ; on y discutait toutes les questions et la lumière sor-

(24) Ces règles valent notamment pour assurer le recrutement de l'institution et pour pourvoir aux charges (de président, de trésorier, de secrétaire, etc.) indispensables à son fonctionnement. Elles prévoient en général la durée des mandats et le recours à des élections.

(25) Cela se comprend parce qu'on est ici en présence d'amateurs, ce qui constitue une différence avec la première version du modèle, celle des académies parisiennes du XVII^e siècle, qui sont, quant à elles, spécialisées.

(26) C.-O. Carbonell, *L'historiographie*, Paris, 1981, p. 87-88.

taut de la contradiction. Mais, hélas, la mort vint éclaircir les rangs. Après M. Launay, *la parlotte* lui survécut, et elle se transporta chez l'un et chez l'autre à tour de rôle, puis d'autres vides se firent [et de nouveaux décès] lui portèrent le dernier coup. »

Les notables qui composent la Société entendent continuer à exercer en son sein la fonction de direction régionale qui est la leur, ce à quoi contribuent notamment les séances publiques. Très significatifs sont à cet égard les buts assignés à la nouvelle institution par l'article 2 de ses statuts : « *Provoquer* les offrandes destinées à alimenter les collections, *indiquer* et *faire exécuter* des fouilles, *veiller* à la conservation des monuments anciens, *stimuler* les travaux littéraires, scientifiques ou artistiques. » (27)

Dans un tel schéma se retrouve complètement la force de la détermination régionale : composée de notables locaux, la Société s'adresse à la société locale, et se donne un champ d'étude local. Quand Saint-Venant, au début de son *Dictionnaire*, fait état de ses sources, il ne cite en dehors des informations résultant d'enquêtes de terrain que des références locales ou au plus des régions voisines (il évoque « les diverses publications vendômoises, dunoises, chartraines, tourangelles et mancelles, angevines même »). Il est vrai qu'il affirme s'adresser « aux amateurs d'histoire locale, de généalogies, etc., *tout au moins à ceux qui ont des attaches avec ce pays* » (28).

Ce point doit être souligné, car il révèle combien les notables qui animent et dirigent la Société raisonnent par rapport à une population peu mobile ou, du moins, qu'ils pensent comme telle. Dans le Vendômois de la Belle Époque, comme en général alors dans la France provinciale, le cadre régional constitue une base perçue comme stable. Il est intéressant de comparer avec ce qui se passera un siècle plus tard dans la France mise en mouvement, notamment par les évolutions des Trente Glorieuses : quand on cherchera des racines alors, c'est moins à un cadre régional immuable qu'on les demandera, puisque ce dernier a perdu tout caractère de permanence dans la vie sociale, qu'à la généalogie, la filiation étant seule capable de rétablir un enracinement quand la stabilité spatiale a disparu.

Lorsqu'on passe à l'examen de la vie interne de la Société Archéologique, c'est pour constater d'abord que son existence est structurée, comme le veut l'ordre académique, par des règles très précises. En principe, ces dernières sont fondées sur l'égalité des membres. Dans la réalité, pourtant, les choses ne sont pas si simples. L'organisation académique prévoit des différences de statut, qui définissent des rôles (par exemple de président, de membre du bureau),

(27) C'est nous qui soulignons.

(28) R. Barré de Saint-Venant, *Dictionnaire... du Vendômois*, préface, p. 1 (c'est nous qui soulignons).

(29) Comme on ne peut être président que trois années de suite, Saint-Venant l'est de 1894 à 1896, de 1900 à 1902, de 1906 à 1908. Il le redevient en 1912 et, en raison de la Première Guerre mondiale, il occupe cette fonction jusqu'en 1919. En 1894, il a succédé à Rochambeau. De 1897 à 1899, c'est de Sachy qui a été président. Peltreau l'a été de 1903 à 1905 et de 1909 à 1911.

(30) Précisons que la consultation des manuscrits de Stanislas Neilz, par exemple ses *Chroniques, statistiques et météorologie du Vendômois*, conservées à la Bibliothèque municipale de Vendôme, confirment ce que relève Saint-Venant au sujet de l'« éducation primaire assez sommaire » du cultivateur historien de Naveil.

(31) Cette position de notable est attestée notamment par leur lieu de résidence. Saint-Venant vit au château de Villeporcher à Saint-Ouen. Martellière, quant à lui, habite rue Saint-Jacques à Vendôme, mais la plupart de ses travaux sont rédigés dans sa closerie du Bois-aux-Moines, à Naveil, loin des sollicitations de la vie urbaine et professionnelle : cette double résidence est tout à fait révélatrice d'un genre de vie, et donc d'une position sociale ; celle-ci est d'ailleurs solidement enracinée, Martellière étant issu d'une famille comptant plusieurs générations d'avoués et de procureurs, comme il l'explique lui-même (J. Martellière, « Une ancêtre de notre société », *SAV*, 1903, p. 83).

déterminent des pouvoirs, et qui peuvent donc susciter des ambitions : il y a là une première source de conflit possible ; encore n'est-ce pas la plus importante, puisqu'elle est normalement canalisée par un règlement soigneusement élaboré. Mais d'autres sources de conflit peuvent exister entre les membres, du fait de désaccords idéologiques, d'ordre religieux ou politique : en effet, ce n'est pas parce que les statuts interdisent la discussion de ces matières que l'influence ne s'en fait pas sentir au sein de la Société. Enfin, les discussions intellectuelles, qui, elles, ont leur place au sein de la Société, peuvent aussi générer des tensions, notamment autour des travaux proposés, en particulier pour ce qui est de leur publication : le débat peut alors porter aussi bien sur leur orientation que sur leur qualité ; et il peut être d'autant plus vif que n'existe nulle instance d'appel pour les arbitrer, comme ce pourra être le cas en d'autres époques avec par exemple les institutions universitaires...

Dans ces conditions, un homme comme Saint-Venant se trouve investi de responsabilités importantes au sein de la Société. En effet, comme érudit actif, et plus encore comme notable en vue dans la région, il accède rapidement à des fonctions dirigeantes en son sein. Entre 1894 et 1920, il en est régulièrement président, aussi souvent du moins que le permettent les statuts, qui imposent un certain renouvellement à ce poste (29). De surcroît, cette présidence s'inscrit dans une tradition familiale : son père a rempli avant lui cette fonction en 1864, et si son frère Julien n'y accède pas, le bulletin de la Société ne manque pas de signaler en 1913 que « Julien de Saint-Venant, frère de notre président, a été nommé président de la Société des Antiquaires du Centre ». Saint-Venant dispose donc, au sein de la Société, d'une véritable autorité. C'est à examiner de quelle manière et dans quel sens il l'exerce qu'il faut maintenant s'attacher. On peut le faire en partant des relations qu'il établit avec plusieurs membres de l'institution.

De ce point de vue, considérons d'abord le cas de Stanislas Neilz (1819-1889), auteur de plusieurs notes du bulletin, et de deux ouvrages, *Histoire de la Conditia de Naveil* (1867) et *Journal d'un Vendômois pendant cinq mois et dix jours d'invasion, 1870-1871* (1887). Dans son *Dictionnaire*, Saint-Venant le définit comme un « cultivateur, archéologue et historien, né et mort à Lubidé [à Naveil], près de Vendôme ». La même notice indique que « Neilz n'avait reçu qu'une éducation primaire assez sommaire, mais [qu']il était né avec l'amour des questions historiques et archéologiques ». Elle précise encore que, « dans la publication de ses ouvrages, il se faisait généralement aider par de plus lettrés que lui ; mais les idées venaient de lui, quelque peu coordonnées par ses collaborateurs ». En bref, conclut Saint-Venant, une « figure curieusement originale de cultivateur illettré et savant [...] : une éducation littéraire plus soignée en aurait fait un archéologue remarquable ». Saint-Venant joue ici pleinement – et dans ce cas sur un mode non conflictuel – son rôle de contrôle à la fois intellectuel et social (l'un renforçant l'autre) du recrutement de la Société : la présence d'un Neilz au sein de cette dernière constitue une exception ; elle est justifiée en en grossissant dans un esprit paternaliste le caractère atypique (30).

L'avoué Jean Martellière, éditeur (pour partie avec Ernest Nouel) des textes du villageois de Lancé Pierre Bordier, est un érudit à qui sa formation intellectuelle assure une compétence indiscutablement supérieure à celle de Neilz. Mais l'histoire à laquelle il s'attache en concentrant son attention sur une existence paysanne n'appartient pas au même registre que celle des lignages aristocratiques et de leurs fiefs que cultive Saint-Venant. En outre, les deux hommes, qui sont tous deux d'authentiques notables (31), ne se bornent pas à porter un regard différent sur le passé régional. Les lettres qu'adresse Martellière à Saint-Venant au moment de la publication du *Compendium* montrent jusqu'où peuvent aller leurs désaccords idéologiques et leurs rivalités érudites. Ainsi Martellière écrit-il à Saint-Venant :

« Il y a trois ans vous avez eu le courage de me faire savoir que mes articles constituaient un péril pour notre Société », ajoutant : « Alors j'ai travaillé de plus belle pour les *Annales fléchoises* qui sont dirigées par un curé » (cette dernière précision n'étant évidemment pas donnée sans arrière-pensée...). Dans cette même lettre, il précise encore : « Je sais bien ce que valent mes travaux, c'est pour cela que je les fais, et tant pis pour qui ne sait pas les apprécier » ; et quelques mois plus tard, dans un autre courrier, il observe : « Chacun de mes travaux a obtenu de vous, soit des blâmes solennels, soit des épiluchages saladiformes. » (32) On sent à travers ces propos les tensions que des différences de sensibilité de toutes natures peuvent faire naître au sein de la Société entre des gens qui partagent pourtant par ailleurs un objectif commun de meilleure connaissance du passé local.

Des oppositions peut-être moins idéologiques, mais tout aussi vives, car mettant en cause un des plus éminents érudits de la région, se retrouvent avec l'abbé Charles Métais. Dans son *Dictionnaire*, Saint-Venant écrit à propos de cet érudit qu'il « était un archéologue historien et un érudit éprouvé », et en rappelle les nombreux travaux, vendômois puis chartrains, notamment les fameux cartulaires de l'abbaye de la Trinité. Mais, tout en soulignant que « toutes ces recherches de l'abbé Métais représentent un travail énorme », il ajoute qu'« on a pu lui reprocher avec quelque raison de trop viser à la quantité sans mettre suffisamment de temps à soigner la qualité. Aussi ses publications, hâtivement achevées, laissent-elles échapper des fautes et des erreurs, dont le nombre excède parfois la normale ». Or, quelques mois plus tôt, Saint-Venant avait déjà eu à deux reprises l'occasion de donner dans le bulletin de la Société son opinion sur le travail de l'abbé Métais. D'abord à propos d'un article de ce dernier sur un procès en Cour de Rome (33), où il explique comment l'abbé Métais l'avait consulté sur cette question (précisant au passage que « ceux auxquels il faisait l'honneur de les consulter sur les travaux qu'il destinait à l'impression étaient rares »), et comment alors, poursuit Saint-Venant, « je vis à quel point le pauvre chanoine était affaibli, ne pouvant travailler plus d'une heure de suite sans faire un tour de jardin. Le travail en question se ressent de cette fatigue de tête et il est visible que cette œuvre est ce que l'on appelle mal digérée ». Bel exemple à la fois du travail critique de Saint-Venant et des ennuis de santé qui peuvent venir entraver la vie érudite, comme ce sera bientôt le cas pour Saint-Venant lui-même.

Mais la relation entre Saint-Venant et l'abbé Métais ne se borne pas aux appréciations que le premier porte sur le travail du second. Elle peut déboucher sur des tensions plus vives, à la limite de l'action judiciaire, comme nous l'apprend Saint-Venant lui-même dans la Notice nécrologique qu'il donne de l'abbé Métais dans le bulletin de 1913. Après avoir rappelé à propos de la mort de l'abbé Métais, survenue en mai 1912, que « la fatigue de tête qu'il ressentait était évidemment le signe avant-coureur de cette catastrophe », il retrace d'abord la carrière de l'abbé, en rappelant qu'il fut curé de Saint-Rimay, où, observe-t-il non sans quelque malice, « il resta [...] jusqu'en 1890, époque où la contrariété qu'il éprouva de ne pouvoir obtenir un poste ambitionné le fit changer de diocèse. Il fut accueilli par Mgr Lagrange, évêque de Chartres, qui le nomma son secrétaire, avec logement au palais épiscopal. En 1895, il était nommé chanoine honoraire, tout en continuant ses fonctions ». Mais il en vient surtout au *Cartulaire de l'Abbaye cardinalice de la Sainte-Trinité*, « œuvre pour laquelle [l'abbé Métais] fut subventionné par notre Société qui, de plus, se chargea de sa publication à ses frais propres. C'est donc bien un ouvrage appartenant à la Société Archéologique du Vendômois. Les trois volumes de cet ouvrage virent le jour en 1893, 1894 et 1895, et les tables en 1896. Il n'y a pas à revenir ici sur les incidents malheureux qui surgirent à ce sujet entre l'abbé Métais et la Société Archéologique. De ces choses regrettables, il resta

des traces pénibles qui brouillèrent nos relations pendant plusieurs années et laissèrent attachée à la personne du pauvre abbé la réputation d'homme au caractère difficile et ombrageux. Son extrême irritabilité n'alla-t-elle pas jusqu'à nous menacer des tribunaux ! Heureusement, des personnes de bonne volonté réussirent à s'entremettre et, non sans peine et sans sacrifices, parvinrent à éviter le scandale ». Même si la suite de la notice est plus conciliante (34), on saisit là sur le vif, une fois encore, tous les enjeux qui peuvent commander les relations entre membres de la Société, et qui mettent en cause aussi bien les oppositions de tempérament – et ni l'abbé Métais ni Saint-Venant ne semblent en manquer – que l'appropriation et la publication des travaux réalisés, les inexorables effets de l'affaiblissement physique que le jeu des passions idéologiques ou des appréciations intellectuelles (35).

Dernier cas qu'on examinera, celui d'Hallopeau. Ce dernier, auteur d'un article publié en plusieurs parties à partir de 1911 dans le bulletin de la Société Archéologique, s'en prend violemment, en janvier 1914, au secrétaire de la Société, Bonhoure, et surtout à son président, Saint-Venant (36). Le conflit porte une fois encore sur un problème de propriété littéraire, Saint-Venant étant pratiquement accusé de plagiat. Mais les griefs d'Hallopeau sont également d'ordre idéologique (quand il adresse sa démission aux membres de la Société Archéologique, il le fait à « Messieurs les accroupis archéologiques, scientifiques et littéraires couronnés et mitrés ») (37). Significativement enfin, Hallopeau, qui adresse ses courriers de Paris, insiste sur la dimension locale de la Société, dimension qu'il interprète pour sa part en termes d'exclusive, en observant « qu'il est impossible à un “non-natif de Vendôme” de faire partie de

(32) Lettres du 23 septembre 1910 et du 18 avril 1911, conservées à la bibliothèque de la Société Archéologique.

(33) R. de Saint-Venant, « Observations sur “Un procès en Cour de Rome”, par l'abbé Métais », *SAV*, 1912.

(34) « Il faut se hâter d'ajouter, écrit en effet Saint-Venant, que nos relations redevinrent correctes au bout de peu d'années, et même sur la fin de la vie de notre collègue, elles étaient à nouveau tout à fait cordiales. Et nous ne pouvons plus aujourd'hui garder dans la mémoire que les services éminents rendus à l'histoire du Vendômois par l'auteur de nos cartulaires. »

(35) On ne cherchera évidemment pas, ici, à arbitrer la querelle opposant Saint-Venant à l'abbé Métais. Pour ce qui est de leur compétence d'érudit, on se bornera à citer Dominique Barthélémy, qui écrit : « Le *Dictionnaire*..., publié de 1912 à 1917, est un monument beaucoup plus remarquable que celui de Carré de Busserolle pour la Touraine, qu'il prenait pour modèle. Avec les éditions des textes de l'abbé Métais, cela constitue un premier sommet de l'érudition locale, affaiblie après 1918 » (D. Barthélémy, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au xiv^e siècle*, Paris, 1993, p. 14, n. 8). Un tel jugement global n'exclut certes pas la possibilité de critiques sur tel ou tel point de leurs travaux. Dominique Barthélémy lui-même n'approuve pas toujours les affirmations de Saint-Venant ou de l'abbé Métais. Michel de Sachy me signale de même que Pénélope D. Johnson conteste l'abbé Métais quand il défend la validité de certaines chartes de l'abbaye de la Trinité, allant jusqu'à estimer que « son parti pris l'emporte souvent sur son discernement de savant » (P. D. Johnson, *Prière, Patronage et Pouvoir. L'abbaye de la Trinité de Vendôme de 1032 à 1187*, Vendôme, 1997, p. 222). Mais les divergences et les erreurs d'interprétation, et les débats qui en résultent, sont le propre de toute activité de recherche. D'une certaine manière même, elles en sont le moteur. Il n'y a donc pas lieu de s'en étonner.

(36) Sur cette affaire, se reporter aux documents publiés par A. Neveu, *op. cit.*, p. 263 et s.

(37) Précisons que, dans sa séance du 5 février 1914, le bureau de la Société Archéologique décide, à l'initiative de Saint-Venant, que « la démission de M. Hallopeau est refusée pour cause d'inconvenance dans les termes [et que] M. Hallopeau sera rayé des Contrôles des membres de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, pour avoir gravement manqué aux devoirs les plus élémentaires de la bonne compagnie, dans ses lettres, auprès du président et des secrétaires de la Société, et aux règles généralement employées entre gens bien élevés ».

cette société [archéologique], en ayant le désir et la prétention d'y publier quelque chose ». Et il ajoute que « cette société est une œuvre excellente, mais essentiellement locale ».

*

Les affrontements qui viennent d'être évoqués ne doivent évidemment pas donner à penser que la Société est un lieu de querelles incessantes, et que toute la vie académique de la Belle Époque se construit sur la base de tels antagonismes. Raisonner ainsi serait faire bon marché de l'impressionnante œuvre érudite réalisée par Saint-Venant comme par ses confrères de la Société Archéologique – et qu'attestent aujourd'hui encore le *Dictionnaire du Vendômois*, le Cartulaire de la Trinité et les épais bulletins publiés alors par la Société Archéologique (38).

Il reste que des oppositions se sont bien fait jour au sein de la Société, et qu'elles ont été suffisamment vives pour se

(38) L'importance du travail accompli apparaît d'autant plus nettement quand on compare les épais bulletins publiés alors par la Société aux volumes beaucoup plus minces produits par la génération suivante, celle de l'entre-deux-guerres. Comme le souligne D. Barthélémy, il y a bien affaiblissement de l'érudition locale après 1918.

traduire par des courriers véhéments, voire dans certains cas, comme dans celui de la querelle entre Saint-Venant et l'abbé Métais, pour être rendues publiques par le biais du bulletin. À l'historien de la vie académique, de tels épisodes dévoilent des ressorts qui se laissent difficilement apercevoir dans des périodes plus paisibles. Ils révèlent en effet la force des convictions, des engagements et des passions que peuvent mettre en jeu les travaux des érudits vendômois de la III^e République. Sans doute ces érudits s'intéressent-ils au passé, et à un passé généralement ancien, qu'on pourrait *a priori* penser dépassionné. Mais comme hommes, comme savants, comme citoyens, ils sont animés par des préoccupations, des aspirations et des ambitions qui ne sont pas toujours compatibles avec celles de leurs confrères, et qui engagent leur autorité intellectuelle et sociale. Raoul Barré de Saint-Venant ne fait pas exception à la règle. Comme notable en vue, comme érudit de premier ordre, comme président marquant de la Société Archéologique, il se retrouve même tout naturellement en première ligne dans les conflits qui traversent la Société, et qui doivent être résolus en son sein, sans possibilité de recours à une instance d'arbitrage extérieure. Constaté l'implication de Saint-Venant dans nombre des affaires qui divisent alors la Société, c'est donc tout à la fois souligner le caractère de l'homme et la position éminente qu'il tient dans la vie érudite vendômoise, à une époque où celle-ci est particulièrement brillante.

ADHÉMAR BARRÉ DE SAINT-VENANT, UN CHRÉTIEN CONVAINCU

Mgr Philippe Verrier

INTRODUCTION

Adhémar de Saint Venant, un chrétien convaincu ?

Peut-être aurait-il été plus juste de dire : *un catholique convaincu* ? L'œcuménisme, en effet, n'était pas encore né et il eût été bien, lorsque titre de cette communication a été fixé, d'éviter cet anachronisme. Tout nous porte à affirmer qu'Adhémar de Saint Venant était très attaché à l'Église catholique, apostolique et romaine. Il était aussi légitimiste en politique que nettement ultramontain, très attaché au Siège de Pierre et à son autorité.

À cette nuance près, il n'est pas très difficile cependant de légitimer ce titre. En effet, les travaux sur lesquels il m'a été donné de m'appuyer sont assez clairs et montrent, documents à l'appui, dans les témoignages et par ses écrits, la solidité des convictions religieuses d'Adhémar de Saint-Venant (1).

S'il était besoin d'une reconnaissance publique et d'une voix plus autorisée que la mienne, il nous suffit d'écouter celle du pape Pie IX qui nous est parvenue et qui lui attribue le titre de comte en 1869. Cette distinction, écrit le pape, est une « récompense de la vertu, aux hommes qui, à la supériorité de l'intelligence et de la science, joignent l'amour de la religion, l'attachement à ce qu'elle prescrit et une fidélité particulière au Siège du Bienheureux Pierre.

« [...] En devenant célèbre par votre connaissance des mathématiques et par les ouvrages que vous avez publiés, et qui faisant partie de plusieurs assemblées d'hommes des plus savants, brillez non moins par votre religion, par l'intégrité de votre foi, votre sagesse et vos vertus que par votre science. À cela viennent s'ajouter votre zèle actif et votre filiale soumission envers le Saint Siège et envers notre humble personne, dont vous avez fourni une preuve manifeste lorsque vous avez permis de grand cœur à votre fils de courir aux armes et de servir dans nos troupes afin de concourir à la défense des droits du Bienheureux Pierre attaqué dans ces derniers temps avec une audace impie et criminelle. C'est pour ces insignes mérites que nous avons cru devoir vous honorer d'un titre brillant et même transmissible à vos héritiers... De notre autorité apostolique et par la force de ces présentes lettres, vous et vos enfants et descendants seulement dans la ligne masculine de primogéniture, si toutefois ils sont en légitime mariage et s'ils persévèrent dans la religion catholique ainsi que dans la fidélité et l'obéissance à l'égard du Saint siège Apostolique, nous vous faisons, instituons et déclarons Comtes, et à vous et à vos fils aînés, afin qu'ils soient nommés et appelés de ce titre honorifique... » (2)

Ce texte, dans un style qui nous étonne toujours un peu, par la distance qu'il prend avec les sentences et la simplicité de l'Évangile, montre bien en tout cas l'estime que s'était acquise Adhémar de Saint Venant dans l'esprit du Serviteur

des serviteurs de Dieu, titre qui me semble être le plus beau et qui accompagne aujourd'hui la signature du pape.

Le Saint-Père fait mention du fils d'Adhémar, Raoul de Saint Venant, si cher au cœur des Vendômois qui lui doivent le fameux *Dictionnaire*, et qui s'était engagé comme zouave pontifical, à Rome, avant la promulgation de ce bref (3). Nous savons que les zouaves pontificaux rentrent en France pour lutter contre l'invasion prussienne en 1870 et 1871.

Pour confirmer l'estime du Saint-Siège, en 1872, Adhémar Barré de Saint Venant est nommé chevalier dans l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand (4).

En outre, un lot d'archives, non encore déchiffrées à ce jour, portent un témoignage d'une rare qualité et même d'une exceptionnelle quantité, du sérieux avec lequel Adhémar de Saint Venant a pratiqué sa foi. Près de quatre cents petits cahiers manuscrits réalisés par M. de Saint Venant lui-même (381 exactement) (5) sur une durée qui va de 1835

(1) André Neveu, *Les Saint Venant. Deux cents ans en Vendômois*, Vendôme, 2002. En particulier, *Avant-propos* de Paul Germain, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des Sciences ; M. Boussinesq, membre de l'Institut, *M. le Comte de Saint Venant, membre de l'Institut, et son œuvre jugés en France et à l'étranger. Notice nécrologique* lue sur la tombe de M. de Saint Venant, le samedi 9 janvier 1886 ; *Tablettes biographiques*, K. Pearson, Saint-Venant (le comte Adhémar-Jean-Claude Barré de), suivies de *Tablettes biographiques* par J. de Prémilly, Paris, septembre 1887 ; *Adhémar-Jean-Claude Cte Barré de Saint Venant (1797-1886)*, Le Mans, 1926, 28 pages publiées pour le cinquantenaire de son décès ; Paul Germain, *Discours* du 15 novembre 1986 pour l'inauguration de la plaque apposée sur le portail de Villeporcher, 7 pages dactylographiées ; Jacques Dugied, *Un homme hors du commun, Adhémar Barré de Saint Venant*, publié dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, année 1986 ; *Les convictions politiques et religieuses d'Adhémar Barré de Saint Venant*. Dans le *Bulletin de la Société des Amis de la bibliothèque de Polytechnique* (la SABIX), décembre 1992, p. 13 à 23 ; Communication de Michel de Sacy de Fourdrinoy au *Symposium Saint Venant*, 16 mars 1997 ; Communication de M. Aymar de Saint-Venant au *Symposium Saint Venant*, 28 août 1997 ; *De la science à l'art d'inventer. L'itinéraire de Barré de Saint Venant*. Discours inaugural du *Symposium Saint-Venant* à l'École des Ponts et Chaussées, par Antoine Picon, X Ponts, docteur en histoire, professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées, architecte, octobre 1997.

(2) Cité par A. Neveu, *op. cit.*, p. 85 du manuscrit, *op. cit.*, p. 101.

(3) *Ibid.*, p. 85 du manuscrit, *op. cit.*, p. 101 et 102.

(4) *Ibid.*, p. 90 du manuscrit, *op. cit.*, p. 101.

(5) Il y a eu 381 cahiers qui sont datés de 1835 à 1879. Les cahiers sont habituellement reliés par cinq. Cinq ont été confiés aux Archives de l'Académie des Sciences. Dix, exactement, manquent aux archives de Villeporcher. Ils sont écrits au crayon à mine de graphite de manière cursive, sans lever le crayon, si ce n'est pour aller à la ligne. L'écriture est hâtive, mais assez lisible, même si cela exige un réel effort. Certains cahiers ont été relus et réécrits.

à 1879. De l'âge de 38 ans à 82 ans, chaque fois qu'il le jugera intéressant, il notera les conférences, sermons et prônes auxquels il se rend régulièrement. Son assiduité aux exercices religieux est restituée par ces petits cahiers sur lesquels nous reviendrons.

Personne ne conteste la qualité scientifique des travaux du polytechnicien qui, encore aujourd'hui, suscitent l'intérêt des chercheurs. Il a donné son nom à des sujets scientifiques concernant cette partie de la mécanique qu'on appelle l'élasticité, il a été en cela le pionnier de l'étude de la résistance des matériaux. Tous les spécialistes de cette discipline connaissent le problème de Saint Venant, le principe de Saint Venant, la solution de Saint Venant. Je ne fais que citer ces questions sur lesquelles nous reviendrons. Nous resterons en surface et cela rassurera les spécialistes qui devraient alors scruter l'exactitude de mes propos et les lecteurs peu familiers avec le calcul différentiel et les intégrales.

Les rapports conflictuels entre la science et la foi

À l'époque qui fut celle de M. de Saint Venant, les scientifiques chrétiens étaient rares, les rapports entre la science et la foi étaient conflictuels et les polémiques nombreuses. Ces polémiques, je crois qu'on peut le dire, avaient été bien amorcées par les philosophes des Lumières, qui, il faut bien le reconnaître, ont pu, assez souvent, argumenter sans trop rencontrer d'opposition sérieuse.

L'affaire Galilée, les théories de l'évolution, en particulier l'interprétation des thèses de Darwin, ont creusé un important fossé entre les scientifiques, en majorité incroyants, et la foi chrétienne, en particulier celle professée par l'Église catholique.

Je me permettrai trois remarques au sujet de Galilée et de Darwin et des incidences de la science moderne sur les rapports entre la science et la foi chrétienne.

1. L'affaire Galilée

Galilée aurait affirmé, après avoir abjuré ses thèses devant l'Inquisition, « *e pur si move* ». Nous savons que cette phrase prétendue historique est apocryphe, comme beaucoup de phrases historiques, et qu'elle a été inventée pour nourrir la polémique. Elle, qui aurait dû être prononcée en 1633, n'apparaît pour la première fois dans un texte qu'en 1757 (6), dans une revue peu suspecte de sympathie à l'égard de l'Église romaine...

Certes les théories de Galilée ont été vérifiées. Mais il faut reconnaître qu'elles n'ont été vérifiées expérimentalement que beaucoup plus tard, en particulier lorsque Foucauld, au Panthéon, réalise la preuve expérimentale de la rotation de la Terre sur elle-même, en 1851, c'est-à-dire plus de deux siècles après Galilée.

Si le savant florentin avait suivi les conseils du cardinal Bellarmin qui lui recommandait de dire que ses travaux

(6) « *Et pur si move* » (et pourtant, elle tourne) apparaît la première fois dans « The Italian Library », 1757.

(7) Par exemple, les questions liées à la pureté des corps célestes sont aussi au cœur d'un débat qui touche aussi à l'Eucharistie et qui, aujourd'hui, nous est difficile à présenter parce que totalement étranger et éloigné de nos manières de penser.

(8) Josué 10/13.

(9) Lettre à Castelli du 21 décembre 1613. Lettre à la grande-duchesse mère de Toscane, Christine de Lorraine, 1615.

(10) Lettre du 24 mars 1657, citée par le P. François Russo, jésuite et polytechnicien, dans *2 000 ans de christianisme*, t. VI : *L'affaire Galilée*, p. 149.

(11) Gen. 1 donne l'homme comme création ultime (Gn 1/26-27), Gen. 2 donne la création d'Adam avant les animaux, et c'est Ève qui est la création ultime (Gn 2/21-24).

(12) Cf. François Russo, art. cité, p. 151.

n'étaient qu'une hypothèse, il n'aurait vraisemblablement pas été inquiété. Son affirmation faisait passer pour des imbéciles tous les autres scientifiques de son époque qui étaient, à Rome, encore majoritairement opposés à ces vues. Ils n'ont pas supporté, et, malgré l'amitié du pape Urbain VIII, Galilée a été condamné. Il meurt en 1642, dans sa villa d'Arcetri, sans avoir connu la prison...

Aujourd'hui nous savons que Galilée avait raison. Les jeunes qui ont vu des photographies de la Terre en connaissent bien et sa forme et son mouvement dans le système solaire... qui n'est lui-même qu'une partie du cosmos et non son centre, comme le croyait encore le savant florentin.

Mais je voudrais dire aussi que Galilée avait raison dans un autre domaine, celui de la lecture de la Bible, de la compréhension des Écritures. Et il avait tort d'avoir raison avant beaucoup d'autres...

Ce qui pouvait être reproché à Galilée, c'était, entre autres choses (7), d'affirmer que la Bible se trompe, en particulier, lorsqu'elle écrit à propos du combat des Hébreux contre les Hamorites, au livre de Josué : « *Le soleil s'immobilisa au milieu des cieux* » (8), ce qui signifie qu'il est en mouvement.

Or, dans deux lettres, l'une à son ami, le bénédictin Castelli, l'autre à la grande-duchesse Christine de Lorraine, Galilée écrit : « *La Bible n'a pas été écrite pour nous enseigner l'astronomie...* » et « *... l'intention du Saint-Esprit n'est pas de nous montrer comment vont les cieux, mais comment aller au ciel.* » (9)

L'affaire Galilée a pris des proportions d'autant plus grandes qu'elle mettait en cause l'autorité de l'Église catholique et sa volonté de soumettre la science à son autorité. La séparation des domaines, l'indépendance de la science dans son objet, vis-à-vis de la foi, n'était pas assurée.

Pourtant Pascal écrivait déjà, dans la dix-huitième Provinciale : « *Ce fut en vain, que vous [les Jésuites] obtîntes contre Galilée ce décret de Rome qui condamnait son opinion touchant le mouvement de la terre. Ce ne sera pas cela qui prouvera qu'elle demeure au repos ; et si l'on avait des observations constantes qui prouvaient que c'est elle qui tourne, tous les hommes ensemble ne l'empêcheraient pas de tourner et ne s'empêcheraient pas de tourner avec elle.* » (10) Mais l'adhésion du Pascal converti au courant janséniste et son opposition aux Jésuites ne lui conféraient pas l'autorité d'un Père de l'Église.

Il faudra attendre la fin du siècle où vécut Adhémar de Saint Venant pour que l'Église entrouvre la porte de l'exégèse scientifique à la critique biblique avec l'encyclique *Providentissimus* datée de 1893. Quelque sept ans après la mort de M. de Saint Venant, le texte de Léon XIII reprend les thèses de Galilée : « *Nous n'avons pas à chercher dans l'Écriture un enseignement proprement dit d'astronomie, les conclusions dûment établies n'ont pas à être subordonnées à des passages de l'Écriture.* » Nous savons bien aujourd'hui que les textes de l'Écriture, lorsqu'elle s'exprime sur ces points qui ne sont pas de théologie, peut énoncer des chronologies contradictoires comme, par exemple, l'ordre de la création des êtres vivants. Il suffit de relire les deux premiers chapitres du livre de la Genèse pour en être persuadé (11). Mais l'essentiel du message se trouve ailleurs.

Aujourd'hui, en dépit de sensibles progrès, les liens entre science et foi, synthèse sans confusion des domaines – ne sont pas encore réalisés de façon totalement satisfaisante (12).

Ils ne l'étaient pas davantage au temps d'Adhémar de Saint Venant. Il recevait l'Écriture sainte dans les prônes qui commençaient par la citation, en exergue, d'une phrase de l'Évangile donnée en latin, et continuaient en un commentaire plus spirituel qu'exégétique.

La vie spirituelle, qui est pour lui une vie à alimenter, se nourrissait de l'Écriture que permettait de fréquenter une liturgie suivie avec conscience. S'il ne contestait pas l'autorité de l'Église, il choisissait ses prédicateurs, et nous en verrons une liste assez significative un peu plus loin.

2. Brève réflexion sur l'évolution

Dans le domaine de l'évolution, la querelle est encore vivace. Un prêtre, dont je ne dirai pas dans quel diocèse il exerce son ministère, dans un sermon récent demandait à ses paroissiens et à ses paroissiennes s'ils pensaient que leurs grand-mères étaient des guenons. Ce simplisme intellectuel, un peu triste, me semble-t-il, montre bien que la tendance fondamentaliste est encore vivace. Le fondamentalisme vise à donner aux affirmations de la Bible, lue dans un sens littéral, une force que nul ne peut contredire. C'est une des caractéristiques d'un certain intégrisme catholique, mais davantage encore d'un courant évangéliste conservateur, très influent aux États-Unis, et dont se réclament quelques hommes politiques particulièrement influents.

Il est vrai pourtant encore aujourd'hui que le mécanisme de l'évolution est très mal connu – pour ne pas dire : encore inconnu – et que la preuve, au sens strictement expérimental du terme, n'est pas davantage établie expérimentalement que ne l'était le mouvement des astres au temps de Galilée et de Pascal.

Mais, lorsque l'observation des éléments connus permet de construire une théorie, d'énoncer des datations cohérentes, qui seules permettent de comprendre les phénomènes étudiés, est-il raisonnable et prudent de contredire l'ensemble de la communauté mondiale des savants ? Reste que la question de savoir quand et comment s'est effectué le passage de l'animal, anthropoïde, si évolué soit-il, à l'*homo sapiens* doué de conscience, demeure encore aujourd'hui un problème qui n'est absolument pas résolu.

Les possibilités données à la recherche exégétique par les enseignements des papes, depuis Pie XII jusqu'au Concile Vatican II, donnent à l'intelligence du savant une liberté qui est parfaitement compatible avec la foi chrétienne.

Au temps d'Adhémar de Saint Venant, il fallait une foi solide, et j'allais dire chevillée au corps, une foi soutenue par la prière pour concilier la foi avec certains domaines de la recherche scientifique.

Les domaines scientifiques abordés par Adhémar de Saint Venant n'étaient pas situés dans cette sphère d'interférence entre la science et la foi que nous venons d'évoquer. L'ingénieur mécanicien qu'il était devenu était moins exposé au doute que s'il avait été paléontologue. On peut noter au passage, que, dans ce département, les prêtres paléontologues ont eu une réelle influence sur le développement de cette science. Je pense à certains professeurs de Pontlevoy, à l'abbé Louis Bourgeois (13) en particulier, et à l'abbé Nouel, bien connu de notre Société.

3. Le siècle présent et la bioéthique

Enfin, aujourd'hui, les problèmes posés par les rapports entre notre liberté et les mécanismes du cerveau deviennent, avec toutes les questions posées à la bioéthique, le cœur de la question des rapports entre la science et la foi. Déjà la psychanalyse avait jeté les bases d'une contestation de la conscience religieuse et de la liberté de l'acte de foi.

Si le chrétien prend au sérieux les données de la psychanalyse, il risque d'être un peu malmené dans sa foi... En revanche, il sera conduit à purifier celle-ci de toute idolâtrie (14).

La science pourra-t-elle expliquer l'expérience religieuse et rendre compte de l'affirmation d'Augustin qui parle de cette « *réalité plus intérieure à moi-même que moi-même* » ? C'est tout l'enjeu du débat actuel.

Le domaine des conflits entre psychanalyse et foi, biologie et foi sont récents. Donc les questions n'étaient pas posées au temps où vécut Adhémar de Saint Venant. Ce serait une erreur de vouloir chercher chez lui des réponses à des questions qu'il ne se posait pas. Mais il en est de même, parfois, pour les théologiens. Je ne crois pas que, par exemple, le génial Thomas d'Aquin ait pu donner une réponse à toutes les questions qui se posent aujourd'hui.

Finalement, le Dieu des chrétiens, comme l'a si bien dit

Pascal, est le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de Jésus-Christ et non celui des philosophes et des savants.

Quand on aborde ce difficile sujet des rapports de la science et de la foi, il importe de s'en souvenir.

Respecter l'autonomie de la science ne diminue en rien la portée de l'acte de foi.

Les domaines ne sont pas les mêmes. Si la religion se doit de respecter l'autonomie de la recherche scientifique, le croyant espère qu'il a raison de penser qu'il est abusif de croire que l'amour et l'acte de foi puissent être l'objet d'une recherche qui pourra en donner une analyse complète qui les réduiraient à des équations chimiques...

Le contexte historique de la vie d'Adhémar de Saint Venant

Si nous revenons au temps où vécut Adhémar de Saint Venant, nous savons qu'il fut un temps de combats et, pour les chrétiens, une période éprouvante.

Adhémar est né en 1797, durant la fin du Directoire qui fut une période de persécution religieuse dont on parle peu, et pourtant les poursuites du Directoire firent plus de morts que la Terreur, en particulier chez les prêtres. Les poursuites de ce régime, dont l'histoire a été éclipsée et par la Révolution qui le précède et par l'Empire qui le suit, ont fait par exemple plus de trois mille morts chez les prêtres belges. C'est une réalité peu connue. La terreur sanglante est plus spectaculaire, même si elle a fait moins de victimes.

Mais Adhémar n'a pu connaître la Révolution que par les récits de ses parents et de ses proches : or, ceux-ci, nobles et catholiques, n'ont pas dû lui en tracer un tableau flatteur ; la tradition familiale a dû jouer un rôle essentiel (15).

Il entre à l'École polytechnique en 1813, à 16 ans seulement. Il voit se succéder les événements dramatiques : la chute de Napoléon, l'occupation de Paris et le retour des Bourbons, les Cent-Jours, et Waterloo, alors qu'il n'a pas 20 ans ! S'il avait jamais douté, ces événements n'ont pu que le renforcer dans ses convictions monarchistes.

Il meurt en 1886. Et l'on sait que la période qui va de la guerre de 1870-1871 à celle de 1914-1918 est un temps où, en France, les luttes entre catholiques et anticléricaux sont d'une rare violence verbale qu'on a heureusement dépassée, mais qu'on a aussi quelque peu oubliée...

Le temps qui s'est écoulé de 1797 à 1886 fut très troublé : Directoire, Consulat, Concordat de 1801, Premier Empire, Restauration, Cent-Jours, Restauration, révolution de 1830, monarchie de Juillet, révolution de 1848, II^e République, Second Empire, Abolition de l'Empire, révolution du 4 septembre 1870, III^e République...

Si cette période vit l'expression d'une vigoureuse renaissance du catholicisme en France, elle connut aussi les révolutions de 1830 et de 1848, l'instabilité des régimes politiques qu'on peut évaluer au nombre de dix, ou même onze si on considère la rupture que constitue le vote de l'amendement Wallon (16) suivi en 1879 de la démission du maréchal de Mac-Mahon.

(13) Chanoine Louis Bourgeois, directeur du collège de Pontlevoy, inhumé dans l'église abbatiale de Pontlevoy, chapelle du collège, décédé en juin 1878, âgé de 59 ans. L'abbé Bourgeois fut un paléontologue éminent.

(14) Cf. encyclopédie *Théo*, 617 b.

(15) Cf. « Les Convictions politiques et religieuses d'Adhémar Barré de Saint Venant », dans le *Bulletin de la Société des Amis de la bibliothèque de Polytechnique* (SABIX), décembre 1992, p. 22.

(16) Directoire, Consulat, 1^{er} Empire, Restauration, Cent-Jours, Restauration, monarchie de Juillet, II^e République, Second Empire et III^e République. Vote, à une voix de majorité, le 30 janvier 1875, de l'amendement Wallon qui remplace la phrase « *Le maréchal de Mac-Mahon est élu...* » par « *Le président de la République est élu...* », ce qui assure l'établissement de la République.

Sa personnalité à 17 ans, déjà très affirmée

M. Germain, dans son discours du 15 novembre 1986, rappelle le premier événement qui marque la biographie du grand homme (17) : « *Le fait se passe le 30 mars 1814. Napoléon revient de l'île d'Elbe ; Saint Venant, entré à l'École polytechnique en 1813, est appelé avec ses camarades à soutenir l'arrivée de l'Empereur et à lui faciliter l'entrée à Paris. Il avait déjà le grade de sergent. Or il abandonne son poste en disant : "Non je ne me sens pas prêt à combattre pour l'Usurpateur." Il fut donc porté déserteur, ce qui lui a valu, vous vous en doutez, un certain nombre d'embarras.* »

Adhémar de Saint Venant fut réintégré à l'École polytechnique après les Cent-Jours et il en sortit premier en 1816 (18).

« *Il s'agissait donc d'une décision très grave.* » Comment l'interpréter ? Le savant russe Timochenko rapporte ce fait et cite le mot du savant mathématicien Chasles qui disait : « *L'accusation de couraude est ridicule.* » « *Si Saint Venant a dit qu'il agissait pour des raisons de conscience, vous pouvez le couper en morceaux sans le faire changer d'avis.* »

Et le secrétaire de l'Académie des Sciences de continuer : « *Il ne m'appartient pas de juger s'il avait raison de combattre ou de ne pas combattre pour Napoléon ; mais ce que j'admire personnellement et qui reste à mes yeux un grand exemple, c'est la fidélité à des valeurs qui, si ces valeurs sont pour nous si importantes qu'elles sont constitutives de notre essence même, de notre être, nous conduit, quoi qu'il en coûte, à suivre sa conscience et à refuser de faire un acte qui peut vous détruire ; comme une maladie peut vous détruire.* » (19)

Adhémar de Saint Venant aura cette rigueur et cette fidélité tout au long de sa vie.

La Restauration ramenait la paix, la fin de la dictature et une relative prospérité. « *Sous Charles X, le trône est étroitement allié de l'autel. L'ambiance est faite de repentir et de romantisme médiéval chrétien. De quoi plaire à Adhémar. Aussi se range-t-il du côté du parti allié à l'Église, les légitimistes, et non du côté des autres, alors dans l'opposition, et tous, à ses yeux, héritiers des principes de 1789 : il n'est donc ni républicain, ni libéral-orléaniste, ni bonapartiste* (20).

« *Les années de la Restauration furent pour Adhémar des années heureuses. Malheureusement, la Révolution de 1830 chasse la branche aînée du pouvoir ; désormais, aux yeux de Saint Venant, tous les régimes, quels qu'ils soient, sont illégitimes, puisque tous fondés, du moins en principe, sur les principes de 1789.* »

C'est avec l'auteur anonyme d'un article, paru dans la *Revue des Amis de la Bibliothèque de Polytechnique*, la SABIX, que nous suivrons les évolutions de la pensée politique d'Adhémar de Saint Venant : C'est ainsi que « *la Monarchie de Juillet est coupable de s'être substituée à la branche aînée des Bourbons ; de plus, ce régime n'était guère*

attirant. Aussi, comme beaucoup, Adhémar a-t-il vraisemblablement accepté la Révolution de 1848 et la II^e République, plus généreuse, plus humanitaire. Même après la cassure de Juin, il reste fidèle à sa préoccupation sociale et ne semble toujours pas un opposant farouche à cette République, qui, contrairement à son aînée, ne se veut pas anticléricale. En revanche, les événements de Juin renforcent son hostilité envers le libéralisme économique et sa méfiance du monde urbain. D'où un rêve ruraliste gagnant en intensité.

« *Nous ignorons tout, en revanche, de ses sentiments envers le Second Empire : ceux-ci ont vraisemblablement été contradictoires et variables dans le temps. Au registre des sentiments positifs que l'on peut supposer chez lui, le soulagement de voir l'ordre social solidement rétabli par le coup d'État, la satisfaction de voir le régime incliner du côté des catholiques (jusqu'en 1860) et protéger le Pape et la région de Rome (de 1861 à 1870). En revanche, la participation armée de la France à la réalisation de l'unité italienne par le Piémont, en 1859, a dû irriter Saint Venant : le royaume d'Italie ne s'est-il pas constitué aux dépens de l'Autriche, puissance catholique, du royaume de Naples, gouverné par des Bourbons, et de la papauté, qui a perdu une grande partie des États de l'Église ? Ajoutons un grief personnel : la dissolution à l'automne 1852 de l'Institut agronomique de Versailles, cher à Saint Venant, et par conséquent son licenciement en tant que professeur dans cet établissement* (21).

« *Les années 1873-1876 sont celles de l'espoir : comme tous les légitimistes, Adhémar croit en la proximité de la restauration, espérée depuis 1830, de la branche aînée des Bourbons. La déception est à la mesure de cet espoir : les orléanistes s'allient aux républicains pour voter les lois constitutionnelles de 1875, réalisant ainsi l'alliance des libéraux, et s'attirant du même coup l'hostilité de Saint Venant. Pire, les républicains remportent les élections législatives de 1876 et de 1877, le maréchal de Mac-Mahon démissionne et quitte l'Élysée en 1879. Désormais, est venu le temps de la République des républicains...* » (22)

L'année de sa mort, 1886, est aussi celle de la conversion de Claudel. Ce dernier fait de cette époque un résumé qui m'a toujours frappé : « *Tout ce qui avait un nom dans l'art, dans la science et dans la littérature, était irrégulier. Tous les (soi-disant) grands hommes de ce siècle finissant s'étaient distingués par leur hostilité à l'Église. Renan régnait...* » (23)

C'est donc dans ce contexte que, durant toute sa vie, Adhémar de Saint Venant vécut sa foi chrétienne, en produisant un travail intellectuel de grande qualité. Il travailla intellectuellement, sans jamais négliger sa vie spirituelle.

Adhémar de Saint Venant, un savant de très haut niveau

Ses recherches dans les domaines scientifiques auxquels il s'est intéressé devraient lui valoir une place et une renommée qu'il a sans doute plus aux États-Unis qu'en France...

C'est ainsi que Jean Salençon, membre de l'Institut, professeur à l'École polytechnique, dans un article intitulé *Quelques facettes de l'œuvre de Barré de Saint Venant* (24), note l'importance de son travail : « *Ses travaux (environ 200 publications originales) valent à Saint Venant une reconnaissance internationale comme l'attestent par exemple la dédicace de l'ouvrage History of Elasticity de Todhunter et Pearson dédicacé ainsi : "À la mémoire de M. Barré de Saint Venant, le tout premier des spécialistes modernes de l'élasticité, l'auteur de ce présent ouvrage dédicace son travail."* » (25)

M. Salençon termine son article en disant que, « *en adoptant les méthodes modernes d'"évaluation", le fait qu'il est cité 47 fois dans le célèbre traité de Love, A Treatise of*

(17) Paul Germain, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, *Discours* du 15 novembre 1986 pour l'inauguration de la plaque apposée sur le portail de Villeporcher ; 7 pages dactylographiées, p. 5 et 6.

(18) Ajouté dans un *Nota Bene* par M. Germain lorsqu'il a communiqué le discours cité.

(19) Germain, discours cité, p. 5.

(20) *Les convictions politiques et religieuses...*, op. cit., p. 22.

(21) *Ibid.*

(22) *Ibid.*

(23) *Ma conversion. Œuvres en prose*, éd. de « La Pléiade », p. 1009.

(24) *Quelques facettes de l'œuvre de Barré de Saint Venant*, par Jean Salençon, membre de l'Institut, professeur de mathématiques à l'École polytechnique.

(25) « *To the memory of M. Barré de Saint Venant, the foremost of modern elasticians the editor dedicates his labour on the present volume.* »

the Mathematical Theory of Elasticity (26), *confirme cette affirmation.* »

Dans l'Avant-propos du livre que M. André Neveu vient de consacrer à la famille Saint Venant, M. Paul Germain (27) écrit, au sujet d'Adhémar :

« [...] Je m'étonne que dans notre "panthéon", si j'ose dire, de nos grands savants français, on ne trouve que très rarement le nom de Barré de Saint Venant et, en tout cas, pas à la place qu'il devrait occuper. En essayant de chercher les raisons de cet oubli injustifiable, je crois pouvoir en avancer deux. Ce ne sont sans doute pas les seules. Mais, je ne suis pas un historien des sciences et les évoque ici avec prudence et non sans hésitation.

« La première est sa discipline. Saint Venant est un mécanicien. La mécanique, en France, n'avait pas du tout la place qu'elle méritait dans l'ensemble des sciences [...]. »

Et, plus loin, il continue : « Une deuxième raison tient, me semble-t-il, aux convictions politiques et religieuses de Barré de Saint Venant. À cet égard, le présent ouvrage apporte des informations précieuses, non seulement sur ce que croit Saint Venant, mais sur tout son environnement familial et social. Il est foncièrement attaché à sa pratique religieuse et aux vertus chrétiennes. Il est aussi foncièrement attaché à la monarchie, la monarchie absolue qui a cessé de régner en France en 1830, tous les autres régimes depuis reposant sur les principes de 1789 qu'il réprovoie. Or à l'époque de Saint Venant la science apparaissait très liée aux "Lumières", reposant sur la liberté de conscience, la démocratie, les droits de l'homme. L'autonomie de la science par rapport à la philosophie et à la religion n'était pas évidente pour tous. Les scientifiques, en grande majorité, étaient très attachés à ces valeurs opposées aux croyances fondamentales de Saint Venant. Notre savant apparaissait presque comme une anomalie. Pour certains, il était même difficile de le reconnaître comme un vrai savant. Les élections à l'Académie étaient alors très influencées par les opinions politiques ou philosophiques des candidats. Peut-être est-ce la raison pour laquelle Saint Venant n'y a été élu qu'à l'âge de 71 ans. Lui-même en tenait compte : il refusait de donner sa voix à un libre-penseur. Mais si les jugements sur les opinions de Barré de Saint Venant sont nécessairement très divers, l'unanimité se fait sur la générosité, le dévouement, le désintéressement manifestés dans son œuvre scientifique. »

On peut citer deux exemples de générosité et d'humilité : « En l'honneur de son maître Navier, il publia la troisième édition de l'ouvrage de ce dernier ayant pour titre Résumé des Leçons données à l'École des Ponts et Chaussées sur l'application de la Mécanique à l'Établissement des Constructions et des Machines ou, pour être plus précis, la Première Section : De la Résistance des Corps solides de ce Résumé. Mais il y avait ajouté environ un millier de pages de notes et d'appendices ainsi qu'une remarquable introduction sur l'histoire de la résistance des matériaux et de l'élasticité. »

« Le deuxième exemple concerne la traduction, avec son élève Flamant, de l'ouvrage de Clebsch : Théorie de l'Élasticité des Corps solides. Mais à la traduction, il ajouta plusieurs contributions – additions, corrections, commentaires – si bien que l'ouvrage publié en 1883 est trois fois plus volumineux que le livre initial de Clebsch. Souvent appelé "le Clebsch augmenté", il est demeuré longtemps un traité fondamental d'élasticité. » Au lieu de le reprendre à son nom, il le laisse sous l'autorité de Clebsch. Jamais Adhémar de Saint Venant n'aurait pu faire de plagiat et se vanter du travail d'un autre (28) !

Cette générosité parfaitement désintéressée montre, peut-être mieux qu'une pratique religieuse assidue, qu'Adhémar de Saint Venant était un chrétien logique avec sa foi et avec ses convictions politiques. Un garçon de 17 ans qui démissionne pour être fidèle à ses idées est peut-être un homme qui aurait pu aller jusqu'au martyre si les circonstances l'avaient exigé de lui.

Quelques observations sur ce qui demeure des travaux d'Adhémar de Saint Venant

Je n'ai pas la prétention de présenter toutes les conséquences des travaux et des recherches de notre savant. Je me contenterais, faute de connaissances plus étendues et plus précises, de recenser ce qui est disponible dans la bibliothèque de l'homme moderne en ce début du III^e millénaire.

L'honnête homme du XVIII^e siècle se devait de posséder l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (29).

Peut-on affirmer qu'on est « honnête homme » si on possède aujourd'hui l'*Encyclopædia Universalis* (30)? Je n'aurais pas la fatuité de le penser.

De plus faudrait-il, pour réussir un résumé utile, en posséder la compréhension...

Grâce à la prodigieuse capacité que donne l'informatique, la recherche au vocable « Saint Venant » permet d'obtenir sans délai la liste des articles où apparaît le nom de notre savant : *Fluides (mécanique des)*, *Hydraulique*, *Hydrologie*, *Aérodynamique*, *Résistance des matériaux et Bosovich*...

Cette recension va nous permettre, je l'espère, de préciser quels sont les domaines où les travaux d'Adhémar Barré de Saint Venant sont passés à la postérité et sont encore utilisés dans le domaine scientifique qui a été le sien.

1. Mécanique des fluides (31). Équation de Saint Venant

La mécanique des fluides constitue l'extension de la mécanique rationnelle aux milieux que sont les gaz, les liquides et les plasmas.

Rappelons que la mécanique comprend plusieurs parties : la statique, la dynamique et la cinétique.

C'est dans l'écoulement des fluides qu'est utilisée l'équation Saint Venant.

On comprend dès lors que l'équation de Saint Venant soit utilisée en hydrologie (32) qui est la science de l'eau et en hydraulique (33) qui étudie l'activité très ancienne de l'homme qui commande toutes les utilisations de l'eau.

En ce qui concerne l'hydraulique, son développement accompagne les progrès des sciences et des techniques « avec les contributions magistrales de Léonhard Euler (1707-1783), Louis de Lagrange (1736-1813), Pierre du Buat (1734-1809), Jean-Louis Marie Poiseuille (1799-1869), Adhémar Barré de Saint Venant (1797-1886), William Froude (1818-1879), Henri Navier (1785-1836), Joseph Boussinesq (1842-1929), Osborne Reynolds (1842-1912), pour ne citer que quelques-uns des principaux fondateurs de l'hydraulique moderne » (34).

(26) *A Treatise of the Mathematical Theory of Elasticity*, 4^e éd. New York, Dover Publ., 1944.

(27) Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, déjà cité.

(28) En utilisant largement les articles déjà parus, nous pourrions encourir le reproche de plagier... C'est pourquoi nous avons usé des lettres italiques pour marquer nos emprunts. Si nous avons recours à ces emprunts, c'est qu'il nous est difficile de faire mieux que les auteurs issus de Polytechnique...

(29) *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Ouvrage réalisé par Diderot à qui le libraire Lebreton confie la traduction de *Cyclopaedia* de l'Anglais Chambers en 1745.

(30) *Encyclopædia Universalis*, 28 vol. *Universalis*, édition électronique version 8 qui a permis une recherche par nom de Saint Venant.

(31) *Fluides (mécanique des)*. Article de 30 pages dactylographiées dans Word (format 21 × 29,7), l'équation Saint Venant est citée deux fois aux pages 15 et 16.

(32) *Hydrologie*. Article de 25 pages (format 21 × 29,7), l'équation Saint Venant est citée p. 14.

(33) *Hydraulique*. Article de 30 pages (format 21 × 29,7).

(34) *Encyclopædia Universalis*, France SA, 2001. Article *Hydraulique*.

En hydrologie, l'équation régit l'écoulement des eaux en rivière. Elle sera donc très employée pour résoudre les problèmes de l'écoulement des eaux, en particulier celles qui sont recueillies dans un bassin donné, « bassin versant », bassin limité par la ligne du partage des eaux. On pourra ainsi prévoir l'apport en eaux dû aux précipitations (en déduisant les eaux qui disparaissent par infiltration dont le débit peut être calculé par la loi de Darcy (35) qui, elle, s'applique en milieu souterrain).

En aérodynamique (36) s'appliquent également les règles de la mécanique des fluides.

L'aérodynamique est une discipline qui peut être considérée comme une science depuis le XVIII^e siècle. Elle est née en Europe avec Bernouilli et Euler. Adhémar de Saint Venant est cité parmi les fondateurs de cette science. Il se trouve pour ses travaux parus en 1843, en compagnie, cette fois, de Navier (1827), Poisson (1831) et Stocks (1845).

Devant l'impossibilité de résoudre les équations posées par ces lois fondamentales énoncées dans la première moitié du XIX^e siècle, ces équations étant « extrêmement compliquées, les connaissances aérodynamiques n'ont pu se développer que grâce à l'introduction d'hypothèses simplificatrices appuyées sur l'expérience.

Comme on peut le constater, justice a été rendue à notre savant et ce n'est pas rien de voir son nom figurer dans une telle liste de savants, pour la plupart mondialement connus et reconnus.

2. Résistance des matériaux (37).

Principe de Saint Venant

Les travaux d'Adhémar Barré de Saint Venant ont abouti à établir le principe qui porte son nom : le principe de Saint-Venant. Ce principe intéresse l'étude de la résistance des matériaux.

La résistance des matériaux est la science qui permet de concevoir une pièce mécanique, un ouvrage d'art ou tout objet utilitaire. Il faut d'abord imaginer les formes géométriques et les structures qui permettent d'assurer les fonctions demandées ; c'est ensuite déterminer les quantités de matière nécessaires, et suffisantes pour réaliser ces formes et assurer une résistance sans dommage de l'objet à tous les efforts auxquels il sera soumis pendant son service. Pour

(35) Henri Darcy (1803-1858) : ingénieur français qui a étudié les problèmes posés par l'eau à Dijon et pour la Ville de Paris.

(36) *Encyclopædia Universalis*, France SA, 2001. Article *Aérodynamique*. 57 pages (format 21 × 29,7).

(37) *Résistance des matériaux*. Article de 20 pages dactylographiées dans Word (format 21×29,7), le principe de Saint Venant est citée page 7.

(38) Une *force* peut être, par exemple, une traction. Un *moment* est un produit d'une quantité d'ordre vectoriel, par exemple une force, par une distance orientée. Nous savons que l'effet de rotation dépend de l'intensité de la force, mais aussi de la grandeur du bras de levier ; on dit qu'elle est fonction du *moment* de la force.

(39) *Encyclopædia Universalis*, France SA, 2001. Article *Résistance des matériaux*, p. 7.

(40) Boscovich ou Boškovic Rudjer (1711-1787), in *Encyclopædia Universalis*, article de 4 pages.

(41) *Op. cit.*, p. 3.

(42) Cauchy est un mathématicien célèbre. Contemporain de Saint Venant (1789-1857), il refusa de prêter serment en 1830 ; il partageait sa sensibilité politique à l'égard de la monarchie.

(43) Antoine Picon, X Ponts, docteur en histoire, professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées, architecte. Cf. Annexe 1.

(44) *De la science à l'art d'inventer. L'itinéraire de Barré de Saint Venant*, Discours inaugural du *Symposium Saint Venant* à l'École des Ponts et Chaussées, par Antoine Picon.

(45) Communication de M. Aymar de Saint Venant au *Symposium Saint Venant*, 28 août 1997.

(46) Antoine Picon, *op. cit.*, p. 6.

(47) *Les conceptions épistémologiques de Barré de Saint Venant*, par Antoine Picon.

(48) *Ibid.*, p. 9.

cela, des calculs sont nécessaires et c'est le travail des bureaux d'étude.

Pour l'étude de la mécanique statique, on isole les systèmes étudiés ; pour évaluer les contraintes et les déformations, on utilisera le principe de Saint Venant.

Ce principe a été énoncé par notre savant et a été souvent vérifié expérimentalement.

En voici un énoncé : « *Les contraintes et les déformations dans une région d'un solide suffisamment éloignée des points d'application des efforts extérieurs ne dépendent que du torseur (force ou moment) (38) résultant de ces efforts (39).* »

Enfin, il est fait mention de Saint Venant à propos d'un article sur Boscovich (40), mathématicien, physicien, astronome et diplomate, jésuite propagateur des idées de Newton. Un des promoteurs de la théorie atomique dont on a pu noter des affinités, voire des influences dans les œuvres de Cauchy, Saint Venant, Helmholtz et Du Bois Reymond (41).

Une fois encore, notre savant est cité en compagnie de grands noms de la science (42).

Un savant dont les recherches scientifiques sont marquées par ses convictions

Antoine Picon (43), dans son discours inaugural du Symposium Saint Venant de 1997 (44), exprime sur ce sujet, le christianisme de Saint Venant, une opinion très claire que nous pouvons partager : « *Catholique fervent en un siècle où la science se sécularise inexorablement, Barré de Saint Venant se distingue également de la plupart des savants français de son époque par son anti-positivisme résolu ainsi que par une conception originale des rapports entre sciences et techniques. À cela s'ajoute un caractère peu enclin aux compromissions, de quelque nature qu'elles soient, qui nuit à sa carrière d'ingénieur et de savant. Quoiqu'ayant enseigné durant plusieurs années à l'École des Ponts et Chaussées, Saint Venant ne sera jamais nommé professeur de mécanique appliquée à l'École. Après s'être vu préférer à deux reprises des candidats moins brillants que lui, il ne sera élu à l'Académie des Sciences qu'en 1868, à l'âge de 71 ans...* » C'est sans doute en raison de sa foi religieuse... et de sa passion pour la science et la recherche qu'il a pu être « *le savant sans problème* » dont parle, au cours du même colloque, le comte Barré de Saint-Venant (45). Il a ainsi réussi à cultiver la vertu d'indifférence, l'art de dominer les passions que lui ont enseignés, en particulier dans certaines instructions de carême, les nombreux prédicateurs qu'il est allé entendre.

Dans son exposé inaugural, M. Antoine Picon aborde les conceptions épistémologiques de Barré de Saint Venant (46). Je ne peux tenter de résumer cette intervention qui paraît assez pertinente pour être proposée ici en annexe (47). Je retiens cependant l'influence de la philosophie thomiste. Saint Venant a étudié les écrits de saint Thomas d'Aquin et en applique les intuitions à la science contemporaine avec, je trouve, une certaine justesse que vont confirmer certains progrès de la science contemporaine.

Je cite seulement ce passage du discours où Antoine Picon indique que notre savant est persuadé de l'indépendance de la science et de la foi : « *Saint-Venant sépare nettement leurs domaines de compétences. L'une traite de l'action des corps matériels les uns sur les autres tandis que l'autre s'occupe de l'action de Dieu sur les âmes et des âmes sur les corps. "La physique, science des faits assemblés, ne peut connaître le mode d'action des esprits sur les corps", déclare à ce propos Saint-Venant.* » (48)

De son côté, Jacques Dugied notait que « *dans de nombreux cahiers, où il rassemble toutes les connaissances de son époque sur l'organisation de l'univers, la composition atomique et moléculaire de la matière, sur les lois de la nature, on découvre une foi en un créateur de cet univers, un hommage à l'harmonie qui y règne : il ne s'agit pas d'un dieu dont*

le grand prêtre serait Auguste Comte mais d'un Dieu près des hommes, qu'il prie longuement chaque jour avant l'aube lorsque la maison dort encore » (49).

Des options politiques influencées par la foi catholique

Sans nous appesantir sur les opinions politiques de Saint Venant et ses évolutions, nous retiendrons cette opinion d'Antoine Picon : « Il y a en définitive une dimension utopique à l'œuvre dans la démarche de Barré de Saint Venant. Cette dimension utopique explique peut-être l'étrange sympathie qu'il éprouve, en dépit de son engagement catholique, pour les réformateurs sociaux, saint-simoniens et fouriéristes en tête. "Les radicaux d'aujourd'hui, les socialistes qui ne sont guère chrétiens, ont sans cesse à la bouche des paroles de commisération pour toutes les douleurs, leurs intentions ne sont sans doute pas mauvaises", écrit-il en 1848. » (50)

De son côté, Jacques Dugied partage cet avis : « On ressent chez lui l'influence de Saint-Simon et des saint-simoniens. » (51)

Au nom de ses convictions religieuses, Saint Venant désapprouve la répression qui suit les journées de 1848. « Il se distingue par là aussi bien des légitimistes francs réactionnaires que des républicains modérés de Cavaignac (l'auteur de la répression et le nouvel homme fort du régime), ou encore des orléanistes qui, comme Thiers, rêvent de briser la "vile multitude" et d'en finir avec la gauche socialiste. Bref, Saint Venant n'est pas animé par la haine et la peur à l'égard des ouvriers insurgés, et reste empreint de l'idéal humanitaire typique de 1848, et, plus largement, des années 1840. » (52)

On reconnaît là un homme qui réfléchit et cherche à vivre personnellement l'idéal évangélique.

« En 1852, Saint Venant se montre partisan résolu de la civilisation rurale et agricole, qu'il juge la plus à même de moraliser la société française menacée de corruption par les villes. » (53) Il entretient une correspondance suivie avec le comte de Falloux, « un des leaders du "parti" catholique et légitimiste, l'homme de la loi scolaire de 1850 » (54).

« Suffit-il de multiplier les répressions, les déportations, les précautions militaires ? Refusera-t-on donc d'écrire, dans la Constitution, le droit à l'assistance, que nous savons être un devoir étroit pour nous chrétiens [...] et ce droit au travail qui me semble antérieur au droit à l'assistance ?

« Réprimer ne suffit pas, il faut combattre le chômage et remédier à la misère ouvrière. » (55)

Royaliste, anti-libéral, certes, mais aussi social... Ni socialiste, ni chrétien-social sans doute... « Catholique, ruraliste, anti-socialiste, oui... mais légitimiste, cela n'est pas certain. Mais le chrétien qu'il est, certes intransigeant, mais généreux. » (56)

L'article paru dans la SABIX, intitulé « Les convictions politiques et religieuses d'Adhémar Barré de Saint Venant », cerne l'aspect « ruraliste » de la pensée de Saint Venant et montre l'influence de sa foi chrétienne sur ses positions.

Répondant à une enquête à l'occasion du comice agricole de 1886, à Vendôme, il fait une analyse sévère des raisons qui expliquent « l'état des choses qu'on déplore ». Il incrimine l'esprit des maîtres qui agissent à l'égard de leurs employés avec « la plus stupide des tyrannies, à savoir la suppression générale dans ce pays de toute liberté religieuse pour les jeunes bergers ».

Il écrit : « À peine un enfant, au sortir de sa première communion, est-il engagé dans une ferme, qu'il n'y a plus pour lui ni messe, si ce n'est à Pâques, et au plus à Noël [...]. Que les maîtres ne s'étonnent donc plus de la difficulté croissante des relations avec ceux qu'ils ont absolument besoin d'employer ! »

Saint Venant n'est pas matérialiste. Quand il analyse l'évolution de la société, il pense que l'explication n'est donc

pas d'ordre matériel, mais d'ordre moral, spirituel même. Saint Venant lie étroitement tensions sociales et baisse d'influence de la morale chrétienne (catholique), exode rural et déchristianisation des campagnes. Pour lui, dès lors que la morale chrétienne ne régit plus les rapports sociaux et n'imprègne plus les esprits, les intérêts matériels égoïstes surgissent, et, avec eux, les conflits sociaux. [...]

« Il milite en faveur d'une plus grande humanité des rapports sociaux, mais il est clair que sa conception du rôle des maîtres est très paternaliste. Le maître doit se comporter avec ses ouvriers comme un prêtre envers ses fidèles, c'est-à-dire comme un père sévère et charitable. Ce paternalisme de Saint Venant n'est pas étonnant, vu la profondeur de sa foi catholique ; c'est elle qui explique sa conception des rapports sociaux, d'ordre moral, et non matérialiste, ni marxiste, ni libérale, et son paternalisme, lui aussi lié au catholicisme de son époque, qui nie l'égalité des individus (dans le sens libéral du terme, celui de 1789). » (57)

L'article de la SABIX termine ce sujet en écrivant : « La pensée ruraliste, agrarienne, de notre savant, nous paraît empreinte d'une nette nostalgie de la société d'Ancien Régime, antérieure à la Révolution française de 1789. De plus, elle nous semble tout autant empreinte d'idéalisme et d'utopie : ces deux traits ne s'expliquent-ils pas par sa foi catholique ? » (58)

Je laisse aux auteurs la responsabilité de leur question. Personnellement, je crois que l'utopie chrétienne qui voudrait dire que les principaux moteurs de l'action humaine ne doivent être ni le pouvoir ni l'argent peut paraître à la fois utopique et enthousiasmante.

« Le catholicisme reproche au libéralisme de n'envisager l'homme que d'un point de vue purement théorique, alors que chaque individu vit en société et ne peut donc être envisagé en dehors de celle-ci. Saint Venant a beau jeu alors de retourner l'accusation de dogmatisme coupé de la réalité contre les libéraux, si prompts à en accuser l'Église depuis le concile de Vatican I (1870).

« L'anti-libéralisme d'Adhémar a donc deux sources : sa foi catholique, qui l'oppose aux principes libéraux qu'il juge responsables des malheurs de l'Église depuis 1789 (ainsi la déchristianisation des campagnes et des villes), et son attachement à l'ancienne société, idéalisée, qui contraste avec la société contemporaine, matérialiste et dure. Si notre savant est antilibéral, c'est bien sûr par croyance religieuse, mais aussi par hostilité envers l'individualisme libéral qu'il juge porteur d'égoïsme et donc source de conflits sociaux idéalistes, il ne peut s'accommoder d'un monde qu'il juge excessivement matérialiste... » (59)

Les notes prises le 12 juin 1874 après lecture de la revue des pères jésuites *Études* (60) : « Le principe du libéralisme. C'est la doctrine qui affirme la complète indépendance de la liberté humaine et qui nie par conséquent toute autorité supérieure à l'homme dans l'ordre intellectuel, religieux, politique... Tel est le principe du libéralisme : négation directe et absolue de la doctrine catholique. » (61)

(49) Jacques Dugied, « Un homme hors du commun, Adhémar Barré de Saint Venant », publié dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, année 1986, p. 18-20.

(50) Antoine Picon, *op. cit.*, p. 13.

(51) Jacques Dugied, *op. cit.*, p. 19.

(52) Dans *Les convictions politiques et religieuses d'Adhémar de Saint-Venant*. Dans le *Bulletin de la Société des Amis de la Bibliothèque de Polytechnique* (SABIX), décembre 1992, p. 14.

(53) *Ibid.*, p. 14.

(54) *Ibid.*, p. 15.

(55) *Ibid.*, p. 14.

(56) *Ibid.*, p. 15.

(57) *Ibid.*, p. 17.

(58) *Ibid.*

(59) *Ibid.*, p. 18.

(60) *Études religieuses, philosophiques et littéraires par les PP. de la Compagnie de Jésus*, janvier 1874.

(61) *Archives Saint Venant*, SABIX, pièce 2044.

« Voici donc deux autres raisons de condamner le libéralisme : les libéraux, en refusant toute autorité supra-humaine, se rendent coupables du péché d'orgueil et leur refus de toute autorité a pour conséquence le rejet à la fois de la religion et de la monarchie, elle aussi d'essence supra-humaine puisque de droit divin en France. De quoi heurter profondément Saint Venant, catholique et, on peut le supposer après tous les textes cités, monarchiste. » (62)

Hostile aux républicains ? Un document le montre. « Il s'agit d'une note non datée, dont nous ignorons s'il en est l'auteur, mais qui, du moins, résume bien sa pensée :

« Il en est de la crainte du Roi comme de la crainte de Dieu. Celui qui dépend du Roi et n'attend son avancement que du Roi est plus indépendant que celui qui brigue les couronnes civiles ou l'achalandage s'il est commerçant. » (63)

« Ce texte confirme, s'il en était encore besoin, le lien indissoluble, aux yeux de Saint-Venant, existant entre la monarchie et l'Église catholique, trait caractéristique des légitimistes, et qui les distingue des orléanistes. » (64)

Un exemple illustre l'hostilité d'Adhémar envers les républicains : sa réaction à la candidature de Tisserand à l'Académie des Sciences. Il s'agit d'un ancien élève, brillant, spécialiste de questions agricoles. Il est républicain et libéral...

Saint Venant avait beau déclarer, le 10 avril 1884 : « Je ne fais pas de politique. [...] Mes enfants ont été élevés par une mère pieuse dans l'amour de Dieu » (65), ses opinions politiques l'empêcheront de voter Tisserand. Pour lui, les libéraux et les républicains n'avaient pas leur place à l'Académie des Sciences ! Les libres-penseurs non plus, d'ailleurs. Son collègue A. Damour (66) lui écrit, à propos d'une élection en 1884 : « [...] Il me paraît, comme à vous, hors de doute qu'un protestant sincère offre plus de garanties qu'un libre-penseur. Le premier, du moins, a des principes chrétiens, et l'on ne sait ce que peut penser l'autre... »

Le texte de la SABIX commente ainsi : « Voir nos deux académiciens préférer un protestant, donc un hérétique, à un libre-penseur (ou jugé tel), illustre bien leur opposition au libéralisme moderne, présumé libre-penseur comme le proclame l'Église catholique depuis le pontificat de Pie IX. La question religieuse est bien le critère essentiel pour Saint Venant et ses amis, celui autour duquel tout se structure, la vie académique comme la vie politique. Mais n'en était-il pas de même du côté opposé, du côté républicain et radical ? »

Je suis personnellement assez proche de cette analyse. Je m'efforce cependant de ne pas juger le XIX^e siècle avec mes lunettes qui sont bien du siècle suivant, voire pour la dernière partie de mon existence du III^e millénaire...

Le chrétien : un croyant qui met sa vie en accord avec sa foi

Saint Venant était profondément chrétien, c'est une affirmation sous la plume de tous ceux qui ont écrit sur le savant. Or, à son époque, il n'était pas facile d'être à la fois un scientifique reconnu et un chrétien convaincu.

Nous avons vu qu'il était capable, pour mettre sa vie en accord avec ses convictions, de prendre des risques et qu'il

savait aller jusqu'au bout de ce qu'il pensait être son devoir.

La rigueur de son emploi du temps nous en fournit une preuve supplémentaire ; elle était parfaitement en accord avec son caractère. Il a établi l'horaire qui nous est parvenu, « à l'âge de 24 ans », au début de sa carrière où il continuait à apprendre et à se cultiver.

« Lever à 5 h 30, toilette, prière, méditation ; 6 h 30 apprendre par cœur ; 7 h lectures historiques ou littéraires ; 8 h mathématiques ; 9 h travail des Ponts et Chaussées ; 10 h déjeuner ;

« 10 h 30 promenade et journal ; 11 h Ponts et Chaussées ; 13 h musique ou leçon ; 14 h travail des Ponts et Chaussées ;

« 17 h dîner ; 18 h promenade ; 19 h musique ; 20 h leçon d'armes, mathématiques ou sortie en société, correspondance ; 23 h prière et coucher. » (67)

Six heures trente de sommeil, deux repas, avec un souper probablement les jours de « sortie en société ».

Un rythme équilibré où le sport, la promenade et l'escrime ont leur place.

La régularité de la prière et de la méditation apparaît tout à fait remarquable.

Quant au travail, il est intelligemment réparti tout au long de la journée.

On devine qu'il a respecté ce type de règlement de vie tant que sa santé le lui a permis. Et il est mort à 89 ans...

Dans sa vie quotidienne, son épouse le soutiendra avec un dévouement remarquable. Julie Rouhault de Fleury appartenait à une famille chrétienne où les polytechniciens sont nombreux.

Son père Hubert, ingénieur des Ponts et Chaussées, architecte et premier Grand Prix de Rome en architecture, son frère Charles étaient tous deux anciens élèves de l'École polytechnique.

Son neveu Hubert était architecte. Il fut secrétaire général du « vœu national du Sacré-Cœur de Jésus pour obtenir la délivrance du Souverain Pontife et le salut de la France » qui devait être à l'origine de la construction du Sacré-Cœur à Paris (68).

« Julie de Saint Venant s'efforça, par son dévouement, de laisser la plus grande liberté d'esprit à son mari pour ses travaux scientifiques et apprit même la signification des signes et symboles des mathématiques transcendantes pour pouvoir lui faire des lectures pendant une maladie des yeux provoquée par un surmenage. » (69)

Ses options politiques s'inscrivent dans la ligne de son engagement religieux. Ses opinions religieuses influent sur ses options politiques. Il est en parfaite harmonie avec les manières de penser qui prévalent à Rome, dans l'Église catholique à laquelle il est fidèle.

S'il s'oppose au libéralisme, c'est qu'il est persuadé devoir rejeter une « doctrine qui affirme la complète indépendance de la liberté humaine... négation absolue de la doctrine catholique » alors qu'il ne voit « d'espérance réelle que dans le secours d'En-Haut » (70).

De plus, l'observateur souvent cité écrit : « Sa piété entraînait une extrême modestie ; la science était pour lui un moyen de servir son prochain.

« Des membres éminents du clergé le consultent pour étayer leur théologie sur les sciences exactes. » (71)

« Catholique humanitaire soucieux de la charité, Adhémar n'est-il pas dans la lignée des futurs catholiques sociaux de Frédéric Le Play et d'Albert de Mun, ainsi que de l'encyclique de Léon XIII dite "Rerum novarum" (1891) qui énonce alors la doctrine sociale de l'Église ? Il n'est pas interdit de le penser : un homme comme Albert de Mun était fort proche de Saint-Venant. Tous deux étaient monarchistes, légitimistes, catholiques et soucieux de régler la question sociale. Précisons que, catholique social, notre savant ne se situe pas dans la famille démocrate-chrétienne : au contraire de celle-ci, il refusait les principes et règles de la démocratie. Catholique et anti-libéral, tel est Saint Venant (72).

(62) *Convictions...*, op. cit., p. 18.

(63) *Archives Saint Venant*, SABIX.

(64) *Ibid.*, p. 19.

(65) SABIX, pièce 1014.

(66) Damour (Alexis) (1808-1902) : minéralogiste, membre de l'Académie des Sciences en 1878.

(67) *Colloque Saint Venant*, Michel de Sacy, daté du 16 mars 1997, p. 1 et 2.

(68) Michel de Sacy, op. cit., p. 2.

(69) *Ibid.*, p. 2 et 3.

(70) Cité par M. de Sacy, op. cit., p. 3.

(71) *Ibid.*

(72) SABIX, p. 21.

« À n'en pas douter, Saint Venant est avant tout un catholique. Qui plus est, un catholique convaincu, fervent, voire mystique. Avons-nous des preuves ? » Ainsi s'interroge l'article abondamment cité.

Les petits cahiers spirituels

Nous sommes en mesure de mieux répondre car nous avons pu recenser, hélas sans en approfondir la lecture, les numéros et titres des carnets numérotés de 1 à 381 (73).

Il y a eu 381 cahiers qui sont datés de 1835 à 1879.

Les cahiers sont habituellement reliés par cinq. Il s'agit d'une facture artisanale qui doit être due à l'auteur lui-même. Il découpait des feuilles d'environ 18 cm sur 23, les pliait en deux et les reliait avec un fil noué d'un nœud que les scouts appellent familièrement un *nœud de vache* ; le nœud plat, plus orthodoxe en matelotage, est rare...

Les textes sont écrits au crayon à mine de graphite de manière cursive, sans lever le crayon, si ce n'est pour aller à la ligne. L'écriture est hâtive, mais assez lisible, même si cela exige un réel effort.

Certains cahiers ont été relus et réécrits, donc médités.

La période principale de production s'étend de 1839 à 1848, des nos 41 à 270, soit 229 cahiers pour dix années, soit près de 23 cahiers par an, soit une moyenne située en quatre et cinq brochures de cinq cahiers par année.

Cette période coïncide « avec son enseignement à l'École des Ponts et Chaussées (1837-1842) et sa fonction d'ingénieur de la Ville de Paris (1839-1848)... D'autre part, les églises fréquentées par Saint Venant sont celles de Saint-Louis d'Antin, Saint-Roch, la Madeleine et Saint-Philippe-du-Roule : elles se situent dans trois arrondissements voisins (aujourd'hui : les 1^{er}, 8^e et 9^e), quartiers aisés, neufs et à la mode dans les années 1840. Il n'est pas étonnant d'y retrouver Adhémar, dont la position sociale s'est assise avec son mariage et ses deux emplois aux Ponts et Chaussées et à la Ville de Paris.

« Or, malgré le peu de loisirs laissé par ces deux emplois, ses recherches scientifiques et sa jeune famille, notre savant trouvait encore le temps d'assister aux offices plusieurs fois par semaine ! C'est dire la sincérité et la profondeur de sa foi catholique.

« Cette remarquable assiduité peut s'expliquer par les thèmes des sermons. » L'abbé Pétetot, l'un des prédicateurs préférés de Saint Venant, « et ses confrères mettent l'accent sur la charité, l'humilité, la misère de l'homme sans Dieu, la souffrance et le Christ ». L'auteur de la SABIX qualifie le message recueilli par Saint Venant de « religiosité plus doloriste que triomphaliste, qui insiste sur le peu de valeur de la vie terrestre et la faiblesse de la nature humaine, qui ne peut espérer le salut sans l'aide de Dieu et de l'Église romaine et sans les œuvres : la première de celles-ci étant la charité. Pareille spiritualité ne pouvait pas plaire à Saint Venant, si dur pour lui-même et enclin à l'austérité, et si attaché à la valeur et à la pratique de la charité ».

Si l'on peut être tenté de récuser le terme de « religiosité » qui peut apparaître comme péjoratif, on peut reconnaître, et cela est aussi perceptible dans l'iconographie chrétienne de l'époque, qu'on insistait dans le catholicisme davantage sur la croix que sur la résurrection (74)...

Essayons de vérifier la nature et l'origine des textes pris en notes par Adhémar de Saint Venant.

Des sermons et des prêches. Si le prône est donné au cours de la messe, on dirait aujourd'hui l'homélie ; le sermon peut être donné dans diverses occasions : entre deux célébrations, entre les vêpres et le salut du Saint-Sacrement ou à l'occasion de pèlerinages, d'adoration. Les méditations sont données à l'occasion des exercices spirituels du carême ou de l'Avent. Il y a aussi les retraites et les conférences qui ont une durée plus importante et qui peuvent constituer une série en générale suivie avec ponctualité par notre savant.

Les prédications, quelles qu'elles soient, sont notées en entier et avec soin.

Certains prédicateurs ont des noms célèbres ; Adhémar de Saint-Venant n'hésite pas à quitter sa paroisse pour aller les écouter.

Ainsi le P. Lacordaire (75), que Saint Venant entend en 1836, pour sa deuxième prédication de carême à Notre-Dame de Paris.

On peut lire également un sermon du P. Ratisbonne (76), israélite converti, fondateur des congrégations de Notre-Dame de Sion, du P. de Ravignan (77), successeur de Lacordaire à Notre-Dame et d'autres.

En 1835, il note les paroles de l'abbé Dupanloup (78), futur évêque d'Orléans, figure de proue du catholicisme français au XIX^e siècle, et Mgr Morlot, évêque d'Orléans puis archevêque de Tours.

On peut noter des noms moins célèbres comme celui de l'abbé Petetot (79), curé de Saint-Louis-d'Antin, et futur restaurateur de l'ordre de l'Oratoire en France en 1852. C'est l'un de ceux dont le nom revient le plus souvent. Curé de Saint-Roch, puis de Saint-Louis-d'Antin, il a eu une influence certaine sur notre savant.

(73) Ces carnets se trouvent conservés par la famille à Villeporcher. Voici la liste des dates des cahiers reliés par 5 ou 6 carnets : 1-5 bis (1835-1836) ; 5, 6 (1835) ; 7-8 (1836) ; 16-20, 21-25 (1837) ; 26-28, 31-35, 36-40 (1838) ; 41-45, 46-50, 51-55, 56-60 (1839) ; 61-65, 66-70, 71-75, 76-80 (1840) ; 81-85 (1841) ; 86-90 (1840) ; 91-95, 96-100, 101-105, 106-110* (1841) ; 111-115, 116-120, 121-125, 126-130, 131-135 (1842) ; 136-140, 141-145*, 146-150, 151-155, 156-160 (1843) ; 161-165, 166-170*, 171-175*, 176-180* (1844 ?) ; 181-185, 186, 190, 191-195 (1845) ; 196-200, 201-205, 207-210, 211-215, 216-220, 221-225 (1846) ; 226-230, 231-235, 236-240, 241-245, 246-250, 251-255, 256-260, 261-265* (1848) ; 266-270, 271-275 (1849) ; 276-280, 281-285* (1850-1852) ; 286-290 (1852) ; 291-295, 296-299 (1853) ; 300-305, 306-310 (1854) ; 311-315, 316-320 (1855) ; 321-325, 326-330, 331-335 (1856) ; 336-340, 341-345 (1857) ; 346-350 (1858) ; 351-355 (1859) ; 356-360* (1863-1866) ; 371 (1866) ; 375, 376 (1869) ; et 381 (1879).

Neuf cahiers dont la date est accompagnée du signe * ont été confiés aux Archives de l'Académie des Sciences ou à des membres de la famille du savant.

(74) À titre indicatif, on relève dans l'iconographie du XIX^e siècle, à la cathédrale de Blois, la Cène et la Croix. Il n'y avait avant les vitraux de Jan Dibbets aucune allusion iconographique à la Résurrection.

(75) Dominicain français (1802-1861) célèbre pour ses prédications de carême, à Notre-Dame de Paris. Converti à la suite de la lecture du *Génie du christianisme* de Chateaubriand, il est prêtre en 1819. Ami de Lamennais duquel il se sépare pour rester fidèle à Rome. Il prêche le carême à Notre-Dame de Paris en 1835 et 1836. Il rétablit l'ordre des Dominicains en France en 1839. Il prêche à Notre-Dame les carêmes en 1841 et de 1843 à 1851. Reprend la direction du collège de Sorèze.

Influencé par le romantisme de Rousseau et de Chateaubriand, par l'ardeur de saint Augustin et la rigueur de saint Thomas d'Aquin, orateur présentant les thèses de l'apologétique catholique traditionnelle, il a contribué à faire respecter l'Église par une classe dirigeante voltairienne ; il ouvre la voie à un véritable renouveau religieux dans la France du milieu du XIX^e siècle.

(76) Ratisbonne (Théodore, Marie) (1802-1884), d'origine israélite, converti au christianisme, prêtre, vicaire à Strasbourg et fondateur des congrégations féminine et masculine de Notre-Dame de Sion. Son frère Louis se convertit également, au cours d'un voyage à Rome et, après une tentative chez les Jésuites, il entre dans la congrégation fondée par son frère Théodore.

(77) Gustave Xavier de Ravignan (1795-1858) entre chez les Jésuites en 1822. Prédicateur qui succède à Lacordaire à Notre-Dame. Il participera au Mouvement d'Oxford, qui conduit l'anglican Newman au catholicisme.

(78) Félix Dupanloup (1802-1878), prêtre de Paris, lutte pour la liberté de l'enseignement avec Lacordaire et Montalembert, évêque d'Orléans (1849), chef de file des catholiques libéraux, tente de s'opposer aux publications des idées du pape Pie IX, refuse de participer au Concile Vatican I pour ne pas avoir à voter l'infaillibilité pontificale telle qu'elle est proposée et dont il conteste l'opportunité de la proclamation.

(79) Louis Petetot (1801-1887). En 1852, il restaure, avec le P. Gratry, l'ordre de l'Oratoire. Il se consacra à l'œuvre des Faubourgs et incita ses auditeurs à être attentifs aux misères des temps et aux classes sociales défavorisées.

J'y trouve aussi l'abbé Bernier, vicaire à Saint-Roch, qui sera curé de Saint-Philippe-du-Roule, et qui est l'oncle maternel de mon arrière-grand-père Genevée : « *M. Bernier, dimanche 4 mai 1851, à Saint-Roch, mois de Marie.* » (80) Force est de reconnaître que déchiffrer est assez difficile. Le ton du prédicateur est d'ailleurs dans le ton doloriste de l'époque : « *Méditons sur le péché, nous apprécierons la grandeur du privilège de Marie. Le péché dégrade nos âmes...* » Et pour terminer l'orateur cite en latin saint Paul : « *Infelix, quis libera me de corpore mortis hujus ?* » (81) À la différence de l'orateur, sans doute, Saint Venant ne traduit pas. Il note la conclusion : « *La vertu vous coûte ? Il y a deux hommes en nous.* »

Je note l'abbé Huvelin, le 23 octobre 1864, au prône de Saint-Philippe. Ce prêtre est celui qui provoquera le retour à la pratique religieuse de Charles de Foucauld quelque vingt années plus tard (82).

Dans le cahier de 1865, il note qu'il est allé entendre M. Monsabré, curé de la Madeleine de Vendôme qui était, aux dires d'un de ses successeurs, moins célèbre que son frère le dominicain, mais qui avait, ici, la réputation de prêcher mieux que lui... (83).

Au niveau de la fréquence des exercices spirituels suivis par Adhémar de Saint Venant, avec l'ensemble des carnets 201-205, nous pouvons noter que en 1846, Saint Venant participe aux offices du dimanche 15 mars (5^e dimanche de carême), du mardi 17, du jeudi 19, du samedi 21, au prône de la messe du dimanche 22, au sermon du soir ; il continue le lundi 23 et le vendredi 26, le samedi 28, le dimanche 29, du dimanche de la Passion, méditation de M. Petetot et ce même jour, M. Bruneau à Saint-Philippe, et M. Petetot, de nouveau le soir, enfin M. Bruneau, le lundi, méditation à Saint-Louis-d'Antin de M. Petetot, et pour terminer le cahier 205, en utilisant des feuilles d'un cours d'hydraulique daté de mars 1846, pour prendre en note le sermon de M. Madelonde.

Lorsqu'il est à Saint-Ouen, il prend en note avec le même zèle les paroles de son curé (84). Il note, sans s'y attarder, le mandement de carême de Mgr l'évêque, puis le prône de M. le curé de Saint-Ouen. Il suit ensuite le carême à Saint-Philippe-du-Roule, à Paris. Il est de retour en mai à Saint-Ouen et suit régulièrement les exercices du mois de Marie.

En 1865, il note de même qu'il participe à la fête de la translation de Saint-Ouen, le 7 mai, et retourne à l'église, le soir, pour les exercices du mois de Marie qu'il note à son retour, exceptionnellement à l'encre : « *“De souvenir” : Ayons confiance en Marie. Regardons-la comme une tendre mère, adressons-nous à elle...* » (85)

Dans les notes du 2^e dimanche de carême, 12 mars 1865, il note les paroles du curé de Saint-Ouen. Il écrit avec une application inhabituelle, sans doute au retour de la cérémonie, un texte qui est une profession de foi : « *Mon âme est immortelle car elle a été créée à l'image de Dieu qui est immortel. Dieu, il est.* » (86)

(81) Cahier 282.

(82) Rm 7/24 : *Malheureux que je suis, qui me libérera de ce corps de mort ?*

(83) 1886.

(84) Le père Monsabré, dominicain né à Blois en 1827, fut un prédicateur célèbre du carême de Notre-Dame de Paris, de 1873 à 1890, après y avoir prêché l'Avent en 1869. Il fut un prédicateur thomiste du dogme catholique (mort au Havre en 1907).

(85) Cahiers 361-365 datés de 1863 à 1866.

(86) Cahier 364.

(87) *Ibid.*

(88) M. l'abbé de Préville fut ensuite curé-archiprêtre de la Trinité de Vendôme.

(89) *Op. cit.*, p. 171, pour Saint Bénézet, et p. 148 pour les travaux pour l'église paroissiale de Saint-Ouen.

(90) In Paul Germain, *Discours* du 15 novembre 1986 pour l'inauguration de la plaque apposée sur le portail de Villeporcher.

(91) *Discours* cité p. 6 et 7.

Il note l'arrivée de M. de Préville (87), nouveau curé de Saint-Ouen, en octobre 1865. Il suivra avec une grande attention la prédication de ce prêtre qui est aussi appelé à prêcher à la Madeleine au moment du carême de l'année 1866.

En 1869, nous avons des notes prises au cours de prédications parisiennes, à Saint-Étienne-du-Mont, à Sainte-Geneviève, mais, par exemple, le cahier 376 qui date de cette même année reste inachevé.

Dans les derniers cahiers, en particulier dans le dernier, le 381, l'écriture est plus tremblée, les textes sont plus courts et ne font guère plus d'une page et demie, alors que les notes pouvaient atteindre près de 25 pages en 1842...

Les dernières notes sont prises à « *Saint-Ouen, le dimanche des Sept douleurs, en la fête de Notre-Dame de la Salette, sermon de M. Guimbeau, curé de Meslay* » (1 page), puis « *le 14 novembre 1880, à Saint-Ouen, adoration perpétuelle...* » et ensuite des pages blanches.

Outre cet extraordinaire témoignage pieusement conservé par notre savant, puis par les archives familiales, on ne peut omettre de signaler deux travaux d'Adhémar de Saint Venant qui montrent et l'intérêt qu'il porta au domaine religieux et les engagements concrets qui viennent confirmer la sincérité de ses convictions. Nous en citerons deux qui sont très bien illustrés par l'ouvrage de M. Neveu (88).

Le premier trait que nous relevons, c'est la contribution de Saint Venant à la vénération de saint Bénézet considéré comme la patron des ingénieurs. Il consacre un article très documenté au célèbre constructeur du pont d'Avignon. Il rejoint la piété populaire à laquelle il contribue à donner un fondement plus solide.

Le deuxième trait, plus significatif sans aucun doute, est la manière dont il a accompagné et soutenu, pour ne pas dire impulsé, les travaux de la reconstruction de l'église paroissiale de Saint-Ouen. C'était l'église où il venait prier tous les jours. Adhémar de Saint Venant a élaboré trois projets pour la reconstruction de l'église. On en possède les croquis qui sont reproduits dans le livre cité. C'est Marganne, architecte de Vendôme où il habite, qui a réalisé la construction d'autres églises en Loir-et-Cher, qui en fut le réalisateur. Saint Venant, quant à lui, contribua à la construction par ses dons généreux.

CONCLUSION

Je ne peux mieux conclure qu'en rappelant deux textes cités par M. Paul Germain lors de l'inauguration de la plaque apposée sur le portail de Villeporcher. Ces deux textes lui paraissent être de vrais témoignages sur la manière dont Barré de Saint Venant était perçu dans le monde par ceux qui l'entouraient (89).

Le premier texte est de Boussinesq, un de ses élèves, que le savant russe Timoschenko présente, à juste titre, comme le plus célèbre de ses élèves. Boussinesq a écrit, à la fin d'une notice sur Barré de Saint Venant : « *C'était un grand savant et un grand chrétien, et c'est de l'intime union de la religion et de la science que s'était formé ce caractère si fort et si doux en même temps.* » Ce texte dépeint assez bien, en des termes très sobres, la figure de cet homme qui n'est connu habituellement qu'à travers des textes de mathématiques.

Et le second texte cité est extrait de l'annonce qu'a faite le président de l'Académie des Sciences à l'occasion de la mort d'Adhémar Barré de Saint Venant. Ces petits textes de quelques lignes sont toujours, en tout cas très souvent, fort intéressants parce qu'ils ne sont pas préparés. Rédigés rapidement, ils sont éloignés de tout calcul. Donc, le lundi qui suivit la mort de Saint Venant, le président a terminé son évocation du confrère qui venait de mourir en disant : « *Il est mort à un âge avancé, sans infirmités, occupé jusqu'à la dernière heure par des problèmes qui lui étaient chers, et soutenu dans le grand passage par les espoirs qui avaient soutenu Pascal et Newton.* » (91)

Que cela soit écrit en 1886 prend une coloration particulière. Nul doute que les convictions chrétiennes de M. Adhémar Barré de Saint Venant aient été reconnues par ses pairs comme authentiques. Nul doute qu'il n'ait affirmé, à la place de l'évocation des *espoirs de Pascal et Newton*, son indéfectible espérance dans le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de Jésus-Christ. Savant lui-même, et d'une façon magistrale, son Dieu n'était pas celui des philosophes et des savants.

ANNEXE

Les conceptions épistémologiques de Barré de Saint Venant

par Antoine Picon

À une époque qui voit se préciser le divorce entre les « deux cultures », scientifique et humaniste, Barré de Saint Venant continue à cultiver l'une et l'autre, ainsi qu'en témoignent ses multiples lectures. La philosophie occupe une place de tout premier plan parmi elles. C'est qu'elle lui permet de préciser ses conceptions en matière de connaissance scientifique. Plus que Navier ou Coriolis, Barré de Saint Venant agit comme un véritable épistémologue. Son Cours de mécanique appliqué de l'École des Ponts et Chaussées est à cet égard révélateur. Il s'ouvre en effet par toute une série de considérations sur le contenu et la portée des théories scientifiques, ainsi que sur leurs relations avec l'expérience.

Ainsi que je l'ai déjà souligné à plusieurs reprises, les conceptions épistémologiques de Barré de Saint Venant sont indissociables de son œuvre de savant, de ses réflexions sur les panoramas de la mécanique tout particulièrement. Dans le panorama des idées mécaniciennes du XIX^e siècle, Saint Venant se caractérise par son hostilité résolue à l'égard de la notion de force. En se fondant sur cette opposition, certains historiens ont vu en lui un précurseur d'Ernst Mach et l'ont inscrit dans une tradition de lecture critique de la mécanique rationnelle souvent qualifiée de « positiviste ». En fait, rien n'est plus éloigné de la position de Saint Venant que le positivisme, qu'il soit sophistiqué comme celui d'Auguste Comte ou qu'il se réduise à un empirisme naïf.

La critique de la notion de force à laquelle procède Barré de Saint Venant possède il est vrai des accents indéniablement positivistes lorsqu'il s'agit de dénoncer le caractère « métaphysique » de la notion de force. Dans une note manuscrite ajoutée en marge d'un exemplaire de son Cours de l'École des Ponts, Saint Venant souligne d'ailleurs qu'il y a quelque inconséquence pour Auguste Comte à vouloir éliminer toute trace d'état métaphysique dans les sciences physico-mathématiques tout en conservant la notion de force. Envisagée sous cet angle, son approche pourrait sembler plus positiviste encore au premier abord que celle de l'auteur du Cours de philosophie positive. Elle se présente en tout cas comme l'héritière de la pensée proto-positiviste de D'Alembert qui critiquait déjà la notion de force pour son caractère métaphysique.

L'approche de Saint Venant renvoie à toute une série de débats qui agitent le monde des mécaniciens au cours de la première moitié du XIX^e siècle. En 1834, Ampère forge le terme de « cinématique » afin de désigner l'étude du mouvement des corps sans référence aux conditions qui le produisent. Il propose par ailleurs de commencer l'étude de la mécanique rationnelle par la cinématique. Son vœu est exaucé quatre ans plus tard par Poncelet dans son cours de mécanique à la Faculté

des Sciences. Bélanger suivra peu après ses traces à l'École centrale puis à l'École polytechnique. Tout le problème consiste alors à passer de la cinématique à la mécanique. Une première voie, suivie majoritairement par les mécaniciens français, consiste à faire appel à la notion de force.

Saint Venant illustre quant à lui une autre option consistant à vouloir généraliser les principes de la cinématique à l'ensemble de la mécanique. Il annonce en cela les conceptions de Mach et Hertz. Comme Mach, il propose de relire des phénomènes comme le choc ou l'électrisation, ordinairement interprétés au moyen de la notion de force, en faisant intervenir l'existence d'un rapport constant entre les vitesses que se communiquent mutuellement les corps concernés. Selon lui, la seule considération de flux géométriques de vitesses doit permettre de reformuler les lois fondamentales de la mécanique.

... Une telle conception dérive en droite ligne de Leibniz et Bosovich. À leur influence s'ajoute celle de la philosophie scolastique longuement pratiquée par Saint Venant. Est-il possible de concevoir des éléments matériels sans étendue ? Oui, si l'on considère à la suite de saint Thomas d'Aquin que les êtres terrestres sont composés d'une matière et d'une forme substantielle qui leur confère leurs caractéristiques essentielles. Oui, à condition de remarquer que rien n'oblige à suivre Descartes en faisant de l'étendue une condition première de la matérialité.

On peut trouver bien sûr ce genre d'attitude singulière de la part d'un savant. Mais l'hypothèse d'un décollement entre la réalité physique et l'intuition ordinaire n'en est pas moins susceptible d'éveiller des échos familiers en un siècle qui a vu la physique des particules s'affranchir des représentations courantes de la matière.

La position de Saint Venant peut être du même coup qualifiée de « réaliste », dans la mesure où elle postule l'existence d'une réalité distincte des faits d'expérience. Il s'agit d'un réalisme nourri de philosophie, en accord avec la religiosité profonde du savant. Loin de considérer que science et religion se contredisent, ainsi que commencent à l'affirmer certains esprits et non des moindres, Saint Venant sépare nettement leurs domaines de compétences. L'une traite de l'action des corps matériels les uns sur les autres tandis que l'autre s'occupe de l'action de Dieu sur les âmes et des âmes sur les corps. « La physique, science des faits assemblés, ne peut connaître le mode d'action des esprits sur les corps », déclare à ce propos Saint Venant qui reproche à Auguste Comte de tomber dans une sorte de panthéisme. Car reconnaître l'existence de forces revient selon lui à animer la matière et à matérialiser l'âme, à diviniser l'ensemble des êtres physiques comme l'avait autrefois dit Spinoza.

Saint Venant annonce Duhem par son réalisme comme par les préoccupations religieuses qui le fondent en partie. Dans La Théorie physique, Duhem se montrera toutefois plus proche du positivisme en renonçant à la fonction explicative des théories scientifiques au profit d'une fonction de représentation. Saint Venant annonce aussi Duhem lorsqu'il souligne qu'aucun fait d'expérience pris isolément ne peut conduire au rejet d'une théorie. C'est la position connue aujourd'hui sous le nom de « holisme épistémologique » qu'il est parmi les premiers à formuler. Pour lui, si un conflit survient entre une théorie jugée satisfaisante et un fait d'expérience, il convient de conserver tout de même la théorie dans un premier temps au lieu de la remplacer immédiatement par des hypothèses moins explicatives. C'est au « falsificationisme sophistiqué » de Lakatos que fait songer cette fois cette prise de position. Il y a encore une fois quelque chose de singulièrement contemporain dans certaines des questions que soulève Saint Venant.

LES SAINT VENANT ET LA POLITIQUE

Philippe Rouillac

Exercice difficile car les sources sont limitées aux témoignages familiaux, mais à replacer dans une perspective plus large en s'appuyant sur l'ouvrage remarquable de mon professeur de Sciences Po, René Rémond, *Les Droites en France*.

À la lecture de l'ouvrage familial d'André Neveu, j'ai passé au crible ce qu'il avait retrouvé, le croisant avec la trame de notre Histoire nationale, et essayé de voir comment on pouvait faire ce « pont de singes ». Comme je vous l'ai demandé à l'ouverture du colloque, je souhaite que vous prêtiez une attention, non pas en homme ou femme de 2002, sans vous demander d'être en homme ou femme de 1862, mais surtout de ne pas juger, de ne pas vouloir comparer, transposer, de ne pas, en d'autres termes, être réducteur.

Car je pense à la politique au sens noble du terme, c'est-à-dire le débat dans la Cité et l'engagement pour ces concitoyens ; de fait, les Saint Venant sont avant tout le produit d'une classe sociale, d'un terroir, d'une époque. Ils en sont les reflets sans complexes, tout naturellement, et je crois que ce serait malhonnête intellectuellement, aujourd'hui, de les ramener à tout casier minable de la politique politicienne, et encore plus, celle du légitimisme. Je voudrais que vous touchiez du doigt qu'ils ne pouvaient pas être autres que légitimistes mais qu'ils l'ont été d'une manière très fine.

Rappelons que, comme une grande majorité de la bonne société de l'époque, les présidents de la société savante d'Orléans ont été aussi légitimistes mais ils ont entraîné la Société à leurs réflexions et cela a failli faire disparaître la Société archéologique d'Orléans de même que celle de Tours pour les Orléanistes. En Vendômois, avec les Saint Venant et les autres, nous avons surfé sur la vague parce que, certes, les Saint Venant ne cachaient pas leurs convictions monarchistes, mais je dirai qu'en rentrant au bureau de la Société Archéologique leurs engagements étaient évidemment connus mais ils n'ont pas « privatisé », entraîné la Société qui ne s'est pas réduite à leur engagement. L'importance est donc qu'il n'y a pas eu d'adéquation totale entre la Société Archéologique et les idées de leur président.

La première surprise est venue de l'ouvrage d'André Neveu : à la dernière page, vous découvrirez, comme moi, dans la généalogie, la parenté entre le président François Mitterrand et, entre autres, Raoul de Saint Venant. D'autant plus que cette parenté avec le président Mitterrand est surtout un plaidoyer pour le gotha européen. Par la même occasion, nous avons retrouvé une parenté entre le gotha européen et Barré de Saint Venant par sa femme.

C'est pour vous dire, non seulement que c'est un clin d'œil, mais c'est aussi quelque chose qui interroge. C'est pour cela que je me suis intéressé de savoir si ces convictions politiques ont été non pas pour la Société, mais dans leurs destinées comme dans leurs carrières professionnelles et dans leurs engagements dans la cité, un frein ou au contraire un moteur, voire un accélérateur.

(1) Voir communication de Mgr Verrier.

J'ai trouvé intéressant de prolonger cette analyse non pas simplement vers Adhémar le scientifique et Raoul le père du *Dictionnaire*, mais aussi en direction de Jean. Et comme l'ouvrage porte sur deux cents ans sur les Saint Venant, je pense que, si nous passons au crible Jean, Adhémar et Raoul, nous recensons exactement ces deux cents ans. Deux cents ans de l'histoire de cette famille dont nous en connaissons les illustres qui rejoignent l'Histoire nationale. Et c'est mieux comprendre l'histoire de cette famille si on la situe au regard de la famille dans l'histoire à partir de cette double fidélité au roi et à la foi. La fidélité à la foi, je n'y insisterai pas (1). Mais je dirai qu'elle va de pair avec la fameuse alliance du trône et de l'autel, de la plume et de l'autel. Jusqu'où cette condition royaliste fut-elle ancrée ? Analyser sans *a priori*, comprendre sans juger, se replacer dans le contexte du temps à partir de petits faits vécus. Ce sera à vous, à la fin, d'apprécier, de vous y retrouver.

Tout a commencé à la Révolution française. La Révolution a vu naître la droite et la gauche. Mais d'emblée la droite française est double. Il y a d'une part la droite libérale qui accepte 1789 et qui parfois, par la bourgeoisie, en était à l'origine. Elle veut remplacer la monarchie absolue par une monarchie à l'anglaise. Ce sont les libéraux, les orléanistes ; apogée avec la monarchie de Juillet en 1830 où monte sur le trône le duc d'Orléans, Louis-Philippe. Éliminés à la Révolution, sous l'Empire et sous la Restauration, ils ressurgissent en 1830 jusqu'en 1848.

À côté de cette droite libérale, orléaniste, il y a une droite plus extrême, plus absolue. C'est celle qui refuse totalement la Révolution. Elle a nourri l'émigration au lendemain de juillet 1789, et la fuite du roi à Varennes. Cette droite ultra aura sa revanche après la défaite napoléonienne inspirant les ultras, ultraroyalistes sous Louis XVIII et surtout, beaucoup plus encore, sous Charles X, de 1824 à 1830. Elle a été balayée par les Trois Glorieuses ; la monarchie de Juillet de 1830 et le Second Empire l'ont muselée. Elle perdure d'une certaine façon avec la branche légitimiste, incarnée par le comte de Chambord. Sans son intransigeance, les idées monarchistes ont failli revenir au pouvoir en 1870-1880 avec le prétendant Henri V.

De la naissance de Jean de Saint Venant (1737) à la disparition de Raoul (1927), nous voyons que ces trois hommes ont été, à un moment ou à un autre, confrontés à un événement politique majeur où leurs idées n'étaient pas seulement défendues : elles étaient au pouvoir. Quelles en ont été les conséquences pour eux ?

JEAN

Le colon libéral

S'il n'y avait pas eu Jean, il n'y aurait pas eu Adhémar et Raoul, cette lignée de sang, mais aussi les choses auraient été plus difficiles financièrement. Car cette puissance d'argent a commencé par garnir les poches de Jean. Jean

est parti à Saint-Domingue, très jeune, à 18 ans. Avec fort peu de choses dans la poche, et par son intelligence et par le sens des affaires, son libéralisme économique précoce, il est devenu très vite un colon extrêmement influent et riche. Une fortune considérable fondée sur la canne à sucre, il possédait un domaine de plus de 300 ha au service duquel étaient asservis plus de 200 esclaves. L'esclavagisme a été relevé par André Neveu et les considérations philosophiques des encyclopédistes dont Rousseau et Voltaire ne sont pas les derniers à rougir non plus. Parallèlement, Jean était un physiocrate éclairé et, s'il ne souhaitait pas l'affranchissement de ses esclaves, il voulait une amélioration du système de production tout en suivant parallèlement une carrière militaire.

Il rentre en métropole au moment où la Révolution éclate. Il n'a pas de chance. Il est fait chevalier de Saint Louis par Louis XVI et chef d'escadron. Afin de sensibiliser le corps politique national aux problèmes que rencontrent les colons, il porte les cahiers de doléances de la chambre d'agriculture et du cercle des philadelphistes. Il a tenu plusieurs discours à l'Académie des Sciences et est intervenu auprès de Condorcet et de Monge. Il s'est fait connaître dans le monde libéral afin que son entreprise de canne à sucre puisse bénéficier d'un abaissement du tarif douanier. Malheureusement, il tombe en pleine tourmente révolutionnaire. Dès lors, il commence à douter. De par ses origines sociales, on aurait très bien cru imaginer qu'il prêle son épée à une cause royaliste et qu'on le retrouve très rapidement parmi les émigrés. Ce ne fut pas le cas. Aucun Saint Venant n'a porté les armes contre la France.

Resté en France, il s'y marie. Sur l'acte de mariage de Jean, ont signé comme témoins Lafayette et le maire de Paris Bailly, comme témoins. Témoins pour des raisons familiales et aussi témoins pour une certaine ouverture aux idées de 1789. Preuve à l'appui, Jean a fait partie du club des Jacobins en 1790. Puis il est passé aux Feuillants tout en continuant de défendre la cause des colons. Et quand il a vu que les événements de Saint-Domingue prenaient une orientation qui lui faisait craindre son retour à Saint-Domingue à la suite de la révolution des esclaves, il n'a pas cessé, jusque dans les dernières années de sa vie, de vouloir reprendre ses possessions de Saint-Domingue, être réintégré dans ses droits, « refaire ses affaires » et continuer l'exploitation de la canne à sucre plutôt que d'émigrer ou de continuer de se rapprocher des idées nouvelles que ses témoins de mariage professaient.

En 1789, d'après André Neveu, il se trouvait parmi les manifestations populaires de Paris, et même qu'il n'était pas inactif, allant jusqu'à distribuer de l'argent pour empêcher les émeutiers d'agir à la Bastille, le 14 juillet 1789. C'est un homme partagé entre ses intérêts matériels très importants à Saint-Domingue, ses idées de progrès de physiocrate dans le courant encyclopédique et ce qu'il vit. De même, s'il n'a pas émigré, s'il n'a pas rejoint les Orléans comme Philippe Égalité, il n'a pas été arrêté à la Terreur. Il n'a pas été interrogé et encore moins, lui comme sa famille, aucun n'a été décapité par le « grand rasoir national » sur la place de la Concorde. Il a « surfé » pendant la Révolution.

On le retrouve, jusqu'à sa mort en 1810, à 73 ans, écrivant au Premier consul, puis à l'Empereur, par le biais de Cambacérès qu'il avait approché lorsqu'il était au club des Jacobins, afin qu'il puisse, si ce n'est retourner à Saint-Domingue, continuer ses affaires, du moins être indemnisé, voire dédommagé quand il avait perdu tout espoir lors de l'indépendance de Saint-Domingue et la dispute de Saint-Domingue entre la France et l'Angleterre auquel participait le fils du maréchal de Rochambeau. Il a souhaité mettre au service du pays ses capacités d'organisateur et de grand colon pour promouvoir la canne à sucre en France avec une période expérimentale qui avait été élaborée dans le domaine qu'il venait d'acheter.

Jean est incontestablement un homme de l'Ancien Régime mais ce qui nous échappe le plus dans la compré-

hension de cet homme, c'est cette énigme : quand en France, avant de partir à Saint-Domingue, puis à Saint-Domingue, et en rentrant pendant la période révolutionnaire jusqu'en 1792, puis après la mort du Roi et en 1793, il a continué sa carrière militaire. Mais, à aucun moment, il n'a voulu mettre son épée au service du petit Caporal. Certes il était âgé. Il continuait à gagner des galons sans s'en servir et sans être révoqué. Peut-être parce que le frein pour cet engagement était plutôt pour lui, l'économie et les affaires. Donc, serait-il un orléaniste avant l'heure ? Non plus, parce qu'il s'est tenu prudemment en réserve sans vouloir s'engager derrière les Orléans.

Donc, homme de l'Ancien Régime, bourgeois éclairé, puis broyé par les événements de l'« indépendance des colonies », il est resté jusqu'à la fin de sa vie un libéral, non pas au sens politique, mais au sens économique. Il décède sous l'Empire, en 1810.

ADHÉMAR

Le fonctionnaire-académicien fleurdelisé

Adhémar, né en 1797, d'un père âgé de 60 ans, est le plus politique de cette saga familiale car c'est celui qui reste le plus fidèle, le plus intransigeant, tant à sa foi qu'au roi. Il avait ce Nord qu'il s'était fixé et a gardé sa boussole politique, monarchiste, légitimiste jusqu'au bout. Il est mort peu après la disparition du Comte de Chambord. Tout jeune admis, il a démissionné de l'X, ne voulant pas servir l'« Usurpateur », puis, par sanction disciplinaire, il a été renvoyé. À 18 ans, il a épousé la cause des Bourbons. Relisons cette lettre remarquable qu'André Neveu cite où il décrit et partage la liesse des Parisiens au retour de Louis XVIII, en 1814. Lettre à sa mère qui est fort belle tant son cœur vibrait pour cette cause royaliste. Sa carrière a été correcte sans pouvoir dire qu'elle fut brillante sous la Restauration.

Donc à aucun moment il n'y a une accélération de sa carrière aux Ponts et Chaussées sous Louis XVIII, comme sous Charles X. Il n'a pas fait jouer d'avoir été un jeune ultra à 16 ans et il n'en a pas été récompensé. Peut-être parce que son père n'avait pas été guillotiné ou n'avait pas émigré ? Quand on regarde quels ont été les responsables dans les grands corps de l'État ou aux Ponts et Chaussées à Paris où il a fait sa carrière, on note qu'ils furent pratiquement tous fils de guillotins, frères d'émigrés. Ni accélérateur, ni frein. Une carrière qui l'a conduit comme ingénieur au « pavé de Paris », c'est-à-dire premier aménageur de la capitale : poste très important, où ses idées dans un domaine scientifique et pratique ont pu se concrétiser.

Mais ni la politique ne l'a tenté, ni les travaux publics ne l'ont retenu (ingénieur aux Ponts et Chaussées est en général une voie plus intéressante). Pas de décoration particulière, ni de réception à la Cour, ni d'approche particulière de la famille royale : Adhémar est un haut fonctionnaire loyal, non courtisan, ni mondain.

Par contre, lorsque Louis-Philippe arrive au pouvoir, il est « cassé ». En 1843, il est déjà placé en réserve à 45 ans. En 1848, il est mis à la retraite et, plus grave même, suspendu de sa pension. Ce qui l'a encore le plus amoindri sous le régime de Louis-Philippe, monarchie bourgeoise où domine l'argent, c'est le contentieux – pratiquement aplani – quant à l'indemnisation des colons de Saint-Domingue. Remise sur la table par Louis-Philippe, elle s'est faite au détriment des descendants des colons, des intérêts des Saint Venant. En contrepartie de l'indemnisation de Saint-Domingue, une indemnisation de 150 millions de francs, soit 10 % de la valeur des biens, a été proposée aux familles. La dette d'Adhémar eût été très importante. Et Louis-Philippe, en fin stratège, a échelonné non pas en cinq fois comme il avait été prévu de 1826 à 1830, mais en trente annuités, soit jusqu'en 1856. Adhémar est furieux, ne

l'accepte pas. Les premières annuités tombent sous la première Restauration, et avec la monarchie de Juillet on ne reçoit plus qu'une somme amoindrie pendant trente ans. Pour Adhémar, c'était le dû de Jean, son père, qui avait travaillé, c'était l'ambition de son père d'y retourner pour prospérer ; cela n'a pas été possible.

Donc cet Adhémar – tout naturellement devant un régime politique hostile à ses idées qui a cassé sa carrière, qui ne lui permet pas de retrouver la fortune familiale de Saint-Domingue – se retire en Vendômois, au manoir de Villeporcher. Retraite ! Le symbole est fondamental. Nous sommes en 1859, sous le Second Empire.

Il y mène une vie de gestionnaire avisé et scrupuleux de gentleman-farmer, dont le domaine dans sa superficie a plus que doublé en 1868. Il mène une vie sociale active, en dépit de son caractère provincial et austère. On dénombre ainsi 7 personnes au service de Villeporcher, chiffre non extravagant, comme d'ailleurs dans toutes les maisonnées et propriétés de cette fin du XIX^e siècle, jusqu'aux assurances sociales...

Parallèlement, il travaille, se ressource. Il rentre à l'Académie des Sciences en 1867, est fait Comte romain en 1869, et reçu comme chevalier de Saint Grégoire le Grand en 1872. Son entrée à l'Académie des Sciences d'après les statistiques est de dix huit ans supérieure en moyenne aux autres membres. Donc vraiment ses convictions politiques n'ont pas été un accélérateur ; bien au contraire, « politiquement non correct », il a été reçu parce qu'il y avait une pression forte sachant l'originalité et la qualité de ses travaux de recherches et d'application. En 1867, période d'un Empire libéral, Napoléon III ouvre l'Académie à un certain nombre de correspondants étrangers, de chercheurs émérites, récompenses ultimes. En règle générale, les académiciens, lorsqu'ils rentrent, sont plus jeunes que lui qui avait plus de 70 ans. Ensuite, parallèlement à l'ostracisme dont il avait souffert, il s'est opposé à l'Académie, à l'élection d'un certain nombre de scientifiques ; prétextant de leurs idées de libres-penseurs, il ne cachait pas ses convictions politiques et religieuses.

Légitimiste type du comte de Chambord qu'il a vu naître, sur lequel il a placé tous ses espoirs – rappelons que « l'enfant du miracle » est né en 1820, Adhémar avait alors 23 ans, il a placé dans ce petit homme toute la foi que ses ancêtres plaçaient dans les rois qui avaient fait la France. Et tout naturellement il l'a suivi, ne se posant pas de problèmes alors que Raoul était plus interrogateur. C'est l'homme le plus politique de la famille, car le plus fidèle au roi. Souvent il se réfère à l'honneur de son pays. Son pays était à la fois la France, incarnée par le prétendant Henri V, et Vendôme, où il s'était replié pour la retraite, une base de travail. Et naturellement, lorsque les premiers travaux de la Société Archéologique balbutiante sont à l'ordre du jour, la première intervention qu'il choisit de donner est à l'unisson de ses convictions trône/autel : « La querelle religieuse du mariage d'Henri III. » Tout un symbole.

Cet homme était droit dans sa foi, droit dans son droit, droit avec son roi, droit avec sa famille et droit avec lui-même, sans tapage, sans carriérisme ni recherches d'intérêts personnels. C'est ainsi qu'il s'est éteint, lui qui nageait à contre-courant à cette époque 1885-1886, d'une République radicale affirmée, installée, où le progrès, la science étaient l'apanage de l'Académie, et le scientisme la philosophie dominante.

RAOUL

Le zouave-archéologue nostalgique

Nous savons qu'il est né en 1845, d'un père âgé de 48 ans, mais nous connaissons peu de choses de sa formation. Quelles études a-t-il suivies ? Où est-il allé ? Son père

fut-il son unique précepteur ? C'est un grand mystère. Mais ce qu'on peut souligner, ce sont deux engagements de jeunesse, puis voir comment cette ferveur légitimiste paternelle a été vécue et comment il s'en est détaché.

À 22 ans, zouave pontifical, il fait partie de ces onze mille jeunes, de sang bleu la plupart, qui ont prêté leur épée à la défense des territoires du pape.

Ensuite, on le retrouve à 25 ans avec ses amis, ses camarades du Saint-Siège, au combat lors de la guerre de 1870, comme officier de mobiles de Loir-et-Cher en compagnie de son frère Julien. Incorporés dans la légion des volontaires de l'Ouest commandée par le pieux général de Sonis, ils se distinguent par leur brillante conduite à la bataille de Loigny, en Beauce. Précédés par l'étendard du Sacré-Cœur, fleurs de lys à leurs revers, ils chargent plusieurs fois sous la mitraille, retardant l'avance ennemie.

Ce drapeau derrière lequel Raoul se bat est celui de Charette avec l'inscription : « Cœur de Jésus, sauvez la France. » Et, paradoxe, il est sous les ordres du colonel de Charette, le fils d'un neveu du roi de la Vendée... Fait extraordinaire, en 1870, l'Empire déchu, l'Empereur a abdiqué le 4 septembre ; la bataille se déroule le 4 décembre. Enrôlé volontaire avec ses camarades comme lui zouaves pontificaux, ils se retrouvent par affinités derrière Charette, sous l'étendard de Charette.

Donc à 25 ans, lorsqu'on vibre pour la France et qu'on se place sous le drapeau de Charette et des guerres de Vendée, ce n'est pas neutre de participer comme mobile de Loir-et-Cher : manifeste éclatant et proclamation sans équivoque. Ce qui fait que cet homme, Raoul, en rentrant après la guerre de 1870, dans la lignée paternelle, se retrouve tout à fait légitimiste. Il n'a pas non plus de problèmes d'argent à se poser car il vient d'hériter de son oncle Adolphe capitaine aux Hussards du roi. Sa vie s'alterne entre chasse, chevaux, gestion du domaine et une vie mondaine très brillante.

Légitimiste, il l'est, mais quels sont les autres signes que nous voyons et comment vit-il cette adhésion au comte de Chambord ? Deux faits éclairants : sa participation aux obsèques du comte de Chambord, et sa fréquentation du régisseur du château de Chambord.

Un luxe de détails est connu sur le grand voyage de Raoul en Autriche, pour les obsèques d'Henri V, comte de Chambord, en septembre 1883. Nous savons tout : le coût du billet de train, quand il est parti et avec qui avec d'autres éminents représentants de la Société Archéologique du Vendômois, tels de Déservillers ancien président, de Bizemont, Robert de Beaucorps et des membres de la famille de Lavau. « Nous étions tous en habit de deuil et de circonstance. » Nous connaissons les personnes qu'ils ont rencontrées, comment ils sont allés aux obsèques – en train – et comment ils ont participé à ces journées. Raoul, par fidélité, s'est soumis à participer avec le corps des zouaves pontificaux, son premier engagement de jeunesse. Il parle d'une cérémonie extrêmement solennelle mais un peu trop longue à son goût, avec un luxe de détails comme d'interrogations, qui déjà dénotent une certaine mélancolie et en même temps une certaine approche de ce que doit et peut être l'incarnation de ces idées monarchiques après la mort de Chambord.

Après la mort de Chambord, quel nouveau prince ? Il retrouve Charette, son colonel, en 1870. Charette réunit tous ses officiers, tous ceux qui ont participé à la bataille de Loigny et leur dit : « Nous serons derrière les Orléans. » Il note dans son carnet, sans commentaire : « Voilà on s'est retrouvé, nous étions derrière Charette, tous les zouaves pontificaux étaient présents. Charette nous a réunis et nous a dit : "Maintenant c'est le comte de Paris qui est le roi, personne d'autre que lui ne peut être l'héritier du trône de France et donc du comte de Chambord." » On sent Raoul devenir nostalgique et interrogateur.

Cette déclaration de bon sens entraîne pour Raoul une certaine forme de résignation, d'adhésion faible ainsi, à Vil-

leporcher, trouvons-nous sur les murs des gravures en noir et blanc de Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Royale, le dauphin Louis XVII, mais nous n'avons aucune trace ni portrait ou représentation des Orléans...

Autres témoignages : lorsque Raoul est reçu au château de Chambord dans les années 1886 et 1897 où l'un de ses amis vendômois zouave pontifical comme lui, de Traversay, occupe les fonctions enviées de gouverneur du château de Chambord pour les princes qui séjournaient en Autriche. Ainsi, lors d'un mariage des Traversay, est-il présenté à la duchesse d'Orléans. Traversay, légitimiste comme lui, recevait la femme du prétendant au trône, et il semble qu'en 1897 une certaine réconciliation s'est faite exactement en prolongement d'août 1883, où sur son lit de mort Henri V, comte de Chambord, a accueilli le duc d'Orléans et lui a transmis ses droits, la couronne. Ces familles légitimistes très ancrées sont devenues petit à petit orléanistes. À tel point qu'on laisse les enfants Saint Venant écrire une lettre à la duchesse d'Orléans pour sa fête le 15 août 1897, et Raoul trouve cette initiative, bien qu'osée, tout à fait charmante : la réconciliation passe par les enfants.

Nous voyons donc un certain nombre de familles légitimistes rejoindre la cause des Orléans. Pourquoi ? Le choix s'impose par obligation et nécessité : sinon c'est reconnaître un prince d'Espagne successeur du duc d'Anjou comme prétendant au trône de France. Et surtout, pour Raoul, il y a péril dans la demeure pour la France. C'est un ralliement aux Orléans car il craint la révolution sociale.

En Vendômois on le lui fait bien comprendre, lors de ses implications dans le débat politique local, au moment des inventaires de 1905. Il est tourné en ridicule par les socialistes et autres radicaux qui lui écrivent anonymement : « M. le ci..toi..lien Saint Venant dit la purée de Saint-Ouen » ou encore « le ci..toi..lien comte Barré de tous les saints à tous venant, cercle des aristos escargots ». Il a reçu ces cartes postales avec la caricature de sa femme et de sa famille. Raoul ayant soutenu la candidature du duc de Doudeauville à La Ville-aux-Clercs, on lui répond, après la défaite électorale, qu'il avait reçu une « sacrée raclée ». Nombreuses sont les lettres anonymes, les injures ; il les conserve toutes. Elles ne sont pas brûlées. La peur de la révolution sociale, le libéralisme économique de son grand-père, les Orléans et la réconciliation avec Chambord sur son lit de mort, et le fait que ses idées royalistes avec les Orléans constituent un rempart contre le mouvement du temps qui défait tout.

Dès lors, pourquoi s'étonner de voir le comte Raoul de Saint Venant dédier son ouvrage, le célèbre *Dictionnaire* – qui fait encore autorité aujourd'hui –, à l'un des princes d'Orléans, le duc de Vendôme ? L'ouvrage d'André Neveu reproduit la lettre adressée au duc de Vendôme le 24 janvier 1918. Modèle du genre, hommage de l'auteur son « très dévoué serviteur », tout en révérences et références, « aux fastes des ancêtres des comtes et ducs de Vendôme ». Malheureusement, la réponse du prince n'a pu être retrouvée.

Tout à son honneur, nous n'avons pas connaissance d'un engagement de Raoul au moment de l'affaire Dreyfus, comme de ses démêlés avec l'Action française. Son roi fut le comte de Chambord, puis le prince d'Orléans, à défaut d'autre. Sa fidélité à l'Église l'emporte sur son appartenance réelle à l'Action française. En rien il n'aurait voulu être hors Église lors de la question de l'Action française. La fidélité à sa foi n'a jamais été en contradiction avec sa philosophie politique.

IN FINE

Une famille témoin

Lorsqu'on s'interroge sur ces trois hommes – Jean, Adhémair et Raoul –, nous voyons que c'est extrêmement difficile pour eux. En trois hommes, on balaie deux siècles. Jean est né en 1737 et Raoul est mort en 1927 : trois hommes qui se sont mariés tard et qui ont vécu très âgés. Durant ces deux siècles, l'Histoire de France a été la plus mouvementée qui soit.

Les Français ont vu se succéder 15 régimes et ces malheurs. Un changement politique tous les 15-18 ans tout au long du XIX^e siècle : Consulat-Empire, Restauration, monarchie de Juillet, Second Empire, République, boulangisme... avec des soubresauts.

En dépit des querelles dynastiques, ces trois personnages sont restés fidèles aux rois et à leurs héritiers, qui avaient et ont fait la France.

On pourrait dire au premier abord que cela a été pour eux des occasions manquées et qu'ils n'ont pas su en profiter quand ils auraient pu donner un accélérateur à leur carrière. Mais cela aura été surtout un frein, car à chaque période de maturité il y a une césure politique qui arrive : la Révolution, la monarchie de Juillet, la mort du comte de Chambord. Ils n'ont pas pu être en phase avec ces idées d'une manière plus engagée. Car ce ne sont ni des opportunistes ni des activistes. Ce ne sont pas non plus des ultras, à l'instar de l'affaire Dreyfus ou de l'Action française. Ce n'était pas les Rastignac de la vie politique. Leurs surfaces financières les occupaient suffisamment pour que véritablement ils puissent rentrer dans l'arène politique. Ce sont des monarchistes de bon ton avec une continuité sociale, idéologique qui est faite sur des valeurs de famille et de désintéressement dans leurs recherches intellectuelles et scientifiques.

En conclusion, prolongeons *Le temps du monde fini qui est arrivé* de Paul Valéry, par ce qu'il a écrit en rentrant de l'enterrement du comte de Chambord. « *Nous avons fait entre amis un bon voyage et nous sentions les uns et les autres que nous allions assister aux funérailles d'un homme et d'une époque ensemble et quand nous parlions, nous devenions aussitôt inquiets et mélancoliques. Il a plu à Dieu de nous ravir l'espérance en nous enlevant le prince auquel nous comptions pour le relèvement de notre pays. Qu'il daigne au moins donner à son successeur les vertus nécessaires pour être à la hauteur de ces grands ouvrages et prions surtout de hâter l'heure de la délivrance car en vérité nous sommes prêts de succomber.* »

Parallèlement citons un extrait tiré d'un article du *Bulletin de la Société Archéologique*, où, subrepticement, après des recherches archéologiques, Raoul se livre et résume toute la philosophie politique de sa famille :

« *À bon droit, nous serions orgueilleux de ces progrès et nous pourrions jouir en paix des conquêtes des temps nouveaux si parfois une catastrophe imprévue et quelques coups terribles préparés dans l'ombre ne venaient nous donner le vague pressentiment qu'une désorganisation finale redoutée par tous, prédite par bon nombre, et laissant aux cœurs la crainte que les arrière-neveux de nos arrière-neveux ne traitent un jour de cette civilisation dont nous sommes si fiers comme nous traitons nous-mêmes les autres civilisations à jamais disparues : les Égyptiens, les Perses, les Grecs et les Romains.* »

(Extraits de la communication donnée lors du colloque retranscrite par Michaël Fauvinet.)

GRANDES MANŒUVRES POUR UNE PETITE ÉLECTION. L'ÉLECTION CANTONALE DE MONTOIRE EN 1874*

Jean-Jacques Loisel

Tout commença un peu avant la mi-mai 1874 avec la brutale disparition de René Chauvin, conseiller général du canton de Montoire. Doyen de l'assemblée départementale du haut de ses 76 ans, ancien maire de Montoire, l'homme était un notable bien enraciné dans la vie locale du Bas-Vendômois et solidement campé dans le camp conservateur, ce qui lui valut ce bel éloge de son collègue au conseil général et maire de Saint-Amand, Amable de La Rue du Can :

« Le doyen du Conseil général, l'honorable M. Chauvin, vient d'être enlevé en quelques jours à l'affection de ses concitoyens, de sa famille et de ses nombreux amis. M. Chauvin n'était pas de ces ambitieux qui, inconnus la veille, savent, par de belles promesses, surprendre les suffrages de nos populations souvent trop incrédules, et à sa dernière élection, son nom seul eût pu suffire à rallier la majorité des électeurs. La confiance qu'il inspirait, il l'avait acquise depuis longtemps comme notaire, comme maire de Montoire, comme conseiller d'arrondissement, comme conseiller général.

« M. Chauvin était l'homme local par excellence, c'était le conseiller général accompli ; tout ce qui touchait au canton de Montoire était l'objet de sa plus vive sollicitude. Les affaires de la ville, surtout, étaient devenues les siennes. Quand il s'agissait de Montoire, M. Chauvin, si calme d'ordinaire, devenait tenace, pressant, presque ambitieux, et il était si bon, si bienveillant, si persuasif à la fois qu'il obtenait toujours ce qu'il demandait pour sa chère ville de Montoire.

« Pendant dix-huit ans, j'ai eu l'honneur de siéger près de lui au Conseil général, j'ai assisté aux luttes qu'il a soutenues dans l'intérêt de son canton et je puis affirmer que toutes les améliorations qui se sont accomplies à Montoire sont dues à ses constants efforts. Cependant, les affaires publiques ne suffisaient pas à son dévouement et les intérêts particuliers tenaient une grande place dans ses préoccupations. Il est peu de familles à Montoire qui n'aient eu recours à son extrême obligeance, qui n'aient obtenu de lui d'utiles conseils et de précieux services.

« La mort de cet homme de bien fait à Montoire un vide qu'il sera difficile de combler, et dès aujourd'hui il est permis d'assurer que M. Chauvin laisse dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu des regrets profonds et ineffaçables » (*Le Loir*, 17 mai 1874).

Une élection s'imposait donc pour procéder au remplacement de René Chauvin. Certes, il n'y avait pas là de quoi

bouleverser le destin du monde. Et pourtant cette petite cantonale, en dépit d'une campagne brève, fut âprement disputée et hautement significative de ce moment de son histoire où la France était comme suspendue entre la fondation d'une république ou la restauration d'une royauté. Dans ces conditions, tout bénéfice électoral était bon à engranger, d'autant plus que le conseil général de Loir-et-Cher donnait lui-même l'image de ce quasi-équilibre.

En outre, l'originalité et l'intérêt de cette modeste élection viennent, pour l'historien, de ce qu'il dispose, à côté des documents officiels (professions de foi, tracts...) et des articles de presse, d'un ensemble de correspondances dévoilant les états d'âme de certains candidats, les implications des représentants de l'État, les petites et grandes manœuvres qui agitaient les coulisses de l'événement.

À LA RECHERCHE DES BONS CANDIDATS

Les démarches pour trouver dans chaque camp « le » bon candidat commencèrent sans doute à peine retombée la dernière pelletée de terre sur la sépulture de René Chauvin. Le nouveau sous-préfet de Vendôme – il venait d'être nommé par un décret du 15 mai 1874 – fut le premier à avancer des noms dans une lettre du 28 mai à son supérieur hiérarchique. De toute façon, la lutte s'annonçait chaude : « J'ai reçu ce matin la visite de M. de La Rue du Can, conseiller général et maire de Saint-Amand. Il m'a fait l'honneur de m'entretenir des futures et prochaines élections d'un conseiller général pour le canton de Montoire. Il n'est pas sans inquiétude sur le résultat de la lutte qui va s'ouvrir entre les conservateurs et les radicaux (...) » (1). Des candidatures commençaient à se dessiner : en premier lieu, celle de Félix Chauvin, juge au tribunal civil de Blois et désireux de succéder à son père. Face à lui se dresserait Charles Chautard, candidat du *parti avancé*. On prononçait aussi le nom du baron de La Tournelle, pour défendre la sensibilité légitimiste.

Dès le lendemain, d'autres rumeurs étaient déjà repercutées par le même fonctionnaire : « Un habitant notable de Montoire que j'ai vu hier et qui connaît bien son canton m'a dit qu'il ne serait pas impossible que M. Blaise, qui avait déjà posé sa candidature en opposition à celle de M. Chauvin, se présentât de nouveau. Il m'a dit également que quelques personnes qu'il n'a pas voulu nommer, avaient eu la pensée d'offrir à M. Lesguillon, député, la succession de M. Chauvin. Si le fait se confirmait, MM. Chautard et Blaise se retireraient probablement et la lutte resterait circonscrite entre M. Chauvin fils et le député (...) » Tout cela méritait d'être clarifié, mais le sous-préfet était zélé : « Ma communication vous prouvera tout au moins que j'ai l'œil au guet et l'oreille sous le vent » (2).

* Les notes (1) à (35) renvoient à la cote des Archives départementales de Loir-et-Cher [par la suite AD 41], 3 M 572, sauf les notes (13) et (29) qui se réfèrent à AD 41, Per 126. L'auteur tient à remercier, pour leur disponibilité, les personnels des Archives départementales de Loir-et-Cher et de la Bibliothèque municipale de Vendôme. Sa gratitude va aussi vers MM. de La Tournelle et Claude Bonin qui ont permis l'enrichissement iconographique de cette étude.

Blaise des Vosges était le propriétaire du château de Roc-en-Tuf, à Ternay. Économiste de renom, il s'était investi dans la vie locale comme conseiller municipal et, même un temps, maire de sa commune. Sa tentative à une échelle élargie, celle du canton, n'avait pas été une réussite : en octobre 1871, René Chauvin l'avait largement distancé avec 1 243 voix contre 388.

Avocat à Blois, Pierre Eugène Lesguillon était une personnalité politique de plus grande envergure. Ce républicain convaincu mais modéré avait remporté brillamment l'élection législative du 11 mai 1873, terrassant ses adversaires de droite : il avait eu la majorité absolue dans les huit cantons de la circonscription : dans celui de Montoire, il avait capitalisé 1 820 suffrages, alors que ses deux adversaires réunis dépassaient à peine 700 ; la bourgade de Montoire lui avait accordé 522 voix contre 95 à Couteau et 27 à Martinet. Incontestablement, la perspective de sa candidature avait de quoi faire trembler le camp conservateur !

Pour le sous-préfet, peu au fait de la situation locale, M. de La Rue du Can semble avoir été un informateur privilégié, voire un conseiller écouté. Ce dernier suggérait de choisir avec soin la date du scrutin : « Les électeurs qui votaient pour M. Chauvin père appartenant en majorité aux campagnes, il est très important de choisir le moment où ils ne seront pas encore occupés à ramasser leurs blés. Je suis donc d'avis que l'élection ait lieu le 28 juin si cela est possible ou le 5 juillet au plus tard. »

Le 4 juin, le représentant de l'État confiait, au préfet : « J'ai reçu hier la visite de M. Chauvin, qui m'a paru ne pas se lancer sans appréhensions dans la lutte. Je l'ai réconforté du mieux que j'ai pu et je l'ai vivement engagé à bannir de son esprit tout doute sur le résultat de la bataille électorale qui va prochainement s'engager dans le canton de Montoire.

« Je crois lui avoir démontré que nul autre que lui n'avait autant de chances de succès et que c'était pour lui un impérieux devoir de poser sa candidature au siège laissé vacant au conseil général par son père.

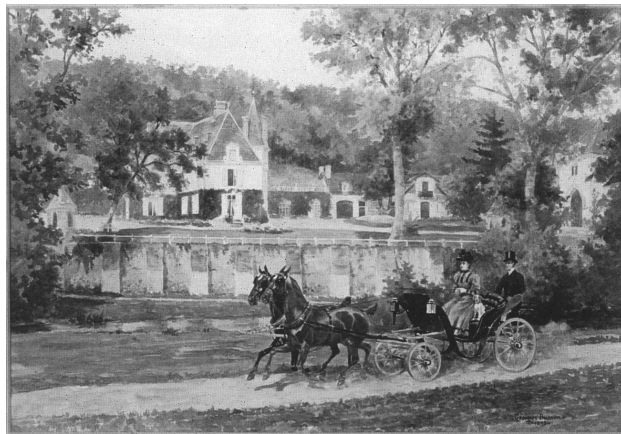
« Il est entendu que d'ici peu de jours, il viendra s'installer à Montoire et qu'il verra successivement tous les maires et toutes les personnes influentes du canton appartenant au parti conservateur. Il devra également me tenir informé des dispositions mauvaises qu'il pourra rencontrer et me permettre ainsi de l'aider à en triompher.

« D'après ce qui me revient, M. Blaise des Vosges serait un concurrent bien moins redoutable que M. Lesguillon. Si, comme me l'écrit M. de La Rue du Can, M. Chautard refuse de poser sa candidature, il est fort à présumer que les meneurs du parti radical mettront en avant celle de M. Lesguillon. C'est presque un méconnu pour la grande majorité des électeurs du canton, c'est incontestable. C'est précisément pour ce motif qu'il pourrait bien être un concurrent fort redoutable. Il y a tant d'aléas dans une élection qu'il y aurait imprudence à annoncer la victoire comme assurée » (3).

LE BARON INDISCIPLINÉ

Si l'on n'était pas encore sûr du choix des électeurs, en revanche il n'y avait aucun doute sur les préférences de l'Administration. Tout serait fait pour maintenir le siège de Montoire dans le camp conservateur. Le même jour, un écho en provenance de la mairie de Montoire confirmait l'intention du baron de La Tournelle de présenter sa candidature : mauvaise nouvelle à droite, car elle retirerait infailliblement des voix à Félix Chauvin.

Le baron de La Tournelle était propriétaire du château de Fargot, aux portes de la ville de Montoire. Depuis le début du XIX^e siècle, cette propriété était passée entre les mains de familles notables : Bernard François de Marescot l'avait vendue en 1808 au baron Hubert Rohault de Fleury,



Fargot, demeure de la famille de La Tournelle

(Coll. part.)

pair de France, Grand-Croix de la Légion d'honneur, dont l'épouse était la fille de de Sèze, l'avocat de Louis XVI (une tradition légitimiste, dans cette famille, ne saurait donc surprendre...). C'est ce dernier qui laissa la propriété à son petit-fils, Adrien Leroy, baron de La Tournelle, en 1866. La famille de La Tournelle, originaire de Bresse, avait pour armes : *D'argent à trois merlettes de sable*.

De son côté, le préfet, dans un courrier au ministre de l'Intérieur, confirmait sans ambiguïté où allaient ses faveurs : « Le candidat auquel mon administration donne toutes ses préférences est M. Félix Chauvin (...). La grande situation de fortune de M. Chauvin, les sympathies du parti conservateur, les vœux de la majorité du Conseil général désignaient à l'avance le fils pour recueillir la succession paternelle. M. Félix Chauvin s'est décidé (...).

« Le parti radical hésite pour le choix de son candidat et plus l'élection sera prochaine, plus elle a chance d'être favorable au Parti conservateur qui a besoin de reconstituer sa majorité au conseil général, où il y avait avant le décès de M. Chauvin 13 conservateurs contre 11 conseillers hostiles dans tous leurs votes à l'administration préfectorale » (4).

Le courrier du préfet montrait bien l'importance de l'enjeu : du vivant de René Chauvin, les conservateurs détenaient une courte majorité ; si le siège de Montoire était conquis par la gauche, les deux camps se retrouvaient à égalité au sein du conseil général !

Mais voilà que, dans la précipitation, on n'arrivait même plus à s'accorder sur la date idéale du scrutin. Alors que le préfet cachetait sa lettre au ministre avec les dates suggérées par La Rue du Can, le sous-préfet l'avait avisé que Chauvin, pour des raisons personnelles, ne souhaitait pas qu'il ait lieu avant le 4 juillet ; de plus, la fêaison ne serait peut-être pas terminée le 28 juin... Mais cette dernière date fut tout de même officialisée pour le premier tour.

Le 6 juin, on commençait à s'alarmer à droite des intentions du baron de La Tournelle. Il importait de lui démontrer qu'il n'avait aucune chance de succès et qu'il risquait seulement de semer la division. Le sous-préfet monta lui-même au créneau : « (...) Des amis imprudents et peu au courant de la disposition des esprits dans le canton de Montoire lui [baron de La Tournelle] ont donné à entendre que sa candidature avait pour le moins des chances de succès égales à celles de M. Chauvin ; qu'au même titre que lui, il pouvait compter sur l'appui des maires et du clergé. Je crois qu'on l'abuse et qu'il s'abuse sur la valeur réelle de cet appui. Je compte médiocrement sur les maires, sachant par expérience que tous promettent beaucoup plus qu'ils ne peuvent tenir et qu'en général leur influence, à de rares exceptions, est fort restreinte. Quant au clergé, son influence, loin d'être utile, serait plutôt nuisible. J'ai dit tout cela à M. de La Tournelle et il a reconnu que j'étais

dans le vrai, surtout dans mes appréciations sur la valeur de l'influence du clergé.

« (...) La netteté de mes affirmations l'a visiblement ébranlé (...). S'il persiste à poser sa candidature, même M. Chauvin retirant la sienne, tenez pour assuré le succès de celle de M. Lesguillon. À tout prix donc, il faut que M. de La Tournelle s'efface (...) » (5).

Le 9 juin, F. Chauvin avisait le préfet de la détérioration du climat, non pas avec l'adversaire républicain, mais au sein de la droite : « J'ai regretté d'avoir assisté vendredi à ce que j'appellerai *l'Incident La Tournelle*. M. de La Tournelle est un aimable homme, avec lequel j'avais jusqu'alors d'agréables relations et auquel j'eusse été heureux de faciliter l'entrée du Conseil général, en toute autre circonstance, puisqu'il le désirait.

« Il n'a pas voulu comprendre que l'intérêt général passait avant son intérêt personnel. Si je me suis jeté, contre mon gré, dans cette lutte électorale, c'est parce qu'il était certain pour tous que M. de La Tournelle y succomberait et avec lui peut-être les intérêts du département ; j'ai voulu avant tout enlever le canton de Montoire, s'il est possible, à l'influence du radicalisme. Dieu veuille que j'y réussisse (...) » (6).

Et, le même jour, le sous-préfet lançait un véritable cri d'alarme à son supérieur : « J'appelle d'une façon toute spéciale votre attention sur ces documents qui établissent d'une façon irréfragable les progrès faits par l'opinion libérale avancée dans le canton de Montoire, depuis le mois d'octobre 1871. En présence de ces chiffres, M. le baron de La Tournelle, qui n'est arrivé que le 13^e au conseil municipal de la commune de Montoire, la seule du canton où il ait des intérêts sérieux, devrait comprendre que le seul fait de poser sa candidature (...) vivifiera l'opposition de telle sorte qu'il est assuré d'un *échec éclatant*.

« (...) *La candidature de M. Chauvin fils est la seule qui puisse être opposée avec quelques chances de succès à la candidature de l'opposition* » (7).

Décidément, les avertissements fusaient de partout et dans le même sens. Toujours le 9 juin, Paul Andral écrivait lui aussi au préfet : « Mon cher Préfet, il me revient de Montoire, *par une source très sûre*, que la candidature de M. Chauvin prenait bien, mais que le bruit se répand que M. de La Tournelle pose décidément aussi sa candidature ; *que vous seriez neutre entre les deux* ; que cette division des conservateurs étonne et décourage, M. de La Tournelle ne pouvant avoir aucune chance.

« Je n'ai aucun intérêt personnel en cette affaire qui se passe à 25 lieues de chez moi ; mais j'ai cru devoir vous donner avis de ce qui me revient. Je tiens beaucoup à rester en dehors de cette affaire (...) » (8).

Paul Andral n'était pas n'importe qui : petit-fils de Royer-Collard, il s'était acquis une certaine notoriété comme avocat au barreau de Paris. Grand propriétaire et maire de Châteaueuvieux, il avait été l'adversaire conservateur et malheureux de Charles Dufay aux législatives de juillet 1871, avec ce mot d'ordre : *ni rouge ni blanc*.

Le 12 juin, le sous-préfet avait soigneusement disposé toutes ses divisions en ordre de bataille : « Je sais qu'ils [les maires du canton] sont généralement très favorablement disposés en faveur de la candidature de M. Chauvin, je me suis mis en mesure de faire agir auprès d'eux des influences locales, riches propriétaires ou hommes d'affaires (...).

« J'ai pareillement vu le commissaire de police, à qui j'ai donné mes instructions. De ce côté encore, j'espère un appui efficace et d'utiles renseignements. Vous pouvez être assuré que je n'aurai garde de démentir tous les bruits colportés et mis en avant par les imprudents amis de M. de La Tournelle (...). J'attends M. Istria ce soir ou demain. Le concours des instituteurs qui presque tous sont secrétaires de mairie, devra être un bon appoint » (9). On avait donc réchauffé l'ardeur des maires et des notables, en espérant que les seconds useraient de leur argent et de leur influence en tant qu'employeurs. La police devait être à l'écoute ;

quant à l'inspecteur primaire Istria, on attendait de lui qu'il mobilise pour la bonne cause la petite cohorte des instituteurs-secrétaires de mairie.

INFLATION DE CANDIDATS À DROITE

Tout cela se passait avant même les déclarations officielles de candidatures. *Le Loir*, journal conservateur du Vendômois, annonça sans commentaire celle de Félix Chauvin le 14 juin. Sa profession de foi fut diffusée par tracts : « À Messieurs les Électeurs du canton de Montoire.

« Messieurs, cédant à de vives instances, je viens solliciter de vous l'honneur de représenter au Conseil général le canton de Montoire, auquel m'unissent tant de liens d'affection. Je n'ai pas à vous dire qui je suis ; élevé à Montoire, j'ai longtemps vécu parmi vous, et j'y reviens toujours avec plaisir. Recommandé par la mémoire de mon père, je me présente à vos suffrages sous le patronage de celui qui fut si longtemps votre représentant. Vous avez tous conservé le souvenir du zèle et du dévouement avec lesquels il a rempli son mandat jusqu'au dernier moment (...).

« Ma résidence au chef-lieu du département et les bonnes relations que j'espère toujours conserver avec l'Administration préfectorale, me permettront de surveiller activement les affaires qui me seront confiées et de les conduire promptement à une solution satisfaisante pour tous.

« Bien que les fonctions de Conseiller général soient étrangères à la politique, je dois vous dire que mon dévouement est acquis au gouvernement de l'illustre Maréchal auquel l'Assemblée nationale a confié les destinées du pays (...). »

L'argumentation de Chauvin s'articulait donc à trois niveaux : localement, la filiation par rapport à la longue carrière paternelle était considérée comme le sésame suffisant vers l'adhésion populaire ; la résidence au chef-lieu de département assurait la garantie d'un suivi des affaires, d'autant plus efficace que le statut de candidat officiel était implicitement reconnu ; au niveau national, il se rangeait sous la bannière de Mac-Mahon, éludant ainsi toute prise de position précise quant au régime politique à établir dans le pays...

Du côté républicain, rien ne paraissait décidé et le commissaire de police de Montoire épiait des allées et venues génératrices de rumeurs : « Hier dimanche trois radicaux étrangers à la localité sont venus voir les nôtres, pour causer des élections prochaines et se concerter à ce sujet. Trois ou quatre des plus chauds de Montoire se sont réunis à eux. On a parlé de M. Charles Chautard et de M^e Taillebois, notaire, tous deux de Vendôme. Il n'est encore point parlé de Lesguillon mais j'imagine que c'est de la dissimulation et qu'ils réservent son nom pour la dernière heure (...). Ces trois radicaux étrangers sont Messieurs Blau et Maxence de Vendôme et Planquette de Blois. Ce dernier est rédacteur du journal *L'Indépendant* (...) » (10).

Le 17 juin, Félix Chauvin faisait le point de son début de campagne dans une longue lettre au préfet. Les efforts du sous-préfet avaient été payants et l'accueil dans les communes était encourageant : « Lundi matin je me suis mis en campagne et je ne suis rentré qu'hier soir assez tard, après avoir visité une grande partie des communes du canton. J'ai été flatté de l'accueil bienveillant et sympathique que j'ai reçu des maires et des habitants notables que j'ai visités ; ils m'ont tous promis leur appui et leurs suffrages soit parce qu'ils me connaissent, soit en souvenir de mon père. J'ai donc jusqu'à présent bon espoir (...) »

Au chef-lieu de canton, les jeux lui semblaient déjà faits : « Quant à Montoire même, il n'y a de l'aveu de tous presque rien à faire (...). La population se divise en deux parties à peu près égales. J'aurai pour moi la partie saine et

raisonnable sans que j'aie rien à faire pour cela ; quant à l'autre, elle se tient tellement, elle est si déterminée que je ne vois pas moyen d'y faire brèche. Il y a là-dedans des individus avec lesquels je suis dans de bons termes et qui voteront résolument contre moi (...). »

Quant aux candidatures, il était toujours dans l'incertitude à propos de son futur adversaire à gauche : « Il y a eu dimanche ici une réunion radicale à laquelle assistaient MM. Planquette, Maxence et autres, dans le but d'arrêter le choix de leur candidat ; rien n'a transpiré jusqu'à présent de ce qui a été décidé. C'est incroyable quelle entente et quelle discipline il y a dans ce parti ! (...) On parle moins de M. Lesguillon qui, dit-on, redouterait un échec probable. La candidature Chautard revient sur l'eau et il en aurait été longuement question à la réunion de dimanche. On parle encore de M. Quris, notre conseiller d'arrondissement, et enfin de M. Fortier, maire révoqué de Villiers, ami de Bozérian, et que j'ai connu comme lui à Louis-le-Grand. »

L'éventuelle candidature légitimiste demeurait une source de préoccupation : « Reste la question La Tournelle qui est pour moi un embarras et me paralyse dans mes mouvements. Je vais de l'avant sans savoir à qui j'ai affaire, ni quel est l'adversaire que j'ai à combattre. Est-ce un radical ? Est-ce un conservateur ? Est-ce l'un et l'autre ? M. de La Tournelle est allé dans quelques communes annonçant qu'il devait poser sa candidature et je ne pense pas que le résultat de sa tournée puisse l'y déterminer. Mais quelques radicaux se sont emparés de ses premières démarches et parlent de cette candidature pour diviser le parti conservateur et pour faire passer au dernier moment leur candidat à la faveur de cette division (...). Ne serait-il pas utile de faire savoir aux maires que je suis le seul candidat conservateur ? »

Le seul, c'était vraiment beaucoup dire... Une candidature de Blaise des Vosges était toujours envisageable et F. Chauvin s'était d'ailleurs rendu à Ternay pour en apprécier l'éventuel impact : « Dans la commune de Ternay qu'habite M. Blaise des Vosges, le maire m'a dit que l'on ne connaissait pas encore les intentions de M. Blaise, que s'il produisait sa candidature, la grande majorité lui était acquise parce qu'il a fait beaucoup de bien pour cette commune, et que dans le cas contraire, j'y pouvais compter. »

Cela faisait beaucoup d'interrogations et voici qu'au moment de fermer le courrier, une visite inopinée mit le comble à la pagaille : « J'allais clore ma lettre lorsqu'on m'annonce la visite de M. Sellier, gendre de M. Blaise des Vosges, qui me dit qu'indépendamment de ma candidature, il allait se produire trois autres candidats conservateurs, M. de La Tournelle, M. Blaise son beau-père, et lui M. Sellier. Il me propose de réunir un comité à Montoire qui sera chargé de décider quel sera de nous quatre le seul candidat conservateur. Ceci me paraît un petit coup monté par M. de La Tournelle dans son intérêt. J'ai répondu que je ne pouvais accepter une telle proposition, que j'étais candidat conservateur, posé le premier, ayant des engagements qui me liaient. » Quatre mousquetaires pour défendre la même cause, Alexandre Dumas n'aurait pas fait mieux !

Toujours dans cette lettre pleine d'enseignements, Félix Chauvin annonçait son intention de faire pression sur le sous-préfet : « J'ai à lui demander s'il ne serait pas utile de faire recommander aux cantonniers et aux receveurs buralistes de ne pas faire de politique. Ces derniers surtout sont un peu dans ce canton sous la direction d'un M. Quris, ancien receveur à Montoire, qui appartient au parti avancé et qui l'année dernière a été nommé conseiller d'arrondissement. Il serait bon peut-être aussi de recommander la même réserve aux facteurs et de les inviter à porter exactement les imprimés qu'ils vont avoir à distribuer » (11). Connaissant les multiples manœuvres du sous-préfet, de telles observations n'en ont que plus de saveur... Cela montre, en tout cas, que chaque camp n'hésitait pas à mobiliser le ban et l'arrière-ban de ses réseaux de clientèle pour agir sur l'opinion et contrarier la propagande adverse.



Vue aérienne de la propriété de Ranay
(Cl. M. Loisel)

Le 18 juin (à dix jours seulement du scrutin), un informateur montoirien, nommé Delabre, confirmait au préfet que le baron de La Tournelle et M. Sellier – propriétaire du château de Ranay, à Saint-Martin-des-Bois – avaient bien l'intention de se présenter ; que, du côté des radicaux, on hésitait entre deux anciens maires, celui de Vendôme, Chautard, et celui de Villiers, Fortier. Le commissaire de police de Montoire faisait, le même jour, un rapport assez proche et persistait dans un optimisme raisonné :

« Jusqu'à présent, le succès de M. Chauvin me semble assuré, même avec la candidature de M. Sellier, qui va être chaudement appuyée par M^e Diet, notaire à Montoire qui, à chaque fois que M. Blaise s'est présenté dans les élections précédentes et dans lesquelles ce candidat a toujours échoué en concurrence avec M. Chauvin père, s'est fait son plus ferme appui (...).

« M. Chauvin me semble avoir bien plus de chances que ces deux Messieurs, si M. Lesguillon ne se présente pas. Et même se présenterait-il, que M. Chauvin pourrait bien encore l'emporter sur lui car, dans les communes, les populations, à l'exception de quelques fous, et il s'en trouve malheureusement encore un trop grand nombre qui pour donner satisfaction à leurs passions politiques, sacrifieraient volontiers les intérêts du pays, les populations, dis-je, raisonnent pour l'élection actuelle, autrement, bien autrement que lorsqu'il s'agit de l'élection d'un député.

« Je ne sais si les radicaux viendront nous amener M. Lesguillon dans l'arène. Je le crains. Et cependant d'un autre côté, j'espère qu'ils ne le feront peut-être pas, dans la crainte que leur candidat n'éprouve un échec. Je n'articule jamais vis-à-vis de ses ennemis politiques le nom de M. Lesguillon. Je ne veux pas qu'ils puissent supposer même que ce nom me préoccupe (...) » (12).

(12) M. Sellier avait acquis le domaine de Ranay en 1868, de Mme de Belleyme. Il en demeura propriétaire jusque vers 1900, où il le mit en vente ; selon le *Dictionnaire* de R. de Saint-Venant [art. « Ranay »], Ranay représentait alors une solide fortune : *À cette époque, cette terre comprenait 350 ha et se décomposait en neuf fermes, dont deux à côté du château et celles de la Renarderie, la Buroche (herbages), le Grand Villemalour, la Chanoinerie, la Chevallinière, le Petit Ranay et la Fosse. La mise à prix était de 600 000 F. On ne sait à quel prix au juste elle a été vendue.*

Le descriptif du notaire Chevallier présentait ainsi la demeure : *Le château, baignant dans l'eau sur trois côtés, a une façade style Louis XIII ; l'autre façade se compose de Pavillons juxtaposés d'un style antérieur, d'une grande originalité.*

Il comprend, au rez-de-chaussée, grand Salon de 11 m sur 8, avec 5 fenêtres et avec solives et poutres décorées de peintures du temps de

Si la gauche départementale s'interrogeait longuement sur l'homme qui défendrait le mieux ses chances, elle savait au moins qui attaquer, puisque F. Chauvin était l'unique candidat publiquement déclaré et, de surcroît, champion officiel du gouvernement en place. Dès le 19 juin, *L'Indépendant* monta à l'assaut : « M. Chauvin, qui sollicite les suffrages des électeurs du canton de Montoire, n'a d'autres titres que d'être le fils du conseiller décédé. C'est là un bagage bien insuffisant. Il s'intitule candidat conservateur. Mais c'est là une étiquette qui couvre des opinions fort diverses, dont la plupart ne sont pas en bonne odeur auprès du corps électoral. Est-il conservateur-orléaniste, conservateur-légitimiste ou conservateur-bonapartiste, ce qui est une bien détestable variété de conservateur ? (...) »

« Sa situation de juge le met en outre dans l'impossibilité de jamais résider dans le canton de Montoire. Il ne peut même pas être nommé au tribunal de Vendôme sans être obligé de donner sa démission de conseiller général, la loi est formelle sous ce rapport. Un juge ne peut être conseiller général dans un canton faisant partie de la circonscription de son tribunal (...) »

« Ajoutons, pour mettre les électeurs en mesure d'apprécier la candidature de M. Chauvin, que cette candidature est patronnée par le *Journal de Loir-et-Cher* qui, dans son dernier numéro, jetait par trois fois un cri séditieux, celui de *À bas la République !* C'est un étonnant patronage pour un magistrat de la République » (13).

LE VIDE À GAUCHE, LE TROP-PLEIN À DROITE

Le sous-préfet de Vendôme faisait tout son possible pour clarifier la situation à droite. Sans succès auprès de Sellier : « J'ai vu aujourd'hui et successivement le gendre de M. Blaise, M. Sellier, candidat au Conseil général, et M. Chauvin notre candidat. Au premier j'ai répété tout ce que j'avais eu l'honneur de dire à M. le baron de La Tournelle afin de l'amener à retirer sa candidature et à ne point ainsi faire le jeu de nos adversaires. Comme on ne persuade que les gens qui n'ont pas de parti pris à l'avance, je n'ai obtenu de mon entretien avec M. Sellier aucun résultat satisfaisant.

« Il entend poser sa candidature quand même. Il ne consentirait à s'effacer que si un comité composé d'une certaine façon (vous connaissez sa proposition concoctée, j'en ai la conviction, avec M. de La Tournelle) lui donnait la minorité. J'ai dû finir par une déclaration de guerre en forme (...) » (14).

Toutefois, Chauvin restait, à ses yeux, la meilleure chance des conservateurs : « Il est encore le candidat offrant le plus de chances de succès. Il est très fort à présu-mer que s'il se trouve à la dernière heure en présence de trois candidats, il éprouvera un échec ; mais je tiens pour positivement assuré que pareil sort serait réservé à MM. de La Tournelle et Sellier, avec cette différence pourtant que leur échec serait bien autrement significatif que celui qu'il pourra éprouver par suite de la machination de ses adversaires. Je vais du reste faire tout mon possible pour que M. Chauvin triomphe de ses concurrents (...) » (15).

Enfin, le 21 juin, *L'Indépendant* annonçait la candida-

Henri IV ; petit Salon, Bibliothèque, grande et petite Salle à manger, Office, Cuisine, Salle de bain ; au premier étage, 11 Chambres de maître ; au deuxième étage, de nombreuses Pièces ; grands Greniers au-dessus.

Le Château, les Pièces d'eau, le Canal, les Communs, les Charmilles, une longue avenue de Tilleuls, de larges vues percées à travers le Parc, sont disposés dans le style Louis XIV et donnent à l'ensemble un grand aspect.

Le Parc contient plus de 2 200 gros chênes, d'une dimension exceptionnelle, ayant peut-être de trois à quatre cents ans.

ture républicaine de Charles Chautard : « M. Chautard, ancien maire de Vendôme, accepte la candidature qui lui a été offerte par le parti républicain dans le canton de Montoire. C'est un choix excellent auquel nous ne saurions trop applaudir. M. Chautard a prouvé, par son attitude et sa conduite, son ferme attachement aux idées républicaines. Grand propriétaire dans le canton de Montoire, administrateur habile et actif, il mettra au service des intérêts qui lui seront confiés son habitude des affaires et son dévouement absolu au bien public. »

Né en 1814, Charles Chautard était une figure notable... de Vendôme. Ancien élève du collège, de ses études humanistes il avait gardé le goût des Lettres et de la poésie. En ce domaine, sa grande œuvre avait été une traduction en vers d'Horace, ouvrage couronné par l'Académie française. Sa curiosité était aiguisée (le fonds ancien de l'actuelle bibliothèque municipale comprend près de 2 000 volumes de littérature qu'il lui légua) et son humeur conviviale : il composa maintes chansons de circonstance et un recueil intitulé *Chansons de métiers et de village*. Cette passion des Lettres fut son loisir privilégié, mais la magistrature occupa sa vie professionnelle ; et c'est sans doute, outre ses choix idéologiques, à sa connaissance des lois et des rouages administratifs qu'il dut son mandat à la tête de la municipalité vendômoise.

Comme il l'avait proclamé – confidentiellement – à son supérieur, le sous-préfet s'employait à mettre tous les atouts du côté de Chauvin ; et lui aussi avait eu vent des mauvaises pensées des facteurs : « Le personnel des facteurs de la circonscription du bureau de poste de la ville et canton de Montoire m'est présenté sous un jour assez défavorable. À peu d'exceptions, ces agents appartiendraient au parti radical et leur *concours serait assuré*, toujours d'après ce qu'on m'assure, au candidat de l'opposition avancée.

« Je crois qu'on force un peu la note en ce qui concerne la majorité de ces agents (...). Un mot de vous à M. le directeur des Postes suffirait, j'en suis convaincu, pour les faire rappeler au sentiment exact de leurs devoirs. On préviendrait ainsi l'omission *toujours involontaire*, cela va de soi, des bulletins de vote au nom du candidat du gouvernement, de sa profession de foi aux électeurs, etc. » (16).

Quant à Sellier, il était candidat sans l'être tout à fait. Le 19 juin, il avait confirmé ses intentions au préfet, joignant à son courrier une lettre du préfet du Rhône, Ducros, l'encourageant à se présenter : « Regardez autour de vous, Cher Ami, et sans modestie, dites-moi si vous n'êtes pas du petit nombre de ceux qui doivent conduire les

Château de Fargot
(Coll. Cl. Bonin)



autres » (17). Joseph Ducros fut le plus célèbre préfet de l'« Ordre moral ». Cet ingénieur des Ponts et Chaussées, bonapartiste bon teint, fit d'abord carrière et fortune à la tête d'une compagnie de chemin de fer en Espagne, sous le Second Empire. Rallié à la République, il fut nommé préfet de la Loire, puis du Rhône le 28 mai 1873 (quatre jours après la chute de Thiers). Il se signala par son ardeur cléricale et anti-radical : sa plus célèbre initiative fut un arrêté du 18 juin 1873, n'autorisant les enterrements civils qu'à 6 heures ou 7 heures du matin, selon les saisons.

On peut penser que Sellier a été en relation avec lui dans le cadre d'activités concernant les chemins de fer. Utiliser la caution de Ducros était certainement un calcul bien pesé : il mettait en avant l'appui d'un membre de la haute administration particulièrement en vue ; il se donnait un label conservateur et cléricale, ce qui, tout en ne se présentant pas comme candidat officiel, pouvait rehausser sa stature face à ses concurrents de droite, Chauvin et de La Tournelle.

Le lendemain, 20 juin, un nouveau pas en avant était franchi avec l'impression d'un tract, véritable profession de foi ; il s'y présentait ainsi : « (...) J'ai dégagé ma candidature de tout caractère politique, parce que la politique n'a réellement rien à faire ici et que, d'ailleurs, si l'on se range sous le drapeau d'un parti, on perd beaucoup de sa liberté d'action, et les intérêts du canton risquent souvent d'être sacrifiés à une question d'opinion ou de discipline. J'ajouterai que je ne suis pas un candidat officiel, patroné par la préfecture, ce qui me laisse une complète et précieuse indépendance.

« Maintenant, les titres que je puis invoquer pour obtenir vos suffrages : c'est de passer la plus grande partie de l'année au milieu de vous, et d'être ainsi toujours prêt à vous éclairer de mes conseils, et à écouter vos réclamations légitimes pour les appuyer.

« C'est d'avoir à Paris de nombreuses relations et de pouvoir y suivre les grandes questions qui touchent aux intérêts agricoles et commerciaux du canton, et qui se traitent plus souvent à Paris que dans le département même.

« C'est d'avoir des intérêts personnels solidaires de la prospérité du canton, dont il ne faut pas laisser déplacer le mouvement commercial au profit des cantons voisins.

« C'est enfin d'avoir acquis, dans une longue carrière de travail, une expérience des affaires, qui n'est pas sans mérite alors qu'elle s'associe à un actif dévouement (...) » (18).

En fait, la situation s'embrouillait plus que jamais. Dans un premier temps, les candidatures s'enchaînaient en cascade : « *L'Indépendant* vous a appris comme à nous, ce matin, la candidature de M. Charles Chautard ; mais ce que vous ne savez peut-être pas c'est que M. de La Tournelle, par cela même, a affirmé ce matin la sienne en faisant plaquer ses affiches et sa profession de foi » (19). Le 21 juin, le baron de La Tournelle avait à peine annoncé sa candidature qu'il la retirait, au grand soulagement de F. Chauvin qui écrivit de Poncé au sous-préfet : « Je suis ici depuis ce matin chez mon beau-père qui n'est séparé que par le Loir des communes du canton de Montoire (...). La retraite de M. de La Tournelle déblaie un peu le terrain et me laisse quant à présent comme seul adversaire M. Sellier. Ce dernier est peu connu encore dans le pays ; il va se remuer beaucoup pendant le temps qui reste à couvrir et pourra peut-être attirer à lui par son agitation quelques suffrages, mais je ne puis supposer, quoi qu'il fasse, qu'il parvienne à augmenter beaucoup le nombre des suffrages qu'avait eus la dernière fois son beau-père (...) ».

Le climat était à l'optimisme : « Je n'ai pas été mécontent de ma tournée d'hier ; les maires, les instituteurs et les personnes notables que j'ai vus m'ont promis leur concours et m'ont fait espérer un résultat favorable. » Il profitait de la circonstance pour signaler quelques petites bavures : « Trois instituteurs auraient peut-être besoin d'un petit avertissement parce que je ne sais pas si l'on peut compter sur eux, celui de Montrouveau, celui de Houssay et celui de Saint-Martin » (20). De telles mentions révèlent à quel

point les candidats non officiels étaient handicapés dans la course électorale...

De son côté, le commissaire de police de Montoire commençait à avoir le tournis devant une nouvelle pirouette du baron de La Tournelle : « On ne sait plus réellement que dire ni penser actuellement. Hier, M. le baron de La Tournelle renonçait, disait-on, à sa candidature, quoiqu'il eût fait imprimer sa profession de foi et qu'il eût les affiches en sa possession. Partout dans les communes voisines et à Montoire le bruit était général que M. de La Tournelle se retirait ; et aujourd'hui, cependant, sa profession de foi, qu'il fait afficher dans toutes les rues de Montoire, nous apprend le contraire.

« M. de La Tournelle avait effectivement renoncé à sa candidature mais ce n'était que d'autant qu'un candidat radical ne se présenterait pas. Car en voyant ce matin la candidature de M. Charles Chautard paraître dans *L'Indépendant*, il dit : *Hé bien ! Marchons maintenant* ; et de se mettre aussitôt, comme je viens de le dire, à faire afficher sa profession de foi. Quoi qu'il en soit, M. Chauvin me semble toujours avoir le plus de chances. Généralement dans les campagnes on semble avoir bien plus de sympathies pour M. Chauvin que pour tous les autres candidats. »

Et, selon lui, on se démenait en faveur de la candidature Sellier qui pouvait distraire des voix à Chauvin ici ou là : « M. Diet voyage fort pour M. Sellier. Je ne suppose pas qu'il obtienne dans les communes grand nombre de suffrages ; cependant à Houssay et aux Roches, à cause de sa clientèle comme notaire, M. Diet pourra bien lui faire avoir une certaine majorité » (21).

On était donc à une semaine du premier tour de scrutin et toutes les cartes étaient brouillées, en particulier pour le candidat officiel qui, d'une demi-journée à l'autre, ne savait plus contre quels adversaires il avait à combattre. Dans ce jeu électoral, bien des cartes lui semblaient biseautéées et il n'était pas au bout de ses peines ! Pour lui, même la candidature Chautard était imprévue et le doute commençait à l'êtreindre : « Je marche de surprise en surprise. En arrivant ici j'apprends la candidature radicale de M. Chautard. J'en suis d'autant plus étonné que M. Chautard m'avait fait dire vendredi qu'il ne serait pas un adversaire pour moi. Ma situation va devenir plus difficile, mais je n'en continue pas moins mes courses. J'ai vu bien du monde, partout j'avais trouvé bon accueil ; mais maintenant dois-je compter sur ce qu'on m'a promis, avec deux candidats conservateurs et un radical ? Les voix vont se diviser et retarder et peut-être même compromettre un résultat qui semblait assuré.

« M. de La Tournelle, s'il tient sa parole, doit *de nouveau se retirer en présence du radical*. M. Sellier devrait bien faire autant, mais je n'ai aucun moyen d'action, ni sur l'un ni sur l'autre (...). *L'Indépendant* d'hier contient, me dit-on, un éreintement contre moi. Je ne l'ai pas vu, je ne tiens pas à le lire, je ne sais s'il est bien utile d'y répondre, car tout cela ne peut m'atteindre (...) » (22).

Le 22 juin on était d'avis, à droite, que la lutte serait serrée et qu'un second tour était désormais inévitable. Pour La Rue du Can, il fallait absolument stimuler la candidature Chauvin : « À mon avis, les candidatures Sellier et de

(17) À propos de Joseph Ducros, cf. J.-C. Wartelle, « Lyon, 1873. Joseph Ducros, préfet de l'Ordre moral », *L'Histoire*, n° 12, mai 1979.

(20) Le beau-père de Poncé, chez qui séjournait Félix Chauvin, n'était autre qu'Alexandre Quéting, petit-fils du célèbre industriel Élie Savatier et propriétaire de la papeterie locale. Notre candidat avait épousé en 1854 Alexandrine Quéting qui serait, de fait, sa cousine germaine : Félix était, en effet, issu du mariage de René Chauvin et Virginie-Adélaïde Quéting, sœur du papetier de Poncé. Le fils aîné de Félix Chauvin, Henri-René, succéda d'ailleurs à son grand-père Alexandre à la tête de la papeterie en 1880 et orienta l'établissement vers une production dominante de papier à cigarettes.

La Tournelle ne sont pas de force à résister ni l'une ni l'autre au parti radical qui certainement présentera son candidat d'ici la fin de la semaine. Toutes deux s'appuient sur Montoire, qui leur fera défaut et donnera la majorité à l'opposition. Elles ont peu de chances dans les campagnes. La candidature de M. Chauvin qui s'appuie sur les campagnes doit avoir selon moi une base beaucoup plus solide. Il est donc de la plus grande importance d'*encourager* M. Chauvin à persister dans sa candidature jusqu'à la fin.

« La bataille sérieuse n'aura lieu qu'au second tour de scrutin et si M. Chauvin disparaissait, le candidat avancé l'emporterait facilement sur MM. de La Tournelle et Sellier. Si, au contraire, M. Chauvin reste sur les rangs, ces [messieurs] disparaîtront après le premier tour et M. Chauvin aura de belles chances de l'emporter sur le candidat avancé, surtout sur M. Chautard qui n'est connu qu'à Montoire et pas dans les autres communes » (23).

Le sous-préfet abondait dans ce sens : « La lutte sera vive et nous n'aurons probablement pas de résultat au premier tour de scrutin. » Pour lui, le baron de La Tournelle n'était qu'un pantin dont Sellier tirait les ficelles : « J'ai peine à m'imaginer que M. de La Tournelle pose sérieusement sa candidature et je crois que l'affichage de sa circulaire aux électeurs n'est qu'une manœuvre qui lui a été dictée par M. Sellier, qui espère diminuer à son profit les chances de M. Chauvin dans la ville de Montoire. Dans cette circonstance, M. de La Tournelle me fait l'effet de tirer les marrons du feu au bénéfice de M. Sellier. » Ce dernier commençait à apparaître comme l'homme à surveiller à droite.

Le fonctionnaire avait, lui aussi, été surpris par la candidature Chautard, qui semblait correspondre à un revirement : « Hier j'ai fait visite à quelques amis de M. Chautard. J'espérais surprendre le secret de son changement de résolution et comment, après avoir positivement décliné toute candidature, il avait fini par l'accepter (...); ils ne m'ont rien appris, probablement parce qu'ils n'ont été informés de rien.

« Le nom de M. Lesguillon avait positivement été mis en avant. Comment et pourquoi a-t-il été retiré ? Voilà également ce que je souhaiterais savoir. Si c'est pour ne pas effrayer les électeurs ruraux, certes la manœuvre est habile, mais la chance de M. Chautard l'est beaucoup moins. Félicitons-nous en (...) » (24).

Ce sous-préfet avait-il refoulé une vocation militaire ? En tout cas, il manœuvrait ses troupes comme des régiments sur un champ de bataille : « J'attends M. Debourges [maire de Montoire] aujourd'hui ou demain pour lui mettre, comme on dit, *le feu sous le ventre*. M. Istria [inspecteur primaire] est parti pour sa tournée. Je lui ai donné ses instructions fort précises sur l'attitude et le rôle que devaient prendre les instituteurs. De ce côté, j'espère que tout va bien. M. Mestivier [agent voyer de Montoire] a pareillement reçu mes instructions. Il va visiter vos chemins et son personnel. Vous voyez que je ne néglige rien pour assurer l'élection de M. Chauvin » (25).

Le lendemain, 23 juin, dans son rapport quasi quotidien à son supérieur, il supputait les chances des candidats. Charles Chautard affaiblissait la gauche : « De l'avis unanime de toutes les personnes que j'ai vues hier, M. Chautard va faire un four complet et, si M. Chauvin n'avait que lui pour adversaire, le doute sur l'issue de cette lutte ne serait pas permis. C'est pour ainsi dire le couteau sous la gorge, sur les instances les plus pressantes des hommes influents du parti républicain qu'il a fini par accepter une candidature qu'intérieurement et en raison du *perpétuel antagonisme qui existe entre Vendôme et Montoire* il sait devoir être médiocrement accueillie des électeurs de cette dernière localité. J'ajouterai que les purs, tant de Vendôme que de Montoire, le trouvent trop terne et que s'ils ne réussissent pas à découvrir un homme bien dans leurs idées, il serait fort possible qu'ils s'abstiennent de voter. »

Sellier n'avait pas réussi à susciter le courant de sym-



Le château de Ranay, à Saint-Martin-des-Bois
(Cl. M. Loisel)

pathie indispensable à toute victoire : « Peu connu dans le pays, M. Sellier, gendre de M. Blaise des Vosges, dont il a épousé une fille naturelle, n'est nullement sympathique à la population. Vous lui avez coupé une aile, en obtenant le rétablissement d'une garnison à Montoire (...). Il se dédommagera, j'imagine, sur la question de l'établissement d'un chemin de fer dans la vallée du Loir, que des *relations avec la haute finance du monde parisien lui permettent de mener promptement à bonne fin*. Je doute que ça prenne. Propriétaire de la terre de Ranay, dont il a fait l'acquisition il y a quelque dix ans, moyennant la bagatelle d'environ 700 000 à 800 000 F, il n'a pu jusqu'à présent faire partie du conseil municipal de sa commune. Mauvais point pour un candidat. Je ne pense pas qu'il ait beaucoup de voix, en sus de celles que lui vaudra son beau-père dont l'influence n'est réelle qu'à Ternay et aux Hayes. On m'affirme que s'il ne se fût pas mis sur les rangs, M. de La Tournelle eût retiré sa candidature et qu'il ne la maintient que pour l'empêcher de dire partout qu'il s'est désisté en sa faveur. Si le fait est réel, il n'en est pas moins regrettable puisqu'il aura pour premier résultat de prolonger la lutte et peut-être d'en compromettre l'issue. Il n'est pas probable que M. de La Tournelle, s'il va jusqu'au bout, obtienne plus de 500 à 600 voix. D'où la conclusion forcée, qu'un second tour de scrutin étant inévitable, il y a lieu de ne pas brûler actuellement toutes les cartouches (...) » (26). Certes, les chances des deux autres candidats conservateurs paraissaient minces, notamment les quelques centaines de suffrages prêtés au baron ; mais comme ils semblaient plus ou moins liés, un désistement de dernière minute n'était pas impensable dans une campagne aussi imprévisible et atypique... Et alors, Sellier et ses relations parisiennes... Pour la première fois, le sous-préfet conseillait de ne pas vider toute la cartouchière.

En fait, malgré ses sources d'information, il ignorait encore le dernier coup de théâtre en date, survenu la veille au soir. Chauvin en avait été avisé et il écrivait le lundi (c'est-à-dire le 22 juin), à 8 heures du soir : « Jamais élection n'a eu des phases si diverses. En arrivant ce soir ici, j'apprends que la candidature radicale de M. Chautard, née d'hier, n'existe déjà plus. On ne sait encore comment elle sera remplacée. On parle de M. Quris, le conseiller d'arrondissement actuel, ancien employé des contributions indirectes en retraite. Je ne puis croire que ce soit sérieux. » Il persistait à ne pas considérer comme crédible la candidature légitimiste de La Tournelle ; toutefois, la position du clergé l'intriguait : « Je ne sais si Messieurs les desservans ont reçu quelque instruction, mais on les dit tous disposés à soutenir M. de La Tournelle » (27).

Le 23 juin, le renoncement de Charles Chautard était confirmé par le Montoirien Delabre : « Vous connaissez l'histoire de M. Charles Chautard qui, au grand regret de

tous nos radicaux, refuse la candidature que dit-on il avait non seulement acceptée mais demandée. Quelqu'un qui paraît bien renseigné me disait hier que ses amis lui paraissent dit que s'il acceptait cette candidature sous le patronage de Quris et consorts ils cesseraient de le voir.

« Hier, M. Planquette, accompagné de MM. Bourgoing et Maxence, est venu à Montoire pour s'entendre avec les radicaux. Ils sont allés offrir la candidature à M. Aubin-Girault, adjoint au maire de Montoire, marchand de bois, qui l'a refusée énergiquement. Nous sommes tous inquiets en attendant que *L'Indépendant* nous fasse connaître demain matin le nom du misérable qui voudra bien se porter pour représenter le parti des Communeux. » Il rassurait le préfet sur l'état d'esprit du candidat officiel au milieu de ces incessants retournements : « J'ai vu M. Chauvin hier, il trouve que c'est un rude métier que celui auquel il se livre depuis plusieurs jours, mais il a du courage et il lutte énergiquement. » Et au cœur de ce cyclone politicien il y avait l'œil, zone de sérénité : « Ici, la population est calme et on ne parle pas beaucoup de l'élection » (28).

Quelle était donc la situation à cinq petits jours du scrutin ?

- La gauche radicale était toujours à la recherche de la perle rare.
- Sur la galère des conservateurs, chaque membre de l'équipage ramait à sa cadence sans se soucier des autres :
 - un légitimiste, le baron de La Tournelle, avait toutes les apparences d'un pantin manipulé ;
 - un candidat de l'ombre, Sellier, mais qui justement ne parvenait pas à sortir de l'ombre ;
 - le candidat officiel, Félix Chauvin, ignorant où étaient ses véritables adversaires, avait un peu l'impression de rompre des lances contre des moulins à vent.

À GAUCHE, LE CANDIDAT DE LA DERNIÈRE HEURE

Le 24 juin, *L'Indépendant* révéla le nom et publia une déclaration du *misérable* qui avait finalement accepté de représenter le parti des *communeux* : « M. Quris adresse la circulaire suivante aux électeurs du canton de Montoire :

« Électeurs du canton de Montoire, de douloureux événements forcent M. Chautard à renoncer à la candidature que vous lui aviez offerte et qu'il avait acceptée. Vos délégués me demandent de le remplacer comme candidat et de représenter dans cette élection le parti républicain.

« C'est un honneur que je n'avais pas sollicité, mais c'est aussi un devoir devant lequel je ne peux reculer, pas plus que je n'ai reculé quand vous m'avez demandé de vous représenter au conseil d'arrondissement. Je vis depuis plus de vingt ans au milieu de vous. Ayant parcouru pendant de longues années toutes les communes du canton en qualité de receveur des contributions indirectes, je connais PAR MOI-MÊME vos intérêts et vos besoins. J'emploierai tout mon dévouement à les défendre.

« Républicain convaincu, adversaire décidé de toutes les idées monarchistes ou bonapartistes, je voterai, dans toutes les questions d'intérêt général, avec la gauche du Conseil. »

« VIVE LA RÉPUBLIQUE ! Quris, Conseiller d'arrondissement. »

Nous ignorons quels étaient exactement ces *douloureux événements* vécus par Charles Chautard ; un autre article du même journal apportait une précision toute relative : « Il a cru qu'il ne lui était plus permis de songer aux luttes électorales quand il se trouvait douloureusement menacé dans ses affections de famille » (29).

Quoi qu'il en soit, les jours étaient désormais comptés et le journal radical fit donner l'artillerie lourde contre le candidat officiel, d'abord en décortiquant de manière critique sa profession de foi. L'essentiel n'était pas la défense et la

promotion des intérêts locaux ; *a priori*, n'importe quel candidat y pouvait veiller : « Nous ne doutons pas que M. Chauvin, s'il était élu, ne s'associât à toutes les améliorations qui pourraient profiter à la ville ou aux communes du canton de Montoire. Mais en cela il ne ferait que son devoir ; et, que l'élu soit monarchiste ou républicain, clérical ou libéral, légitimiste ou bonapartiste, les intérêts du canton seront défendus avec un égal zèle, sinon une égale intelligence. »

Le véritable enjeu se situait à un autre niveau : « Mais en est-il de même lorsqu'il s'agit de défendre les *droits* des électeurs ? Ces droits sont menacés ; il le reconnaît lui-même. Or, par qui sont-ils menacés ? Par les partis monarchistes qui, depuis le 24 mai 1873, sont maîtres du gouvernement de la République et appliquent à la France le régime et le système d'administration que nous voyons fonctionner au gré du parti clérical, comme si déjà le comte de Chambord régnait sur la France.

« Qui donc, à l'Assemblée nationale, a voté contre le suffrage universel, qui a voulu porter l'électorat de 21 à 25 ans (...) ?

« Qui donc, à l'Assemblée nationale, a voté pour que les maires fussent nommés par le gouvernement et par les Préfets (...) ?

« Ce sont les hommes qui, sans distinction de monarchie, veulent le renversement de la République et en même temps que la mutilation du suffrage universel la suppression de toutes les libertés publiques qui sont la garantie des droits de la nation. »

Et, selon le journal radical, Chauvin était l'otage des adversaires de la République : « Quels sont les journaux qui soutiennent la candidature de M. Chauvin ? Ce sont *L'Avenir* et *Le Journal de Loir-et-Cher*, deux organes du parti clérical et réactionnaire. Or, de deux choses l'une : ou M. Chauvin veut défendre, comme il le dit, le *droit des électeurs* et alors il combattrait au Conseil général le Marquis de Sers, l'un des propriétaires du journal *L'Avenir*, et M. le duc de Larocheffoucauld Doudeauville, l'un des propriétaires du *Journal de Loir-et-Cher*, qui tous deux le soutiennent, ou il n'entend pas les droits des électeurs comme nous l'entendons.

« (...) Nous venons de démontrer ce qu'il faut penser du dévouement de M. Chauvin aux droits menacés des électeurs ; que doivent-ils espérer de lui lorsqu'il les assure que *son dévouement est acquis au gouvernement de l'illustre Maréchal auquel l'Assemblée nationale a confié les destinées du pays* ? M. Chauvin, lorsqu'il a écrit sa circulaire, a volontairement omis d'ajouter au nom de M. le maréchal de Mac-Mahon sa qualité légale de président de la République. Nos lecteurs savent que cette qualité est contestée par le parti légitimiste. M. Chauvin a sans doute voulu s'assurer par cette omission volontaire, les suffrages du parti légitimiste. (...) »

L'article se concluait en mettant en avant le risque d'une tutelle cléricale accentuée sur le département, si Chauvin l'emportait : « Les électeurs du Loir-et-Cher doivent se pénétrer plus que jamais que la politique est partout et que les monarchistes, lorsqu'ils disent que le Conseil général est étranger à la politique, se réservent, une fois de plus, de ne faire que de la politique. C'est ainsi que le département de Loir-et-Cher, si libéral, si républicain, si peu disposé à subir le joug clérical, voit à sa tête un préfet l'administrer sous l'influence exclusive du marquis de Sers, député, du marquis de Rancogne, président de la commission départementale, ou de leurs amis qui, tous, s'accordent à faire prévaloir une politique qui va jusqu'à ne plus laisser maire de son village quiconque n'a pas obtenu l'agrément de son curé.

« Si M. Chauvin était élu, il irait grossir le nombre des conseillers généraux qui marchent sous la bannière de ces Messieurs, et M. le préfet Diard, qui doit sa situation à la protection du clergé, aurait en cette circonstance fait acquitter par les électeurs une partie de la dette de recon-

naissance personnelle qu'il a contractée envers ses protecteurs » (30).

Pour le sous-préfet, la candidature Quris – si elle se confirmait – serait plutôt une bonne nouvelle : « Le choix fait par les radicaux de Vendôme et de Montoire de M. Quris n'est pas de nature à nous causer la moindre appréhension et cette candidature, nonobstant le patronage hautement avoué de MM. Tassin et de Sonnier et autres notabilités, n'a aucune chance de succès au premier tour de scrutin. » Mais la suite était beaucoup plus inquiétante, à cause de Sellier, l'empêcheur de tourner en rond : « Mais il ne faut pas se dissimuler qu'elle se présentera dans de toutes autres conditions au second tour de scrutin et que si M. Sellier, dont je considère la candidature comme bien autrement redoutable que celle de M. de La Tournelle, maintient la sienne jusqu'au bout, comme l'élection aura lieu à la majorité relative quel que soit le nombre des votants, la situation dudit Quris change considérablement. »

Pour la première fois, un repli stratégique était envisagé : « Aussi, en prévision d'un second tour de scrutin devenu inévitable, tout en continuant à agir et à faire agir en faveur de la candidature de M. Chauvin, je crois qu'il faut éviter de s'engager à fond » (31).

F. Chauvin connaissait enfin son adversaire principal, ce qui n'était pas pour l'effrayer : « Je continue avec énergie la campagne que j'ai entreprise, et ce malgré les complications et les compétitions. » Il était beaucoup plus préoccupé de ceux qui lui disputaient, avec ténacité et en connivence, l'électorat de droite et endossaient, à ses yeux, la responsabilité d'un inévitable second tour : « En présence de cette nouvelle candidature qui se pose aujourd'hui, un second tour de scrutin me paraît inévitable, à moins que les deux autres candidats conservateurs ne se désintéressent de la lutte au dernier moment. Je me trompe peut-être, mais ils ne me paraissent pas avoir, ni l'un ni l'autre, des chances bien sérieuses et ils ne s'étaient réunis et ligués contre moi que pour me barrer le passage. Je les ai rencontrés hier dans le bourg de Couture. Ils y avaient déjeuné et paraissaient voyager de compagnie. Ils ont dû ensuite poursuivre leur route vers Villedieu.

« M. de La Tournelle me paraît avoir été bien jeune et bien léger dans cette affaire ; je ne sais qui le dirige, mais à



LADREY, phot., boul. des Italiens

Pierre Tassin, représentant du Loir-et-Cher
à l'Assemblée nationale en 1874

(Cl. AD Loir-et-Cher)

coup sûr il n'eût pu que gagner à suivre un autre avis pour ménager l'avenir, qu'il compromet par sa conduite actuelle. Quant à M. Sellier, c'est un homme fort habile qui a su attirer à lui le jeune baron malgré la distance qui les sépare (...) » (32).

Le parti républicain essayait de rattraper le temps perdu dans la campagne et faisait intervenir ses figures de proue, Tassin et de Sonnier. Pierre Tassin, fils de vigneron de la vallée du Cher, fit une carrière parlementaire remarquable : député de 1869 à 1893, sénateur de 1893 à 1906, de nouveau député de 1906 à 1908, date de sa mort. Il fut le véritable chef de file du mouvement républicain en Loir-et-Cher, puis de sa fraction modérée, une fois la III^e République solidement établie. Jean Lorris a écrit de lui, dans *Le Progrès de Loir-et-Cher* du 27 novembre 1908 : *Il ne fut ni un orateur, ni un légiste, ni un homme d'État. Il fut bien plus que cela, il fut politicien, il fut le politicien, le type par excellence du politicien.* Et l'auteur ajoutait, un peu plus loin : *Il fut ainsi, pendant plus d'un quart de siècle, le Dieu du Loir-et-Cher.* Réflexion visant les années où la République régnait sans partage sur la France, ce qui n'était pas encore le cas en 1874 : il n'était encore que l'apôtre de lui-même...

Mais on pouvait compter sur lui pour empêcher par tous les moyens le succès d'un candidat patronné par le préfet Diard ; ce dernier l'avait fait révoquer de son poste de maire de Noyers-sur-Cher, le 28 février 1874. À la suite de cette mesure, Tassin avait fait paraître une lettre aux habitants de Noyers dans *L'Indépendant* du 6 mars, leur conseillant d'attendre une nouvelle Assemblée nationale qui, *fidèle écho de la volonté nationale, tiendra à honneur de vous restituer votre liberté municipale en vous conservant la République.* Le préfet avait fait interdire la vente du journal, Tassin l'avait provoqué en duel, qui fut évité de justesse : ces deux-là ne s'aimaient donc pas...

Pendant ce temps, Sellier et de La Tournelle continuaient d'arpenter, parfois de concert, les communes du canton, le premier étant de plus en plus peint sous les couleurs d'un Machiavel. Perplexe, le sous-préfet concentrait désormais ses efforts à limiter les abstentions : « Tous mes efforts en ce moment tendent vers un but unique : faire en sorte qu'il y ait le moins d'absentéisme possible, afin que l'écart entre les voix obtenues par M. Chauvin et MM. Sellier et de La Tournelle soit tel qu'ils soient moralement contraints de se retirer au second tour de scrutin. »

La venue sur place des grosses pointures républicaines fit monter la tension de plusieurs crans, provoquant l'animosité des conservateurs montoiriens : « Ainsi que vous l'avez appris par la dépêche que M. le Maire de Montoire a adressée à M. le Sous-préfet avec prière de vous en informer, les Radicaux, faute de mieux, ont été réduits à prendre pour leur candidat l'homme le moins considéré du canton, Quris, et comme il se recommande fort peu par lui-même, nous avons eu l'honneur de voir hier, jour de marché ici, pour tâcher de le faire agréer par les Électeurs des hommes qui s'ils n'appartenaient pas à un parti qui a perdu toute pudeur en matière électorale devraient rougir de honte, ainsi nous avons vu MM. Tassin, de Sonnier et un nommé Pesson qui a, dit-on, été secrétaire de M. Bozérian. Ce dernier sortant de l'hôtel en compagnie des ci-dessus nommés et du fameux Quris et se rendant sur la place du marché, ayant aperçu M. le Maire de Montoire avec lequel il était, avant ce jour, très lié, faisant souvent des parties de chasse ensemble, s'avança pour lui souhaiter le bonjour et lui tendit la main, mais M. le Maire refusa de lui présenter la sienne en lui disant : *Tu as la main sale, tu viens de la donner à Quris, je ne veux pas salir la mienne, tu devras rougir de venir dans une ville dont tu sais que je suis le Maire, recommander la candidature d'un homme que tous les honnêtes gens méprisent.* Puis il lui tourna les talons et vint aussitôt à la mairie, encore tout ému de cette scène, me raconter cette aventure (...) » (33).

Le sous-préfet se creusait les méninges pour tenter de déceler, chez l'adversaire de gauche, les signes précurseurs



Le château de Ranay à la Belle Époque
(Coll. Cl. Bonin)

d'une habile manœuvre de dernière minute : « Quels motifs ont déterminé M. Tassin et consorts à quitter Montoire ? Voilà ce que je voudrais savoir. Se réservent-ils pour le scrutin de ballottage ? C'est fort possible, M. Sellier annonçant l'intention de maintenir sa candidature jusqu'au bout quoi qu'il advienne. S'il en était ainsi, leur candidat deviendrait réellement redoutable.

« Est-ce au contraire parce qu'ils ont constaté par eux-mêmes que, sauf à Montoire, M. Curis n'avait aucune chance de succès ? Mais outre que j'ai peine à croire qu'ils consentent à se séparer d'un candidat suivant leur cœur, quelle signification faudrait-il donner alors au voyage de M. Bozérian ? Je flairerai quelque anguille sous roche, comme par exemple la candidature de M. Lesguillon, substituée à la dernière heure à celle de M. Curis (...) » (34).

À ce stade de la campagne, il est intéressant de disposer de l'analyse d'un personnage à la fois indirectement impliqué et suffisamment distant, celle du maire de Saint-Amand, de La Rue du Can : « Si la candidature Curis ne cache pas un piège [lui aussi se méfiait...], elle sauvera la candidature Chauvin. À mon avis, la candidature Sellier était la seule qui pût faire échouer Chauvin et tant que les affiches Curis rougiront les murs de Montoire, M. Sellier n'aura aucune chance.

« M. Sellier est l'homme le plus habile et le plus séduisant de votre arrondissement, c'est un charmeur. En voyant son affiche, j'ai tremblé pour Chauvin et je me suis mis à étudier son jeu. N'ayant pas obtenu le concours de la préfecture, ce jeu était tout indiqué. C'était : 1 / de faire tous les efforts possibles pour décider La Tournelle à rester sur les rangs afin d'empêcher les voix d'aller à Chauvin ; 2 / de déclarer hautement qu'il n'était pas un candidat officiel afin d'attirer à lui les républicains de toutes les nuances et surtout un M. Aubin de Ternay qui l'appuie chaudement.

« C'est ce que M. Sellier a fait : samedi dernier, M. de La Tournelle était décidé à se retirer. Il l'attire chez M. Launais à Montoire, le flatte, lui assure qu'il a des chances et le décide à afficher le lendemain sa candidature. Le lendemain, il fait paraître une grande circulaire qu'il adresse personnellement à tous les électeurs et dans laquelle nous lisons cette phrase : *J'ajouterai que je ne suis pas un candidat officiel patronné par la préfecture, ce qui me laisse une complète et précieuse indépendance.*

« Ces deux coups de maître faisaient [sic] perdre à M. Chauvin 300 voix honnêtes qui vont aller *bien inutilement* à M. de La Tournelle. La candidature *non officielle* lui attirait tous les rouges et tous les habitués du café de Montoire qui auraient mieux aimé voter pour lui que pour un candidat dont le *dévouement est acquis à l'illustre maréchal auquel l'Assemblée nationale* (qu'on voudrait dissoudre) a confié les destinées du pays.

« La candidature Curis, *si elle est sérieuse*, change toutes ces combinaisons. Le cri stupide de *Vive la République* va rallier les purs et si M. Chauvin ne passe pas au premier

tour, il faut espérer qu'enfin M. de La Tournelle ouvrira les yeux et se retirera la semaine prochaine. Peut-être M. Sellier réduit à peu de voix fera-t-il de même et au deuxième tour M. Chauvin passera.

« Mais j'ai encore une crainte, c'est que dimanche la candidature Curis ne disparaisse et qu'il ne recommande en partant M. Sellier. Tassin est venu à Montoire. Si des promesses lui ont été faites, nous pouvons encore assister à un dernier acte de cette comédie qui peut se terminer par une troisième circulaire parlant d'une *sage république*. N'ayant pas de précédents politiques, M. Sellier pourrait faire le cinquième député de Loir-et-Cher. La chose ne serait pas impossible en intéressant un autre député dans une *grande entreprise de chemin de fer américain* dont M. Sellier s'occupe dans ce moment (...).

« En résumé, Chauvin passera si Curis reste sur les rangs, mais au deuxième tour. Mais si Curis disparaît pour céder la place à M. Sellier le danger est grand et cette comédie pourra, si elle réussit, faire bien des représentations sur un de nos théâtres. Elle s'intitulerait : *Un baron et un démocrate dupés, un conservateur enfoncé et un député enrichi* (...) » (35). Plus que jamais, Sellier était perçu comme l'homme clé de la situation...

Imperturbablement, la presse républicaine continuait de concentrer ses tirs contre F. Chauvin : « La candidature de M. Chauvin n'a pas seulement rencontré dans le parti libéral et républicain des résistances insurmontables ; elle est repoussée même par la majorité du parti réactionnaire, ainsi que l'attestent les deux candidatures de Messieurs le baron de La Tournelle et Sellier (...).

« Ces deux nouveaux candidats ont évité avec le plus grand soin de parler de politique et, en cela, ils ont imité M. Chauvin ; pourtant leur candidature présente un avantage réel sur celle de M. Chauvin. Propriétaires résidant dans le canton, ils n'ont aucune attache avec l'administration (...).

« Pour nous qui désirons que les mandataires du suffrage universel ne se trouvent jamais entravés dans l'exercice de leur mandat par les liens qui rattachent un fonctionnaire au gouvernement dont il peut être, à ce titre, ou devenir l'obligé, nous préférons encore, si nous étions réduits à choisir entre eux, la candidature de MM. le baron de La Tournelle et Sellier à celle de M. Chauvin » (36). Le calcul des radicaux était relativement simple : en mettant en avant Sellier et de La Tournelle, ils poussaient à la division des voix de la droite au détriment de Chauvin ; cela garantissait un second tour et alors tout était possible, y compris un report vers Curis d'une partie des voix de ces deux candidats que la campagne de la gauche épargnait relativement.

Pratiquement à la veille du scrutin, était asséné dans la presse un argument massue en faveur de Chauvin : « Par suite de la nouvelle organisation militaire, la ville de Montoire s'était vu enlever l'escadron de cavalerie qui y tenait garnison. Grâce aux sollicitations persévérantes de M. Chauvin père et au concours de son fils, grâce aux démarches de l'administration préfectorale auprès de la direction de la guerre, les 19^e et 20^e compagnies du 2^e régiment d'artillerie, composées environ de six officiers, 164 hommes, 56 chevaux de troupes, en ce moment à Bayonne, sont désignées pour venir tenir garnison à Montoire. Ce détachement partira le 22 juillet de Château-renault pour arriver le soir à Montoire » (37). Le cadeau était appréciable pour l'économie de la bourgade.

Dans *L'Indépendant*, le chroniqueur *Aliquis* s'empressait de crier à la grosse ficelle électoraliste : « Eh bien, je ne crois pas un mot de tout ceci ! Les villes qui ont des casernes ne sont pas aussi nombreuses que l'exigent les besoins de notre organisation militaire. On donne des troupes à

(36) AD 41, Per 126.

(37) *Le Loir*, 28 juin 1874, BM de Vendôme.

toutes celles qui ont des casernements et M. le ministre de la Guerre est un personnage trop sérieux pour déranger ses plans à seule fin de fournir une réclame électorale à M. Chauvin » (38).

Qu'en était-il exactement ? Il est indéniable que feu René Chauvin avait multiplié les démarches pour obtenir le rétablissement de la petite garnison. Son fils faisait état d'initiatives personnelles à ce propos, dans sa lettre au préfet du 17 juin : « Je m'étais déjà occupé de la question du casernement ; j'en avais entretenu dimanche le secrétaire de la mairie et je l'avais engagé à vous faire une demande. J'en avais parlé à M. Guillot, receveur particulier à Vendôme, qui m'a promis d'en écrire à son père, intendant général et chef de la comptabilité au ministère de la Guerre. M. Guillot a été autrefois mon collègue dans la magistrature. J'ai conservé avec lui les meilleures relations et je pense qu'il fera ce qu'il pourra » (39).

Quoi qu'il en soit, le rôle du préfet fut probablement déterminant. Dès le 19 juin, *L'Avenir* s'était fait l'écho de ses efforts : « Nous croyons savoir que des démarches actives sont faites par l'administration pour rendre à la ville de Montoire la cavalerie qui y tenait habituellement garnison. On nous assure que M. le Préfet aurait eu à ce sujet une importante conférence avec M. le général en résidence à Blois et qu'il aurait le projet d'appeler toute la bienveillance de M. le général Bataille, commandant le corps d'armée, sur cette question qui est d'un si vif intérêt pour les habitants de Montoire » (40).

Jusqu'à la dernière minute, la bataille fit rage entre les deux principaux adversaires. *L'Avenir* du dimanche 28 juin se déchaînait contre Quris, assimilé à un rat : « Prenez, prenez mon "rat" ! Tel est le cri que poussent depuis plusieurs jours les Tassin, les Bozérien et de Sonnier dans ce malheureux canton de Montoire, détourné de ses travaux par des ambitions malfaisantes et par des calculs odieux. Rien de si repoussant, de si condamnable, de si vil que la conduite de ces deux députés qui désertent leur siège à l'Assemblée nationale pour venir se transformer en de plats courtiers électoraux. »

Charles Chautard obligeait le même journal à publier un démenti sur les raisons de son renoncement à la candidature : « On me communique le numéro de *L'Avenir* du 26 de ce mois, dans lequel vous attribuez le retrait de ma candidature dans le canton de Montoire à des motifs absolument inexacts (...). Je n'ai retiré la candidature qui m'avait été offerte par des républicains conservateurs et modérés, et connaissant bien mes opinions, de si suite d'un douloureux événement de famille, qui ne m'a pas permis d'y donner suite », ce qui n'empêchait pas *L'Avenir* de persister dans ses critiques en dépit de cette « lettre prétendue rectificative que le parti rouge vient d'obtenir de M. Chautard », et de conclure : « Dans la lettre que les citoyens Tassin, Bozérien et compères ont obtenue de l'honorable M. Chautard, ils n'ont pu parvenir à lui faire glisser un seul mot de réclame pour le cocasse candidat qui a nom Quris et qui n'est, par le fait, qu'un mannequin qui prête son dos à des combinaisons qui ne sont plus à deviner » (41).

Candidat cocasse, mannequin, Quris était habillé sur mesure par ses adversaires conservateurs. Heureusement, le journal républicain, *L'Indépendant*, lui trouvait quelques mérites : « (...) Quelle objection au contraire peut-on opposer à la candidature de M. Quris ? Il est républicain ; il est partisan du suffrage universel et par conséquent de l'affranchissement de la domination clérical. Il veut la nomination des maires par les conseils municipaux ; il combattra tout ce système d'impôts qui pèse sur le commerce,

sur l'industrie, sur le travail, au profit des classes riches qui repoussent l'impôt si équitable sur le revenu. Il connaît l'administration puisqu'il y a passé sa vie.

« Enfin, s'il n'est pas grand propriétaire, il est homme d'ordre car sa fortune consiste en partie dans sa retraite de receveur des contributions indirectes ; il est donc, autant que qui que ce soit, intéressé à l'ordre, à la prospérité de la France et de ses finances, puisqu'il est un rentier de l'État. Quant à son influence personnelle, elle sera égale sinon supérieure à celle de ses concurrents. Ses opinions républicaines lui assurent le concours des quatre députés républicains de Loir-et-Cher » (42).

Aux écrits et aux paroles s'ajoutaient les actes de dernière minute. Le commissaire de police de Blois avait fait une descente à l'imprimerie Marchand pour saisir un tract constitué d'extraits de *L'Indépendant* du 24 juin. Les paquets venaient d'en partir, mais ils furent bloqués par la gendarmerie à leur arrivée à Montoire. Le même journal signalait encore que, « dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs ont déchiré les affiches de M. Quris dans la commune des Roches et dans plusieurs autres communes du département ». Sur ce dernier point, la campagne paraît plutôt banale de nos jours...

Le vendredi soir, à l'approche du verdict des urnes, Félix Chauvin conservait un optimisme relatif : « Malgré le nombre de mes concurrents, j'ai encore bon espoir pour le premier tour. Je me fais peut-être illusion. » Il estimait, à ce moment, la candidature Quris comme « un peu déconsidérée ». Celle du baron de La Tournelle et surtout le comportement de ce dernier continuaient de le dérouter au plus haut point : « M. de La Tournelle ne recule pas devant des allégations inexacts pour servir ses intérêts. Il disait ce soir à un maire qui me le rapportait, qu'il arrivait de Blois, qu'il avait vu le Préfet, qu'il était très bien avec lui, etc., etc. »

« Les membres du clergé paraissent appuyer sérieusement M. de La Tournelle ; j'en ai eu la certitude aujourd'hui. Je crains que la lutte électorale ne dégénère, de la part de mes adversaires, en libations et en orgies. J'ai appris aujourd'hui dans la commune de Villedieu que M. de La Tournelle devait, le jour de l'élection, faire donner à boire à ses frais à tous les électeurs dans le cabaret de la Veuve Mattieu. Je pense que semblable chose doit être établie dans les autres communes.

« Je ne puis suivre mes adversaires sur ce terrain et je renonce à employer de semblables moyens qui répugnent à ma conscience et que réprouve la partie saine de la population. On pense même que cette manœuvre n'atteindra pas le résultat qu'en attendent ses auteurs » (43).

Apparemment, le défenseur de la cause légitimiste n'hésitait pas à recourir à la panoplie des arguments électoraux les plus démagogiques. Toutes les armes avaient été utilisées par les différents camps : Quris agitait les idées, suffrage universel, anticléricalisme... Le sous-préfet et Chauvin mobilisaient maires, instituteurs et autres cantonniers... Le baron faisait sauter les bouchons et les électeurs buvaient ses paroles... Sellier restait tapi dans l'ombre.

VERDICT DES URNES, SANCTION DES ERREURS

Le dimanche soir, le résultat tombait :

De La Tournelle	1 138 voix
Chauvin	697 —
Quris	599 —
Sellier	370 —

Un véritable coup de tonnerre ! Le candidat légitimiste, considéré comme folklorique par la plupart, n'ayant pratiquement aucune chance selon les plus fins connaisseurs de la politique locale, venait de l'emporter haut la main. Le

(38) AD 41, Per 126, 26 juin 1874.

(39) AD 41, 3 M 572.

(40) AD 41, Per 20.

(41) *Ibid.*

(42) AD 41, Per 126, 26 juin 1874.

(43) AD 41, 3 M 572.



Le château de Fargot, à Montoire-sur-le-Loir
(Coll. part.)

baron de La Tournelle devançait son rival conservateur dans 13 communes sur 19, dont Montoire, où Chauvin n'arrivait qu'en troisième position.

Félix Chauvin accusa le coup et, libéré de la pression de la campagne, fit peut-être sa première analyse lucide du processus des semaines précédentes : « Le résultat d'hier a dû vous contrarier et vous surprendre. J'étais moi-même loin de m'y attendre et j'avais tout fait pour l'éviter. Mais j'ai eu à lutter contre plus fort que moi, et je n'ai pu, en combattant le candidat radical, résister aux efforts combinés de MM. de La Tournelle et Sellier, qui ont cherché par tous les moyens à ruiner ma candidature.

« Dès samedi, j'avais bien remarqué que mes chances de succès diminuaient, j'avais appris que quelques maires et quelques instituteurs m'abandonnaient pour servir les intérêts de M. de La Tournelle, mais je ne pouvais supposer que ces défections auraient de telles proportions et je croyais encore arriver premier.

« M. de La Tournelle n'a rien négligé pour atteindre son but. Les manœuvres que je vous signalais vendredi, ainsi que les promesses de tout genre et les distributions de vin, se sont pratiquées dans la plupart des communes et ont dû lui attirer bien des suffrages. De l'avis de tout le monde il a pu ainsi enlever à Montoire plus de 100 voix au parti radical. » Sa conclusion donnait la véritable clé du succès de La Tournelle : « Ma candidature aura eu au moins pour effet d'écartier le candidat radical et de permettre à M. de La Tournelle de se faufiler assez adroitement sans être exposé à la polémique de *L'Indépendant* qui n'aurait pas manqué de lui décocher quelques traits s'il l'eût pris au sérieux. » De fait, le propriétaire de Fargot s'était bien « faufilé », échappant à tous les coups qui pleuvaient sur ses concurrents. Et même, au début de la brève campagne, les républicains l'avaient ménagé, trop heureux de voir surgir une candidature de division au sein de la droite. On n'avait pas pris au sérieux ce nobliau qui arrosait les électeurs, mais l'arroseeur avait été arrosé... de bulletins de vote !

Pour sa part, le sous-préfet se consolait assez aisément en tirant la leçon de l'événement : « M. Chauvin, malgré sa situation, sa parfaite honorabilité, n'a aucun centre où domine son influence. Il n'est pas une seule des communes du canton où il n'ait obtenu moins de suffrages que son père lors des élections de 1871. » Selon lui, la préférence des électeurs conservateurs pour le baron s'expliquait par « des sympathies personnelles. M. de La Tournelle *leur a plu*, a su faire vibrer en eux une corde que le magistrat n'aura pas su toucher ». En fait, l'essentiel était tout de même la

défaite désormais prévisible des radicaux : « Je regrette pour M. Chauvin un échec qui lui sera d'autant plus sensible qu'il ne s'est jeté dans la mêlée qu'un peu à son corps défendant, mais l'échec bien autrement significatif du candidat radical me console du mécompte de notre candidat. À la façon du reste dont cette élection a été menée, à la réserve dont nous avons fait preuve en appuyant M. Chauvin, nous sommes fondés à considérer comme notre cause la victoire de M. de La Tournelle sur le radical que patronnent M. Tassin et *tutti quanti* de même acabit.

« Je présente carrément la chose sous cet aspect, mais en telle sorte néanmoins, que M. Chauvin ne puisse prétendre avoir été lâché. Je défie Messieurs les radicaux de prouver le contraire » (44).

Dans une lettre du 29 juin au sous-préfet de Vendôme, Amable de La Rue du Can faisait, lui aussi, son *mea culpa* : « Le résultat d'hier n'a pas répondu à mes prévisions. C'est un tort que l'administration aura peut-être de la peine à me pardonner. Je comptais sans la compétition de deux candidats conservateurs qui ont enlevé 1 508 voix à M. Chauvin (...), compétition sans laquelle il eût passé au premier tour.

« J'ai vu ce matin M. Chauvin. Il part pour Blois et ne compte plus s'occuper d'élection. Seulement il ne veut pas se désister ouvertement en faveur de M. de La Tournelle, dont il écrit avoir eu à se plaindre. » Et lui aussi se consolait : « Mon voisin de La Tournelle est d'ailleurs un charmant homme dont le dévouement est acquis à l'illustre Maréchal et dont les votes seront excellents » (45).

Du côté républicain, on accusa aussi le coup devant ce mauvais résultat que *L'Indépendant* expliquait par le démarrage trop tardif de la campagne radicale qui n'avait eu le temps de se développer que contre un des candidats conservateurs, Chauvin : « Le candidat républicain, par suite de la retraite si regrettable à tous égards de M. Chautard, n'a pu être présenté que quatre jours avant le vote. Là, et là seulement, est la cause du petit nombre de voix qu'il a obtenues. Pourtant, notre but principal est atteint. Nous avons pu combattre efficacement la candidat patronné avec ardeur par l'administration et par les journaux agréables à la Préfecture. La candidature officielle reçoit un échec d'autant plus sensible que le candidat qui arrive en tête de la liste est un candidat conservateur » (46). On repartait toutefois à l'attaque avec cette lapidaire déclaration du candidat :

« Électeurs du canton de Montoire. Aujourd'hui, il n'y a plus d'équivoques possibles. Vous avez à vous prononcer entre le candidat légitimiste et clérical et le candidat républicain. Voter de La Tournelle, c'est voter pour Henri V. Voter Quiris, c'est voter pour la République. Électeurs, choisissez » (47). Le message était clair, mais un peu tardif...

L'Indépendant n'avait plus qu'un adversaire à combattre ; il ne se priva pas de souligner le danger d'envoyer au conseil général un partisan du comte de Chambord qui, de surcroît, prodiguait « des sommes folles dans le canton de Montoire pour assurer le succès de son élection. On nous assure que, dans certains cabarets, les consommateurs n'ont rien à payer ». La technique avait fait ses preuves, il n'y avait aucune raison de cesser. Et la « non-poignée de main » de Montoire revenait à la une, avec la lettre ouverte d'un des antagonistes, l'avocat René Pesson, au maire, Joseph Debourges :

« Monsieur,

« Vous m'aviez dit simplement à Montoire que vous ne vouliez pas me serrer la main le jour où je venais dans la commune dont vous étiez le maire, soutenir le candidat que vous combattez, sauf à reprendre, après l'élection, nos

(44) *Ibid.*, ainsi que pour la lettre de F. Chauvin citée dans les lignes précédentes.

(45) *Ibid.*

(46) AD 41, Per 126, 1^{er} juillet 1874.

(47) *Ibid.*

bonnes relations d'autrefois. Je vous ai répondu que cette réserve était inutile et que vous pouviez considérer nos relations comme rompues. Telle a été toute notre conversation, qui n'a eu que nous pour témoins, mais que j'ai immédiatement racontée à mes amis.

« Le journal *L'Avenir*, en reproduisant ce petit incident auquel je n'attachais pas alors d'importance, a donné à vos paroles un sens injurieux pour moi. Je vous ai alors envoyé deux de mes amis chargés de vous demander de rétablir les faits tels qu'ils s'étaient passés ou de m'accorder une réparation par les armes. Vous m'avez refusé l'un et l'autre.

« Si vous aviez, en effet, Monsieur, prononcé les paroles que vous attribue *L'Avenir*, je vous aurais immédiatement souffleté, vous me connaissez assez bien pour n'en pas douter. Je viens donc aujourd'hui de considérer ces soufflets comme reçus. Tout le monde saura désormais que votre courage est à la hauteur de votre bonne foi.

« René Pesson, avocat. Franc-tireur au Bataillon de Paris-Châteaudun » (48).

On avait le duel facile à cette époque...

Le 5 juillet, parut justement dans la presse un nouveau manifeste du comte de Chambord. Par prudence, *L'Indépendant* s'abstint de publier ce texte et de le commenter en détail : « Nous supprimons, au dernier moment, le texte du nouveau manifeste que M. le Comte de Chambord vient d'adresser à la France. *L'Union*, qui l'a publié, vient d'être suspendu pour quinze jours. Les électeurs du canton de Montoire, dont un candidat légitimiste sollicite les suffrages, auraient eu à méditer ce langage d'Henri V. Le prétendant n'a rien appris, rien oublié, il se présente à nouveau avec la monarchie de droit divin et clérical et avec le drapeau blanc. »

Les républicains continuaient de dénoncer les méthodes du propriétaire de Fargot : « M. le baron de La Tournelle, candidat légitimiste, essaie de transporter dans le canton de Montoire les habitudes électorales des lords anglais. Si Rabelais pouvait revenir, combien il applaudirait à ces festoiments, à cette inondation de blanc et de bleu, à cette prodigalité de poignées de main » (49). Rabelais au pays de Ronsard, passe encore... Mais s'inspirer du modèle anglais trois décennies avant l'Entente cordiale, le candidat royaliste ne manquait pas d'air !

Drapeau blanc dans une main, verre de blanc dans l'autre, la campagne du baron de La Tournelle allait imperturbablement son bonhomme de chemin. Les seuls obstacles réels auraient pu venir des deux autres candidats conservateurs : ils se désistèrent sans fausse note. Le second tour confirma donc le premier, avec une légère érosion de la position légitimiste, paradoxalement provoquée par le manifeste du comte de Chambord :

« Le candidat élu, M. de La Tournelle, l'emporte sur le candidat radical de plus de 600 voix, nonobstant des abstentions bien plus nombreuses qu'au premier tour de scrutin. J'incline à penser que son succès eût été plus grand encore si, à la dernière heure, les partisans du candidat radical n'eussent très habilement exploité le Manifeste de Monsieur le Comte de Chambord.

« C'est ainsi qu'on m'explique la minorité obtenue par M. de La Tournelle dans les communes de Houssay, de Saint-Rimay, de Tréhet, de Trôo, qui avaient donné au premier tour de scrutin la majorité au candidat conservateur et qui au second tour de scrutin ont fait passer cette majorité sur la tête de M. Quris. Quoi qu'il en soit, je considère l'ensemble de cette élection comme très satisfaisante (...).

« P.S. — Un témoin auriculaire me rapporte à l'instant le propos d'un docteur de Saint-Rimay dont les opinions, m'assure-t-il, sont essentiellement conservatrices, *Nous*

aimerions mieux, lui aurait dit cet électeur, *voter pour un évadé du bain que pour un partisan du comte de Chambord, dont nous ne voulons à aucun prix* » (50).

L'Avenir n'avait pas dépensé beaucoup d'encre pour soutenir le baron de La Tournelle. D'ailleurs, le journal n'avait pas dissimulé ses préférences : « *L'Avenir* n'est ni orléaniste, ni légitimiste, ni bonapartiste ; il est encore moins républicain. *L'Avenir* est gouvernemental ; *L'Avenir* est MAC-MAHONIEN » (51). Et, tout naturellement, le journal de Paul Andral avait plaidé la cause de F. Chauvin qui, dans sa profession de foi, avait proclamé son dévouement à « l'illustre Maréchal ». Oubliant vite son candidat malheureux, le journal mac-mahonien préférait se réjouir de la défaite radicale à Montoire, signe, selon lui, de désaffection de l'opinion publique : « Nous n'insisterons pas sur l'éclatante défaite que le parti révolutionnaire vient d'essuyer dans le canton de Montoire (...). La défaite de M. Dufay dans le canton de Selles-sur-Cher avait été un symptôme démontrant que les populations commençaient à se mettre en garde contre les duperies et les fausses promesses des rouges. »

Prenant quelque peu ses désirs pour des réalités, le rédacteur de *L'Avenir* voyait déjà le mouvement radical courant à sa ruine : « Décidément, *L'Indépendant* se moque du public, et, circonstance aggravante, il le fait avec préméditation, car il a attendu une grande semaine pour nous dire que M. Tassin n'avait pas promené ce malheureux M. Quris de village en village, de cabaret en cabaret dans le canton de Montoire, mais qu'il était tout simplement descendu dans ledit canton et qu'il avait planté là son siège de député à l'Assemblée pour venir platoniquement, dans l'intérêt de l'art, contempler les ruines du château de Lavardin.

« (...) Fiasco pour M. Dufay ! Fiasco pour MM. Quris, Tassin et Bozérien ! Fiasco partout. Radicaux, vos affaires se gâtent ! Pleurez sur les ruines de Lavardin ! » (52)

Les méthodes de campagne du baron de La Tournelle n'avaient vraiment pas été appréciées, ce qui tendrait à prouver qu'elles n'étaient pas – pas encore – admises dans le code des joutes électorales locales. Le 14 octobre 1874, Quris adressa une protestation officielle au président du conseil général, document qui permet de préciser certains des faits reprochés au candidat légitimiste : « Je crois de mon devoir de porter à la connaissance du Conseil général les faits relatifs aux scrutins des 28 juin et 5 juillet 1874 (...).

« L'opinion générale est qu'à aucune époque on n'avait vu dans le canton de Montoire des manœuvres électorales aussi scandaleuses : M. Sellier, un des candidats, en a été indigné lui-même, et s'il n'a pas adressé sa protestation contre l'élection de M. de La Tournelle, c'est, a-t-il dit, qu'il ne s'est pas trouvé engagé dans le ballottage.

« Dans chacune des communes du canton, à l'exception de Trôo, Houssay, Saint-Rimay, il y avait un ou plusieurs cabarets où les électeurs étaient admis à consommer sans payer : à Lavardin, chez Jacquet, Gougeon et Lesage – aux Roches, chez Lambron – au Plat d'étain [actuel bourg d'Artins], chez Mathieu – à Couture, chez Leclerc et Bigot – à Villedieu, chez Cartier et la veuve Mathieu – à Saint-Jacques, chez Fagu ; je passe les autres communes et je citerai pour Montoire, Barilleau, Barbereau et Chateau. Les nommés Burgère de Saint-Rimay et Francis Denis de Villavard ont reçu, dit-on, de l'argent ; ce dernier de 20 à 25 F. Les agents de M. de La Tournelle ont répandu le bruit à Montouveau qu'on avait arrêté M. Aubin à la suite d'une perquisition faite chez lui et que je n'allais pas tarder à le suivre ; c'est le 26 à 11 heures du soir que ces agents ont réveillé M. Deniau, propriétaire, pour lui dire ce mensonge qu'ils ont dû conter dans plusieurs autres communes. Un Sr Moquet demeurant à Villedieu, autre agent, a tenu les propos les plus calomnieux.

« Dans plusieurs communes, notamment aux Roches et à Couture, on a déchiré pendant la nuit la plus part de mes affiches. L'autorité n'a rien dit. À Couture, M. le baron de

(48) *Ibid.*, 2 juillet 1874.

(49) *Ibid.*, 5 juillet 1874.

(50) AD 41, 3 M 572.

(51) AD 41, Per 20, 21 juin 1874.

(52) *Ibid.*, 8 juillet 1874.

La Tournelle a promis un chemin de fer, plus un bureau de poste : il a oublié d'ajouter que ce bureau de poste était déjà réclamé depuis plusieurs années par le Conseil d'arrondissement. M. le baron avait promis à ses nombreux agents 10 F par jour ; et le double s'il était nommé : aussi n'est-il pas étonnant qu'ils aient déployé le zèle le plus fougueux.

« Si le Conseil général ordonne une enquête, bien des faits que je ne connais qu'imparfaitement seront dévoilés ; cette enquête fera surtout ressortir toute l'importance du rôle rempli par les consommations faites sans bourse délier. Le suffrage universel doit être respecté et cette pratique à l'anglaise mérite une leçon sévère (...) » (53).

Ce texte met en évidence le poids de la fortune dans une balance électorale bien inégalitaire, si l'on y ajoute les soutiens acquis au candidat officiel : un candidat républicain se trouvait donc fortement handicapé. Mais certains arguments d'*humeur* (ce n'était tout de même pas au légitimiste d'évoquer les efforts du conseiller d'arrondissement Quris pour obtenir une ligne de chemin de fer...) traduisent clairement le sentiment d'une occasion gâchée par le démarrage beaucoup trop tardif de la campagne radicale. En dépit de cette plainte, l'élection ne fut pas invalidée et M. de La Tournelle conserva son siège.

LES SCRUTINS, COMMUNE PAR COMMUNE

Commune	De La Tournelle		Chauvin	Quris		Sellier
	1 ^{er} tour	2 ^e tour	1 ^{er} tour	1 ^{er} tour	2 ^e tour	1 ^{er} tour
Montoire	304	393	110	239	246	34
Artins	44	92	68	3	7	4
Couture	105	110	34	48	68	8
Les Essarts	21	22	19	0	6	1
Les Hayes	34	66	26	1	6	23
Houssay	32	39	32	27	55	27
Lavardin	63	69	18	26	41	1
Montouveau	6	50	58	3	14	9
Les Roches	114	127	19	14	15	7
Saint-Arnoult	46	56	28	27	50	9
Saint-Jacques-des-Guérets	13	22	14	4	12	8
Saint-Martin-des-Bois	85	90	44	29	52	73
Saint-Quentin	26	39	20	9	16	10
Saint-Rimay	44	33	18	25	56	8
Ternay	88	142	9	12	15	66
Tréhet	2	9	27	7	28	9
Trôo	29	50	75	60	109	19
Villavard	46	46	9	4	11	7
Villedieu	36	80	72	61	79	27

[AD 41, 3 M 572]

— Montoire : Quris avait déjà fait le plein de ses voix au premier tour, ne progressant que de sept au second. Dans cette période, le meilleur score de la gauche républicaine à Montoire fut obtenu par Lesguillon en mai 1873 (522 voix, soit plus du double de celles recueillies par Quris). De La Tournelle réalisa un gain de 90 suffrages, sans récupérer la totalité de ceux de ses deux concurrents conservateurs.

— Artins : En faisant plus que doubler ses voix d'un tour à l'autre, le baron a réalisé une progression remarquable : quelle part doit-on attribuer aux tournées offertes dans le cabaret Mathieu, au Plat d'étain ? La performance de Quris fut, elle, très mauvaise : jusqu'alors, Artins n'avait pas accordé ses faveurs à la République, choisissant en 1863 le candidat gouvernemental – Crosnier – avec 107 voix contre 12 au républicain Bozérien ; quant au plébiscite du 8 mai 1870, il fut digne de ce nom : 144 suffrages pour Napoléon III sur 144 votants !

— Couture : Dès le premier tour, de La Tournelle avait pris le large mais, proportionnellement, Quris progressa plus au second tour, sans se montrer pour autant menaçant. Sous la III^e République, Couture maintint une solide tradition de vote à droite.

— Les Essarts : Dans cette petite commune, la droite bénéficiait d'une supériorité écrasante à l'issue du premier tour, de La Tournelle et Chauvin totalisant 40 voix alors que Quris n'en obtenait aucune. Non seulement celui-ci fit un gain de six suffrages au second tour, mais de La Tournelle ne progressa pratiquement pas, signe d'une abstention massive des électeurs de Chauvin.

— Les Hayes : Le candidat légitimiste bénéficia d'un bon report des voix de ses concurrents conservateurs. Le score très satisfaisant de Sellier au premier tour s'expliquait par l'influence de son beau-père, Blaise des Vosges, dont la propriété de Roc-en-Tuf était partiellement assise sur les communes de Ternay et des Hayes.

— Houssay : À l'issue du premier tour, de La Tournelle et Chauvin étaient à égalité de voix (32 chacun), talonnés par Quris et Sellier, crédités tous deux de 27 suffrages. L'honorable performance de Sellier – loin des terres de son beau-père – peut s'expliquer par le soutien actif du notaire Diet, évoqué dans certains courriers. Au second tour, le candidat légitimiste ne progressa que modestement, contrairement à Quris qui doubla sa mise : cela confirmerait l'impact négatif du manifeste du comte de Chambord, notamment dans cette commune.

— Lavardin : Dès le premier tour, le baron de La Tournelle distançait largement ses adversaires, de quelque bord qu'ils fussent. Ayant quasiment fait le plein de ses voix, il ne progressa que légèrement au second, nettement moins que le candidat radical qui semble avoir vu se reporter sur son nom une partie des électeurs favorables à Chauvin la semaine précédente.

— Montrouveau : Parti de très bas (trois voix au premier tour), Quris enregistra une petite percée au second (14) ; mais de La Tournelle, lui aussi en difficulté au premier scrutin, recueillit sans doute l'essentiel de l'« héritage » de Chauvin, multipliant son score par neuf.

— Les Roches : La supériorité de baron de La Tournelle était déjà écrasante au premier tour ; il recueillit l'essentiel des voix de ses concurrents conservateurs au second. Dans cette commune proche de Montoire et de Fargot, il bénéficiait de partisans locaux très actifs, n'hésitant pas à lacérer les affiches républicaines.

— Saint-Arnoult : Les gains du candidat légitimiste ne furent que modestes par rapport à son résultat du premier tour, si bien qu'il fut talonné par Quris qui, lui, doubla presque ses suffrages.

— Saint-Jacques-des-Guérets : Le report des voix conservatrices sur de La Tournelle se fit avec une légère déperdition au bénéfice de Quris, sans compromettre la suprématie du premier.

— Saint-Martin-des-Bois : Au premier tour, Sellier réalisait une excellente performance, juste derrière de La Tournelle et distançant nettement le candidat officiel. Mais le propriétaire du château de Ranay était ici dans sa commune. Au second scrutin, le report des voix conservatrices se fit mal : le légitimiste ne recueillit que 5 suffrages supplémentaires, contre 23 pour le candidat républicain ; l'abstention fut donc importante.

— Saint-Quentin : Au second tour, les deux adversaires progressèrent, de La Tournelle conservant toutefois son avance.

— Saint-Rimay : Dans le canton, c'est le cas unique d'une commune ayant donné moins de voix au deuxième tour (33) qu'au premier (44) au baron de La Tournelle. Visiblement, le report des voix conservatrices s'effectua mal et fut surtout profitable à Quris, qui passa de 25 à 56. La

(53) AD 41, 3 M 572.

déclaration de ce docteur anonyme – *nous aimerions mieux voter pour un évadé du bain que pour un partisan du comte de Chambord* – n'était pas restée lettre morte.

— Ternay : L'influence de Blaise des Vosges expliquait aisément l'excellent score de Sellier au premier tour (60 voix) ; ces dernières se reportèrent très largement vers le candidat légitimiste, lui assurant localement une écrasante suprématie.

— Tréhet : Dans cette petite commune, Chauvin fut plébiscité au premier tour ; mais, au second, la plupart de ses partisans se tournèrent vers le candidat républicain.

— Trôo : Ici aussi, Chauvin l'emporta au premier tour (75), sans écraser Quris (60). Et ce dernier bénéficia beaucoup plus nettement du report des voix conservatrices, comptabilisant plus du double des voix de son adversaire légitimiste (109 contre 50) : sans doute encore un effet « comte de Chambord ».

— Villavard : Une assez grande stabilité marqua les deux tours de scrutin, de La Tournelle s'assurant sans difficulté une position dominante. Siège d'un pèlerinage aussi ancien qu'actif à sa Vierge noire, ce village était sous forte emprise catholique et cléricale.

— Villedieu : Bien que la commune fût le siège d'un pèlerinage encore plus rayonnant que celui de Villavard, le vote ne présentait pas le même visage. Chauvin venait en tête au premier tour, distançant de peu Quris (72 contre 61). Au second, les voix conservatrices allèrent surtout vers de La Tournelle – qui passa de 38 à 80 – mais aussi vers Quris qui capitalisa 79 suffrages : l'élection fut donc serrée. Cet équilibre existait déjà à Villedieu dix ans plus tôt, puisque le républicain Bozérien avait rassemblé 125 voix contre 143 au candidat bonapartiste (54).

Il faudrait, évidemment, une analyse comparative des élections sur une longue période, avec de si petits échantillons électoraux, pour distinguer assez précisément les tendances de fond des déterminations de circonstance ; d'autant plus que, dans des élections cantonales, le poids des personnalités et des réseaux relationnels était considérable. D'ailleurs, les zones d'influence sont nettement perceptibles pour certains candidats : Montoire, Les Roches, Saint-Rimay, Saint-Quentin pour le baron de La Tournelle ; Ternay, Les Hayes, Saint-Martin-des-Bois pour Sellier. Alors que, visiblement, le candidat officiel, Félix Chauvin, ne bénéficiait d'aucune implantation territoriale réelle : il ne lui suffisait pas d'être le fils de son père...

UN ÉQUILIBRE LOURD DE CONFLITS À VENIR

À l'issue des élections de 1874, *L'Indépendant* classait ainsi les membres de l'assemblée départementale :

- Groupe de droite : MM. de La Rochefoucauld, de La Tournelle, Rousseau, de La Rue du Can, Bézard, Riffault, le comte d'Orléans, Boinvilliers et Couteau [10].

- Groupe de gauche : MM. Dufay, Bozérien, Tassin, Chavigny, Lory, Jacquemain, Jullien, de Sonnier, Poulain, Gorteau et Deniau [11].

- Groupe flottant, votant tantôt avec la droite, tantôt avec la gauche : MM. Martinet, Bodin, Cadet-Devaux [3].

Cette nouvelle composition confirmait bien, après coup, l'importance de l'élection de Montoire : Quris vainqueur, le groupe de gauche rassemblait douze membres contre neuf à la droite et atteignait ainsi 50 % de l'assemblée, devenant ainsi pratiquement maître de la situation. Mais tel n'était pas le cas, et de rudes batailles étaient à prévoir, d'autant plus qu'il ne fallait pas être grand analyste politique pour

(54) Cf. André Motheron, « Évolution politique du Bas-Vendômois », in *Chroniques du temps passé. Histoire et traditions populaires du Bas-Vendômois*, numéro spécial, décembre 1984.



Jules Bozérien, représentant du Loir-et-Cher à l'Assemblée nationale en 1874

(Cl. AD Loir-et-Cher)

imaginer les conseillers « flottants » dérivant plutôt vers les eaux droitières...

La meilleure preuve en fut administrée dès l'automne, à l'occasion de la constitution du bureau du conseil général. Pour la présidence, deux tours de scrutin ne parvinrent pas à départager le général Riffault (droite) et Bozérien (gauche) : comme le doyen d'âge était Boinvilliers (droite), sa voix fut prépondérante et le général l'emporta. Pour la première vice-présidence, par compensation prévisible, Bozérien fut élu sans problème ; pour la seconde, Martinet (flottant) arriva à égalité avec Dufay (gauche) et fut désigné au bénéfice de l'âge. On disputa même pour les postes de secrétaires : au premier tour, Couteau et Rousseau (droite) recueillirent 12 voix, tout comme Gorteau et Jullien (gauche) ; au second tour, les premiers l'emportèrent de justesse par 13 voix contre 11.

UN RATÉ DANS LA DYNAMIQUE RÉPUBLICAINE

En plein traumatisme de la défaite – notamment dans nos régions qui avaient vécu la retraite de la II^e armée de la Loire –, les élections de février 1871 n'avaient donné lieu qu'à une brève campagne dont la principale victime politique fut Gambetta : son discours belliciste, réclamant « une Assemblée qui veuille la guerre à outrance et soit décidée à la faire », effraya une majorité d'électeurs désireux, avant tout, de retrouver la paix. L'Assemblée comprit donc 400 monarchistes, face à 150 républicains...

Par suite de la possibilité des élections multiples, certaines personnalités l'emportèrent simultanément dans plusieurs circonscriptions : Gambetta dans 9 départements, Thiers dans 26 dont le Loir-et-Cher. D'ailleurs, les électeurs loir-et-chériens avaient donné des gages à toutes les tendances : le marquis de Sers, légitimiste, siégea à droite ; Jules Bozérien et Pierre Tassin se firent inscrire au groupe de la Gauche, soutinrent la politique de Thiers et combattirent le gouvernement de son successeur, le duc de Broglie.

Une seconde consultation eut lieu au début de juillet 1871, afin de pourvoir aux sièges laissés vacants par les élections multiples. Le Loir-et-Cher étant concerné, les deux principaux candidats furent Paul Andral et Jean-Charles Dufay. Le premier était soutenu par un comité départemental où l'on relevait les noms de Martellière-Bourgogne, avoué à Vendôme, de Rochambeau, conseiller général de Vendôme, Gervais Launay, l'illustre professeur de dessin, etc. ; il représentait la mouvance conservatrice, dont ses soutiens confirmaient la solide implantation en Vendômois. Face à lui, Dufay, maire de Blois, avait connu l'échec en février 1871 et se représentait sous la bannière de Thiers, « l'homme d'État éminent dont le patriotisme n'est contesté par personne et qui a promis de garder intact le dépôt de la République ». Dufay fut élu, accompagnant ainsi de nombreux succès républicains enregistrés à l'échelle du pays. Quelques jours plus tard, le manifeste intransigeant du comte de Chambord devait mettre le comble au désarroi des royalistes.

Les élections cantonales de l'automne 1871 donnèrent des signaux difficilement interprétables, en raison de l'importance des facteurs personnels des candidatures et de la solidité de leur implantation locale : si le républicain Bozérian l'emporta – difficilement – sur le comte de Rochambeau à Vendôme, les positions conservatrices furent consolidées ailleurs, notamment à Montoire avec René Chauvin, même si de La Rue du Can fut talonné par Beaumetz à Saint-Amand.

Au niveau national, Thiers discerna bien la tendance qui s'amplifiait et, le 26 décembre 1871, il conseilla aux conservateurs d'accepter l'idée d'« un essai loyal de la République ». Il y était encouragé par les déclarations toujours aussi intransigeantes du prétendant royal. Et, au début de 1872, tout poussait, en Vendômois, à une vie politique feutrée : « La population de Vendôme est calme. Mais il est difficile d'apprécier sûrement l'esprit politique de la majorité qui acclamera toujours le gouvernement – quel qu'il soit – sous lequel le bien-être et la sécurité des transactions commerciales seront assurés, fût-ce temporairement. L'opinion politique de cette majorité se résume en un vif désir de repos et de stabilité politique » (55).

D'après le sous-préfet de Vendôme, en dépit de certains succès aux récentes cantonales, les adversaires de la République n'avaient pas forcément une grosse emprise sur l'opinion : « Les partis opposés au gouvernement de la République s'abstiennent de propagande locale. Ils ont, d'ailleurs, peu de représentants vraiment influents dans l'étendue de l'arrondissement de Vendôme et les dispositions hostiles d'un certain nombre de communes contre la noblesse ne donnent pas au parti légitimiste la confiance et la force qui lui sont indispensables pour faire du prosélytisme » (56). Il est vrai que les perspectives d'intervention militaire en Italie pour délivrer le pape, voire d'un nouveau conflit avec l'Allemagne, étaient en porte-à-faux avec le désir de paix des populations : cette fois, l'optique belliciste qui avait nui à Gambetta dans l'hiver 1871 était dans le camp légitimiste.

Discrétion ne signifiait pas inertie, et le sous-préfet de Vendôme en était parfaitement conscient : « Les partis sont calmes, en apparence du moins, dans l'arrondissement de Vendôme où ils sont obligés de ménager en ne l'effarouchant point le caractère paisible et presque désintéressé en politique de la masse des citoyens. Cependant, d'après des indices certains, je juge que chacun des partis s'agit, cherche dans son centre d'action à conserver ou même acquérir une influence qu'il pourra, suivant le mot d'ordre ou les circonstances, utiliser ou négliger » (57). Les grands combats étaient à venir et chacun fourbissait ses armes.

Les élections complémentaires du 9 juin 1872 confirmèrent la montée en puissance des républicains, victorieux dans les trois départements où elles eurent lieu. À la même époque, Charles Chautard, futur ex-candidat républicain à la cantonale de Montoire, devenait maire de Vendôme.

Vint 1873, année clé et paradoxale : d'un côté, on ne fut

jamais aussi près de l'accession d'Henri V sur le trône d'une royauté restaurée, surtout après la chute de Thiers ; de l'autre, les républicains grignotèrent le terrain politique et, d'élection en élection, consolidèrent leurs positions. La vie politique du Vendômois refléta tout à fait cette dichotomie. En guise de hors-d'œuvre, Charles Dufay entra au conseil général en février 1873, élu du canton de Blois Ouest. En avril, huit élections législatives eurent lieu dans le pays : sept furent remportées haut la main par les radicaux, notamment par Barodet dans la Seine. *Le Loir* s'alarmait : « Ces résultats sont d'autant plus graves que tous ils ont été obtenus au premier tour de scrutin et que, sur presque tous les points, les radicaux l'ont emporté d'un nombre de voix considérable sur les candidats conservateurs » (58). Constat d'autant plus préoccupant pour le journal conservateur que, justement, une campagne était en cours dans la circonscription de Vendôme. Étaient engagés, dans cette législative du 11 mai :

- Émile Couteau, conseiller général du canton de Selommes. Dans sa profession de foi, il se rangeait sans ambiguïté derrière Adolphe Thiers : « Une candidature radicale est un danger pour la République, qui ne peut se fonder que par la modération unie à la fermeté (...). J'ai toujours soutenu la cause de l'instruction populaire. J'ai toujours apporté un loyal concours à la République et à son illustre président, M. Thiers, dans la lutte difficile qu'il avait à soutenir contre les partis extrêmes. »

- Eugène Lesguillon relevait le défi pour le camp radical : « Il est temps de sortir du provisoire et de l'équivoque ; d'organiser enfin loyalement le régime simple qui convient à notre patrie régénérée, régime de liberté basé sur la justice dans toutes les relations sociales : la République vraie, la République républicaine. »

- Le troisième candidat, Alexandre Martinet, maire de Mur, ne faisait figure que de comparse. De fait, les électeurs vendômois avaient le choix entre deux visages de la République. Lesguillon fut élu sans difficulté : il obtint 1 820 voix dans le canton de Montoire contre 336 à Couteau, qui y fut même dépassé par Martinet (374) ; mieux encore, le candidat radical l'emportait dans le propre fief d'Émile Couteau, le canton de Selommes (617 voix contre 488).

C'est pratiquement dans la foulée qu'eut lieu le scrutin pour le poste de conseiller d'arrondissement de Vendôme. Et André Quris fut confortablement élu avec 904 suffrages contre 206 au conservateur Aubin et... 4 pour le baron de La Tournelle : piètre début de carrière politique pour ce dernier. Bien sûr, cette élection n'avait guère mobilisé l'opinion, la fonction de conseiller d'arrondissement n'ayant pas des contours très nets pour les citoyens : sur 3 517 inscrits, seuls 1 246 s'étaient exprimés. Pourtant, lentement mais sûrement, le Vendômois s'orientait à gauche. D'où l'importance de la cantonale de Montoire qui devait confirmer la tendance. Cela d'autant plus que l'été 1873 avait vu un nouvel et décisif échec de la restauration monarchique.

1873 a aussi marqué un tournant dans l'attitude des leaders républicains à l'égard des élections, en particulier celles d'intérêt mineur. Jusqu'alors, ils faisaient fondamentalement confiance à l'évolution de l'opinion publique : dans la campagne électorale type, le candidat affichait sa profession de foi, expliquait son programme dans une série de réunions publiques, s'efforçait d'avoir le soutien d'un journal local. Les succès dans les élections partielles, à partir de l'été 1871, avaient conforté cette stratégie ; c'était elle, d'ailleurs, que Quris avait mise en pratique dans sa campagne éclair de juin-juillet 1874.

Mais les républicains prirent conscience de la nécessité d'une présence permanente sur le terrain et pas seulement

(55) AD 41, 1 M 60.

(56) *Ibid.*

(57) *Ibid.*

(58) *Le Loir*, 4 mai 1873, BM de Vendôme.

lors des campagnes électorales : « Avant 1873, Gambetta se préoccupe de diverses élections partielles, comme l'élection de Barodet, mais ne paraît pas soucieux de mettre en place une action électorale systématique. C'est à l'automne 1873 qu'il commence à organiser efficacement les élections en vue des scrutins municipaux et départementaux qui doivent avoir lieu un an plus tard. Les difficultés qui se présentent à lui, lorsqu'il entreprend un véritable travail de préparation des élections, sont multiples : indiscipline des troupes, pénurie d'argent, manque de candidats » (59).

Gambetta lui-même écrivait, le 24 août 1874, à Allain-Targé qui préparait les élections municipales et cantonales dans le Maine-et-Loire : « Il faut mériter la victoire. Le suffrage universel est à celui qui s'en occupe sans trêve ni repos. » Sous cet angle, l'élection de Montoire fut essentiellement un raté : les longues hésitations avant de désigner un candidat tenaient sans doute à un vivier encore trop réduit de personnalités républicaines en Bas-Vendômois ; elles avaient entraîné un lancement trop tardif d'une campagne qui, par manque de temps, s'était exclusivement attachée à dénoncer la candidature « officielle », négligeant le danger potentiel venu d'autres adversaires. Cet accroc ne fut même pas un coup d'arrêt : il ne portait en lui aucun signe de désaffection à l'égard de l'idée républicaine au sein de l'électorat vendômois. D'ailleurs, dès 1874, de nombreux conseils municipaux virent leur majorité basculer vers la République et plus encore à partir de 1876.

En 1874, l'élection cantonale de Montoire fut une *Journée des dupes* aux effets réduits. Les sources qui nous sont parvenues permettent de la vivre de l'intérieur, de restituer des mœurs électorales dans leurs expressions concrètes, à une époque dépourvue d'instituts de sondage, où quelques tournées dans les cabarets pouvaient mettre à mal la stratégie de l'administration gouvernementale et déjouer les pronostics les plus éclairés (60).

(59) Cf. Jérôme Grévy, *La République des opportunistes*, Paris, Librairie académique Perrin, 1998.

(60) Poursuivant sur sa lancée, Adrien de La Tournelle fut élu au conseil municipal de Montoire en novembre 1874. Au conseil géné-

ral, il fut nommé à la commission des vœux. Son rôle au sein de l'assemblée départementale fut discret ; il suivit attentivement les projets de lignes de chemin de fer, tentant de pousser au mieux les solutions favorables à Montoire et à son canton. Au début de l'été 1877, il fut durement frappé dans sa vie familiale par la disparition de sa jeune épouse, à la suite d'un accouchement difficile. Dans son numéro du 1^{er} juillet 1877, *Le Loir* a fait de l'événement un compte rendu vibrant d'émotion, comme en témoigne cet extrait : « Une jeune femme, gracieuse, avenante, toute occupée du bonheur de ceux qui l'entourent, vient d'être enlevée à l'amour des siens, à l'admiration de ses amis, aux pauvres dont elle était la protectrice et le soutien.

Marie-Joséphine Clary, baronne de La Tournelle, vient de mourir à Paris, au moment où la vie s'ouvrait à elle pleine de promesses et de joies. Lorsqu'elle vint à Fargot, il y a neuf ans, elle y trouva des traditions patriarcales, qu'il appartenait à son noble caractère de continuer. Le souvenir béni du général et de Mme Rohault de Fleury était encore dans tous les cœurs et on n'avait pas tardé à reconnaître que le jeune ménage qui venait de les remplacer allait continuer dignement l'œuvre de ses grands-parents.

Le baron de La Tournelle avait choisi une compagne digne de lui par l'intelligence et le cœur : bonne, élégante et gracieuse sans prétention, son charmant visage respirait une gaieté vive et sympathique. Son mari, son jeune fils, objets de ses constantes préoccupations, étaient son orgueil et sa joie. Autour d'elle, chacun subissait sa douce et salutaire influence. Au moment où le plus cher de ses vœux allait être exaucé, où une charmante petite fille allait porter une joie nouvelle dans cette aimable famille, la main de Dieu s'est appesantie tout à coup sur elle, et en trente-six heures la mort a fauché la mère et l'enfant (...).

Cette notice est signée *A. de R.* : Achille de Rochambeau ?

Une telle circonstance ne facilita certainement pas, quelques mois plus tard, la campagne du baron de La Tournelle pour conserver son siège au conseil général. Aux élections cantonales de novembre 1877, il fut battu d'extrême justesse par le candidat républicain Tessier (1 129 voix contre 1 146). Score d'autant plus honorable que sur le canton de Montoire le vent dominant était à la République : Quris, son adversaire malheureux de 1874, emporta haut la main le siège de conseiller d'arrondissement. Et, quelques jours plus tôt, le républicain modéré de Sonnier avait écrasé le conservateur vicomte de La Panouse aux législatives, rassemblant 2 113 voix dans le canton de Montoire, contre 787 à son adversaire. Aux élections cantonales d'août 1883, que remporta le maire républicain de Montoire, Georges, le propriétaire de Fargot, obtint une dizaine de voix dans la ville, sans être officiellement candidat. Ainsi s'acheva la carrière d' élu départemental d'Adrien de La Tournelle.

UNE ÉLECTION CANTONALE EN PAYS DE CONNAISSANCE

Si l'étude de notre collègue Jean-Jacques Loisel n'a pas figuré au programme du Colloque de notre Société Archéologique, en septembre 2002, elle n'en présente pas moins deux des candidats à l'élection ayant des liens avec notre Société savante.

Le principal personnage, celui qui remporta l'élection, est le baron Adrien Leroy de La Tournelle. Sa mère, Marie-Gabrielle Rohault de Fleury (1813-1864), était la cousine germaine de Julie Rohault de Fleury (1818-1885) qui avait épousé Adhémar Barré de Saint Venant, le grand savant et troisième président de la Société Archéologique. C'est dire, encore, qu'Adrien de La Tournelle, arrière-grand-père de l'actuel propriétaire de Fargot, était le cousin issu de germain de Raoul de Saint Venant, auteur du *Dictionnaire du Vendômois*, arrière-grand-père de la propriétaire de Villeporcher et du propriétaire de L'Épau.

Parmi les opposants d'Adrien de La Tournelle, nous trouvons une vieille connaissance : Charles Chautard, époux de Cécile Dattin, magistrat, poète, maire de Vendôme et septième président de la Société Archéologique du Vendômois.

Michel de SACHY DE FOURDRINOY.

LES PROPRIÉTÉS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Paul Couvrat

I – LE DOLMEN DE LA CHAPELLE-VENDÔMOISE

Ce monument appartient à la Société par suite de la donation qui lui a été consentie suivant acte de M^e Louis Benoist, notaire à Landes, en présence de témoins, en date du 25 septembre 1864, par Étienne Léon Noël, propriétaire demeurant au Logis, commune de Saint-Bohaire. La donation était acceptée au nom de la Société par le mandataire d'Adhémar Jean-Claude Barré de Saint Venant, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, demeurant au château de Villeporcher, commune de Saint-Ouen, son président.

Le bien donné était décrit ainsi qu'il suit :

« Un dolmen situé à Pierre Levée commune de La Chapelle Vendômoise, canton d'Herbault, arrondissement de Blois, et le terrain environnant d'une contenance de trois ares cinquante centiares environ, plus encore le terrain nécessaire pour pratiquer sur la propriété du donateur un chemin pour y aboutir se dirigeant du dolmen à la route de Blois. Le tout d'une contenance totale de cinq ares.

« Tel au surplus que le tout se présente et comporte sans aucune garantie de mesure quelconque grande que soit la différence en plus comme en moins. »

Cette donation a été faite, à charge, pour la Société archéologique :

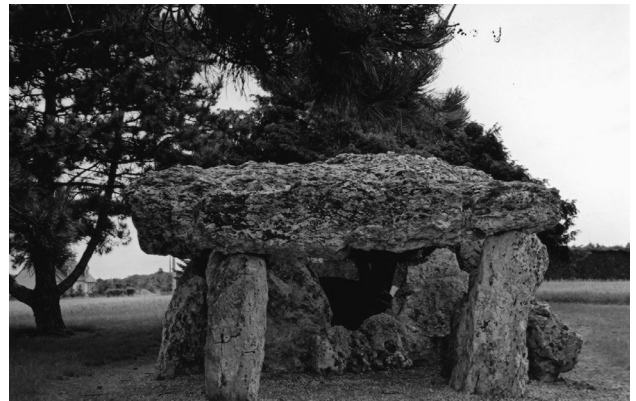
« 1 / de veiller à ce que le dolmen dont la donation lui était faite soit maintenu à perpétuité dans le meilleur état de conservation possible, sans qu'il y soit jamais fait de travaux pouvant compromettre sa solidité ou changer son caractère d'antiquité la plus reculée, à moins d'une délibération spéciale de la Société, approuvée par le Préfet.

« 2 / de laisser toujours l'accès de ce dolmen complètement libre par le chemin projeté dont la Société devra faire tous ses efforts pour le prolonger jusqu'à la route de Blois en acquérant ou en obtenant de M. Bascher, docteur en médecine à Blois, la concession d'un passage sur son terrain.

« 3 / de ne pouvoir vendre le dolmen ni en disposer pour quelque cause que ce soit, non plus que du terrain qui fait l'objet de la présente donation, l'intention formelle et expresse de M. Noël, en faisant cette donation, étant de rendre cet antique monument inaliénable, afin d'en assurer à perpétuité la conservation.

« À cet égard, il demeure convenu que dans le cas où la Société Archéologique du Vendômois viendrait à ne plus exister, le dolmen et le terrain qui font l'objet de la donation qui précède deviendraient la propriété du département de Loir-et-Cher à la charge pour ce département d'exécuter toutes les conditions ci-dessus imposées pour la conservation de ce monument. »

Ce monument a été restauré en 1988 par les soins de MM. Despriée et Albert, et il est aujourd'hui en parfait état, ainsi que nous l'avons constaté lors de la visite de la Société du 25 mai 2003.



Le dolmen de la Chapelle-Vendômoise

Le dolmen et son terrain figurent au cadastre de la commune de La Chapelle-Vendômoise, section D n° 131, pour une superficie de 5,20 ares, au nom de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois. Cependant l'assiette du chemin d'accès, tel qu'il figure au plan cadastral traversant un champ actuellement entièrement cultivé, ne correspond pas à son emplacement actuel ; l'accès au dolmen et à son terrain s'effectue aisément sans aucun obstacle par un chemin dénommé « chemin du dolmen » suivi d'un passage libre sur terrain privé.

II – LE DOLMEN DE LA TAULIÈRE À RUAN-SUR-EGVONNE

Par un acte de M^e Poirier, notaire à Droué, en date du 15 février 1886, Albert Coursimault, demeurant aux Loges commune de Ruan, a vendu le dolmen dont s'agit à Charles Louis Marie Mouchard comte de Chaban, ancien conseiller de préfecture, rentier, demeurant à Pontblossier, commune de Ruan, lequel a déclaré faire et accepter cette acquisition pour et au nom de la Société Archéologique de Vendôme. Cette vente a été faite moyennant un prix principal de 60 F que le comte de Chaban a payé au vendeur devant le notaire. Il s'agit en fait d'une donation indirecte faite par le comte de Chaban à la Société, dans le cadre d'un achat par la Société, dont il a payé personnellement le prix. Nos archives font mention des remerciements de la Société à M. de Chaban pour son geste généreux.

Le bien vendu a été désigné ainsi qu'il suit :

« Le dolmen, avec les pierres qui en font partie du côté nord, et le terrain sur lequel il est assis, le tout situé sur une pièce de terre labourable située audit lieu des Loges, appelé les Quatorze Boisseaux ou la Taulière, laquelle pièce de terre figure au cadastre de la commune de Ruan sous le n° 278 de la section C,

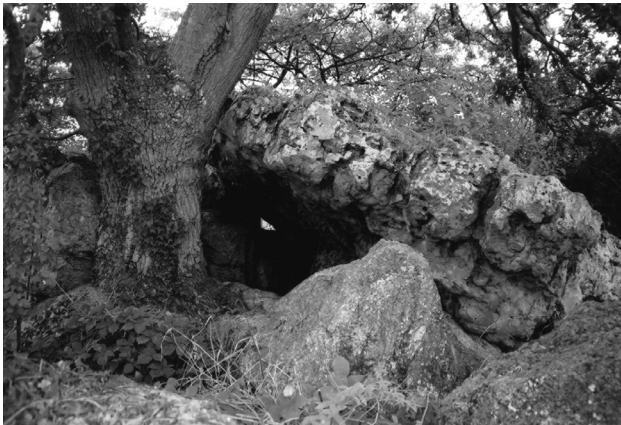
« Avec le droit d'y accéder par le passage ordinaire sans toutefois pouvoir occasionner aucun dommage aux récoltes, et le droit de circulation autour dudit dolmen.

« Ainsi que ce dolmen se poursuit et comporte, sans aucune exception. »

Au titre des conditions il a été stipulé :

« La Société Archéologique de Vendôme fera et disposera du dolmen qui lui est présentement vendu, comme de chose lui appartenant en toute propriété et jouissance à partir d'aujourd'hui, mais à charge pour elle de conserver à perpétuité le dolmen vendu tel qu'il existe, sans pouvoir le détruire. »

La propriété de la Société ne figure pas au cadastre de la commune de Ruan-sur-Eggonne. À noter que le titre de propriété ne lui alloue que le sol sur lequel le dolmen est assis, sans aucun autre terrain.



Le dolmen de la Taulière à Ruan-sur-Eggonne

Le dolmen a été visité le 31 juillet 2003 par MM. Pasquier et Couvrat, qui se sont ensuite entretenus avec le maire de la commune ; il apparaît qu'il s'agit d'un très important monument, situé en retrait de la route (la voie de communication n° 1 de Bouffry à Langey), sur la parcelle cadastrée section ZL n° 26, appartenant aujourd'hui à M. Charles Noret. La commune a fait installer un escalier permettant un accès piéton au champ et, de là, au dolmen.

III – LE MENHIR DE LA GRAND-PIERRE À AVERDON

Suivant acte reçu par M^e Forrer, notaire associé à Vendôme en date du 27 février 1982, la Société Archéologique, représentée par son président M. Jackie Despriée, a acquis pour le prix de 1 F, de Mme Debenne née Moreau, demeurant à Villiers, commune d'Averdon, le bien dont la désignation suit :

« Une parcelle de terre située commune d'Averdon, au lieudit "La Grande Pierre", cadastre section D n° 744, pour une contenance d'un are.

« Au sud-est de cette parcelle et en bordure du chemin rural n° 39 se trouve un menhir dénommé "la Grande Pierre".

« Le numéro D 744 provient de la division de la parcelle cadastrée D n° 436... »

Le monument a été visité par MM. Diry, Pasquier et Couvrat, le 28 juillet 2003 ; on y accède à partir du village de Villiers commune d'Averdon, par la rue de la Grand-Pierre qui se poursuit sur plusieurs centaines de mètres par un chemin non goudronné, chemin rural n° 39 dit de la Grande Pierre, se terminant sur la commune de Marolles. Le menhir ayant fait l'objet d'une tentative de destruction volontaire ou accidentelle en 1977, il a été restauré sous



Le menhir de La Grand-Pierre à Averdon

l'autorité de M. Despriée, par le Laboratoire des Ponts-et-Chaussées de Blois ; il a été trouvé en bon état, en bordure d'un champ ensemencé en maïs ; il est d'une hauteur de 1,80 m, d'une largeur maximale de 1,70 m à la base et d'une épaisseur maximum de 0,60 m.

Il est aujourd'hui cadastré commune d'Averdon, section ZP n° 28, lieudit « La Grande Pierre » pour une contenance de 1,06 are, au nom de l'Association Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois.

Ces trois mégalithes ont été donnés ou vendus à titre symbolique à la Société pour en assurer la conservation. La Société a parfaitement rempli le rôle qui lui avait été assigné par les donateurs. Elle a profité souvent du concours des municipalités concernées.

(Photographies de Paul Couvrat.)

« LES AMIS DE MARESCOT ET DE CHALAY »

Une nouvelle association voit le jour
à Saint-Quentin-les-Trôo, près de Montoire

Principaux objectifs

1 / *Perpétuer la mémoire du général de Marescot* : petit-fils de Geneviève de Ronsard, descendante de Claude de Ronsard, frère du poète, grand officier de l'Empire, grand aigle de la Légion d'honneur, premier inspecteur général du génie, directeur des fortifications, chargé de l'organisation complète du génie, Pair de France. Il a vécu au château de Chalay où il a son tombeau. Enfant du pays au destin tourmenté, sur lequel il reste encore beaucoup à découvrir, il participa entre autres à la victoire de Fleurus, dirigea le siège de Maastricht, organisa le passage du Grand-Saint-Bernard qui déboucha sur la victoire de Marengo, coopéra à la victoire d'Austerlitz, aux grandes campagnes de Napoléon, son nom est inscrit sur le pilier Est de l'Arc de triomphe. La fin de sa carrière fut assombrie lors de la campagne d'Espagne par un traitement aussi rigoureux qu'injustifié de la part de Napoléon, mais il fut pleinement réhabilité par la suite.

2 / *Préserver et valoriser le domaine de Chalay*, son lieu de vie, et en particulier l'environnement paysager de la maison, les points inscrits ISMH (orangerie et pigeonnier troglodytiques), la chapelle funéraire, les pressoirs, etc. Chalay est une des rares propriétés du Loir-et-Cher à s'être transmise familialement par héritage depuis au moins 500 ans.

3 / *Organiser les journées du Patrimoine et des visites guidées* pour des groupes.

4 / *Organiser des groupes de travail* sur des sujets variés (troglodytes, patrimoine, circuit de visite, archives, aménagement de l'orangerie troglodytique et du potager qui l'entoure avec une noria, archives, mise en place de manifestations, contacts avec les musées, les lieux que Marescot a marqués de son souvenir, etc.).

Cotisation : 10 €, 15 € pour les couples.

Siège : Château de Chalay, 41800 Saint-Quentin-les-Trôo.

Président : H. Roullier. *Vice-présidente* : E. de Lambertye. *Trésorier* : M. Robert.

Contact : 02 54 72 53 25 - 01 30 54 57 21 – les_amis_de_marescot@yahoo.fr

SAUVONS LA MALADRERIE SAINTE-CATHERINE

La « Maladrerie Sainte-Catherine » est le premier vestige du passé que l'on rencontre à Trôo en arrivant de Montoire, en face de la mairie.

Cet édifice a été construit au XII^e siècle par Geoffroy Plantagenêt, pour y enfermer jusqu'à leur mort les lépreux dont la commune assurait la subsistance. Ensuite, la « Maladrerie Sainte-Catherine » est devenue un hôpital où l'on admettait les pèlerins de Saint-Martin de Tours, puis de Saint-Jacques de Compostelle, lorsqu'ils tombaient malades. Cette maladrerie fut désaffectée au XVII^e siècle.

La « Maladrerie Sainte-Catherine » est un bien d'intérêt général ; elle a été classée au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en 1889, et elle est actuellement en état de péril. Son mur principal est devenu dangereux car des chutes de pierres peuvent survenir à tout moment. À ce jour, deux arrêtés de péril ont été établis par la commune.

Afin de préserver et valoriser ce patrimoine culturel, une association a été créée, dont le siège se trouve à la mairie de Trôo : « Sauvegarde de la Maladrerie Sainte-Catherine », association qui a obtenu le soutien et l'aide du ministère de la Culture et du Conseil général, hélas insuffisants pour financer l'ensemble des travaux. Vous qui êtes sensible à la conservation de notre patrimoine local, votre aide nous sera précieuse. Vous pouvez contribuer à la réhabilitation de la « Maladrerie Sainte-Catherine » par :

- une adhésion auprès de l'association, la cotisation étant fixée à 20 € ;
- une participation financière souscrite auprès de la « Fondation du Patrimoine ». Vous bénéficiez alors d'une déduction fiscale.

Pour tous renseignements, tél. 02 54 73 55 00 ou 02 54 72 57 83.



*SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE
DU VENDÔMOIS*

Place Gracchus-Babeuf — 41100 Vendôme

	<i>Président</i>	<i>Vice-président</i>	<i>Conservateur Musée</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>Trésorier</i>	<i>Bibliothèque</i>
1862	Renou		Nouel	Launay		
1863	de Deservillers		—	—		
1864	de Saint-Venant		—	—		
1865	Renou		—	Chautard		Bouchet
1866	de Lavau		—	—		—
1867	—		—	—		—
1868	Launay		—	Hinglais		—
1869	de Nadaillac		—	—		—
1870	Chautard		—	—		—
1871	—		—	—		—
1872	de Vibraye		—	Roger		—
1873	Normand		—	Abbé de Préville		—
1874	de Rochambeau		de Maricourt	Beaussier		—
1875	Nouel		—	—		—
1876	de Rochambeau		Martellière	de Maricourt		Nouel
1877	—		—	Soudée		—
1878	—		—	—		—
1879	de Sachy		—	—		—
1880	—		—	—		—
1881	—		—	—		—
1882	Launay		—	—		—
1883	—		—	—		—
1884	—		—	—		—
1885	de Rochambeau		—	—		—
1886	—		—	—		—
1887	—		—	Nouel		Rabouin
1888	Isnard		—	—		—
1889	—		—	—		—
1890	—		—	—		—
1891	de Rochambeau		Renault	—		—
1892	—		—	—		—
1893	—		—	—		—
1894	de Saint-Venant		—	—		—
1895	—		—	—		—
1896	—		—	—		—
1897	de Sachy		—	—		Colas
1898	—		—	—		—
1899	—		—	—		—
1900	de Saint-Venant		—	—		Colas, Bonhoure
1901	—		—	Bonhoure		Martellière
1902	—		—	—		—
1903	Peltereau		—	—		—
1904	—		—	—		—
1905	—		—	—		—
1906	de Saint-Venant		—	—		—
1907	—		—	—		—
1908	—		—	—		Abbé Plat
1909	Peltereau		Letessier	—		—
1910	—		—	—		—
1911	—		—	—		—
1912	de Saint-Venant		Renault	—		—
1913	—		—	—		—
1914	de Saint-Venant		Renault	Bonhoure		Abbé Plat
1915	—		—	—		—
1916	—		—	vacant		—
1917	—		—	—		—
1918	—		—	—		—
1919	—		—	—		—
1920	Peltereau		de l'Éprevier	de l'Éprevier		—
1921	—		—	—		—
1922	—		—	—		—
1923	Abbé Plat		—	—		—
1924	—		—	—		—
1925	—		—	—		—
1926	de l'Éprevier		—	Fouquet		—
1927	—		—	—		—
1928	—		—	—		—
1929	Abbé Plat		—	—		—
1930	—		—	—		Rondeau
1931	—		—	Mlle Trocmé		—
1932	de l'Éprevier		—	—		—
1933	—		—	—		—
1934	—		—	—		—
1935	Abbé Plat		—	—		—
1936	—		—	—		—
1937	—		—	—		—
1938	Denizot		—	—		(vacant)
1939	—		Abbé Plat	—		Paumier
1940	—		—	—		—
1941	—		—	—		—
1942	—		—	—		—
1943	—		—	—		—
1944	—		—	—		—
1945	Saillant		Portel	—		Valin
1946	—		—	—		—

	<i>Président</i>	<i>Vice-président</i>	<i>Conservateur Musée</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>Trésorier</i>	<i>Bibliothèque</i>
1947	—		—	—		Poulteau
1948	—		—	—		—
1949	Fouquet		—	Hamelin		—
1950	—		—	—		—
1951	—		Chanoine Gaulandeu	—		—
1952	Chanoine Gaulandeu		—	Courtois		—
1953	—		—	Foussard		—
1954	—		—	Legent		—
1955	Fouquet		—	—		—
1956	—		—	—		—
1957	Chanoine Gaulandeu		—	Couvrat		—
1958	—		—	—		—
1959	—		—	—		—
1960	—		—	—		—
1961	Dattin		—	—		—
1962	—		—	—		—
1963	—		—	—		—
1964	Chanoine Gaulandeu	Dattin	Chanoine Gaulandeu	—	Chrétien	Poulteau
1965	—	—	—	—	—	—
1966	—	—	—	—	—	—
1967	—	—	—	—	—	—
1968	—	—	—	—	—	—
1969	—	—	—	—	—	—
1970	—	—	—	—	—	—
1971	—	—	—	—	—	—
1972	—	—	—	—	—	—
1973	—	—	—	—	—	—
1974	—	—	—	—	—	—
1975	—	Dattin, Arnould	—	—	Lavige	Jeulin
1976	—	—	Mme Sommier-Page	—	—	—
1977	—	—	—	—	—	—
1978	Leymarios	—	—	Aubry	—	—
1979	—	Arnould	—	—	—	—
1980	—	—	—	—	—	—
1981	Despriée	—	—	—	—	—
1982	—	—	—	—	—	—
1983	—	—	—	—	—	—
1984	Leymarios	—	Mlle Guilbaud	—	—	—
1985	—	Couvrat, Despriée, Mésange	—	—	Person	—
1986	Rouillac	—	—	Pasquier	—	—
1987	—	—	—	—	—	—
1988	—	—	—	—	Aubert	—
1989	—	—	—	—	—	Mlle Chidaine
1990	—	—	—	—	—	—
1991	—	—	—	—	—	de Saint Salvy
1992	—	Couvrat, Mésange	—	—	—	—
1993	—	—	—	—	—	—
1994	—	—	—	—	—	—
1995	—	—	—	—	—	—
1996	—	—	—	—	—	—
1997	—	—	—	—	—	—
1998	—	—	—	—	—	—
1999	—	—	—	—	—	—
2000	—	—	—	—	Foreau	—
2001	—	Mésange	—	Couvrat, Mme Bourdin	—	—
2002	—	—	—	—	—	—
2003	—	Mésange, Diry	—	—	—	—
2004	—	Diry, de Sachy	—	—	—	—

Présidents d'honneur : Arnould (1981), Leymarios (1987), Despriée (1992).
Trésorier honoraire : † Aubert (2001).
Secrétaire honoraire : Pasquier (2001).

INFORMATIQUE

Vous pouvez désormais effectuer vos recherches grâce à notre nouveau logiciel de bibliothèque:

accueil	circulation	catalogue	autorités	éditions	administration	déconn													
<p>catalogue recherche</p> <p>rechercher création d'une notice</p> <p>auteur/titre catégorie/sujet éditeur/collection paniers de notices autres recherches</p> <p>Le paysan vendômois au moyen âge / Gustave Chanteaud </p> <p>Le paysan vendômois au moyen âge [texte imprimé] / Gustave Chanteaud.- [n.p].</p> <p>Contient : VDM VENDOMOIS.- MOEUR RURAL MEDIE.</p> <table border="1"> <tr> <td>2682</td> <td>Société archéo</td> <td>Spécialistes</td> <td>disponible</td> </tr> </table> <p>Le Paysan vendômois au Moyen-Age (XIIIème et XIVème siècles) / Gustave Chanteaud </p> <p>Le Paysan vendômois au Moyen-Age (XIIIème et XIVème siècles) [texte imprimé] / Gustave Chanteaud.- Vendôme : Launay, 1910.- 19 ; 25 cm.</p> <p>Contient : VDM VENDOMOIS.- SCIEN ANTHR MOYEN PAYS.</p> <p>résumé/extrait : Extrait BSAV</p> <table border="1"> <tr> <td>4433</td> <td>Société archéo</td> <td>Spécialistes</td> <td>disponible</td> </tr> </table> <p>Précis de l'histoire de Vendôme racontée à ses petits-enfants / Gustave Chanteaud </p> <p>Précis de l'histoire de Vendôme racontée à ses petits-enfants [texte imprimé] / Gustave Chanteaud.- Bruxelles : Ed. Culture et Civilisation, 1977.- 220 : ill ; 18.</p> <p>Contient : VDM VENDOME.- HISTO GENER VENDOME.</p> <table border="1"> <tr> <td>1331</td> <td>944-5</td> <td>Société archéo</td> <td>Spécialistes</td> <td>disponible</td> </tr> </table>							2682	Société archéo	Spécialistes	disponible	4433	Société archéo	Spécialistes	disponible	1331	944-5	Société archéo	Spécialistes	disponible
2682	Société archéo	Spécialistes	disponible																
4433	Société archéo	Spécialistes	disponible																
1331	944-5	Société archéo	Spécialistes	disponible															

et consulter notre site sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.vendomois.fr/societeArcheologique/>

Vous y trouverez les informations de la société et pourrez réaliser une recherche bibliographique

Adresse <http://www.vendomois.fr/societeArcheologique/bulletins.htm> Liens

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois

<p>Sommaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Association ▶ Actualités ▶ Bibliothèque ▶ Contact ▶ Bulletins ▶ Livres ▶ Adhésion 	<p>Bulletins</p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap;"> <div style="width: 50%; padding: 5px;"> <p>Bulletin 2003</p> <p>Illustration : Château de Montmarin</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Commander </p> </div> <div style="width: 50%; padding: 5px;"> <p>Bulletin 2002</p> <p>Titre : Honoré de Balzac (+18 août 1850)</p> <p>Thème: Colloque Balzac</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Commander </p> </div> <div style="width: 50%; padding: 5px;"> <p>Bulletin 2001</p> <p>Titre : Honoré de Balzac (1799-1850)</p> <p>Thème: Colloque Balzac</p> <p>Disponibilité : Epuisé</p> <p>Taille : 9Mo</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Texte intégral </p> </div> <div style="width: 50%; padding: 5px;"> <p>Bulletin 2000</p> <p>Illustration : Gouache aquarellée de Charles Portel</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Commander </p> </div> <div style="width: 50%; padding: 5px;"> <p>Bulletin 1999</p> <p>Thème : Colloque Babeuf</p> <p>Illustration : Faience révolutionnaire</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Commander </p> </div> <div style="width: 50%; padding: 5px;"> <p>Bulletin 1998</p> <p>Thème : Colloque Geoffroy de Vendôme</p> <p>Illustration : La pêche miraculeuse</p> <p style="text-align: right;">Sommaire Commander </p> </div> </div>
--	---

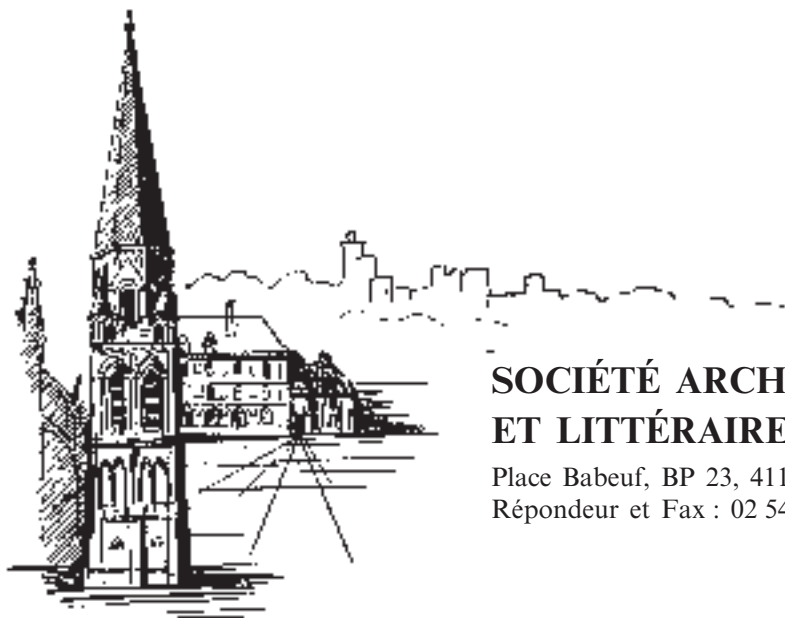
La Société Archéologique vous remercie vivement de votre générosité.

Association reconnue d'utilité publique. En nous aidant, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux.

Particuliers : vous pouvez déduire de votre impôt 50 % de votre don dans la limite de 6 % du revenu imposable.

Entreprises : vous pouvez déduire la totalité de ce don de votre bénéfice imposable dans la limite de 3,25 % du chiffre d'affaires.

Un reçu vous sera adressé sur simple demande.



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DU VENDÔMOIS

Place Babeuf, BP 23, 41101 Vendôme Cedex
Répondeur et Fax : 02 54 77 57 40

Fondée en 1862, reconnue d'utilité publique en 1877, la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois compte actuellement plus de 450 membres. Son champ d'action s'étend principalement, mais non limitativement, à l'arrondissement de Vendôme. Son but est d'étudier et de faire connaître le passé de notre région, sa préhistoire et son histoire, son sol et ses monuments, sa littérature – en un mot sa Culture.

Depuis plus d'un siècle elle tient deux séances publiques annuelles et gratuites, dans le cadre prestigieux de la Porte Saint-Georges, privilège de la Société.

Elle édite un bulletin où sont recueillies les communications de ses membres : cette œuvre collective, d'une valeur irremplaçable, constitue aujourd'hui une bonne centaine de volumes.

Le bulletin est en outre diffusé par le ministère de l'Éducation nationale à plus de 70 sociétés savantes.

Notre Société organise à chaque printemps des sorties d'intérêt historique et culturel, dans des lieux le plus souvent inédits et fermés au grand public.

Elle met à la disposition de ses membres une importante bibliothèque riche de plus de 12 000 volumes, d'histoire locale régionale, et dans les domaines les plus variés. Elle détient des documents précieux pour les chercheurs. La bibliothèque est informatisée pour le fonds local et les tables (auteurs, matières) des bulletins depuis 1862.

Elle a fondé le Musée de Vendôme où sont présentées de remarquables collections ; et elle continue d'entretenir des relations privilégiées avec le Musée.

Notre Société a plus que jamais l'ambition de continuer sa tâche, et pour poursuivre et développer ses activités, elle serait heureuse de vous compter parmi ses membres.

L'appartenance à la Société – moyennant une cotisation annuelle de 25 €, 15 € étudiant – donne droit à :

- un bulletin format 21 × 29,7 cm, abondamment illustré ;
- l'entrée à demi-tarif au Musée de Vendôme ;
- l'accès à la Bibliothèque de la Société (au pied du clocher de la Trinité, les après-midi des mercredi de 14 h à 17 h et vendredi de 14 h à 16 h) ;
- la participation aux diverses manifestations organisées.



DEMANDE D'ADHÉSION

à retourner :

Place G.-Babeuf
BP 23,
41101 Vendôme Cedex

Nom et prénom _____

Profession ou qualité _____

Adresse _____

souhaite adhérer à la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois,
et vous prie de trouver ci-joint un chèque de 25 € (15 € étudiant).

C.C.P. 665-33 J, La source.

A _____, le _____

Signature :

À LIRE ATTENTIVEMENT

Adresse de la Société :

Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois

Place Babeuf, B. P. 23 - 41101 Vendôme Cedex. Répondeur et fax : 02 54 77 57 40.

Compte chèques postal : La Source 665-33 J.

Cotisation annuelle donnant droit au bulletin de la même année : **25 €** minimum, **15 €** étudiant.

Il est agréable au trésorier de remercier les adhérents qui majorent volontairement leur cotisation. Leur générosité nous est précieuse et nous exprimons à tous ceux qui peuvent nous aider ainsi notre profonde gratitude.

Pour nos amis dont les cotisations ne sont pas recueillies à domicile, nous souhaitons que chacun ait à cœur de verser sa cotisation dès le début de l'année et prenne conscience du service qu'il nous rend en évitant des frais de poste de plus en plus onéreux.

En conséquence, l'envoi du bulletin sera différé lorsque la cotisation de l'année n'aura pas été acquittée.

Nous avons à envisager une augmentation constante des frais d'impression et d'acheminement postal. Nous pouvons les atténuer en augmentant le nombre de nos adhérents. Il serait souhaitable que chacun fasse un large effort de recrutement parmi les personnes qui pourraient s'intéresser à nos travaux.

Il n'est pas concevable que notre Société, dont chacun reconnaît la vocation à couvrir le Vendômois, ne soit représentée dans certain canton que par UN cotisant !

AVIS IMPORTANTS

Pour compléter ses collections, la Société accepterait avec reconnaissance le don d'exemplaires anciens du *Bulletin* (depuis 1862).

Les opinions émises au cours des communications ou publiées dans le *Bulletin* n'engagent que la seule responsabilité de leurs auteurs.

Tout article est strictement la propriété de l'auteur et de la Société. Tous droits de reproduction partielle ou totale sont formellement réservés.

Tout travail remis à la Société pour être publié au *Bulletin* doit être dactylographié et porter indication des paragraphes, des sous-titres et de la ponctuation ; en bref, être définitif. Il doit être remis avec disquette.

Tout auteur d'article peut demander un tiré à part à ses frais. Dans ce cas, il sera de son intérêt de s'entendre directement avec l'imprimeur dès la première correction d'épreuves.

Nul ne peut, individuellement ou collectivement, se réclamer de la Société Archéologique sans autorisation préalable.

Toute demande de renseignements doit être accompagnée d'une enveloppe affranchie pour la réponse.

Imprimé en France
par Vendôme Impressions
Groupe Landais
73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme
Imp. n° 50 928 — Dépôt légal : Janvier 2004
ISSN 1153-2513